This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

6000355320

ARCHIVES HISTORIQUES

DU

BAS-POITOU.

I.

Signature de l'Éditeur,

Fontenay-le-Comte, Imprimerie de GAUDIN FILS.

CHRONIQUES
FONTENAISIENNES,

CONTENANT

1.° LA CHRONIQUE
D'UNE COMMUNE RURALE DE LA VENDÉE
(Le Langon, près Fontenay-le-Comte);

2.° LA CHRONIQUE
DES GUERRES CIVILES EN POITOU, AUNIS, XAINTONGE ET ANGOUMOIS, DE 1574 A 1576;

3.° ET LA CHRONIQUE
DE LA GUERRE DES TROIS HENRI, EN BAS-POITOU;

Où se trouvent des détails curieux sur les desséchements des Marais et sur les guerres de Religion,

publiées et annotées

PAR

A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré,

Correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles Lettres), Membre non résidant du Comité des Publications historiques au Ministère de l'Instruction Publique et d'un grand nombre de Sociétés Savantes, Françaises et Etrangères.

FONTENAY-LE-COMTE.

GAUDIN FILS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR.

PARIS.

DERACHE, rue du Bouloy, 7;
DUMOULIN, quai des Augustins, 15;
ED. LEGRAND, quai des Augustins, 59;
TECHENER, place de la Colonnade du Louvre, 12.

— 1841. —

237. d. 6.

ERRATA.

Page 14, ligne 1 : poisson à cul et à plage, *lisez :* poisson à cel et à nage.

Page 24, ligne 12 : bêtes et bourines, *lisez :* bêtes et bouynes.

Page 38, ligne 7 et 8 : traversain et autres privilèges des autres paroisses, *lisez :* Traversain et autres, et autres privilèges des autres paroisses.

Même page, ligne 19 du texte et 15 des notes : poissons à cul et à nage : *lisez :* à cel et à nage.

Page 42, ligne 7 : de la Riche, *lisez :* de la Roche.

Page 43, lignes 9 et 14 : de la Riche, *lisez :* de la Roche.

Page 44, ligne 24 : la Riche, *lisez :* la Roche.

Page 45, ligne dernière : de la Riche, *lisez :* de la Roche.

Page 55, ligne 24, Laubourg, *lisez :* Lieubourg.

Page 59, ligne 17, quatre mille, *lisez :* quarante mille.

Page 66, note 1, ligne 4 : *supprimez* son beau-frère.

Page 302, ligne 21 : retraite, *lisez :* retraite.

PRÉFACE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DU BAS-POITOU.

Si l'histoire générale de la France est encore à faire, au jugement de beaucoup d'hommes instruits, c'est que plusieurs des provinces de ce vaste empire ont eu longtemps une existence à part, qui fait sortir les faits qui les concernent, du cadre d'une généralité. Ainsi le Poitou, pour le temps de sa nationalité, offre toutes les conditions nécessaires pour une histoire particulière, et plus tard les *faits et gestes* de ses habitants peuvent aussi fournir matière à des histoires particulières d'un véritable intérêt.

De la même manière, dans chaque province, il est des divisions de territoire, qui ont eu leur individualité à part. Dans cette catégorie, se place au premier rang, le Bas-Poitou, vaste champ de bataille des guerres de religion, et devenu, après la grande révolution de 1789, cette Vendée dont le nom, à cause des guerres civiles qui ont ensanglanté son sol, est connu de tout le monde civilisé. Une contrée si éminemment historique méritait bien d'avoir sa collection particulière, et c'est ce qui m'a déterminé, après de longues années d'étude, à entreprendre la publication des *Archives Historiques du Bas-Poitou*, collection qui se composera de cinq à six volumes in-8.°

Pour mettre les amateurs de l'Histoire locale et tous ceux que les grands souvenirs du Bas-Poitou et de la Vendée intéressent, à même de satisfaire leur goût pour l'étude, on laissera le choix de

prendre à volonté ou la collection entière les *Archives Historiques du Bas-Poitou* ou quelques-unes de ses parties, chaque volume formant un ouvrage particulier et complet, et la réunion de chacun de ces volumes devant composer la collection.

On n'a pas l'intention de donner ici une indication de tous les ouvrages qui doivent faire partie des *Archives Historiques du Bas-Poitou*, et on se bornera à en citer quelques-uns. On commencera par les *Chroniques Fontenaisiennes*, où on apprendra une bonne partie de l'histoire du pays, dans les documents originaux. Puis viendront l'*Histoire des Évêques de Luçon*, où sera traitée toute l'Histoire Ecclésiastique du pays, et où se feront remarquer l'apparition et les progrès du Protestantisme et sa lutte contre la foi orthodoxe ou le Catholicisme ; l'*Histoire de la ville de Fontenay-le-Comte* où se trouveront les détails de l'Histoire Politique du pays ; la *Statistique Féodale du Bas-Poitou*, qui contiendra l'Histoire des Châteaux de la contrée et de ceux qui les ont possédés, etc.

Il est inutile d'entrer dans de plus grands détails, parce que, dans ce temps où tant de travailleurs sont à l'œuvre, annoncer un livre est souvent donner l'idée d'en faire un autre en concurrence, et celui qui écrit ces lignes en sait quelque chose. Et puis, lorsqu'on a entrepris de nombreux travaux, on est par fois obligé de faire attendre, pour quelques-uns d'entre eux, et il est des livres, qui en arrivant presque tout-à-coup, intéressent par cela même.

Puisse cette collection, entreprise dans le but de monumenter les Gloires nationales, obtenir le suffrage de mes compatriotes, pour qui elle est surtout destinée !

D. L. F.

INTRODUCTION

AUX

CHRONIQUES FONTENAISIENNES.

I. Depuis quelques années, on s'occupe généralement, tant en France qu'à l'étranger, de la publication des documents historiques originaux, et cette tâche, si importante, est celle que se sont faites non-seulement un grand nombre d'érudits isolés, mais encore des Sociétés savantes et surtout les Comités historiques, créés au ministère de l'Instruction publique, par M. Guizot, continués et multipliés par M. de Salvandy, et réduits en nombre, dans ces derniers temps, par M. Cousin. C'est, en effet, dans ces documents que se trouve *l'Histoire*, dans ses particularités les plus intimes et les plus *curieuses*, et que peuvent dès-lors l'étudier ceux dont le but est de l'apprendre à fond.

II. Associé aux travaux des Comités historiques, même de l'Institut, comme à ceux des Sociétés locales, j'ai aussi moi recherché les Mémoires historiques, inédits ou rares, relatifs à l'Histoire du Bas-Poitou, afin de les livrer à l'impression. Parmi eux j'ai remarqué une *Histoire du Langon* et de ses environs, et c'est ce document que je donne le premier au public, en changeant seulement le titre, pour un autre, qui me paraît mieux rendre ce qu'est réellement l'ouvrage édité.

III. La *Chronique du Langon* a un caractère d'originalité, de nouveauté et d'intérêt, qu'il est bon de faire remarquer ici. C'est la première fois, qu'on a écrit, ou, au moins qu'on a imprimé l'Histoire d'une simple Paroisse des temps anciens, ou, comme on le dit à présent, d'une commune rurale. Or, si plus d'un livre, contient les détails de la formation et du développement des Institutions Municipales et de l'action de ces

mêmes Institutions au sein des villes, jusqu'ici personne (1), à peu près, ne s'était occupé de l'origine, du progrès et du fonctionnement des municipalités de village, dans les temps anciens.

IV. Mais, se demandera-t-on, peut-être, quel intérêt peut présenter l'histoire d'une petite localité? Je répondrai que la représentation fidèle de ce qui se passait autrefois, dans chaque Paroisse, entre le Seigneur, le Curé et les habitants, est susceptible de piquer la curiosité, dans un temps où tout a été changé, de ce qui existait avant 1789. Y a-t-il d'ailleurs beaucoup de Paroisses de campagnes où les luttes aient été plus fréquentes et plus orageuses entre le Tiers-État ou les habitants, et la féodalité personnifiée dans le Seigneur, qu'au Langon (2)... Ajoutons qu'avant la grande révolution, qui a eu pour résultat de constituer un nouvel ordre de chose en politique, un homme du pays aurait eu de la difficulté à ne pas prendre parti, pour ou contre, dans cette lutte. Au lieu de cela, aujourd'hui qu'une mer immense sépare le passé du présent et que le système féodal est pour nous tout-à-fait de l'Histoire Ancienne, on peut franchement aborder les faits passés, sans qu'aucune influence vienne entraver la marche impartiale que doit suivre un historien.

V. De plus, on doit ajouter que les Paroisses des marais du

(1) J'en excepte M. le Comte Artur Beugnot, membre de l'Académie des inscriptions et aussi mon collègue au Comité Historique Ce savant a porté ses investigations sur l'organisation municipale ancienne, dans les communes rurales, et j'ai eu occasion de m'entretenir, à ce sujet, avec lui.

(2) Pour se convaincre de cette vérité, il faut lire la Chronique dont il est question ici, et de plus on citera la protestation faite par M. et M.me Maynard du Langon, par acte reçu devant Millouain, Notaire à Fontenay-le-Comte, le 23 Août 1789, contre la transaction faite par eux avec les habitants du Langon, le 9 dudit mois. Dans ce document, copié dans le mémoire imprimé par la famille Maynard contre la commune du Langon, on prétend que l'acte du 9 Août 1789 contre lequel on protestait avait été arraché de force, dans une émeute des habitants contre le Seigneur et la Dame de la Paroisse, et à la suite de menaces de mettre le château au pillage et même de donner la mort à M. et M.me Maynard, s'ils ne signaient pas l'acte rédigé par un homme de loi de la localité.

Bas-Poitou ont toujours eu une existence large et importante, qu'on me passe l'expression. En outre, comme dans l'histoire de la ville de Reims, par Flodoard, on rencontre à peu près toute l'Histoire de France, pour une époque donnée ; de même, dans la Chronique du Langon on trouve presque toute l'histoire du marais Méridional de la Vendée (1), que, sans ce document, on n'aurait jamais pu faire complette. Je vais l'établir par le témoignage d'un auteur de la localité, très-versé dans l'histoire des marais du Bas-Poitou, dont il s'est occupé, comme écrivain et comme administrateur. Laissons M. Cavoleau dire d'abord un mot de ceux à qui on doit le document historique dont il est question ici et, après, émettre un avis, sur ce même document.

VI. « On a trouvé, dit-il (2), dans les Archives de la Seigneurie du Langon, une histoire de cette commune. Elle fut commencée, au XVI.e siècle, par Antoine Bernard, Notaire au Langon, dont les descendants y tiennent encore un rang honorable. Après sa mort, arrivée en 1581, elle fut continuée par André Bernard, son fils, Notaire comme lui, dans le même lieu. Elle a été finie par René Perreau, Sergent du Langon, qui l'a signée, au commencement du XVII. siècle. Les deux dernières parties contiennent, comme l'on peut bien s'y attendre, beaucoup de faits minutieux et sans intérêt ; mais la première en

(1) Dans le Bas-Poitou il y a deux grands marais, tous deux gagnés sur la mer, savoir : le marais Méridional, qui est celui dont il est question ici et où se trouvent Saint-Michel-en-l'Herm, Chaillé, etc., et le marais Occidental dont les points principaux sont Saint-Jean-de-Mont, Rié, etc.

(2) *Mémoire de la commune du Langon contre la famille de Maynard*, dans le procès relatif aux communaux du Langon. Poitiers. Catineau. 1812. J'attribue à M. Cavoleau, ce mémoire anonyme où l'*Histoire du Langon* est souvent citée et même par fois copiée par fragments, parce que les pages 7, 8 et 9 du mémoire, sont reproduites littéralement et sans guillemets, dans la description du *département de la Vendée*, par M. Cavoleau, imprimée à Nantes, chez V. Mangin, en 1818. — Depuis que cette note a été écrite, M. F. Brèchard, cet avocat d'un raisonnement si fort, d'un style si pur et dont l'éloquence égala celle de M. Boncenne au barreau de Poitiers, m'a donné l'assurance positive que le mémoire dont j'ai parlé avait été effectivement rédigé par M. Cavoleau.

contient un grand nombre de [illegible] que l'on serait fâché de ne [illegible]

VII. [illegible] mémoire, quant à la [illegible] rejette, [illegible] là [illegible] une [illegible] sur des guerres de [illegible] contredit, [illegible] des Bernard [illegible] de plus curieux.

On [illegible] assez complet des événements [illegible] et sanglant des [illegible] XVIe et XVIIe siècles, dans nos [illegible]. Non-seulement les siéges, les batailles, les combats et les [illegible] y sont [illegible] la pa- [illegible] des [illegible] qu'on [illegible] conn- [illegible] sont les [illegible], que le livre [illegible]

VIII. Mais en [illegible] l'histoire du marais [illegible] aurait été difficile [illegible] des deux Bernard [illegible], en traitant cette partie [illegible]. M. Cavoleau, dans sa *Description* [illegible] juste- ment appréciée, comme [illegible] de département. Par [illegible] je rap- pellerai [illegible] qui a desséché le [illegible] à l'histoire [illegible] du marais et [illegible], ne peut être indifférent à un lecteur de la localité, et l'instruira ceux qui, [illegible] que peu ou point [illegible] tous les marais de la Vendée, [illegible] l'importance n'est pas assez appréciée.

IX. Après avoir parlé des canaux de Moricq et de Luçon, que M. Cavoleau considère comme les deux premiers monuments de ce genre d'industrie, l'auteur continue son indication.

X. « En 1217 dit l'historien de la Rochelle (Arcère), Pierre de Volvire, Seigneur de Chaillé, permit aux Abbés de Saint-Michel, de l'Absie, de Saint-Maixent, de Maillezais et de Nieuil, de faire creuser un canal, pour dessécher les marais du Langon et de Vouillé. Ce canal fut nommé et se nomme encore *Canal des Cinq-Abbés*. Il prend naissance auprès de Vouillé; et se dirigeant obliquement du nord-est au sud-ouest, sur une longueur de 11,000 mètres, il a son embouchure dans la partie inférieure de la Sèvre.

XI. « Il paraît, par un écrit sans date, mais certainement très-ancien, que trois autres canaux dont l'origine n'est pas connue, désignés sous le nom d'étier de Chaillé, d'étier de Morillon et d'achenaut de la Tranchée, versaient dans la partie inférieure de la Sèvre, et de là dans le golfe de l'Aiguillon une partie des eaux qui couvraient les marais.

XII. « A une époque qui n'est pas fixée, l'on creusa dit l'historien du Langon, un large et profond canal, auquel on ne donna qu'une levée, commençant au village de l'Anglée, commune du Poiré-sous-Velvire, continuant à travers les terres de Vouillé et se rendant vers Marans. Il fut nommé *Bot* ou achenaut de l'Anglée. Il paraît que la levée de ce canal était assez forte pour s'opposer aux débordements de la Vendée qui n'en était pas fort éloignée, et que tous les marais situés à l'Ouest furent assez desséchés pour former d'excellentes prairies. L'on aurait pu même cultiver les céréales si, comme le dit le même historien, ce marais ne recevait que les eaux que l'on tirait à volonté du canal de l'Anglée, par une vanne à porte.

XIII. « A la même époque, dit le même historien, une levée construite pour aller à pied du Poiré à Velvire, ne laissa d'autre issue aux eaux de la Vendée que la largeur du lit même de la rivière, sur laquelle on avait construit un pont. Trop resserrées dans ce canal étroit, et retenues par le bot de l'Anglée, elles refluèrent vers leur source et inondèrent le faubourg des Loges de la ville de Fontenay, situé dans une position

très-basse, sur la rive gauche de la Vendée. Dans une année pluvieuse l'*inondation* fut telle, que les habitants, pour sauver leurs maisons, résolurent d'aller, la nuit, rompre la levée du Poiré et celle du canal de l'Anglée. Les eaux trouvèrent une issue et le faubourg des Loges fut sauvé, mais les marais que le *bot* (1) de l'Anglée garantissait de l'inondation, retombèrent dans leur premier état ; et les communes riveraines furent privées des fourrages et des pâturages qu'elles avaient coutume d'en tirer, pour la nourriture des bestiaux employés à la culture des terres. Elles se plaignirent ; et des commissaires délégués par Philippe III ou le Hardi, se transportèrent sur les lieux, pour examiner le mal et en rechercher le remède.

XIV. « Il devait paraître naturel de réparer le *bot* de l'Anglée, mais, sans doute, l'on y trouva des inconvénients, pour la ville de Fontenay. Au lieu de resserrer les eaux de la Vendée, l'on jugea plus convenable d'en faciliter l'écoulement vers la mer ; et en 1285, l'on creusa un nouveau canal qui communiquait de la Vendée au canal de Luçon. Le nouveau canal nommé *Canal-le-Roi* (2), fut creusé aux frais des communes d'Auzay, de Pelosse, de l'Hermenault, de Pouillé, de Saint-Valérien, de Saint-Laurent-de-la-Salle, du Poiré, du Langon, de Mouzeuil, de Nalliers et de Sainte-Gemme. Toutes, excepté Saint-Laurent-de-la-Salle, sont des communes de la plaine, qui se sont toujours approvisionnées et s'approvisionnent encore de fourrages, dans le marais dont il s'agit.

XV. « Un nouveau canal, creusé en 1551, commençait au bourg du Langon ; et, après avoir traversé le Marais-Sauvage, versait ses eaux dans la Sèvre, auprès de Marans.

---

(1) « Dans le pays, le mot *bot*, est synonyme de levée ou digue ; *contrebot*, signifie un canal creusé au pied et le long de cette digue. Ces deux expressions seront employées quelquefois dans le cours de cette description des marais qui fait le sujet de cet article ; elles sont étrangères au marais Occidental. » Je rapporte cette note de M. Cavoleau, qui me dispensera de donner la valeur de deux mots qui se reproduisent souvent dans ces mémoires.

(2) C'est l'*Achenau-le-Roi*.

XVI. « Enfin, neuf autres canaux de moindre dimension que les précédents, conduisaient à la mer les eaux de la partie la plus occidentale du bassin, de celle qui forme aujourd'hui les desséchements du Petit-Poitou et de la Vacherie.

XVII. « L'on voit, dans ce qui précède le système complet de l'écoulement des eaux de la partie occidentale du bassin de la Sèvre, entre la Vendée et le canal de Luçon, tel qu'il fut établi, il y a quelques siècles. Ce système était assez bien combiné; et, si le sol n'était pas assez desséché pour se prêter à la production des céréales, il devait présenter une grande étendue d'excellents pâturages, et produire des récoltes de fourrages très-abondantes, sans parler du lin, du chanvre et du bois (1), que l'on pouvait cultiver dans toutes les parties de ce vaste marais. Mais sans doute l'on n'avait pas pris des mesures assez efficaces pour en assurer la prospérité, puisque nous lisons, dans des lettres-patentes de François I.er, du 11 août 1526, que tous les canaux étaient comblés; que les digues opposées aux invasions de la mer étaient rompues; que tout le pays était submergé, et qu'on ne pouvait plus y voyager ni à pied, ni à cheval, ni en charrette. Le Roi ordonna que le mal fût réparé; mais il paraît que ses ordres ne furent pas exécutés, ou que les troubles et l'anarchie de la dernière moitié du XVI.e siècle

---

(1) Je ne suis pas ici de l'avis de M. Cavoleau, car je pense que dans les parties du marais Méridional les plus rapprochées de l'Océan, il serait difficile de faire croître des arbres. Ceux des jardins même semblent souffrir, sans doute par suite de l'action des vents de mer. Au contraire, la partie du marais vers Niort, bien plus abritée, est couverte d'arbres, qui donnent aux canaux de ce canton un aspect tout-à-fait pittoresque. C'est là qu'habitent les *Hutiers*, descendants des anciens Colliberts du marais et ayant les mêmes mœurs qu'eux. Cette analogie a paru frappante au savant Augustin Thierry, qui a bien voulu m'interroger à ce sujet. Du reste, les Colliberts ne rendaient pas un culte à la pluie, comme Pierre de Maillezais l'a prétendu, mais ils se réjouissaient de la voir arriver, parce que la crue des eaux leur donnait plus de facilité pour pêcher les petites anguilles ou *pibeaux* dont ils se nourrissaient et faisaient un grand commerce, de la même manière que le font aujourd'hui les Hutiers de la Sèvre-Niortaise et de l'Autise.

textuellement ce qui peut en être fait : car, au milieu du XV siècle, l'on fut obligé de verser, dans ces marais, des pieux immenses, pour les dessécher de nouveau. »

XVIII. On le voit, ces données si curieuses, pour les sèchements des marais sont, pour la plus grande par dues aux mémoires dont nous allons donner l'entière c naissance au public.

XIX. Je ne me suis pas borné à imprimer ici la Chron de Langon, demeurée jusqu'ici inédite ; j'y ai joint celle Pierre Brisson, sur les guerres civiles en Bas-Poitou et trées adjacentes, de 1574 à 1576. Ce travail qui a été primé une fois est devenu très-rare et c'était des motif de le réimprimer à la suite de celui des Bernar de Perreau, pour former la seconde partie du volume *Chroniques Fontenaisiennes.* (1)

---

(1) Sur l'origine du nom de Fontenay. Le nom de Fontena d'origine gallo-romaine : il a pour éléments le mot *Fontana* dès le VII.e siècle avait été employé isolément et comme tantif, (*Loi des Lombards*, liv. 2, Tit. 38. L. 1.) et qui perpétué dans toutes les langues néo-latines, et le suffixe tique ach qui forme des substantifs collectifs et attributifs. désinence se répète d'une extrémité des Gaules à l'autre : l'o dédaigneuse des Romains l'adopta avec d'autant plus d'em ment qu'elle lui en rappelait une de la langue grecque avait le même sens et qui, partie intégrante de plusieurs posés de celle-ci en latin, lui était devenue familière. (*Dionysiac Actiacus, etc.*) Ces combinaisons hybrides sont très-fréquen Coloniacum. Chaunay (*Vie de St. Junien. p. 6, dans les Sanct. Ord. S.ti Benedicti*, T. 1., p. 510.) — Silvacus ou S cum, *Servais* près Laon où les Rois de la seconde race posséd un palais (*Mabillon. Diplom. lib. IV. p.* 325.) — Castani nom de plusieurs *villas* mentionnées dans des chartes de l'Ab de St. Cyprien de Poitiers (*Coll. de D. Fonteneau, ann.* 96 964, T. *VI*, *p.* 253. — *Ann.* 970 *ibid. p.* 287. — *Ann. ibid.* p. 293. — *Ann.* 1007, *p.* 509) La forme originale *taniacum*, ou plus exactement *Fontanacum*, se retrouve une donation faite par Tetbaud et ses fils à l'Abbaye de St. Cypri Poitiers, en 1029 : *Dederunt unam ructuram, id est, piscato in pago Niortinse, in vicaria Fontaniacinse, in villa Angle subtus monasterium Malliziacinse.* (*Ibid. p.* 613) et dans transaction intervenue, en 1528, entre le chapelain de la cha de St. Jacques et de St. Christophe établie dans l'église d Hilaire de Poitiers et le Seigneur de Montbugier : *Praesen*

XX. Outre sa rareté, la Chronique de Pierre Brisson se fait remarquer par une grande hardiesse dans les idées et,

---

DD. Johanne de Campeto subdecano, Johanne de Miradello Beatæ Mariæ de Fontaniaco Malleacensis et Johanne Gassonis Sancti Salvatoris des Hoyes Lucionensis Diocesum ecclesiarum rectoribus (*Ibid. T. XI.* 306.) Elle s'est modifiée en *Fontiniacum* (*Ibid. Abbaye de la Grenetière, ann.* 1250, *T. IX. p.* 225 *et ann.* 1584, *p.* 291 — *Cathédr. de Luçon, ann.* 1547, *T. XIV. p.* 11.) et *Fonteniacum* qui est le plus en usage aujourd hui. Parallèlement à cette série de variantes de la dénomination gallo-romaine, il existait une désignation complètement latine, Fontanetum, que nous lisons dans une charte de donation de Guillaume Fier-à-Bras, Comte de Poitou, à l'Abbaye de Bourgueil; *Mansiones etiam ad Fontanetum quod vocatur Locias.* (*Besly, Hist des C.tes de Poitou, p* 261. *et D. Fonteneau, T.* 1, *p.* 365.) Elle résultait de l'adjonction à *Fontana* du suffixe *etum* qui dans la latinité classique ne s'appliquait qu'aux terrains plantés d'arbres. — La légitimité de cette leçon est constatée par la comparaison des noms donnés par les écrivains originaux au lieu célèbre qui fut le théâtre de la bataille que se livrèrent les fils de Louis-le-Débonnaire : il en est dont l'altération n'admet aucune autre base que la préexistence de cette forme. Ces divers noms, qui sont consignés dans les documents insérés dans le VII.e volume du Recueil des Historiens des Gaules, sont : Fontaniacum. (*Annal. Mett.— Chr. Mariani Scoti. — Chr. Sigeb. Gemblac. — Hist. Reg. Franc.*) Fontanetum. (*Nithard, Adon, et la majorité des Chroniqueurs.*) Fontanidum (*Chr. Virdun. Chr. Leod. et Chr. Lob.*)Fontanidus campus(*Frag. Hist. Franciæ*)Fontenedum (*Chr. Rem.*)Fontanith (*Chr.-Sax.*) Fontanicum bellum. (*V.ba Epist. Caroli Calvi apud Epist. Adriani, Papæ ad eumdem.*) Fontanici campi. (*Epist. Johannis VIII. ad episcopos regni Ludovici Bajoariæ regis.*) Fontinata villa. (*Ann. Fuld. — Chr. Hermanni Contracti.*) Fontaneum. (*Agnell. de Vitis Pontif. Ravennatium.*) *Fontenedum et Fontanidus campus* correspondent à *Fontanetum*, comme *Fraxinidus*, nom de *villas*, situées, l'une dans le Pincrais, l'autre dans le Beauvaisis et mentionnées dans deux diplômes de Charles-le-Chauve, de 844 et 869, à *Fraxinetum*, (*R. des Hist. des Gaules, T. VIII, p* 467 *et* 612.) comme *Buxidum* ou *Buxitus*(*Polyptyque d'Irminon publié par M. Guérard, passim.*) à *Buxetum*. *Fontinata* est une sorte de forme adjective : ces mots sont de même que *Fontanicum bellum*, et *Fontanici campi*, des vestiges curieux du long espace de temps durant lequel persista un vague souvenir de la valeur des désinences Gauloises : à une base identique on annexait des suffixes synonymes. Si dans Agnellius, écrivain du IX.e siècle, *Fontaneum* n'est pas une erreur de copiste, ce que nous serions disposés à croire, il ne peut être que le neutre employé substantivement de l'adjectif *Fontaneus* que l'on trouve dans Solin. Relativement à Fontenay en Poitou, on

bourgeois d'une petite ville. Il attaque sans pitié les *Chatelis* et [illegible] mémoires de la Noblesse, [illegible] à qui il attribue tous les malheurs de la guerre civile. Il se trouve, aussi, [illegible] passer pour [illegible] et pourtant elles étaient écrites par un personnage de la fin du XVIe siècle, qu'on [illegible] pour [illegible] à l'autorité royale. Ce qui [illegible] plus [illegible] dans l'œuvre de Pierre Brisson, c'est [illegible] les protestants et pourtant telle est la force de la vérité, que, par fois, il est obligé de rendre justice à ses ennemis.

XXI. Il existe dans la chronique de Pierre Brisson, beaucoup de renseignements sur les [illegible] de la conspiration de la [illegible] Lieutenant de Poitou [illegible] Dreux-du-Radier (1) prétend que le chagrin d'avoir été trompé par cet intrigant perce tout-à-fait dans son livre. Toujours est-il que la se

---

a *Fontenau* [illegible] comme lieu de réunion [illegible] pour appuyer les [illegible] ses titres [illegible] nement, qui est le plus ancien [illegible] de Fontenay, et *F*[illegible] en [illegible] par Guillaume [illegible] *F*[illegible], *t. IX* [illegible] le premier de ces mots est [illegible] le résultat d'une transcription [illegible] de S[illegible] Brieux à qui [illegible] a servi de [illegible] *F*[illegible]. Une erreur semblable s'était glissée dans [illegible] insérée dans la *Bibliotheca* [illegible] *Manuscriptorum* [illegible] du P. [illegible] manuscrit de l'Abbaye de Saint-Victor, observe D. [illegible], offre ce nom sans altération, et le second appartient à une époque où les formes actuelles du langage commençaient [illegible] à poindre.

Cette note est de M. Cardin, qui a tiré parti [illegible] ses connaissances en philologie pour les appliquer à des recherches sur les noms employés pour désigner la ville dans [illegible] J'ajouterai que c'est au XVIe siècle que [illegible] faisant allusion à la [illegible] qui semblait présider à [illegible] et à la vivacité de l'esprit de ses habitants, [illegible] Fontenay sous le nom de Fons [illegible] qu'adoptèrent [illegible] Marthe et les de Thou et autres érudits. Par suite, [illegible] pour armes [illegible] à une fontaine [illegible] légende en exergue : Fontenaium [illegible].

(1) *Bibl. Hist. du Poitou*, t. II, page 513.

trouvent des détails curieux sur les guerres de religion en Bas-Poitou, qu'on ne rencontre point ailleurs. Ce qui a trait à la ville de Fontenay est surtout raconté avec détail et ces mémoires sont, dès lors, une des chroniques de cette ville, qui, à raison de son importance, mérite bien aussi elle, d'avoir son histoire particulière (1).

XXII. Il est tout-à-fait convenable, après avoir parlé de la chronique des guerres de religion en Bas-Poitou, de 1574 à 1576, de faire connaître ce qu'était le personnage à qui on doit ce document. Pierre Brisson, Seigneur du Palais, était d'une famille ancienne et illustre, dont je vais bientôt parler; il étudia le droit et se destina à la magistrature, carrière qui avait déjà honoré ses ayeux. Pierre Brisson fut d'abord Lieutenant-Général au siége de Fontenay, mais Henri III ayant rétabli l'office de Sénéchal du Bas-Poitou, notre savant en fut pourvu, en 1576 (2); de plus, en 1578, on l'appela à remplir la place de Maire de la ville où il occupait des fonctions judiciaires et il eut aussi le titre de Maître des Requêtes ordinaire de la maison de Monsieur, frère du Roi.

Outre la chronique insérée dans ce recueil, Pierre Brisson fit imprimer, en 1565 (3), un livre intitulé : *De l'Instruction et nourriture du Prince*, traduit du latin d'Orosio, Evêque de de Sylves, en Algarves.

XXIII. Pierre Brisson eut pour bisaïeul et pour aïeul, Jean et Nicolas Brisson, avocats à Fontenay; son père fut François Brisson, Lieutenant particulier au siége de la même ville, qui eut, en outre, de son mariage avec Marie Faucher, le fameux Barnabé Brisson, Président à Mortier au Parlement de Paris (4), élevé au poste éminent de premier Pré-

(1) J'ai promis de la donner bientôt.

(2) Un mémoire manuscrit sur Fontenay porte que Pierre Brisson fut le second Sénéchal de Fontenay et qu'*il a fait plusieurs beaux ouvrages*.

(3) A Paris, chez l'Huilier, petit volume in...., de 156 feuillets.

(4) M. Nicias Gaillard, 1.er Avocat-Général à la cour royale de Poitiers, a publié une notice très-curieuse sur Barnabé Brisson.

sident par les Ligueurs, qui ensuite le pendirent ; et encore Brisson de la Boissière, dont une mission diplomatique est énoncée, dans les mémoires de son frère. Celui-ci Pierre Brisson, dont il est question, épousa Jeanne Berland (1), fille de Philippe Berland, dont il eut plusieurs enfants, notamment François Brisson, à qui il résigna son office de Sénéchal, le 13 Mars 1604 et Marie Brisson, mariée à Sallo de Beauregard, qui eurent pour petit-fils Jacques de Sallo, Conseiller au parlement de Paris, en 1619, qui a illustré son nom, par la création du *Journal des Savants.*

XXIV. On ne prétend pas vouloir indiquer ici tous les membres de la famille Brisson, toujours existante et dans une haute position sociale, qui ont occupé des emplois importants, même à Fontenay ; ce serait empiéter sur l'histoire particulière de cette ville. On se contentera de citer quelques hommes marquants de ce nom, comme François Brisson, Sénéchal de Fontenay, de 1644 à 1653 ; Barnabé Brisson, Seigneur du Palais, qui occupa le même emploi vers 1671 ; le savant physicien Brisson, membre de l'Institut, etc. On pourrait ajouter encore à cette liste le Médecin, Maire de Niort qui, sous l'empire, fit preuve d'une grande équité administrative et le jurisconsulte, encore du nom de Brisson, qu'on a vu long-temps remplir les fonctions de Conseiller de Préfecture de la Vendée. Je m'arrête pour ne pas parler des membres de cette famille aujourd'hui vivants.

XXV. Mais il est deux personnages du nom de Brisson, qui se sont fait remarquer par de bonnes œuvres que je

---

(1) Au lieu de Jeanne Bertrand, comme on l'a imprimé. On trouve en Mars 1579, l'indication d'une transaction sur procès, entre Pierre Brisson, Seigneur du Palais, et Jeanne Berland, sa femme, d'une part, et le frère de celle-ci, Jacques Berland, conseiller au Parlement de Bretagne. Cet arrangement fut fait par l'entremise de Jean Brisson, Baron d'Anvers, qualifié de Gentilhomme ordinaire de Monseigneur, et de Nicolas Viette, Seigneur de la Mothe-Mouzort, Conseiller de la maison commune de Fontenay, et on trouve encore comme présent au traité et l'ayant conseillé, Jacques Laurent, Seigneur de la Chaignée, Président au Parlement de Bretagne, et Lieutenant-Général à Niort.

crois devoir mentionner dans ce travail. L'un est Michel Brisson, Ecuyer, receveur des tailles de l'élection de Montreuil-Bellay, qui, au XVII.e siècle, fonda un collége à Fontenay. L'autre est, Marie-Barnabé Brisson, surnommée la mère des pauvres, qui employa sa fortune, très-considérable du reste, à de nombreuses bonnes œuvres. En effet, par son testament, du 22 Avril 1711, elle augmenta beaucoup les revenus des deux hospices de Fontenay; établit un fonds pour habiller chaque année tous les pauvres, à une lieue autour de cette ville; fonda quinze pensions franches à l'Union Chrétienne pour élever et instruire quinze filles pauvres; fit les fonds nécessaires pour compléter l'éducation de trois étudiants sans fortune de sa ville natale, qui se destineraient á l'état ecclésiastique et fonda la chapelle de Saint François de Salle, dans l'église de Notre-Dame de Fontenay (2).

---

(1) Par testament du 22 Mars 1622, et par codiciles des 10 Septembre et 5 Novembre 1627, 2 Janvier 1632, et 5 Avril 1635. Ces dispositions donnèrent lieu, le 18 Janvier 1640, à une transaction avec les Jésuites de Poitiers, en faveur de qui ces dispositions étaient faites.

(2) On avait placé, dans une chapelle collatérale à droite de l'église de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, l'inscription suivante, qui a existé jusqu'à la révolution.

Cy-devant reposent les corps de la très-illustre famille des Brisson, qui ont tous distingué leur zèle pour l'état, dans les charges les plus honorables. L'histoire fait l'éloge des lumières et de l'intégrité de Barnabé Brisson, premier Président du Parlement, dans les troubles de Paris, aussi bien que de sa sagesse et de sa prudence et surtout de sa fidélité, de l'attachement avec lequel il soutint les intérêts de son Prince et de sa Patrie. Les charges de Sénéchal et de Président de cette ville ont été très-dignement remplies et successivement par ses descendants. François Brisson les réunit en sa personne; il avait épousé Louyse Genays, d'où est sorti Barnabé Brisson, dernier du nom, et Marie Barnabé Brisson, morte en odeur de sainteté, le 31 Août 1724. Ils firent plusieurs donations en différentes églises même de cette ville, dont une fondation de trois cents livres de rente perpétuelle, dans cette paroisse, avec le logement de deux Prêtres obligés à desservir l'église et à dire la messe, alternativement et à perpétuité, tous les lundis et mercredis, à dix heures et demie du matin, pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs successeurs, suivant qu'il est porté dans l'acte du 16 Avril 1680, reçu par Ballart et son confrère, Notaires audit Fontenay.

Messire Jacques Genays, escuyer, Seigneur du Chail-Laubonnière, des Champs et autres lieux, Conseiller-Secrétaire du Roi,

XXVI. La *Chronique de la guerre du Prince Henri*, en Bas-Poitou, paraît avoir été écrite par quelqu'un du pays, connaissant les faits et les localités. L'auteur a emprunté aux documents connus comme ceux de la Popelinière, de d'Aubigné, de Sully et autres; mais c'est surtout des *Mémoires de la ligue* [illegible], qu'il paraît avoir beaucoup extrait. Comme ce morceau, particulier à l'histoire du Bas-Poitou, offre des détails peu connus, je l'ai jugé digne d'entrer dans cette collection.

XXVII. Les trois chroniques, qui forment ce volume, font connaître une notable partie de l'histoire de la ville de Fontenay et de tout le Bas-Poitou. Pour l'histoire du sol, qu'on me passe l'expression, pour ce qui concerne le desséchement des marais, ces documents se rapportent surtout très-haut. Il est fâcheux qu'il n'y ait rien, à peu près, pour ce qui concerne les guerres Anglo-Françaises. Pour les guerres de religion, au contraire, les matériaux sont très-abondants, et l'une des chroniques se complète par les deux autres.

XXVIII. Si j'ai placé les trois chroniques que je donne au public, sous un nom distinctif qui rappelle Fontenay-le-Comte, c'est que cette ville était la capitale du Bas-Poitou et le point surtout important du pays. De plus, les faits relatifs à l'histoire de cette même ville s'y trouvent en très-grand nombre; mais ce n'est pas à dire qu'il ne soit question que de cette seule localité. En effet, on rencontre, dans chacun des morceaux historiques qui composent ce volume, des particularités qui se rapportent à presque tous les lieux les plus importants de la contrée (2).

XXIX. Ce n'est pas seulement l'indication des faits relatifs aux localités qu'on trouve dans les chroniques Fontenaisien-

---

maison, couronne de France et de ses finances, ancien gendarme de sa garde ordinaire, a fait dresser ce monument, en mémoire de leur piété.

DE PROFUNDIS.

(1) Deuxième Recueil, t. II.

(2) On a eu d'abord le projet de donner la nomenclature de ces localités, mais on a ensuite considéré cela comme un hors d'œuvre, attendu que ce ne serait qu'une liste de presque toutes les communes du bocage Vendéen.

nes. On y rencontre (1) aussi des détails qui intéressent un grand nombre de familles déjà éteintes ou encore existantes dans la contrée. Ce livre sera donc, pour ces dernières surtout d'un intérêt bien grand; car on recherche généra-

(1) Il est curieux de donner une partie de ces noms, classés par ordre alphabétique : et en confondant ainsi des familles historiques avec d'autres qui n'ont droit qu'à l'estime, dans leurs localités :

D'Angennes, Appelvoisin, Arignon, d'Argence, Arnault, d'Asnière, Aubert, d'Aubigné, d'Arcemale, Ballard, Bastard de la Cressonnière, Baudean de Parabère, Béjarry, Berland, Bernard, Bessay, Biard, Bigot de la Ménardière, Bodet de Pugny, Bodin de la Rollandière, Boisseau, Boisson de la Boule, Bonnet (de Melle), de la Boucherie, du Bouchet, Brisson, Brumauld de Beauregard, de la Brunetière, du Plessis-Gesté, Boutaud, Boutou de la Baugisière, Cahors, Caradeuc, Cardin, Cavoleau, Chabot de Jarnac, Chabot (de Niort), Chaigneau, Chambes de Montsoreau, Chateaubriand, Chateaupers, Chasteau, Chastillon, la Chastre, Chesnevert, Chevalleau de la Tiffardière, Chouppes, Claveau de Puyviault, Clerambault de Palluau, Cossé-Brissac, de la Cressonnière, Cumont, Daillon du Lade, Descoulandres, Doyneau-Sainte-Souline, Dubois, Ducrocq, Dumoulin, Dupin, du Plantis du Landreau, Duvergier de la Roche-Jacquelein, Eschalard de la Boulaye, Escoubleau-Sourdis, Estissac, de la Fontenelle de Vaudoré, Frézeau de la Frézelière, Frouard, Grimouard, Gaborit, de la Garnache Gaudineau, Genay, Gontault-Biron, Girard de Bazoges, Goufier de Boisy, Goulaine, Guiton, la Haie, Hamon, Harambure, Harpedane de Belleville, Herbert, Imbert, Jaillard de la Maronière, Leaumont de Puygaillard, Leboeuf, Le Riche, Lieubourg, Lusignan, Macé, Machecoul de Vicillevigne, Martigues, Martineau, Mauclerc, Maynard du Langon, Mesnard de Toucheprès, Montalembert, Montausier, Montbron, Montejehan, Montespedon, Montmorency, Montorgueil, Montournais, Morais de Cerisay, Mornay, des Noues. Orléans-Longueville, Parent de Curzon, Partenay-Larchevêque, Parthenay-Queray, Pelletier, Perrault, Pidoux, du Plessis-Richelieu, de Pons, de Préaux, Prevôt de Sansac, Puy-du-Fou, Racodet, Rapin, Regnon, Robert de Lézardière, Rochefoucault, Roche-Saint André, Rohan, Rorthais, Sallo, Sanzay, Sainte-Hermine, Saint-Gelais, Saint-Sulpice, Scepeaux, Seguinot, Sully, Surineau, Suzanet, Texereau, Texier, Thibaubeau, Thorigné, Tiraqueau, La Trémouille, Viette, Villeneuve du Cazeau, Villequiers, Villiers-Charlemagne, Vincent, Vivonc de la Cha-

lement avec avidité ce qu'ont fait ceux auxquels on appartient par les liens du sang, ce qu'ont fait surtout ceux dont on continue le nom et la descendance. Là, toujours peuvent se puiser d'utiles enseignements.

Si nos ancêtres se sont illustrés par des vertus, c'est un devoir de les imiter et de ne pas paraître indignes d'eux; s'ils ont par fois failli, évitons de tomber dans leurs fautes!

D. L. F.

---

teigneraye, Vignerot de Pont-Courlay, du Voesin, de la Popelinière, Voluyre.

Je le répète, nécessairement dans cette liste il y a des omissions. Elles ont pour cause cette circonstance, que, dans les guerres de religion, on portait surtout des noms de terre, ce qui empêche souvent de reconnaître à quelle famille appartenait un personnage. De plus, il est des familles très-marquantes, du reste, qu'on ne trouve pas mentionnées dans ces chroniques et qu'on rencontrera fréquemment dans les autres parties des *Archives Historiques du Bas-Poitou*, par exemple dans l'*Histoire des Evêques de Luçon*.

CHRONIQUE

D'UNE COMMUNE RURALE

DE LA VENDÉE

(LE LANGON, PRÈS FONTENAY-LE-COMTE.)

LIVRE PREMIER.

Origine du Langon et son Histoire, jusqu'au commencement des Guerres de Religion.

AU LECTEUR.

Ami Lecteur, comme il soit ainsi plusieurs Historiens et Ecrivains ont cherché à extraire des livres saints et aussi des actes les plus mémorables et véritables les faits et gestes qui étoient faits, afin de réfléchir la mémoire du temps passé

et desquels en ont fait livre que nous avons devant les yeux et ont voulu décorer, exalter et sublimer aucuns lieux, plus que les autres et en ont parlé plus affectueusement et bien plus souvent, et mêmement en plusieurs lieux et contrées où ils résidoient ou avoient pris naissance. A leur imitation, non pas pareil à eux, mais comme pauvre et mal écrivain ne pouvant nommer mon langage, sinon de la première et de la nouvelle connaissance dont elle a retenu le style de parler et aussi celui du pays où j'ai pris naissance, j'ai voulu mettre la main à la plume, pour établir par écrit les faits principaux qui se sont passés et que j'ai trouvé les plus nouveaux; et par ce, je te prie avoir en gré mon petit labeur et y verras choses peut-être qui te conviendront. Je prie le Dieu tout-puissant, Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, te donner longue et heureuse vie.

Ecrit au Langon, en Poitou.

ANTOINE BERNARD, NOTAIRE.

II. AUPARAVANT que Rome fut construite et édifiée, le bas-pays de Poitou étoit peuplé et y avoit certains forts et forteresses qui pouvoient être environ auparavant la nativité de Jésus-Christ, de cinq à six cents ans. (1) Et avoit le Poitou retenu le nom de Scythie, comme le récite M.e Jean Bouchet, au commencement de ses *Annales d'Aquitaine*, (2) là où nous trouvons par quel moyen le nom fut muhé (3). Or, ce pays étant ainsi peuplé et quelques forts pour se retirer et défendre, établis, comme on fait encore à présent, ès villes et châteaux, et ne voulant être à nulle subjection, mais être franc et libre (4), la subjucité les prit (5). Et dès ce temps (6), voire long-temps, l'on ensépulturoit les corps humains en des tombeaux de pierre, couverts

(1) Parler de forteresse au Langon, avant la naissance de Jésus-Christ, c'est se jeter tout-à-fait dans la fable, car, si encore, il existait là de ces monuments celtiques ou de ces constructions romaines, comme on en trouve dans d'autres localités, cette assertion serait au moins basée sur quelque chose.

(2) L'auteur adopte ici l'opinion de Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, chap. II, de *l'origine des Poitevins*, qu'il fait descendre des Scythes. C'est encore une pure fable, digne des temps où l'histoire n'était pas éclairée par la critique et sur laquelle il est inutile de s'étendre ici.

(3) *Muhé* ou *mué*, changé, ce mot du vieux français, est encore très-en usage en Bas-Poitou, parmi le peuple.

(4) Cet esprit de liberté, attribué au Poitou et au Bas-Poitou sur-tout, est quelque chose de réel. On peut citer, à ce sujet, les faits et gestes des anciens Aquitains, et en dernier lieu ceux des Vendéens.

(5) C'est-à-dire qu'on les asservit.

(6) Ces tombeaux en pierre ne datent pas de la première époque qu'indique l'auteur, mais on s'en est beaucoup servi, dans les dernières années du moyen âge.

d'une grande pierre, que l'on voit encore à présent et que nous appelons timbres (1). Et en ce fort pays de marécage, depuis Luçon, suivant les marais, étendant vers Montreuil-sur-Mer (2), étoient eau salée et droite mer, non pas profonde, mais petits bateaux y alloient (3), car la terre n'étoit si haute, comme sera dit ci-après. Et y pêchoit-on force d'huîtres (4), mêmement en ce lieu du Langon, comme la vérité le remarque, car même au port dudit Langon ne sont que coques d'huîtres (5), dont d'ancienneté est appelé le bot de la Crousillière (6). Et encore en plusieurs endroits de la paroisse vous en trouverez aussi, voire aux fonde-

(1) On appelle *timbres*, en Poitou, les espèces d'auges creusées dans la pierre, qui servent pour contenir de l'eau.

(2) Ce lieu a été ainsi nommé parce que la mer venait jusque là, lorsqu'elle couvrait tout le marais méridional du Bas-Poitou, dont les points élevés et formant alors îles, sont St.-Michel-en-l'Herm, Grue, Chaillé-les-Marais, etc. Le marais septentrional, dans lequel ne se rencontrent guère ces élévations, est celui où se trouvent Saint-Jean-de-Mont, Rié, Saint-Gervais, etc.

(3) Cette partie de la mer faisant golfe au milieu du Bas-Poitou, et en suivant les grandes sinuosités des terres, ce qui la rendait à-peu-près stagnante, avait pris, à raison de cela, comme l'observe Arcère, dans son *Histoire de la Rochelle*, les noms de *Stagnum Publicum*, d'*Esterium* et de *Stoarium*, qui lui sont donnés, dans les documents du moyen âge.

(4) Il est certain qu'au commencement des temps historiques, le Poitou était renommé par ses huîtres. Pline notamment en parle.

(5) Les masses de coquilles d'huîtres sont, en effet, assez communes dans le marais méridional et on peut citer sur-tout les bancs d'huîtres de St.-Michel-en l'Herm, qui ont fourni à M. Fleuriau de Bellevue, correspondant de l'Institut, le sujet d'un excellent mémoire. En dernier lieu, M. Rivière et autres géologues s'en sont aussi occupés.

(6) Parce que par crousille on entend coquille; le blason s'est emparé de cette expression.

ments de l'église, comme j'ai vu en la fousse (1) du reloge (2). Et y avoit audit Langon fort et château appelé le Château-Gaillard, à présent en pré, et auprès du quartier où les bateaux arrivoient et étoient la plupart des Ouches-St.-Graoust (3) en maisons jusqu'au port, comme on le trouve à présent, par les vieux vestiges et mazureaux (4) de pieds de murailles étant enterrés et faits à chaux et à sable, en d'anciens lieux privés. Et en d'autres, a été trouvé dalles de pierre pour évacuer les eaux, comme l'on voit volontiers en villes et autres lieux où il y a bon réglement pour la république (5), car lorsqu'une république n'est bien gouvernée et que chacun fait pour soi, elle va en périssant. Et y étoit ladite paroisse appelée la ville de Langues (6), et que feu

(1) *Fousse* pour fosse; afin de n'y plus revenir, je dirai ici que l'auteur, pour suivre la prononciation du pays, a écrit ainsi plusieurs mots avec *ou*, tandis que l'on écrit et prononce à présent avec un *o*.

(2) L'horloge; dans le Bas-Poitou, on dit encore reloge pour horloge.

(3) Une ouche, en Bas-Poitou, est une espèce de jardin, destiné plus particulièrement aux gros légumes, comme aux choux, par exemple. Les Ouches-Saint-Graoust sont une localité placée près du bourg du Langon.

(4) *Mazureau*, pour masure, mot très-usité en Bas-Poitou.

(5) Il est à remarquer que dans ces mémoires, comme dans les auteurs de l'époque, le mot *république* n'est pas mis comme l'indication d'un gouvernement démocratique, mais bien pour *chose publique*.

(6) Je n'ai trouvé nulle part l'indication de ce nom et de cette origine prétendue et ridicule, car le Langon est nommé dans les anciens documents: *S. Petrus de Longonio*. Au reste, ce nom serait une preuve de la fausseté des étymologies celtiques, au moins en suivant Bullet; car, d'après lui, en décomposant le nom de cette localité, on trouverait *lan*, bon et *gon, goun, goin*, vin, d'où il ré-

M.r M.e (1) André Tiraqueau, (2) qui fut lieutenant à Fontenay-le-Comte, et, par sa haute renommée, fut Conseiller du Roi après, trouva, en vieux et anciens livres, qu'au pays des Scythes, appelé à présent Poitou, près la mer, y avoit une ville appelée *Langues* qui fut déterriorée par les Romains. L'interprétation étoit, parce que de plusieurs contrées et pays étrangers y envoyoient par mer, comme volontiers est La Rochelle, (3) qui n'étoit lors édifiée, et parce que par la pluralité de langages fut dite ladite ville à plusieurs langues. Enfin après qu'elle fut saccagée, brûlée et mise à néant, comme peu après se rendit, ceux qui y habitoient ne parlèrent plus la langue des autres. Et aussi pour la dénomination de ladite ville fut dite *Longue* et à présent *Langon*, mettant un *a* au lieu du premier

sulterait que le Langon serait fertile en bon vin. Ceux qui connaissent cette paroisse savent qu'elle ne produit guère de vin et que celui qui s'y récolte est fort mauvais. Quant au blé, c'est autre chose, car ce terrain est très-fertile, pour cette espèce de production.

(1) Aujourd'hui qu'on connaît si peu les mœurs et les usages des temps qui ont précédé la révolution de 1789, on s'étonnera peut-être de ce double titre donné au grand jurisconsulte Tiraqueau. Il est donc bon de dire qu'on qualifiait de *Maître* l'avocat et qu'on donnait au magistrat le double titre de *Monsieur Maître*.

(2) Il n'est pas à croire qu'André Tiraqueau, né à Fontenay-le-Comte, qui fut non-seulement un des plus grands jurisconsultes de son siècle, mais encore un homme très-instruit en histoire, ainsi que le prouvent ses nombreux ouvrages, ait parlé de cette ville de *Langue* qui, suivant l'auteur aurait existé anciennement dans la localité où est à présent le Langon; probablement il s'agit d'un faux rapport fait au bon historien Bernard.

(3) Ici l'auteur a raison, La Rochelle n'existait pas, sous la domination romaine, et cette ville ne remonte même qu'au dixième ou au onzième siècle.

o, pour mieux parler bon Gaulois ou François (1), car nous avons vu que nos anciens avoient des termes et paroles, en leur vulgaire manière de parler que nous n'avons pas et qui nous seroient à présent étrangères. Mais l'on voit que les conditions marchent et le parler s'améliore et au contraire les bonnes coutumes s'en vont (2).

III. Voire à Mouzeuil (3), il y avoit aussi une forteresse dont les douves en paroissent encore, appelée le fort la Tour et étoit ladite Tour fort haute (4), parce qu'on dit en commun langage, que de la vieille Tour de Mouzeuil, l'on voit le château de Mareuil.

V. Pareillement Luçon (5) étoit enclos de murailles

(1) On sent bien qu'il ne faut pas s'arrêter à l'étymologie ridicule qu'on veut donner au nom porté par la localité du Langon.

(2) Il y avait ici quelque obscurité, dans le texte, et on l'a modifié, pour rendre ce qu'on croit que l'auteur a voulu dire. Heureusement il s'agit d'un de ses raisonnements et non de l'indication d'un fait.

(3) Mouzeuil est un lieu qui est mentionnée dans l'histoire des Comtes de Poitou, à raison du démêlé de l'un d'eux avec Hugues de Lusignan dit le Chiliarque. Voir à ce sujet notre *Histoire des rois et ducs d'Aquitaine et des Comtes de Poitou.*

(4) Le proverbe est bien encore que *de la Tour de Mouzeuil, on voyait la Tour de Mareuil*; néanmoins il faut remarquer qu'il y a 22 kylomètres à vol d'oiseau d'un point à l'autre, et bien des accidents de terrain.

(5) Luçon a été fortifié, comme toutes les villes ou gros bourgs du Bas-Poitou, soit à l'époque des guerres Anglo-Françaises, soit à l'époque des guerres de religion.

et de douves dont à présent paroît encore double douve, mais tout a été détruit du temps des guerres des Anglois. Toutefois ledit Bouchet, parle, dans ses *Annales*, que la constitution dudit Luçon (1) et de St.-Michel-en-l'Herm, est du temps de sainte Hélène, reine de Jérusalem (2), environ l'an de notre salut 312. Mais je n'entends parler que de la constitution des églises et premières dotations d'icelles, car le peuple s'étoit long-temps devant converti et avoit reçu la foi chrétienne. (3) J'ai vu et parlé à homme qui pour lors me dit que la lettre de la première constitution et dotation de l'Abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, étoit audit lieu, saine et entière, faite par ladite reine sainte Hélène (4). Cet homme étoit frère d'Ambroise de

(1) La fondation de Luçon, par sainte Hélène et Lucius, dont elle aurait pris le nom, est une fable. Ceux qui éclairent l'histoire par la critique attribuent la première construction du monastère de Luçon à St. Philbert. Du reste, on discutera ces points historiques, dans un ouvrage spécial.

(2) La fondation de St.-Michel-en-l'Herm ne date que de l'époque de Luçon ou à peu près.

(3) L'introduction du christianisme en Poitou remonte au troisième siècle, autant qu'on peut le croire.

(4) Nous croyons fort possible qu'il y ait eu, dans ce monastère, une bonne charte attribuée à Hélène (On avait de même à Saint-Hilaire de Poitiers, et elle existe encore, une charte qui paraissait émaner de Clovis et indiquant le don réellement fait, par le vainqueur d'Alaric, de cet établissement religieux après la bataille de Vouillé. Seulement la charte a été faite après coup, et par des faussaires, pour en couvrir des envahissements de l'époque. Il y avait de plus une autre charte d'un prétendu duc des Gaules, personnage tout-à-fait inconnu.

Chateaupers (1), sacristain et religieux de ladite Abbaye, qui fut tué à la prise dudit St.-Michel.

V. Au port dudit Langon, il y avoit ponts-levis qui furent trouvés en terre, plus de six pieds de bas, quand le port fut fait, en 1570. Or, donc ce pays voulut être franc et libre ; les Romains, après avoir eu reçu et s'être augmenté de grandes forces, voulurent subjuguer et mettre à eux sujets tous pays et toutes nations. Et n'y avoit encore nom d'Empereur, faisoient des idoles qu'ils approprioient à chacune sa contrée, comme pour l'Allemagne une, pour l'Espagne une et semblablement pour les autres, lesquelles avoient une épée, la pointe sur le pied : et quand ils vouloient savoir si quelque région se révoltoit et se rebelloit, regardoient à leurs idoles dont aucune, par l'art diabolique, avoit le pied lancé contre eux et lors connoissoient quelle contrée c'étoit, par le nom de l'idole édifiée pour la contrée. (2) Et incontinent tenoient conseil, les premiers

(1) Nous reviendrons sur ce qui concerne Chateaupers, quand il sera question de sa mort.

(2) Ce moyen prétendu employé par les Romains, pour connaître les rébellions des provinces soumises à leur vaste empire, aurait été fort commode : l'invention du télégraphe ne peut que pâlir auprès. Ce qui étonne, c'est de voir un homme aussi sensé et aussi instruit, sur beaucoup de points, que l'auteur de ces mémoires, croire à de pareilles billevesées. Cependant on peut l'excuser en songeant qu'on croyait généralement alors à la sorcellerie, et que Nicolas Rapin, lieutenant de la connétablie de France à Fontenay-le-Comte, fit, à peu près, dans le même temps, brûler un grand nombre de sorciers, à Saint-Maixent. On trouvera des détails sur cette atrocité, dans le *Journal de Michel le Riche, procureur du roi à Saint-Maixent*, que je vais bientôt publier.

Consuls, Proconsuls et autres Magistrats et élisoient un bon guerrier et conducteur d'armée qui, avec grandes forces, venoit contre ceux qui étoient rebelles; car, comme le dit Tite-Live, de Padoue (1) fut envoyé contre les Scythes avec grosse armée et croit qu'il commença à ruiner, saccager et mettre à feu ce pays, et même le Langon qui étoit le lieu principal; car Fontenay (2) n'étoit édifié, et dit Tite-Live, de Padoue, qu'ils faisoient brûler les subsistances à leur retour, afin que les rebelles du pays n'eussent moyen de vivre, pour plus fortement résister et tuoient ceux qu'ils pouvoient atteindre. En cela la vérité est vraisemblable, car l'on trouva en terre, en plusieurs endroits, même ès-lieux où il y avoit bâtiments, la terre brûlée de gros charbons de bois et le bled brûlé. En l'an 1501, fut trouvé plusieurs tombeaux enterrés au domaine du Prieuré et mêmement à l'entrée de l'Aireau, entre le portail et le puits, un timbre en terre et

(1) On doit être étonné de trouver Tite-Live cité ici, mais c'est parce que l'auteur, prenant le Poitou pour la Scythie, rapporte à sa province les expéditions romaines faites contre les Scythes. Au reste, il y a probablement un nom sauté, parce que ce texte n'indique pas le chef de l'expédition dont il est question.

(2) Nous trouvons Fontenay mentionné, pour la première fois, sous la seconde race de nos rois. Au reste, comme nous l'avons fait remarquer dans nos *Recherches sur les peuples qui habitaient le nord de l'ancien Poitou, vers la mer et la Loire, lors de la conquête des Romains et de l'introduction du christianisme*, Fontenay ne paraît pas avoir été, dans le principe, le chef-lieu du doyenné dont depuis il fut la capitale. Cette localité fut ensuite le point principal d'une Vigueurie, dépendant du *Pagus* de Niort. Voir à ce sujet mes *Recherches sur les Vigueries et les origines de la féodalité, en Poitou.*

couvert, sur laquelle couverture et au côté, il y avoit du bled et des fèves brûlés (1) et l'on connaissait encore le froment et la baillarge (2). Feu mon frère Hilaire Bernard et moi, en mettant des bornes, par le commandement et commission de M.r du Langon, en l'essart de la cour dudit lieu, à la réparation d'une partie dudit essart que feu Mathurin Seigné avoit pris à cens, trouvâmes en terre certains charbons, la terre brûlée et du bled pareillement. Et ainsi fut ladite ville de Langue détruite par les Romains, non pas qu'il ne demeurât encore quelques habitants et demeurants, mais ce ne fut pas pour réédifier et fortifier ce lieu, comme il étoit et demeura comme désert. Toutefois, j'ai trouvé en terre une pièce de potin, grosse comme un geton, ayant une figure d'homme et écrit autour les premiers mots *Augustus Cæsar*, *Imperator*, qui fut le second Empereur, ce qui démontreroit qu'encore au temps que Jésus-Christ naquit, il y avoit encore quelques habitants; en d'autres ai vu deux mains, l'une contre l'autre et écrit *Concordia*. (3). Et par les guerres qui furent fréquentes,

(1) Comme on le pense bien, ce blé brûlé n'annonce rien de romain.

(2) Si ce livre n'était pas destiné à être lu par des personnes étrangères au Poitou, je n'aurais pas besoin de dire que, dans cette province, on appelle baillarge l'orge à deux rangs que l'on sème au printemps.

(3) La découverte de quelques médailles romaines, comme celle-ci, qui est assez commune, n'indique point un grand établissement romain, une ville par exemple.

par les huguenots (1) et autres gens barbares et étrangers, ladite ville demeura entièrement détruite et la terre crut tellement que le port de la mer se combla. La mer ne fut si fréquente et ne vint que par des lieux bas où l'eau douce s'écouloit, au moyen que peu après et long-temps il y avoit quelques bons ménagers qui firent audit marais, entre l'Achenau-le-Roi et Vouillé (2), des aires, des lieux pour garder l'eau salée et y fit-on long-temps du sel. Mais, comme l'on dit, *quand grole meurt, son nid chout* (3). Il n'y eut pas toujours des gens qui continuèrent à faire ledit sel, et demeurèrent les conduits extirpés pour garder de venir l'eau salée qui brûloit et gâtoit l'herbe, et furent marais submergés d'eau douce, notament le lieu à présent appelé les salines (4), étant en la paroisse du Langon. Car l'Achenau-le-Roi (5), ne départ nullement la

(1) Par le mot *Huguenot*, qui est moderne et a été donné aux Calvinistes, l'auteur entend les peuples non chrétiens de l'époque de la chute de l'empire romain et du moyen âge, qu'on appeloit généralement payens.

(2) Il est très-probable qu'on ait fait du sel au Langon à une époque [illegible], comme sur d'autres points assez éloignés de la [illegible] et pour lesquels il existe des documens positifs. On y remarque, [illegible] des traces conservées long-temps [illegible] par la disposition des [illegible] à présent.

(3) On dit [illegible] quand la *[illegible]* meurt, son nid [illegible]. [illegible]

(4) [illegible] au Langon, [illegible]

(5) [illegible]

paroisse, mais seulement les marais communs, sur lesquels à qui ils iront, elles ont seulement le droit de *Carvane* (1) et les habitants du Langon droit de

un Canal. L'Achenal-le-Roi joue un grand rôle dans les desséchements de cette partie du marais.

(1) Le droit de *Carvane* a donné lieu à beaucoup d'explications dans le grand procès entre la commune du Langon et la famille de Maynard. Il s'agissait d'apprécier ce qu'on entendait, par cette clause des aveux des 24 Août 1528, 11 Juillet 1529 et 15 Mai 1540, rendus par le Seigneur du Langon au Seigneur de Sainte-Hermine dont il relevait. « *Item*, les marais sauvages où j'ai droit » de carvanne, qui me peuvent bien valoir, un par autre, dix » livres tournois, et contiennent environ demi-lieue de long et en» viron autant de large. » De ces termes, la famille de Maynard prétendait faire résulter un titre de propriété des marais sauvages. Ce droit ne se percevait, disait-elle, que sur les bestiaux des communes voisines, et était le prix de la permission que nous leur donnions de pacager dans le marais, permission que nous n'aurions donnée, ni pu donner, si le marais n'eût pas été notre propriété. Or, la commune du Langon répondait que ce droit de carvanne était une contribution ou un droit de garde, sur les bestiaux de quelques communes voisines qui avaient le privilége de les faire pâturer dans le marais commun des habitants du Langon, qui en jouissaient en pleine franchise, et ne payaient aucun tribut au Seigneur. A l'appui de ce système la commune citait l'*Histoire d'Antoine Bernard*. Mais laissons-la parler, puisqu'elle a voulu, dans son mémoire, pour le procès qu'on vient d'indiquer, donner une définition du droit qu'il est question ici de faire connaître à fond.

« Voyons quelle est l'origine et la nature de ce droit de carvanne, et s'il suppose la propriété utile, dans la main de celui qui le perçoit.

» C'est chez les Syriens et les Arabes qu'il faut aller chercher l'origine du mot *carvanne*.

» *Caravanna, carvana*, dit le savant Ducange (Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, 1.° caravanna, carvana), « *Vox turcica, significans qualiacumque hominum agmina, securitatis causâ se conjungentium in itineribus* » *Expression turque, signifiant une troupe d'hommes qui se réunissent en voyage, pour leur sûreté.* Le même Ducange cite un manuscrit très-ancien sur l'histoire des Croisades, où la marche d'une caravanne est décrite en ces termes :

« Or vos dirai k'est carvanne : Si marcheant Sarrazins, quant » ils voèlent aler en marchandise en lointaines tierres, si parolent » ensemblent pour faire carvanne, et si sunt par avanture, ú vint, » ú trente, ú quarante et à cascun cameus 5 soumiers, selon ç'on » k'il est sires ou rices hom, et tous cargiez de marchandises, et si

pêcher poisson à cul et à plage, droit de prendre oiseaux, droit de pâturer leurs bêtes sans nul

» se relient ensemble et portent avec aus lors tentes, s'il ne se
» héberguent mie en nulle vile devant q'on s'il vienent à la ville à
» ils doivent aler et à ils doivent descargier lor marchandise, ains
» se héberguent déhors les viles, quant ils ont fait lors jornées, et
» tendent lors tentes, dont les fait garder li sires en qui tierre il
» sont par nuit et par jour, et conduire fors de sa tierre pour le
» travers k'il en a, et ensi font tous li signor parmi qui tierre ils
» passent. »

» Ce qui se pratiquait, du temps des Croisades, se pratique encore aujourd'hui; mais ce que ne dit pas l'auteur du manuscrit, et ce qui se fait aujourd'hui comme il se faisait alors, c'est que les princes Arabes, sur le territoire desquels voyageait une caravane, se faisaient bien payer la modération qu'ils avaient de ne pas la piller, et les soins qu'ils se donnaient pour l'empêcher d'être pillée. La rétribution qu'ils exigeaient était et est encore le droit de caravane, c'est-à-dire un droit de garde et de protection.

» Ce que les Seigneurs Français avaient vu faire en Orient, ils le firent eux-mêmes en France. La plupart pillaient les marchands qui voyageaient sur leurs terres, quelques-uns se firent payer le droit de les protéger. Le tribut qu'il recevaient ne se nomma pas droit de caravane, parce que les marchands ne voyageaient pas en troupe ou en caravane; mais il en était l'équivalent.

» De même qu'une troupe d'hommes réunis pour voyager se nomme caravane, une troupe d'animaux réunis pour la même fin porta le même nom. Nous avons vu que plusieurs communes de la plaine, telles, que Pouillé, Petosse et l'Hermenault, etc., avaient contribué à creuser les canaux du marais. On ne peut pas dire que ce fut une corvée qu'elles avaient remplie, elles y avaient donc un intérêt particulier. Cet intérêt, le droit de caravane des Seigneurs du Langon nous l'indique; c'était le privilége de faire pacager leurs bestiaux dans ces marais. Les bestiaux de chaque commune se réunissaient et formaient une caravane; ils avaient besoin d'être gardés ne fut-ce que pour les empêcher de se disperser. Un des gens du Seigneur remplissait cet office. Ils étaient donc sous la garde et la protection du Seigneur, comme la caravane Syrienne se met sous la protection d'un Scheik arabe, et il se faisait payer un droit de caravane, comme le prince arabe se le fait encore payer aujourd'hui.

» Ce qui se pratiquait alors se pratique encore à peu près, de la même manière, au Langon et dans toutes les communes de l'arrondissement de Fontenay, qui possèdent des communaux dans le marais, à l'exception du droit seigneurial de caravane, qui ne se paierait plus, quand même il y aurait des Seigneurs, parce que les communes de la plaine ont renoncé au privilége de faire pacager leurs bestiaux dans les communaux voisins; mais la réunion des

devoir, faucher et couper herbes, rouches et autres manières d'herbes, comme sera dit ci-après au temps de l'an 1530. (1)

bestiaux de chaque commune, lorsqu'elle est en marche pour se rendre au communal, se nomme toujours carvanne; celui qui est chargé du soin de les garder, se nomme carvannier, et la rétribution que chacun lui paie en récompense de ses soins se nomme le paiement de la carvanne. Ainsi le Seigneur du Langon est remplacé par un simple pâtre; mais il n'en résulte pas moins de ce qui se fait et de ce qui se ferait que le droit de carvanne était autrefois un droit seigneurial, un droit de garde et de protection sur les bestiaux étrangers qui venaient dans les pâturages de la commune.

» Il est dit, dans l'information du 3 septembre 1524, que ces bestiaux ne pouvaient venir pacager sur les marais sans le congé ou permission du Seigneur. Sans doute ils ne le pouvaient, et cela ne prouve point du tout que la propriété du marais appartint au Seigneur. A l'époque où le droit de carvanne fut établi, un homme même aurait à peine osé fouler le sol de la seigneurie du Langon, s'il y était étranger, sans la permission du Seigneur. Cet usage inhospitalier était commun à toute la France, et il n'est pas étonnant qu'il se soit étendu des hommes aux animaux. Ainsi la permission nécessaire aux bestiaux des communes voisines du Langon, pour venir pacager dans le marais, n'était point la permission d'en manger l'herbe, mais celle de marcher sur le sol de la Seigneurie. De même que la caravanne Syrienne ne peut entrer sur le territoire d'un Scheik arabe, sans sa permission, la caravanne de Petosse ne pouvait entrer dans les petits états du Seigneur du Langon, sans son consentement, qui entrait sans doute aussi pour quelque chose, dans le droit de carvanne qui lui était payé. Voila ce qui doit être démontré à tous ceux qui ont quelque teinture de ce qui ce pratiquait au moyen âge. »

Moi qui ai bien *quelque teinture de ce qui se pratiquait au moyen âge*, puisque j'étudie cette époque depuis trente ans et plus, je tiens comme vrai presque tout ce que je viens de transcrire, mais je doute encore *si la permission de manger l'herbe* n'était pas un des éléments, une des causes du droit de carvanne. Or, mon projet n'était pas autant de rechercher, ce qui avait donné lieu à la redevance, que d'indiquer ce qu'était cet usage, d'où il avait été emprunté et d'établir que, sauf ce qui tient à la féodalité, il a continué à exister dans les environs de Fontenay.

(1) Le droit de pêcher le poisson à cul et à plage est établi dans plusieurs actes relatifs à la baronnie royale de Champagné-sur-mer. Nous donnerons l'explication de cette expression.

Le droit de prendre des oiseaux de mer était aussi un privilége seigneurial, dans les marais du Bas-Poitou.

VI. La situation, limitement, tournagement et étendue du Langon, et nous commencerons au carrefour du champ de la Forêt, comme l'on va à Fontenay, tout le long d'un chemin, jusqu'au carrefour, comme l'on va à Petosse, appelé le chemin de St. Michaud et allant tout ledit chemin vers Mouzeuil jusqu'à la plus loin des vallées qui se rend à la Vallée-Bossard, et de la Vallée-Bossard, suivant le chemin qui va aux Linauds, laissant la Billonière pour Mouzeuil et la métairie des Linauds pour le Langon, ainsi que conduit le chemin. Mais, à la vérité, autrefois quand la Billonière fut construite, elle fut avouée pour Mouzeuil, où il y avoit un bon gouvernement pour la République, et au Langon furent lezés et de petite volonté laissèrent la Billonnière pour Mouzeuil et à une autre fois en fut autant fait des Linauds, qui étoient de Mouzeuil et furent laissés pour le Langon. Et pour aller droit et faire raison, la Billonière est du Langon et les Linauds de Mouzeuil (1), car comme la vallée départ depuis le chemin qui conduit de Fontenay à Luçon, rendant contre ladite Vallée-Bossard et suivant icelle, au-dessus de la Billonière jusqu'au chemin ou sentier qui conduit à la Touche, appelé le sentier du Breuil et rendant

(1) Ces détails sont tout à fait de localité, mais pourtant on voit comment les limites des anciennes paroisses ont été autrefois établies.

à icelle Touche à la réparation des prises (1) nouvelles au-delà du Contrebot-le-Roi (2) et les prises du marais du S.r Descoulandres, passant jusqu'au-delà l'Acheneau-le-Roi, à une baisse qui n'est guère droite, appelée le vieil étier (3) lequel se rend droit à la Conche-aux-Oisifs (4), laissant les salines vers ledit Langon. Et auquel lieu de la Conche-aux-Oisifs, par accord fait entre le Seigneur du Langon et l'Abbé de St.-Maixent, quand ladite conche fut faite, y fut pendu un sac plein de foin, en figure d'homme, pour démontrer aux voisins et à leurs successeurs que la divise et séparation était là, et fut auparavant que l'Acheneau-le-Roi fût fait. Ce que c'est que ladite Conche-aux-Oisifs, ce furent deux personnes qui s'entrebattoient, dont l'un fut tué et l'autre s'en alla sans être pris, et la sentence contre lui, rendue avec témoins, fut condamné à être pendu audit lieu et fut en son absence ledit sac pendu et lui échappé. Et en fut laissé pour ce faire la prééminence et juridiction au Seigneur du Langon. Et de ladite Conche-aux-Oisifs, faut suivre par une haute et large chaussée, appelée la Chaussée-

(1) Sur les bords de la mer on appelle un desséchement une *prise*.

(2) On donne ailleurs des détails sur le Contrebot-le-Roi.

(3) Un étier est un canal d'écoulement, dans les marais et surtout vers la mer. Il y avait donc là probablement un canal.

(4) Une conche *concha*, est un enfoncement, un petit port, enfin un lieu où abordent les barques, dans le marais. On citera la fa-

aux-Roux droit aux terres et suivre l'approche une vallée et montée haute se rendant près Milleraud, laissant Milleraud pour le Langon, et suivant ainsi ladite vallée, elle vous conduira droit au carrefour des Noyers, appelé la Forêt, où j'ai commencé.

VII. Et voilà le tournoyement dudit Langon, au-dedans duquel il y a plusieurs Seigneuries ès-quelles est dû terrage. Et quant au terrage de Milleraud dont le terrage est et appartient au Seigneur de St. Gillet (1), la moitié est laissée sur le champ pour droit de dîme, et l'autre moitié on la huche (2) par trois fois au terrage et on la porte à un des chirons (3) de Milleraud, appelé la Grange de St. Gillet, et quant au douze qui est dû au Poiré et à Mouzeuil, on le porte auxdits lieux.

Or, pour revenir à parler des marais, ils furent tantôt épris de grandes rouches, de grands motreaux

meuse conche de l'île d'Her, aujourd'hui Noirmoutiers, où descendaient ordinairement les Northmans au moyen âge.

(1) Saint-Gillet est indiqué comme étant anciennement un port. Ce n'est plus qu'une très-grosse ferme, qui a appartenu à une branche cadette de la maison de Maynard. Le possesseur de Saint-Gillet épousa l'héritière d'une autre branche, et devint ainsi, il n'y a pas beaucoup plus d'un demi-siècle, possesseur de la seigneurie du Langon.

(2) *Hucher*, crier à cri public, hucher à la porte d'une église, faire une publication.

(3) On appelle chiron, en Haut-Poitou, un amas de pierres; en Bas-Poitou, un rocher, le plus souvent en granit.

(1) et l'eau y étoit en toute saison jusque vers Luçon, et étant marais inutiles, fut fait remontrance à la cour par les Seigneurs tant spirituels que temporels qu'on y eut égard pour amender, avaluer et améliorer les habitants des paroisses et pays circonvoisins et y eut Commissaires à ce députés ; car la Vendée qui passe à Fontenay, submergeoit et emplissoit ainsi ces marais et ne pouvoient évacuer et demeuroit comme eau endormie tout le temps d'été, car l'hiver elle passoit par tout, fut advisé qu'il seroit fait un bon, large et profond Acheneau, ne gâtant la terre que par un côté, qui prendroit depuis les terres de l'Anglée tirant au travers les terres de Vouillé rendant vers Marans, appelé le Bot et Acheneau de l'Anglée (2). Ainsi fut fait, par lequel Acheneau la plupart de ladite Vendée s'écouloit à la mer et n'entroit point d'eau vers le Langon, sinon par-dessous un arceau auquel il y avoit une porte en fer pour garder de passer l'eau, et quand les Langonnois en vouloient avoir, il leur en étoit laissé passer à leur suffisance, pour améliorer les marais. Tantôt après les marais ne furent si inutiles, mais fort profitables, car auprès des terres furent faits des prés et les prés s'augmentèrent et le peuple nourrit du bétail pour sa valeur,

(1) Un Motreau, dans la Vendée, est une île au milieu d'une rivière ou d'un étang.

(2) On parlera, plus au long, de l'acheneau de l'Anglée.

et ainsi de petit à petit s'augmentoit le Langon, faisant édifices, prenant des pierres des vieux mazureaux, et des mazureaux en faisant des terres labourables.

VIII. En ce temps fut aussi fait une chaussée au Poiré, appelée le Pontreau, sur laquelle on cheminoit à pied du Poiré jusqu'à Veluire. Et y avoit à l'endroit de la Vendée, au lieu que nous appelons la Carvane, des arceaux où l'eau de la Vendée passoit, et passoit une partie de ladite eau par et au-dessus du château où il y avoit moulin à eau. Et furent aussi faits audit Poiré, par cet endroit, des chemins en terre et en pavé qu'encore on voit à présent mal entretenus, au moyen desquels étoit dû tonnage et coutume (1) et étoit peuplé de maisons jusque vers l'église de Notre-Dame de Coussaye (2) qui est l'église paroissiale du Poiré et de l'Anglée. Ces eaux étoient retenues et ne passoient à l'aise partout, comme elles font à présent et à ce moyen étoient grandes vers Fontenay, tellement que les chaussée et chemins qui avoient été faits pour entrer dedans Fontenay, du côté de Charzais, elles passoient souvent par-dessus. Et au côté dudit chemin

(1) Par ces mots *tonnage* et *coutume*, on entendait des droits qui se percevaient sur cette chaussée, pour son entretien.

(2) L'Eglise de Notre-Dame de Coussaye qui était en effet l'ancienne Eglise paroissiale de cette localité, est depuis tombée en ruine. Nous en parlerons plus tard avec détail et pour cause d'un grand intérêt.

aucuns avoient commencé à bâtir quelques maisonnettes, en forme de loges et moyen de quoi furent et sont à présent appelées les *Loges* (1). Et furent certaines années que les eaux ne furent grandes, dont plusieurs qui avoient des marais, mothes et autres domaines aux deux côtés dudit chemin y firent semblablement bâtir et édifier loges, prenant le fondement le mieux qu'ils pouvoient et y firent des boutiques ès-quelles les allants et venants trouvèrent marchandises, qui fut le moyen de l'augmentation des Loges. Et ainsi, comme les années ne sont toutes semblables, en vint une en laquelle l'eau croissoit à vue d'œil (2); s'assemblèrent, rue des Loges, et avisèrent de secrètement venir rompre les chaussées du Pontreau et Bot de l'Anglée, ce qu'ils firent de nuit. Et les eaux appetissèrent et ne furent très-long en danger, et s'augmentèrent de jour en jour ces brèches faites audit Pontreau et Bot de l'Anglée et ne furent réparées que bien petit. Tellement que les eaux étant grandes ne laissoit point à passer et multiplioit les brèches et en fut fait en-

(1) Les Loges de Fontenay qui forment une longue rue, sont la partie la plus ancienne de cette ville. J'ai cité ailleurs un titre de Guillaume Fier-à-Bras, qui fait don de maisons aux Loges de Fontenay, *mansiones ad Fontanetum quod vocatur ad loceas*. On suppose que c'est là que se sont fixés les pêcheurs, premiers habitants de cette localité, lorsque le marais était encore sous les eaux.

(2) Cette entreprise pour dégager les Loges de Fontenay des eaux qui les encombraient, est établie par des documents positifs, mais la version donnée par le chroniqueur du Langon, fait connaître d'une manière très-positive comment la chose eût lieu.

core d'autres. Car lors il n'y avoit bon règlement pour la République et chacun tendoit que pour soi, qui est le moyen de la perdition, anéantissement et ruine d'une paroisse ; sinon, quand il n'y a point quelqu'un, deux ou trois qui sont crus et ont l'œil à la police de la République. Mais quand une paroisse est régie par deux ou trois bons hommes, ayant égard au général, n'étant point partiaux, comme à présent sont les habitants, vivant en paix et vraiement en la crainte de Dieu et de son église, quel bien et honneur l'on voit et Dieu aussi y est ! Et au moyen de ces brèches faites au Bot de l'Anglée et au Pontreau, les eaux allèrent partout et fut le péril et dommage pis qu'auparavant, et dura long-temps. Mais voyant que le mal empiroit et que les prés étoient submergés et ne pouvoient avoir de foin et de marais pour nourrir les bêtes, considérant qu'autrefois leurs prédécesseurs y avoient peiné et mis l'œil, les paroisses de Coussaye, du Langon, de Mouzeuil, de Veluire et de Ste.-Gemme, s'assemblèrent et fut remontré à la Cour le mal qui étoit ès-dites paroisses par la continuation et fréquentation des eaux, Commissaires furent établis à la visitation et au fait qui se devoit faire et fut avisé faire un profond et large canal qui prendroit dudit Bot et lieu de l'Anglée, où commenceroit à entrer l'eau des marais, se rendant le plus droit qu'il seroit

ible à Luçon, pour conduire en toutes saisons

les eaux, ce qui fut fait et appelé l'Acheneau-Neuf ou l'Acheneau-le-Roi (1), en l'an 1283. Et furent contraints, de par le Roi, Philippe IIe du nom, qui lors régnoit lesdits habitants et autres, jusqu'au nombre de douze paroisses; les autres sont Auzais, Petosse, l'Hermenault, Pouillé, Saint-Valérien, Saint-Laurent-de-la-Salle, et sont encore sujets les habitants, toutes et quantes fois qu'on obtiendroit permission pour être réédifié, comme étoit contenu par les pancartes dudit temps, étant ès-Abbayes de Moureilles, de St.-Michel-en-l'Herm, de Nioeil sur-l'Autise et de l'Absie en Gâtine. Et en même temps et année fut fait aussi un Contre-Bot audit Bot de l'Anglée, au même lieu où commence l'Acheneau-le-Roi, qui s'étend plus près des terres, tendant aussi vers Luçon, lequel Contre-Bot servoit à écouler et évacuer les eaux des prés et sources qui passoient à divers endroits, au travers dudit Contre-Bot à des arceaux de pierre qui y étoient, entre lesquels il y en avoit audit Langon, au lieu que l'on appèle l'Etier-Barbot, comme encore j'ai vu le pied et la voûte d'icelui tombée et se couloit ladite eau audit Acheneau-le-Roi par cet arceau au long une Nouhère, que l'on appèle la Nouhère de Marans, et sont tenus les détempteurs

(1) Le moment de l'ouverture de l'Achenal-le-Roi est ici positivement raconté et cela, sans doute, par suite de titres qui étaient à la disposition de l'auteur.

des domaines étant, tenant et aboutissant audit Contre-Bot-le-Roi, du côté des terres, chacun en son endroit, redresser ledit Contre-Bot, comme fut déclaré à une visitation de Commissaires établis par le Roi à visiter les marais et les réparations nécessaires en l'an 1442 (1), comme j'ai vu, en laquelle visitation les habitants du Langon comparurent, en déclarant leurs priviléges auxdits marais, comme dit est ci-dessus, et fut employé par les Commissaires, en ladite visitation, ces mots : « Sur lesquels marais lesdits habitants du Langon se disent avoir droits de pêcher et pâturer leurs bêtes et bourines et de tout temps en ont jouis ».

Il y a bien audit marais du Langon un autre Acheneau assez fort, appelé le vieil Acheneau et n'ai pu savoir à quoi il avoit servi, si ce n'est du temps que le sel y étoit fait.

IX. Or, pour revenir à l'édification dudit Langon, après avoir reçu la foi chrétienne qui ne fut guères après la passion de Jésus-Christ, St. Martial, disciple de St. Pierre, Apôtre, fut envoyé en Limousin qu'il convertit et delà s'en vint à Poitiers, lequel prêchoit en l'église Notre-Dame la Grande qui étoit temple d'idoles, pour lors, le premier jour

(1) Cette visite des marais de 1442 est encore une donnée précieuse pour l'histoire du marais méridional.

que St. Pierre, son maître, souffrît passion, lequel ouït une voix et aussi l'assistance qui déclara la passion, comme le dit Bouchet, en ses *Annales*. Et ce fut 59 ans, après la passion de Jésus-Christ (1), car nous prenons la date des années à l'ancienne supputation de l'incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ. A présent nous la devançons près d'un quartier, car nous la prenons au premier jour de Janvier précédent (2).

X. Audit Langon, au même lieu et place où fut édifié le temple, du temps des Gentils et Payens (2), qui fut brûlé comme les autres édifices, y fut rebâti et réédifié une Chapelle pour certaines personnes qui voulurent vivre austèrement au service de Dieu et faisoient prière à Dieu pour le peuple et leur fut baillé quelques biens qui depuis ont été fort augmentés, rebaillé autres, avec charges qui ne sont observées; ladite Chapelle est ainsi que se montre la voûte en l'église et paroît encore la muraille brûlée du temps des payens, et est chose véritable que ce lieu étoit commun aux payens. Tant en l'église, au cimetière que partout, au prieuré et

(1) L'introduction du Christianisme en Poitou eut lieu beaucoup plus tard, ainsi que je l'ai déjà dit.

(2) Le changement du calendrier ou la méthode de commencer l'année au 1.er janvier était alors une *innovation toute récente*.

(3) Rien ne prouve qu'il y ait eu au Langon un temple des Payens. Les anciennes Eglises où il se trouve des sculptures qu'on a cru tenir au polythéisme ont été souvent indiquées, et bien mal à propos comme des temples destinés à cette croyance.

lle autour ne sont qu'ossements de personnes, en sépulchres de pierre, qui ne sont point en d'autres endroits; en ladite paroisse, voire en a été trouvé qui se touchoient les uns les autres. Et ces domaines ainsi baillés forment à présent le Prieuré (1) qui n'est point sujet aux habitants, à l'administration d'aucuns Sacrements, sçavoir: les vigiles de Noël, de Pâques, de Pentecôte, de St. Pierre de juin et de la Toussaints; dire Vêpres et Complies, ès-là prêcher ès-dites fêtes de Toussaints et Noël, et les jours desdites cinq fêtes, Matines, Primes, Tierces, Sextes, Nones, la Procession, la Grande Messe et Vêpres; seulement en ces jours, le Curé doit la Messe du matin et Complies et faire le Diacre audit Prieur. Plus est sujet ledit Prieuré de bailler l'aumône générale (2), trois fois la semaine, et le pain de la seizième fournée du grand four, baillée pour Dieu, le Dimanche au matin, que l'on appèle le pain de St. Graoust, laquelle seizième fournée ap-

(1) Le Prieuré était l'établissement religieux primitif. Des Moines étaient envoyés pour desservir une localité, sous la conduite d'un Prieur, et, au Langon, ils venaient de S.t-Michel-en-l'Herm. Plus tard, le nombre des Moines a diminué, l'abus s'est introduit et on a chargé un simple Prêtre à modique traitement ou *portion congrue*, comme on disait avant la révolution, de remplir les fonctions de Curé, tandis que le Prieur, sans avoir charge d'âme et tenu presqu'à rien, conservait un fort revenu.

(2) Ces grandes aumônes étaient communes dans le pays. A Maillezais, tous les habitants pauvres ou non pouvaient participer aux distributions de pain. Mon jeune ami, M. Ch. Arnault, à qui j'ai été assez heureux pour fournir beaucoup de matériaux, s'étend, à ce sujet, dans son *Histoire de Maillezais*, et je renvoie à cet ouvrage, pour plus de détails.

partient audit Prieur, lequel a droit de four à ban comme icelui appartient encore et baille à ses sujets audit grand four, moyennant ladite seizième fournée. Et dépend ledit Prieuré de l'Abbaye de St.-Michel-en-l'Herm (1) qui doit tel service à l'église comme étoit et doit être fait audit St.-Michel-en-l'Herm. Et fut ladite Chapelle fondée de St. Pierre, mais d'autant qu'il n'étoit tenu à l'administration d'aucun Sacrement, fut baillé des biens à un Prêtre, pour iceux desservir et avoir cure et administration des Sacrements et prédication, et furent appelés lesdits biens la Cure (2) à qui depuis il a été baillé d'autres biens, ainsi qu'elle est. Et fut édifié une église fondée de St. Blays, en laquelle les chrétiens et habitants dudit Langon s'assembloient aux jours dédiés et nommés par l'église à faire leurs prières, rendre grâce à Dieu et ouïr les prières de l'église assistant au service qui s'y faisoit par ledit Curé et autres, et ouïr la parole du Dieu vivant catholiquement, en vraie union, bienveillance, amour et charité mutuelles, les uns envers les autres, en la crainte et amour de Dieu. Il y avoit en ladite église un nœud de l'échine du propre corps dudit St. Blays (3), ce que j'ai

(1) Le prieuré du Langon continua à dépendre de l'Abbaye de S.t-Michel-en-l'Herm.

(2) Ici l'auteur arrive au véritable état des choses et à la filiation des Etablissements Ecclésiastiques au Langon, comme ailleurs.

(3) Un nœud de l'épine du dos de S.t Blaise était donc la relique principale du Langon.

depuis vu. Or, il fut dit par les habitants que le Curé l'avoit transporté ailleurs, et que, au lieu, en avoit mis un autre, pris au cimetière, ce qu'il nia, et y eut grand tumulte et émotion. Le Curé, ne pouvant résister, fit prière à Dieu en montrer la vérité, à l'augmentation et entretenement de la foi catholique, et un jour de Dimanche quelque peuple fut assemblé, ayant ferme foi en Dieu, leur dit qu'ils fissent à la porte et hors l'église un grand feu au grand cimetière et qu'il jetteroit les reliques dedans, et que si le feu ne les brûloit, que ce seroit les vraies reliques dudit St. Blays. Ce que tous consentirent, le feu allumé, le Prêtre fit mettre en dévotion les assistants et lui demanda la grâce du Saint-Esprit, chantant: *Veni, Sancte Spiritus* et l'Oraison *Deus qui corda*, et après, jeta lesdites reliques dedans ledit feu, incontinent lequel se sépara en deux, faisant lieu auxdites reliques, qui ne furent aucunement brûlées, et louèrent Dieu, requérant miséricorde. Et en entrant à l'église fut chanté *Te Deum*.

Or, cette église n'étoit guère grande et placée à la Cure dudit Langon au lieu où les métayers font leurs pailliers. Dedans icelle, un jour entre autre, y fut tué un homme, au moyen de quoi, elle fut interdite et les habitants, pour lors, ne voulurent envoyer en cour de Rome et fut laissée comme à non chaloir. Et portèrent les meubles d'icelle, en la

Chapelle du Prieuré et y firent l'office accoutumé et leur fut trouvé plus commode, d'autant que c'étoit à leur approche. Et le Prieuré leur bailla ladite Chapelle et le cimetière aux conditions qu'à chacunes fêtes de Noël, de Pâques, de Pentecôte et de Toussaints, on lui payerait une livre de cire, appréciée à six sous. Et ainsi demeura l'église de St. Blays et tantôt après firent faire les Chapelles et démaçonner le pignon de ladite Église pour entrer aux dites Chapelles et long-temps après firent faire l'Arceau qui est à présent, en l'an 1473. Et firent refaire la longueur devers le cimetière aussi en l'an 1474; firent paver ladite église, en l'an 1477; firent faire une grande croix d'argent processionnelle, en l'an 1481; firent faire la voûte qui est sur la voûte de ladite église, en l'an 1486; et toute icelle église blanchie et marquée de rouge, en façon de quartier, en l'an 1501.

XI. En l'an 1502, y eut en Poitou une grande mortalité (1), tellement qu'audit Langon moururent trois cents, en cette paroisse, et en fut enterré par un jour, le jour de la St. Barnabé, onze personnes.

XII. Ledit Curé est tenu d'administrer les Sacrements à ses paroissiens, prêcher et à toutes vigiles

(1) Cette mortalité de 1502, en Poitou, qui fit tant de ravages dans la Paroisse du Langon, est indiquée dans les faits qui se reportent à l'histoire générale de la Province.

de Dimanches et Fêtes, et, ces jours, dire Matines, Vêpres et Complies. Les autres jours la Messe à chant et trois Messes la semaine et une le lundi, assignée celle du lundi, sur le champ Carré de ladite Cure, avoit de coutume de prendre, en ladite église, toutes offertes et n'y prenoit rien la fabrique que la moitié du jour de St. Blays et entièrement la fabrique prenoit les Offrandes faites du jour du Vendredi-Saint et prenoit ladite fabrique toutes Offrandes de chair, de linge, de fil, filasse, laines, chandelles (1), fichées (2) et offertes, quand on bailloit au Curé un denier pour l'Offerte. Tous les lundis, mercredis et vendredis de Carême, ledit Curé doit une Messe d'absolution, l'Office le jeudi, Absoûte le vendredi et samedi d'après et le mercredi, jeudi et vendredi ténèbres, la vigile de Pentecôte l'Office au matin, le tout fait comme est contenu par l'usage de St. Pierre de Poitiers.

XIII. Ledit Langon est tenu à foi et hommage lige du Baron et Seigneur de Sainte-Hermine (3), appartenant au Seigneur de la Trimouille. A cause du château avoient de coutume et d'antiquité de

(1) Ces offrandes, très-communes encore, dans le bocage de la Vendée et qui font souvent le principal revenu des Fabriques, sont à peu près nulles aujourd'hui, dans la plaine et dans le marais.

(2) Ces offrandes étaient *fichées*, est-il dit dans le texte, parce qu'on les attachait à un bâton ou à un bois qu'on *fichait* dans l'autel, c'est-à-dire qu'on faisait entrer dans un lieu destiné le plus ordinairement à cet usage.

(3) Le Langon a depuis été érigé en Baronnie.

demander le guet (1), qui étoit par chacun feu cinq deniers par mois, qui est cinq sous l'an. Dès auparavant avoit cette mauvaise coutume, nonobstant que le Langon n'y fut sujet, mais aux capitaines dudit château baillé ledit guet dès ces temps ; on envoia un homme pour l'amasser audit Langon et entrèrent dans une maison en laquelle il y avoit une femme au bain qui avec elle avoit son petit enfant qu'elle baignoit et sa gouvernante étoit occupée à d'autres affaires. La femme se trouvoit fort bien, mais étant courroucée de ladite exécution et de la peur qu'elle eut s'évanouit et son enfant noya. Cette exécution fut plaidée, après la mort du petit enfant, et en fut le procès en la Cour de Parlement à Paris, dont les habitants par commission, firent taxe pour ramasser deux cents livres tournois, pour faire ladite poursuite, et fut dit qu'ils seroient exempts, avec dépens.

XIV. J'ai vu ladite taxe, écrite en parchemin, en date de l'an 1384 et ne connois homme y étant nommé ou étant descendu de leur lignée et cela tant par les papiers censaires, titres anciens que j'ai vu qu'autrement. Tellement, dirai-je, de la situation des causes et de ce qu'étoit du Langon, fors d'un y étant, nommé Jean Seguinot, duquel est sorti Guillaume Seguinot, qui fut marié avec Guillemette

(1) Le guet était le droit d'obliger des Habitants à faire la garde, dans un château ; aussi disait-on souvent guet et garde.

Tracherinelle (1) et dont est issu dudit Guillaume un Huguet Seguinot, qu'ils marièrent et lui firent quelques dons, en date de l'an 1432, qui était du temps que la Pucelle Jeanne chassa les Anglois hors de ce pays et tous ces Seguinots vivoient vieux, car même cet Huguet vêquit jusques passé l'an 1510. Et ne voyant point pour sa vieillesse, il dit le jour et l'heure de son trépas, à une de ses filles nommée Jeanne : « Va querir deux ou trois grands pains chez toi, prends du bled céans, pour récompense, et mêts de la chair cuire, car je le sais, Dieu m'appèlera, et ce sera pour ceux qui veilleront mon corps la nuit. » Ce qui fut fait ; ils avoient cette bonne coutume en ce temps, comme encore ai vu, mais à présent le corps est laissé là, comme d'une bête brute, n'en faisant, n'y tenant aucun compte. Hélas ! ça été le vaisseau où l'âme immortelle a résidé et a été si chèrement rachetée, par le saint Sacrement de Baptême, du péché originel dans lequel nous avons été conçus. Nos pères ont pleuré la mort de leurs prédécesseurs, par huit jours entiers et plusieurs autres jours, comme récite l'Ecriture sainte, et nous autres que devons-nous faire, ne devons-nous pas les imiter et suivre cette Ecriture ? Ces pleurs ne sont pas mises par écrit pour nous en garder, au contraire,

(1) Le nom de famille était Tracherinelle et on l'appelait Tracherinelle, parce qu'on prenoit alors les noms propres. Ainsi la fille d'un Seigneur du nom de Sorans s'appelait Agnès Sorans.

car même Jésus-Christ pleura bien sur le Lazare, et suivons donc les bonnes coutumes de nos prédécesseurs, laissant les mauvaises arrières.

Cet Hugues Seguinot eut plusieurs filles et enfants (1), entr'autres une qui fut nommée Anne, femme de Louis Coutancin, desquels est issu feu Jean Coutancin, père de Jean Coutancin et de ladite (2) Jeanne, qui fut mariée avec Michaud Bounin, sont issus Colas et Denis Bounin, duquel depuis sont issus Colas Bounin et Jeanne Bounin, jadis femme de Michaud Chaigneau et dudit Colas Bounin premier est issu Hilaire Bounin, ma mère (3).

XV. Encore environ l'an 1518, un nommé Briendère fut envoyé pour amasser le Guet, ne sachant s'il étoit dû ou non, s'avisa incontinent d'exécuter. Or, nul ne voulant payer, subitement s'assemblèrent de toute part les habitants dudit Langon, avec bâtons, fourches et pierres, dont icelui dit Briendère, qui étoit estimé de bonnes mœurs et fort hardi, fut contraint de fuir, et, en la Grande-Rue, se trouva Barthommé Dieumegard ayant une fourche de fer qu'il enferra au museau du cheval dudit Briendère et le

(1) Ces mots *filles* et *enfants*, l'un à la suite de l'autre, font connaître qu'alors, comme aujourd'hui encore, dans certaines parties du Poitou, on entend par le mot *enfant* un garçon.

(2) Il n'est pas rare, dans les narrations de l'époque, de trouver l'expression *ledit*, *ladite*, devant les noms d'individus dont on n'a pas encore parlé.

(3) Cette généalogie, qui vient aboutir à l'un des Auteurs de ces mémoires, est loin d'être très-claire.

manche en rompit et s'en alla le cheval avec la fourche, lequel mourut l'ayant entre ses jambes, avant qu'il fût au chemin St.-Mach, et Briendère n'emporta point ses exécutions. Certain temps après en vinrent des autres pour les amasser et les habitants dirent entr'eux : « Ceux-ci n'ont point la peau plus épaisse que Briendère », et oyant ce, s'en allèrent sans faire autre semblant.

Hélas ! que c'est une bonne et vertueuse chose à la République, quand les Seigneurs et Gentilshommes de la paroisse soutiennent leurs sujets et aiment la police de la République et font que les priviléges d'icelle sont gardés et maintenus. Hélas ! c'étoit du temps de feu très-vertueux et très-noble personnage Messire René Mesnard (1), Chevalier, et Dame Bernard de Puy-Girand, Seigneur et Dame dudit Langon, de Longèves, de la Jaudonnière, du Puybelliard, de Touchepréz et autres places et Seigneuries, lesquels Sieur et Dame disoient à leurs sujets : « Gardez-vous bien de payer, nous vous garderons bien d'eux : s'il vient quelques sergents ou autres intenteurs de procès : Frappez, car nous ne voulons point que vous plaidiez (2) ». Quand quelqu'un avoit

(1) Ce Seigneur de Langon étoit de la famille Mesnard de Touchepres, qui a possédé la baronnie de [illegible] et qui est autre que celle des Mesnards ou Mesnard, seigneurs de [illegible], et [illegible]

(2) Ces paroles du Seigneur de Langon, sont non-équivoques et sentent des mœurs du temps.

été offensé par un autre, en corps, honneur et biens, les Sieur et Dame en faisoient raison, leur remontrant amiablement et parlant doucement avec eux, sans orgueil. Onques Gendarme, de leur temps, n'entra audit Langon ; si quelqu'un des habitants leur présentoit et portoit quelques couples de poulets (1), ils étoient incontinent payés ce qu'ils valoient. Rien ne leur étoit donné qu'au double ils n'en envoyassent la valeur.

De leur temps et en l'an 1523, régnoit une forte, maligne et débauchée compagnie, appelée les *Aducaturaires*, lesquels par leur mauvais esprit étoient autrement nommés *Mille-Diables*, onques n'entrèrent en cette paroisse. Icelui Seigneur mourut le premier sans hoirs, provenant de leur mariage. Par après, icelle Dame, désirant d'avoir enfant, se remaria à un feu, de bonne mémoire et noble Jacques de la Roche, Sieur de Germain de Boisbaudan, qui avoit de fort beaux enfants et entr'autres un nommé Geleaize ou Claude de la Roche et une fille nommée Anne de la Roche, et ladite Dame mourut sans enfants, laquelle donna ledit Langon audit Claude de la Roche, en l'an 1527.

XVI. Après lequel temps et en l'an en suivant

(1) L'usage de porter des cadeaux, de la part du faible et du pauvre, au fort et au riche, était général dans le Bas-Poitou.

1528, commença le *cher temps* (1) qui dura trois ans ou plus et durant lequel temps famine régnoit fort après, car l'indigent et pauvre mangeoient par nécessité les herbes, les porées (2) et rouches dont leur halaine empoisonnoit le monde avec le jus qu'ils sentoient. Et vinrent jusqu'à arracher des bois la fougère et la faire sécher, pour après la faire moudre, desquelles ils faisoient du pain. Hélas! c'étoit bien pain de douleur et de peine, comme plus amplement on peut voir, par l'histoire de notre temps. Et toutefois le boisseau de bled ne fut point vendu davantage de vingt-six sous.

XVII. Auquel an 1528, selon l'ancienne supputation (3), je pris naissance; et, en l'an 1530, du mois d'Août, ledit Sieur de Germain obtint du Roi François I, les foires et marchés, comme j'ai vu, par la lettre donnée à Tours. Et la première foire fut à la St. Georges 1531; le marché tous les lundis, et quatre foires l'an; savoir: à la St. Pierre de Février, à la St. Georges, à la St. Jacques de Juillet, et à la St. Matthieu. Et fit faire une halle et dresser à l'endroit de son four, onques depuis fort éloignée, par son successeur Messire Aubert de Montjéhan, Chevalier, Sieur de Pringe, son

(1) Cette famine de 1528 fut cruelle, dans tout le pays du Poitou.
(2) Le porreau, dans le Bas-Poitou, est appelée *Porée*.
(3) Le nouveau calendrier, pour la France, a été établi plus tard.

gendre, mari de ladite Anne la Roche. Et laquelle Dame, d'après le temps dudit Montjéhan, fit enfermer de murailles la halle et enfin faire une halle et après construire une grange, comme à présent on voit. Ledit Sieur de Germain fit aussi faire un Acheneau pour conduire dudit Langon à Marans, car auparavant n'en y avoit point et durant les eaux le le peuple s'acheminoit en vaisseau, par la Nouhère, qu'on appèle encore l'Acheneau de Marans et se rendoit au Bouchaud du Terdre et d'illec à Marans; ledit Acheneau fait ainsi nouvellement ne prenoit qu'au Bot de la Fortilesse et fut frayé par après, comme sera dit en son ordre et en son endroit.

XVIII. Ledit Sieur de Germain ignoroit que les habitants du Langon eussent tels priviléges qu'ils ont audit (1) marais, il leur voulut tollir (2) ne le sachant au vrai et lui fut remontré par feu mon père, Colas Vayron, André Collet et autres anciennes gens. Et me l'ont à moi dit Messire Yves Moquet, prêtre, alors Curé dudit lieu, Messire Mathurin Moquet, (3) M.e Pierre Arignon, Jean Cardin, Antoine Bourdin, mon parrain, et autres de bonne renommée et qu'il y avoit de bons et

(1) C'est du marais du Langon dont il est question ici.

(2) *Tollir*, enlever.

(3) On donnait alors le titre de *Messire* aux Prêtres et aux Nobles, et celui de *Maître* aux Avocats, aux Procureurs et aux Notaires.

suffisants titres en l'Abbaye de Mourœilles, en celle de St.-Michel-en-l'Herm, en celle de Nieœil-sur-l'Autise et en celle de l'Absie-en-Gâtine, et y étoit contenu l'étendue du marais et à qui la propriété appartenoit et combien chacun en avoit d'arpents, le dénombrement contenant les eaux, les entretenements des Acheneaux-le-Roi, des Abbés, traversains et autres priviléges des autres paroisses, lequel Sieur de Germain débonnairement se condescendit à élire jour pour aller au plus proche illec (1) pour en savoir la vérité, qui fut à Mourœilles, auquel jour reçut la compagnie de nobles personnes et gens de bien dudit Langon, allèrent audit lieu et monastère de Mourœilles, où il fut reçu honorablement et à sa requête lui fut montré le trésor de ladite Abbaye, où il vit que ses sujets du Langon avoient bon droit de soutenir leur liberté et privilège qui est, comme dit est, de pêcher audit marais poisson à cul et à nage (2) jusqu'au passage de Mourœilles et ès-dits marais prendre oiseaux, pâturer leurs bêtes, y faucher herbes. Et le retour fait, ledit Sieur de Germain fit généralement convoquer et appeler les habitants dudit Langon, en l'an 1529, pour délibérer avec ledit Sieur et rafraîchir et renouveller leurs dits libertés et priviléges, laquelle

(1) *Illec*, vieux mot français dont le sens se comprend.

(2) *Poissons à cul et à nage*, c'est-à-dire des coquillages, et du poisson nageant.

fut judiciairement dit, accordé et arrêté et de l'exprès consentement dudit Sieur et de ses sujets qu'ils seroient à toujours maintenus en leurs dites libertés, franchise et privilége dudit marais, et comme leurs prédécesseurs avoient joui sans rien en payer et sans que ledit Sieur et ses successeurs dudit Langon pussent à l'avenir aucunement bailler à cens ou autrement les marais, ni portion d'iceux et qu'il auroit, ce faisant, et joindroit à sa Seigneurie les marais de la ville, appelés les Folies, qui appartenoient en pleine propriété auxdits habitants, comme plus à plein est contenu par les pancartes de ladite Abbaye de Mourœilles et que aussi les habitants feroient faire à leurs dépens et allonger ladite Acheneau, depuis la Fortilesse des Levinières à ladite Fortilesse, jusqu'à l'essart de Bois-Lambert. Et au lieu par où ledit Acheneau avoit été allongé étoient mottes, appartenant à plusieurs, ce qui fut fait, et fut par la fabrice (1) baillé échange de son propre domaine à ceux qui y avoient des mottes, comme j'ai vu par ces échanges et y fut fait ledit Acheneau jusqu'à l'essart. Et en furent faites plusieurs lettres d'échange (2) que ceux qui ont moyen montrent et

(1) *Fabrice*, pour Fabrique, administration des biens de l'église et réunion des Fabriciens ou Marguilliers.

(2) Ces *lettres d'échange* étaient des lettres et déclarations qu'on s'échangeait mutuellement. Du reste, la partie de cet article qui précède a été imprimée, dans les mémoires rédigés pour les procès relatifs aux Marais du Langon.

dudit accord en fut passé lettres que aucuns cachent et ne les mettent en vue, de peur d'être menacés, battus, et encore qu'il s'en trouvât nul ne les oserait mettre à vent si ce n'étoit quelque grand Gentilhomme, car aucuns gens de justice sont si aveuglés qu'ils ne voyent comme point, favorisant selon leur étrange coutume, le puissant pour fouler le foible et pour être mieux venu avec les grands, tellement que justice est petitement administrée et châtiments baillés aux délinquants davantage. En ce temps présent y a aucuns portant le nom de noblesse qui sont pauvrement armés de vertus, tournant le dos à justice, ne la supportant aucunement et ne la craignant point, ce qui est une des principales causes et moyen de la ruine du pauvre peuple, et ainsi par ces moyens les Langonnois sont pauvres, par faute de bon support et que doit ne leur être gardé à raison et à équité, et on a appèle à Dieu où un chacun doit rendre compte (1).

XIX. Et toutefois icelui bout d'Acheneau fut, par les habitants, fait et commencé par feu mon père audit an, comme j'ai vu par une taxe faite sur les habitants à cette fin, écrite de sa main. Après icelui bout fait ledit Sieur fit élonger ledit Acheneau jusqu'à la Saulure, comme encore paroît

(1) Ces réflexions, sur la corruption des gens de justice et de la haute partie de la société, à l'époque où l'auteur écrivait, sont tout à fait remarquables.

où j'ai vu que ordinairement les bateaux arrivoient et non au bot de la Cruzilleuse, car les maisons dudit bot n'étoient encore faites, qui ont été faites par feu Colas Vayron et feu Simon Vayron et n'étoit dû pour lors audit Sieur (1) et au Sieur du Bois-Lambert, que quatre deniers par chacune charrette étrangère, amenant marchandises. Et ledit Sieur de Germain, Seigneur dudit Langon, obtint du Roi François, premier de ce nom, droit de coutume (2) entièrement, qui fut que ledit Sieur prendroit, par chaque charrette, avec la moitié desdits quatre deniers, six deniers, et par chaque bête, sans bât et ayant bât, un denier, et autres choses comme sont ailleurs, ainsi que plus amplement est contenu par le don desdites foires et marchés que j'ai vu.

XX. Le principal Seigneur dudit Langon étoit auparavant nommé Maurice Béjarry, (3) Ecuyer, Seigneur de Damiette (4) qui la vendit à ladite Dame

(1) C'est-à-dire au Seigneur du Langon.

(2) Ce droit féodal de *coutume* rendait très-productif l'établissement des foires, pour les Seigneurs des lieux à qui on en accordait.

(3) On a des données positives, depuis la fin du XIV e siècle, sur la famille Béjarry, qui a beaucoup marqué dans les guerres de religion et dans les guerres Vendéennes. Elle a toujours habité les environs de S.te-Hermine, et Jeanne d'Eu, Comtesse d'Étampes, dont Guillemin Béjarry était l'avocat, *sage en droit*, lui donna, en 1563, la terre de la Louherie, depuis appelée la Roche-Louherie, commune de Saint-Vincent-Fort-du-Lay, ou mieux Fourche-du-Lay, *furca Ledii*. Du reste, ce document est le seul qui m'ait fait connaître que le Langon avait été possédé par la famille Béjarry.

(4) La Seigneurie de Damiette était située tout près du bourg de Sainte-Hermine et elle a été possédée par la famille des Noues.

qui n'avoit seulement que la Riche et quelques autres biens, terrageries et four, étant avec le Sieur de Bois-Lambert, auquel four et terragerie le Sieur de Bois-Lambert y prenoit moitié par moitié, dîme et proparage (1), car un Géoffroi de Torigné, Valet, (c'est-à-dire Ecuyer) étoit Seigneur du tout, de Damiette et dudit Langon, de la Riche et du Bois-Lambert. Et duquel est issue Gilette de Torigné, qui fut femme d'un Regnault Racondet, (2) Chevalier, comme j'ai vu par lettres, en date de l'an 1398 et desquels Racondet et Torigné vinrent quatre filles, dont l'une eut la Riche, les autres, autres choses, et une le Bois-Lambert qui avoit nom Jeanne Racondet, d'elle Jeanne et de Mathurin de Montournois, comme j'ai vu par lettre, desquels issit Pierre de Montournois, comme j'ai vu, qui eut deux filles. L'aînée fut mère de Pierre Limouzin, Ecuyer, Seigneur de la Raritaudière, très-homme de bien et l'autre fut mariée avec Entrope Suzannet (3) qui fit enclore l'essart du Bois-Lambert. Et dudit Entrope issit Savary et dudit Savary est issu François qui vendit ledit Bois-Lambert, comme sera dit ci-après.

XXI. Après lequel [illegible] ainsi fait, les

(1) Le Parage étoit une manière de tenir féodalement.

(2) La famille Racondet ou [illegible] une des plus anciennes de [illegible] dans ces derniers temps.

(3) La famille Suzannet [illegible] dans ces derniers temps.

marchés et foires obtenus, les Langonnois vivoient heureusement ayant bon règlement et gouvernement, tant en la police publique que en la justice, tellement qu'il sembloit que ce fût un bois de délices, par la quantité de poiriers, pommiers et autres arbres fruitiers qui n'étoient aucunement gâtés, comme année j'ai vu. Et ledit Sieur de Germain, vint à décéder et fut Seigneur après lui ledit Claude de la Riche, son fils, homme fort débonnaire. Et fut ledit Jean Coutancin, dit le *Duchomme*, (1) *bon poliçateur*. Et demeura la Seigneurie en ferme, au prix de trois cents francs (2) par an et non plus. Et ledit Claude vint à aussi décéder sans voir de lui, dont la Seigneurie vint à une de la Riche, sa sœur, femme en premières noces de Messire Aubert de Montjehan, Ecuyer, Seigneur de Pringe. Et continua ladite Seigneurie à être gouvernée par les fermiers qui voulurent que les habitants leur payassent vente et minage (3), lesquels ne voulurent payer et dirent que, à tout le moins se devoient

(1) J'ignore la valeur du mot *Duchomme*, qui, on le voit, se prenait en bonne part. Jean Coutancin était sans doute le syndic de la paroisse, car il est indiqué, par ces mots, *bon poliçateur*, comme maintenant bien l'ordre, dans la localité.

(2) Le fermage de trois cents livres pour une terre qui, telle qu'elle était alors, vaudrait à présent 20 à 30,000 fr. de revenu, fait voir la différence qui existait, dans la valeur de l'argent, à environ quatre siècles de distance.

(3) Le minage en Poitou est un marché où on vend des grains, et par ce mot, on entendait ici le droit perçu par le Seigneur, sur le blé vendu au marché.

ressentir du bénéfice des foires et marchés, plus que les forains. Ainsi de petit à petit les foires et marchés demeurèrent arrière.

XXII. Et en ces années et en l'an 1539, le 4.me jour de Mai, feu Hilaire Bounin, ma mère, décéda. Et après, en l'an 1542, au mois de Janvier, fut Antoine Bernard, trouvé mort. (1). . . . . et audit an mourut Messire Mathurin Moquet, Prêtre-Curé du Langon, qui avoit succédé à son frère Messire Jacques Moquet. Après ledit Mathurin fut Curé Messire Nicolas Moquet, Prêtre. Et en l'an 1542, et le 19.e jour de décembre, fut trouvé mort Jean Morisson, appelé Mille-Écus, au prieuré dudit Langon, duquel il étoit fermier. Et en l'an 1546, que le jour de la Fête-Dieu et la fête de Saint Jean étoient en un jour, feu mon père, Jean Bernard, trépassa le 25.e jour de Juin.

XXIII. Et en l'an auparavant, le Seigneur de Pringe, Aubert de Montjehan, sieur dudit Langon, bailla ledit Langon en échange à un gentilhomme du Berry, nommé Jean Dubois, dit le *Rouge*, à cause d'un manteau rouge qu'il portoit. Les autres l'appeloient de Chabenet, et lequel lieu de Chabenet demeura en contre-échange audit Sieur de Pringe. Et durant que ledit Dubois étoit Seigneur dudit Langon,

(1) Il y a ici une lacune dans le manuscrit.

lui et ledit François Suzenet (1), Seigneur du Bois-Lambert, firent échange. C'est pourquoi tout le droit du grand four demeura audit Dubois et tout le droit de terragerie demeura audit Suzenet et trois septiers et demi qu'il bailloit annuellement au Seigneur du Langon. Et lequel Seigneur du Langon, nommé Jean Dubois, ne posséda qu'un an ou deux le Langon et, quant à ses mœurs et conversation, je me tais (2). Et bailla le Langon en échange à René de la Cour, Ecuyer, Seigneur de Doix, qui lui bailla en contre-échange la Seigneurie de la Couldre près Melle et jouit ledit de la Cour dudit Langon environ quatre à cinq ans, dont en fut grand procès, entre ledit de Montjehan et ledit de la Cour. Et alléguoit ledit de Montjehan que encore il eut baillé le Langon audit Dubois en échange, c'étoit avec condition qu'il ne pourroit le transporter, échanger ou vendre qu'il ne retournât entre ses mains, moyennant quelqu'autre place qu'il devoit bailler pour ravoir le Langon, ou donner certain denier. Tellement plaidé que ledit de Montjehan en gagna et chassa le Sieur de la Cour dudit Langon et demeura ledit de Montjehan, Seigneur, à cause de ladite Anne de la Riche, son épouse, qui mourut

(1) Dans le Bas-Poitou, le peuple donne encore le nom de *Suzenet*, qui était le nom primitif, aux membres de la famille Suzanet.

(2) Cette restriction annonce sans doute que l'auteur n'avait point de bien à dire de ce personnage.

en l'an 1564, au mois d'Août. Et à elle succéda Cathérine de Montjehan, Dame de Pringe, de Heudes et de Chabenet, qui étoit, lors du vivant de ses père et mère, marié avec Jean de Pons, Chevalier, Seigneur de Plassac, de Lorignac, de St. Genys, de St. Simon, de Clermont et de Lernema, frère de Monsieur de Mirambeau (1) et issu de la maison très-illustre de Pons, dont ils portent le nom.

(1) François de Pons, Baron de Mirambeau, élu en 1159, lieutenant-général en Saintonge, pour les princes confédérés. Il joua, plus tard, un très-grand rôle, dans la parti protestant. On sait que la famille de Pons est une des plus illustres de la Saintonge, et qu'elle a même eu la prétention d'être considérée comme une maison princière. Toujours est-il que les Sires de Pons ont beaucoup marqué, au moyen âge.

LIVRE DEUXIÈME (1).

Depuis le commencement des guerres de Religion, jusqu'à la paix de Lonjumeau, en 1568.

I. Après que Martin Luther eut régné et fait pulluler certaine hérésie, décéda en l'an 1546, et néanmoins icelle hérésie ne mourut avec lui, se joignant avec celle qu'avoit fait pulluler Jean Bé-

(1) Cette seconde partie, dans le manuscrit, est intitulée: *Le commencement des guerres, en ce pays de Poitou, pour le fait de la religion, et fractures, et brûleries des lieux saints et temples de Dieu.* Il est à remarquer que cette chronique ne dit rien des guerres anglo-françaises, dans la Province.

ranger, Archidiacre d'Angers (1), en l'an 1060. Et néanmoins ce dernier s'en dédit et se rendit en un monastère, pour vivre autrement afin de plaire et de satisfaire à Dieu, contre les offenses qu'il avoit commises et fait commettre. Et encore craignant que ses semences ne mourussent pas avec lui et qu'elles pullulassent par après, soupiroit grandement, comme plus à plein est contenu par sa conversation et comme dit le commun proverbe que les envieux meurent, mais que l'envie ne meurt pas, et ainsi des autres morts. A cette occasion, ces deux hérésies jointes ensemble avec d'autres superstitions et aussi celle de Jean Calvin, ministre en Genève, se sont élevés (2) plusieurs, tant d'une part que d'autre, les anciens pour un bon zèle et amour qu'ils portoient à leur religion, les autres pour s'enrichir du bien d'autrui ne se souffroient, dont ils prirent les autres d'une affreuse et mauvaise haine comme en leurs cœurs vindicativement contre leurs frères chrétiens, effusant le sang humain inhumainement, les autres ne sachant ce qu'ils faisoient sinon par une coutume brutale qu'ils virent faire et plus pour complaire à leur conducteur qu'autrement s'efforçoient à ruiner, battre, meurtrir, bru-

(1) Le souvenir de Béranger, né à Tours et archidiacre d'Angers s'est d'autant mieux conservé en Poitou que son hérésie avait éclaté bien près de cette province.

(2) On verra que par cette expression on aura désiré, reproduite souvent, l'auteur entend une révolte ou une guerre d'armes.

ler, saccager églises, monastères, prieurés, cures, maisons laïques et ecclésiastiques (1), comme s'il eut été une fin du monde, pour en renouveller un de neuf. Mais toutes leurs considérations futures et futures exécutions mal avisées ne tournèrent tout qu'à une ruine du royaume, dépeuplement de personnes, pauvreté, cher temps, désespoir, famine, orgueil, injure, haine, inimitié, larcin, jurement, reniement que blasphémation et autres infinis maux, dont la jeunesse est comme enivrée, se mettant hors du bien de servitude, pour n'être repris, selon le commandement à nous anciens baillé, au temps desquels ils n'avoient nécessité, ni disette de choses quelconque, ainsi d'une amour mutuelle fraternelle et anciennement obéissoient à leurs majeurs et supérieurs, tant de la spiritualité que de la temporalité, tellement que la terre lui étoit ouverte à fructifier abondamment, car Dieu ne bénit point eux et leurs œuvres. Tout au contraire nous laissent leurs bons exemples, les mettant à mépris, disant que ce n'étoit qu'ignorants nous vouloient forger des cérémonies et façons d'œuvre et de faire chacun à notre fantaisie, n'étant rien ensemble, tant en foi que la

(1) Cette manie de détruire, cette sorte de vandalisme, qui a marqué le commencement du protestantisme, a été signalée, même par des écrivains de cette croyance religieuse, qui en ont déploré les funestes résultats. « La maladie d'abattre les images, dit Philippe » Vincent, ministre à la Rochelle, était quasi universelle, et se » communiqua par contagion à ceux de cette ville.

police publique. Nous avons délaissé Dieu, l'offensant grandement et sur nous est tombé ruine, pauvreté et famine par ces guerres et fléaux de Dieu qui nous ont visité ordinairement, nous exhortant à conversion et repentance et faire pénitence. Or, sur ces controverses et discours mis sus et pour le fait de la Religion actuellement dite être d'une église nouvellement réformée, prenant leur style sur les discours et enseignements de Calvin (1), qui a fort écrit sur l'Ecriture sainte que chacun d'eux ont pris partiallement dont en est issu une malveillance et envie contre ceux de la Religion catholique et romaine et se sont soudain élevés, cuidant mettre fin à leur entreprise être du tout victorieux, ce qu'ils n'ont pu faire et se levant ont, contre les commandements du Roi, leur Prince et Seigneur légitime temporel, pris les armes à tranchant et à feu et se sont adressés aux églises, temples, abbayes, prieurés, cures, images, ornements d'église,

(1) On peut s'étonner de ce que l'auteur ne parle pas de la condamnation à mort, rendue par les juges de Fontenay-le-Comte, en 1534, contre une fille du Bas-Poitou, appelée par les uns Marie Becaudelle ou Belaudelle, et Marie Gaborit, suivant les autres. Cette pauvre fille, entrée au service à la Rochelle, porta dans sa patrie, dit Arcère *(Histoire de la Rochelle)*, le nouveau symbole et osa défier à un combat de doctrine un Religieux Franciscain. Pour ce fait et par suite de la condamnation déjà indiquée, elle fut brûlée vive aux Essarts, sa patrie. « On croyait alors, dit à cette occasion » mon vénérable ami M. de Beauregard, dans son *Histoire des* » *Evêques de Luçon*, que l'erreur était un crime digne de mort. » Peut-être que la rigueur dont on usa contre les disciples des » nouveaux Sectateurs alluma dans leur cœur cette haine impla» cable qui versa tant de sang. »

et autres meubles d'icelle, démolissant, brûlant et rompant les statues, images des Saints, les ornements et linge, dis-je les plus chétifs. Car de meilleurs ils les prenent pour eux et des velours, damas, satins, et draps d'or faisoient faire des chausses, robes, bordements, tellement qu'incontinent un s'en vêtit, tel on put dire d'aucun étoit revêtu honorablement comme un grand Seigneur, se laissant appeler glorieusement Monseigneur, et c'est ce que David avoit dit d'eux, en son psaume LX, dont ceux se tenant à part de Calvin, ont été appelés Huguenots (1).

II. Et contre l'ordonnance du petit roi Charles IX (2), faite à Orléans, par les trois états (3), se sont élevés en un moment avec épées, pistolets, arquebuses, piques, hallebardes, cottes de Maille, armures et autres bâtons défendus, tant de Fontenay, de la Châteigneraye, Chantonnay, Puybeliard,

(1) L'origine de la dénomination de *Huguenots*, donnée à ceux de la secte de Calvin est loin d'être bien établie. Quoiqu'il soit, on prétend qu'ils reçurent ce nom parce que ceux de leur parti se réunissaient à Tours, dans une construction appelée la Tour de Hugues, et qui aurait reçu son nom de Hugues-Capet.

(2) On appelait en général Charles IX, *le petit Roi*, parce qu'il était d'une taille peu élevée.

(2) L'édit de pacification de Janvier 1562, portait, entre autres dispositions, que les réformés rendraient aux Catholiques les églises et les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés; qu'ils n'abattraient plus les croix et les autres emblèmes du culte; que les assemblées de leur culte seraient protégées, pourvu qu'elles eussent lieu hors de l'enceinte des villes et qu'il ne serait tenu de colloque ou synode, qu'en présence des Officiers du Roi.

Thiré, Pouillé, Foussais, Monsireigne, Luçon, que d'autres paroisses, et arrivèrent audit lieu de Luçon, le dernier jour d'Avril 1562, qui fut un jeudi, jour de cène, et entrèrent en l'église cathédrale cauteleusement, par subtils moyens toutefois que ceux de ladite église se fussent mis en défense et sonné les cloches en tocsin. Mais cela ne réussit de beaucoup, mais, s'ils eussent continué, leur mal eut augmenté; lesquels eux entrés, rompirent et brisèrent tous les images et autels, et les renversèrent par terre (1). Et en outre mirent les livres

(1) Cette chronique nous précise la date de la première surprise de Luçon, par les Protestants. Je vais à présent donner quelques détails sur cet évènement, en les prenant dans l'*Histoire* manuscrite des *Evêques de Luçon*, que j'ai déjà eu l'occasion de citer. Elle est due au savant Prélat qui a étudié d'une manière si spéciale tous les documents qui se rapportent au Poitou.

« Dès 1562 et au mois d'Avril, dit-il, Luçon fut surpris et » pillé par les Protestants; du moins l'église, les bâtiments du » Chapitre, la maison de l'Evêque et celles des Chanoines furent » pillés, saccagés et très-endommagés.....

» Quoique l'époque précise de cette surprise nous soit inconnue, nous voyons qu'au 17 Avril, le Chapitre, dans son assemblée capitulaire, donna ordre à Chanteclère, Chanoine, de faire apporter de Triaize les *bâtons à feu*, pour se garder contre » les Huguenots et de faire des provisions, pour ceux qui gardaient » l'église, pendant la nuit. Les registres sont interrompus à » cette époque, le Chapitre ne reprend ses séances qu'au mois d'Août » suivant. Quelques ordonnances rapportées au mois de Juin semblent être mises par quelques commissaires qui peut-être ne résidaient point à Luçon. »

« Aucun auteur des histoires de ce temps ne parle de cet évènement, » qui n'en est pas moins très-certain. Le registre que nous citons » fait mention, au 24 Août, que le Sieur Louis Bonnereau demanda à » être reçu à faire sa rigoureuse, qu'il se fut présenté à la S.t Jean, » *mais qu'il ne l'a pu, au moyen de ce que l'église, en ce temps, avait été prinse, polluée, occupée et usurpée par ceux de la nouvelle secte.* »

« Un monument également certain de la prise de Luçon, à cette » époque, est une information faite à la demande de l'Evêque et

par pièce, avec partie des ornements, mais les riches et bons ne furent laissés; et en firent autant en l'église St. Mathurin, St. Philbert et à la Madelaine (1), et mirent et laissèrent garnison en ladite cathédrale.

III. Et les autres s'en allèrent de paroisse en

» du Chapitre de Luçon, par M. Michel Tiraqueau, Sénéchal de » Fontenay-le-Comte, au mois de juillet 1562. »

« Les témoins entendus déposent qu'ils ont vu l'église occupée par » gens de guerre *embâtonnés* de toutes sortes d'armes de guerre, » comme hallebardes et arquebuses; qu'ils les ont vu et entendu » dans le clocher sonnant du tambourin; qu'ils ont mis en fuite » les Chanoines, lesquels ont été forcés de prendre des habits sé- » culiers, et que plusieurs qui sont revenus au pays, y ont été vus » revêtus de tels habits; que l'église a été pillée, les images rom- » pues, les autels démolis. »

« Un témoin dépose qu'ayant été pris, comme Catholique, on le » conduisit de force dans l'église, dans laquelle il a vu que les Pro- » testants ont dépavé ladite église, pour y chercher des trésors; » qu'ils y ont fait du feu pour y faire cuire leur marmite, et qu'ils » y ont établi des lits pour y coucher; que ceux qui l'ont retenu lui » ont dit que leur ministre, nommé Chaignevert, avoit pris toutes » les chasses, reliques et joyaux d'argent, montant à une pleine » pipe, qu'ils ont pris et levé les fruits de l'Evêché, et se sont em- » parés des maisons épiscopales et de celles des Chanoines. »

« Une observation assez singulière, c'est que le capitaine est » nommé, dans un autre titre des archives de l'évêché, Louis Bou- » taud; que précisément il y avait alors pour prévôt de Fontenay, » un homme de ce nom, et qu'au chapitre général de Novembre » 1562, on trouve ces mots, dans la liste du Chapitre: *Ludovicus* » *Boutaud, præpositus Fonteniaci, vacat per convolationem ad* » *nuptias.* »

« Nous serions tenté de penser que Boutaud, imbu des nouvelles » erreurs, aurait trahi la foi et peut-être son église.

(1) L'église S.t Mathurin de Luçon, qui était l'église paroissiale, a existé jusqu'à la révolution de 1789. L'église de S.t Philbert, bâtie peu loin de la cathédrale, a été détruite dans les guerres de religion. Quant à la Madelaine, c'était l'église de l'Hôpital.

paroisse ès- églises (1), faire le semblable, principalement icelui jour à Nalliers et à Mouzeuil et le lendemain, qui fut le 1.er jour de Mai 1562, furent descendues nos images et sarrasines, chez Jean Chauvet, demeurant alors à la Durcoterie, près ladite église du Langon. Et ne fut rien laissé en l'église, ni linge, ni joyaux, ornements, pupitres, fonds-baptismaux, couverts d'autel, livres qu'autres choses de valeur. Nonobstant l'office fut toujours dit jusqu'à la Trinité emprès, qui fut le 24 de Mai auquel jour ne fut dit Matines, seulement deux Messes en secret et Vêpres et Complies. Et la Vigile de ladite Fête de la Trinité, lesdits Huguenots, supportés de maintes Gentilshommes ès-jour de marché et de samedi, ne laissèrent rien qui ne fut brisé à Fontenay, tant en la grande église de Fontenay, St. Jean et St. Nicolas (2), à St. Jacques, aux Cordeliers et aux Jacobins. Et lequel jour de la Trinité furent, aux églises des autres paroisses d'entour et toute la semaine, faire le semblable.

(1) Les dévastations commises par les Protestants, dans les églises du Bas-Poitou, furent constatées, par de nombreuses pièces faisant partie de la collection des manuscrits de Dom Fonteneau. On sait que ce précieux recueil a été déposé à la bibliothèque publique de la ville de Poitiers.

(2) L'église S.t Nicolas de Fontenay, qui était décorée d'une jolie flèche, dans le genre de celle de S.t Jean, s'est écroulée pendant la grande révolution. C'était là qu'était inhumé le Cardinal de Bour-
[illegible] y a quelques années, j'ai recherché ses restes, mais mes
[illegible]nt été infructueuses; il paraît que la cupidité a saisi l
[illegible] cet édifice servait de grenier à fourrage, pour enlever l
plomb qui contenait la dépouille mortelle du Charles

IV. Et ne fut, en cette paroisse, le jour de la Fête-Dieu dit aucunes heures canoniales, ains Messire Nicolas Moquet, notre Curé, prêcha deux sermons de l'épître et de l'évangile, et la nuit d'entre le vendredi et le samedi de cette semaine, trois personnes, l'un fut Guillaume de Nicheze, l'autre Loys de Couest et l'autre 63745038 (1), furent à la porte dudit Chauvet, qui l'epouvantèrent fort et son ménage. Et mirent par terre la croix auzanière (2) et entrèrent en ladite église par la porte devant le prieuré et dépecèrent partie des cloîtres du chœur. Et prirent un vieux image de St. René et le mirent dans un grand timbre du Prieuré, où les pourceaux mangeoient, dont au moyen de quoi lesdits de Nicheze, de Couest et 63745038 avoient menacé ledit Chauvet, qui avoit les images en sa maison, lui et d'autres paroissiens furent contraints d'ôter les images. Les uns furent mis à la fosse du Reloge en l'église, les autres au grenier, et l'image de Notre-Dame et de St. Pierre, fait de pierre, au cimetière et entrée de grand jardin, lesquels images de Notre-Dame, fait de bois de noyer, et de St. Pierre, étoient fort bien faits et peints richement. Et les avoit fait faire feu Henri Laubourg, Ecuyer,

(1) Ce nom est en chiffre, sans doute parce qu'il est question de quelqu'un de la localité, qu'on ne voulait pas faire connaître.

(2) C'est la croix où l'on mettait des palmes ou rameaux, le dimanche des rameaux. En Bas-Poitou on appelle ces palmes des *Auzannes*, du mot latin *Hosanna* qu'on chante en les portant.

dit le Flamand, grand-père de Madame Jeanne Laubourg, Dame de la petite Leaulière.

V. Et le dimanche, dernier jour de Mai 1562, ledit Curé prêcha seulement au matin la Pentecôte et à l'heure de Vêpres les articles de notre foi où ceux de ladite Religion prétendue réformée dudit Langon assistèrent, où ils se contentèrent fort desdits sermons. (1) Et le lendemain, qui fut le 1.er jour de Juin, ledit de Nicheze et un semblable chétif cordonnier, nommé Jean Blandin, gourmands, larcins et ivrognes, furent de plein jour, en ladite église, où ils dépecèrent l'image de St. Pierre qu'ils avoient mis en l'auge aux porcs du Prieuré, avec un faucillon ou serpe lui coupèrent la tête. Et ladite Dame du Langon, Anne de la Roche, encore vivante, y fut, lesquels elle trouva et dit audit de Nicheze qu'elle le feroit pendre et étrangler et qu'il l'avoit bien gagné; lequel dit qu'il y avoit plus de dix ans eux n'étoient rassasiés. Et par l'enduction d'un faiseur de pauvres gens, nommé Nicolas Brocheron, allèrent à Fontenay, demander secours, auquel il y en avoit tant qu'à grand peine ils pouvoient vivre et contraignoient les Catholiques les nourrir, sans rien payer et tenoient ladite ville en subjection,

(1) Tous ces détails et les suivants, sur les cérémonies du culte au Langon, ne laissent pas que d'être curieux, parce qu'ils font connaître ce qui se passait, relativement aux exercices religieux, dans les petites paroisses du Bas-Poitou, à l'époque donnée.

faisant la garde de nuit et de jour parce qu'ils étoient certains que M. le Comte du Lude (1), Lieutenant-Général pour le Roi en Poitou, étoit à Niort, qui leur étoit contraire.

VI. Et le Mardi, second jour de Juin 1562, arrivèrent audit Langon vingt-cinq Huguenots quelque peu enbâtonnés (2), qui s'adressèrent à l'église et y entrèrent à crainte, par les portes qui étoient ouvertes. Ils jetèrent et renversèrent les tables des autels par terre et brûlèrent celui de Notre-Dame et rompirent un vieux bénitier de grison (3), car celui qui étoit de métal avoit été ôté et caché ; rompirent la porte de la Nef de la Cour, tirèrent les images de la fosse du Reloge, firent brûler ceux qui étoient de bois, comme les crucifix, les deux images Notre-Dame, St. Gilles, Ste. Anne et St. Antoine et cassèrent ceux de pierre, comme les images S.te Cathérine, S.t Nicolas et S.t Joseph ; ils coupèrent les cordes des quatre cloches et mirent à bas les batants, dont Bounin s'empara de la plus

(1) Gui de Daillon, Comte du Lude, gouverneur du Poitou, arrière petit-fils de Jean de Daillon, Chambellan de Louis XI, que ce Prince appelait ordinairement *Maître Jean des Habiletés*, à cause de son aptitude à beaucoup de choses. Il sera souvent question de Gui de Daillon, dans cette chronique et je connais une collection inédite de lettres de ce personnage, dont la publication serait vraiment utile.

(2) On appelait alors les fusils de l'époque ou arquebuses des *bâtons à feu*.

(3) *Le grison* est un granite gris du bocage vendéen.

grosse corde, qu'il ne rendit onques. Et cherchèrent ledit Curé, mais il ne fut trouvé, mais bien sa poulaille et ses pigeons qu'ils mangèrent, chez René Véron, au bot de la Cruzilleuse et y logèrent les Huguenots, pour passer le lendemain en Chaillé et en faire autant. Mais cependant, comme l'on dit qu'il y en a qui, à cause de leur nature, parlent d'après les anciens et sans qu'il leur en soit rien demandé, pour mieux être venus et estimés, comme entre autres un nommé Colas Dieumegard, leur dit qu'il y avoit encore deux images, en des chardons et orties cachés, ils y retournèrent le lendemain, avant que passer en Chaillé, et trouvèrent l'image Notre-Dame qu'ils firent brûler, et dirent ainsi : « C'est la plus belle idole que nous ayons encore potencée ».

VII. En ce temps, le Roi fut contraint envoyer ses forces pour faire persévérer les siens, en usant de contrainte. Ce fut à Angers que M. le Duc de Montpensier (1), faisoit pendre ceux qu'il appréhendoit être disposés à prendre les armes, pour ruiner les églises ou attenter au repos de ladite ville. Il en résulta une trahison qu'on s'efforça d'exécuter contre les gens de M. de Montpensier. Celui qui en étoit le chef excitoit de tuer le Prince d'une dague, en baillant à lire les ordres donnés, mais ne

(1) Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

laissa d'être fait mourir, comme traître et déloyal et fut pendu à sa porte, comme semblablement fut pendu un fort riche apothicaire, nommé Pierre Richard qui, pour racheter sa mort, offrit bailler une barique d'or et d'argent (1).

VIII. Et le Mardi avant les Atornes (2) de la Fête de Dieu, en l'an 1562, un nommé Jean Guymard, du Gué-de-Veluire, fort riche et opulent en biens mondains, lequel en ses jeunes ans, avoit mendié sa vie, et étant jà âgé; icelui avoit des faucheurs qu'il alla voir et leur porta à boire, lequel il mit rafraîchir dans un fossé, dont les faucheurs ne prindrent égard et il fut trouvé audit fossé noyé.

IX. Et le Dimanche, septième de Juin dudit an 1562, les Huguenots de la Rochelle firent leur Cène où il se trouva plus de quatre mille personnes raisonnables, après laquelle Cène allèrent par toutes les églises de la ville et rompirent tout et brûlèrent

(1) Ce récit de faits, pour Angers, ne se rencontre point ailleurs. Seulement on trouve dans Bodin et, en dernier lieu, dans l'ouvrage de M. Godard-Faultrier, intitulé l'*Anjou et ses monuments*, le récit des représailles exercées sur ceux de la nouvelle croyance. « Le « 16 mai, dit ce dernier auteur, on publia, de la part du Roi, à « son de trompe, qu'il était permis à tous habitants Catholiques de « faire main-basse sur les Protestants. »

(2) Je ne sais trop ce qu'on a voulu dire par ces mots : *les Atornes*, qui peut-être est mal écrit dans le manuscrit, à moins qu'il ne soit question de l'Octave de la Fête-Dieu. Ce mot se retrouve encore pour la Notre-Dame d'Août.

selon qu'ils avoient déjà commencé (1). Et coupèrent aussi un sépulchre, fait en mémoire de la sépulture de Jésus-Christ, duquel un marchand Espagnol voulut bailler quatre mille écus, et ne lui fut onques baillé, mais mis en pièces (2).

X. Le Dimanche Vigile S.t Pierre, Patron de l'église dudit Langon, ne fut dit aucunes heures, ains par le Curé deux sermons. Et le lendemain semblablement ne fut dit aucunes heures, sinon qu'au matin, après le son de la grosse cloche, fut chanté l'Hymne *Felix pares*, et le Vicaire lut le premier chapitre de l'épître écrite par S.t Paul aux Romains. Et à la fin, ledit Curé prêcha l'épître *Misit Rex*, et par après, les gens lays chantèrent *Te Deum*. Et après les Huguenots chantèrent, *Levez le cœur, ouvrez l'oreille*, (3) *etc.* Et à Vêpres fut chanté *Aurea luce* et le verset *Tu es Petrus*, et le Vicaire lut le second chapitre des Romains et le Curé prêcha l'évangile *Venit Jesus in partes.* Après les

(1) Ces nouvelles scènes de dévastation à la Rochelle sont indiquées par Arcère, comme ayant eu lieu, ainsi que la Cène, le dernier jour de mai et par M. Massiou, en son *histoire de Saintonge*, sous la date du 1 er de ce même mois.

(2) On ne trouve point ailleurs la mention de ce précieux monument de sculpture, à moins qu'il ne soit ici question de la riche chapelle de la Gravelle, fondée par la famille d'Angliers, dans l'église des Dominicains et de la curieuse plaque de cuivre ciselé qui la couvrait.

(3) Il paraît, d'après cela, que les Protestants assistaient alors aux offices des Catholiques, pour tourner en ridicule les pratiques du culte.

sermons, les Huguenots chantèrent *Revenge-moi, prends la querelle, etc.*, dont les habitants sortirent de l'église, après lequel Psaume les gens lays chantèrent *Felix per....* et *Magnificat* avec l'antienne et l'acolyte où les habitants rentrent en l'église.

XI. Et le Lundi, sixième jour de Juillet 1562, ladite Dame du Langon fit tenir sa petite assise au Prévôté, en l'aire de Derais ou des Vérons au bot de la Cruzellière, où fut allégué par Savary Favreau, Pierre Douge et autres que la prée (1) close de ma dite Dame, et du Sieur du Bois et toutes les prées et prés non enclos, qui sont au-delà le Contrebot-le-Roi ne sont gardables qu'après la grande S.t Jean (2) et fut nié par le Procureur fiscal, nommé M. Pierre Forestier.

XII. Se voyant les pauvres Catholiques dénués des Heures et Prières ecclésiastiques et de la Messe, prindre (3) la hardiesse de dire Prières et chanter Matines, les gens lays, le Dimanche, douzième de Juillet 1562, avant que le Curé dît ses sermons et y fût fait du pain béni. Et le Dimanche 29, après le sermon du Curé fut aussi dit et chanté Matines de

(1) Une prairie se nomme une *prée*, en Bas-Poitou.

(2) La S.t Jean-Baptiste qui tombe le 24 du mois de juin. C'est à cette époque de l'année que se tient la principale foire de Fontenay, et c'est le moment de sortie et d'entrée des domestiques.

(3) *Prindre*, pour prendre.

Notre-Dame, à l'usage de Rome, car le Curé et son Vicaire n'osoient le dire. Et néanmoins icelui jour Messire Guillemart Motard, Vicaire, commença Vêpres, qui ne furent pas achevées, avec une Messe sèche et l'obsèque de deux petites chasses, qu'il enterra au cimetière, en la manière ancienne (1).

Et en ces jours, maintes de Fontenay laissèrent la ville, de ceux de la Religion et vouloient emmener du Moulin, leur Ministre (2), car ils étoient avertis que M du Lude y devoit venir, pour prendre ledit Sieur; mais ledit Ministre n'y vouloit aller avec eux, et ils lui dirent: « Vous êtes cause qu'il en mourra plus d'un mille »; et lui ayant répondu: « Nous ne vous soutiendrons pas »; au moyen de ces paroles, il fut contraint à aller avec eux.

XIII. Aussi en ces jours, aucuns des Huguenots qui avoient demeuré à Luçon, pour garder, avec les autres Huguenots de Luçon, assaillirent St.-

(1) Il semblerait, d'après cela, qu'il était par fois d'usage, dans le pays, de mettre en terre les chasses des Saints, en faisant, préalablement une certaine cérémonie.

(2) Claude du Moulin, Ministre Protestant à Fontenay-le-Comte, homme instruit, mais violent et cruel. Aussi à l'occasion de l'exécution à mort d'un Rochelais de marque, Amos Barbot, coréligionnaire de du Moulin, accuse celui-ci non seulement de manque de charité, mais même *d'avoir été trop passionné pour sa qualité*. Or, comment qualifier le jugement dont ce Ministre fut le principal instigateur, lorsque, d'après l'auteur cité, il fut rendu par des Juges *violentés par menaces de mort jusques dans leurs maisons, de donner tels jugements contre le sentiment de leur conscience?* Voir à ce sujet, Arcère, *Hist. de la Rochelle*, T. 2, p. 339.

Michel-en-l'Herm (1), toutefois qu'ils l'avoient toujours menacé, mais n'avoient osé y aller. Et le Lundi, 20 Juillet, l'on disoit que c'étoit la journée pour y entrer, lesquels, avec puissance, entrèrent au Bourg et non à l'Abbaye. Et y furent pour assaillir ladite Abbaye l'espace de douze ou quinze jours avec armes et quelques artilleries. Et un failli Capitaine de mer, nommé Mesmin, étant de la Rochelle, vint en un navire avec quelques pièces d'artillerie pour secourir et aider aux Huguenots. Et y fut d'ici René Véron, et y fut le jour de la Madelaine, et y fut six jours.

En cette semaine de la Madelaine arriva à la Rochelle, M. de Jarnac (2) et aussi, comme l'on dit, que le temps change en peu d'heures, tout ainsi que les Huguenots furent maîtres à Fontenay, pareillement les Catholiques dudit Fontenay furent aussi maîtres et gardèrent la ville jour et nuit (3). Et commencèrent le 25 Juillet et fut crié *De par le Roi* de ne porter armes quelconques, à peine de la hart. Comme ledit 25.e, quelque Huguenot ayant

(1) Ce siége de S.t Michel-en-l'Herm n'est mentionné qu'en passant par les Historiens et seulement à l'occasion de celui qui fut suivi de la reddition de la place.

(2) Guy de Chabot, Baron de Jarnac, Gouverneur de l'Aunis, fameux par son duel, du 10 juillet 1547, avec François de Vivonne de la Châtaigneraye; il s'était fait Calviniste, un peu avant l'époque où il est mentionné ici.

(3) Il semble, d'après ce qu'on vient de lire et ce qui a précédé, que les Catholiques prirent bien vite le dessus à Fontenay.

son arquebuse et autres armes, lui fut commandé et enjoint laisser lesdites armes, de par le Roi, lequel dit qu'il ne laisserait de les porter, ni pour Roi, ni pour Reine, et fut mis en prison.

XIV. Or, Poitiers étoit aussi pris par ceux de la Religion prétendue rẽformée dont les Catholiques, de par le Roi, pour y entrer, commencèrent à faire brèche le Vendredi en suivant, dernier jour de Juillet de l'an 1562. Et fut faite du côté devers Chatellerault, auprès du château, et en y entrant furent tués maintes, dont ceux du dedans Huguenots étoient battus de ceux du dehors et de ceux qui étoient au château. Et entrèrent le Samedi au matin prèmier jour d'Août et de ce qui y fut fait, on disoit que le sang humain découloit au long la rue, comme eau (1).

XV. Et le Samedi en suivant, 8 Août, fut à Fontenay, rabillé l'autier S.t Venant et le lendemain dit Messe. Et aussi pareillement Messire Nicolas Moquet, Curé dudit Langon, dit ici Matines, l'*Asperges* et fut fait la Procession au grand cimetière et célébré la Messe et Vêpres, à la manière accoutumée et furent Matines sonnées aux quatre cloches, la Messe

(1) L'occupation de Poitiers, par ceux de la religion prétendue réformée, eut lieu au commencement de 1562, sous le commandement de Lancelot du Bouchet, Seigneur de S.te Gemme. Ce fut quelques mois après que la ville fut reprise pas les Catholiques, avec grande effusion de sang.

paroissienne après dîner (1) et Vêpres, comme d'ancienneté. Etoit ladite église aussi pleine et le ballet comme si ç'eut été une grande fête annuelle et en bonne dévotion et fut aussi persévéré par Dimanches et jours de Fêtes chômables.

XVI. Et fut aussi que l'on disoit en ces jours pendu et étranglé à Poitiers, le Maire de ladite ville, nommé Jacques le Bretin (2), parce qu'il avoit laissé entrer les Huguenots, sans résister, comme il devoit le faire comme bon Capitaine et Maire dont étoit Capitaine pour les Huguenots du Bouchet de S.t Etienne (3), qui sortit par moyens briguês, sauve de ladite ville.

XVII. Entour les atornes de Notre-Dame en Août 1562 tomba par terre partie des murailles de la ville de la Rochelle, parce que par-dessous avoit été creusé, pour faire issue, si d'aventure la ville étoit par force prise (4).

XVIII. *Item* se révolta contre le Roi la ville de

(1) Le dîner était alors un repas du matin.

(2) Ce Maire de Poitiers qui fut pendu sur la place Notre-Dame, pour avoir laissé prendre la ville par les Protestants, est appelé Herbert par Thibaudeau. Il fut remplacé par le fameux Lieutenant-Général la Haye qu'on verra, plus tard, jouer un grand rôle, et finir aussi mal que son prédécesseur dans la Mairie.

(3) Du Bouchet de S.t Etienne, Gentilhomme Poitevin.

(4) Ce fait n'est point mentionné dans les autres auteurs. Sans doute que cette chûte de muraille se réduisit à peu de chose.

Bourges en Berry et ne voulut oncques se rendre, tellement que le Roi y vint en personne et la Reine-Mère et son artillerie. Et fut prise, le Mercredi 2 Septembre 1562.

XIX. Informations, de par le Roi, furent faites contre ceux qui avoient rompu ce qui étoit en l'Eglise d'ici. Et le Samedi, lendemain S.t-Jean-d'Erlaise, fut pris prisonnier ledit Guillaume de Nicheze le jeune. Entour la Fête de Nativité Notre-Dame furent relevés le grand Aultier et l'Aultier S.t Sébastien, audit Langon.

XX. Au commencement de Septembre 1562 arriva à Fontenay, une compagnie de M. du Lude, en garnison, qui alloient partie vivre sur les champs.

En ces jours, les Huguenots de Mouilleron-en-Pareds se révoltèrent contre les gendarmes dudit Sieur du Lude et fut sur eux sonné le tocsin dont il en eut de tué, de part et d'autre.

XXI. Audit mois de Septembre, M. de la Rochefoucault (1) étant pourchassé par M. de Montpensier, le Sieur de Richelieu (2) venant devers Bordeaux

(1) François de la Rochefoucault, Comte de Marsillac, fils de François II.e du nom et d'Anne de Polignac. C'était l'un des plus puissants Seigneurs du Poitou, et très-attaché au Prince de Condé, son beau-frère.

(2) Antoine Duplessis de Richelieu, dit le Moine, commandant de la place de S.t Jean d'Angély, fut le grand-oncle du Cardinal de Richelieu.

et Saint-Jean-d'Angély crut entrer aisément à la Rochelle. Et ayant quelques intelligences voulut pas faire son entreprise au jour et heure assignés. Et avec lui cinq à six cents chevaux arrivèrent à la porte Saint Nicolas, lorsque les gardes étoient ailleurs. Et néanmoins ils ne purent entrer et n'en faillit guère, car ceux du dedans n'eurent point le loisir de fermer la barrière et lever le pont. Et parlant à ceux du dehors demandant ce qu'ils voulaient, ceux-ci répondirent qu'ils étoient venus pardevers eux, pour leur aider à garder la ville. Les autres répliquèrent : « Nous sommes assez forts, retirez-vous d'ici. » Et tirèrent quelques coups de canon par-dessus eux, qui eurent peur et s'en allèrent vers Niort (1).

XXII. Et audit an 1562 et le 10.e jour d'Octobre, arriva ici le Capitaine Vitry (2) et sa compagnie environ deux cents, qui y logèrent, et firent la sentinelle toute la nuit, car ils avoient pour suspect ledit Sieur de Sainte-Gemme ; car le bruit étoit tel qu'ils auroient quelque affaire. Et la nuit qu'il faisoit rays de lune (3), ils virent une vaisselle de

(1) Il y a ici plus de détails que dans les autres Auteurs, sur cette tentative contre la Rochelle, qui eut lieu le 26 septembre 1562. Ce fut un Echevin, nommé Jean Nicolas qui découvrit le complot, du reste très-bien conçu.

(2) Je pense que ce capitaine Vitry était Louis de l'Hopital, Marquis de Vitry. Il était du parti Catholique et fut ensuite très-prononcé pour la ligue.

(3) C'est-à-dire clair de lune. C'est une expression du pays.

rouche qui étoit en la rouchère que le vent faisoit mouvoir, cuidant que ce fussent Gendarmes, qui étoient venus devers Marans. Et d'autant que la rouche heurtoit l'une contre l'autre et faisoit quelque bruit, par le mouvement du vent et par bouillards, leur étoit advis que c'étoit armure et que c'étoit quelque assaut qui venoit être baillé par ceux de la Religion, car à Marans y avoit force étrangers Huguenots qui tenoient fort. Et aussi la crainte dudit Sieur de Sainte-Gemme, qui eut pu venir par terre, s'écriérent à l'arme, et le matin venu que chaque soldat se fut retiré, les uns pour se reposer, les autres pour déjeuner, vint un bruit que ledit Sieur de Sainte-Gemme, avec cinquante ou soixante chevaux en armes, les venoit assaillir, firent sonner leur tambourin long-temps et crier par le bourg à haute voix : *à la rue! à la rue! Soldats à nous!* Lors ils s'assemblèrent au port et en l'essart. Et furent en grande crainte en plusieurs autres choses, car s'il y eut quelque chose, le bourg étoit péri. Et icelui jour, qui fut Dimanche, 11.e jour d'Octobre, avant que le Capitaine Vitry s'en alla, il fit saisir les meubles qu'il trouva en la maison de René Véron, Huguenot, et y mit Commissaire ; Jean et Yvon Bachelier, Jean Pillaud, Mathurin Foucaud et Savary Favereau. Pareillement saisit les meubles qu'il trouva chez Jean Douard, et y mit Commissaire comme chez Micheau Chaigneau, André Roussiot,

Jean Biré, Colas Bounin et emmena avec lui ledit Douard, à Fontenay, car il mettoit sus audit Véron qu'il étoit séditieux et qu'il faisoit amas de gens de guerre au Gué-de-Veluire, car un bruit vint qu'il étoit sorti au Gué avec cinquante hommes avec arquebuses. Aussi mettoit Suzanet Douard, qu'il étoit aussi séditieux et qu'il avoit mal parlé en l'honneur de Dieu.

XXIII. Ledit Samedi, le marché tint à Fontenay, en la prée, et n'y eut aucune foire de Saint Venant en la ville, ains dans les loges et en la prée, car les portes de la ville furent fermées.

Entre le Lundi, 19.e d'Octobre et le Mardi, chez Savary Favereau, furent volés en leur maison.

XXIV. Et le Dimanche, jour de St. Luc 1562, Messire Jacques d'Escoubleau, Evêque et Seigneur de Maillezais, Abbé de Mauléon, d'Airvault et de Preuilly, trépassa et fut mis en un tombeau de plomb, en la Chapelle du Château de l'Hermenault (1).

XXV. Le 20 Octobre 1562 (2), la semaine avant

(1) M. Ch. Arnault, dans son *Histoire de Maillezais*, se contente de dire que Jacques d'Escoubleau prit possession du siége de Maillezais, le 21 novembre 1543, et que Pierre de Pontlevoy, son successeur, occupa cet évêché de 1564 à 1567. On peut croire, d'après cela, qu'il n'avait pas la date de la mort de Jacques d'Escoubleau.

(2) D'après Arcère, le duc de Montpensier n'entra à la Rochelle que le 26 octobre 1562.

la Toussaints, Loys de Bourbon, Duc de Montpensier, l'un des douze pairs de France et sa compagnie, arrivèrent en la ville de la Rochelle et y tinrent garnison, comme aussi furent par Aunis et jusqu'à Marans, tellement que la quantité de Gendarmes étoit fort grande partout.

XXVI. La Vigile de la Toussaints fut ici faite l'eau baptismale, avec tout l'Office, Litanies et Messe comme la Vigile de la Pentecôte et pour cause, car dès lors que les Huguenots faisoient la rupture, la fontaine et vaisseau où on mettoit l'eau baptismale fut emportée chez le Curé qui, pour la conservation d'icelle, l'enterra en terre, en son jardin, en laquelle il entra quelque terre et y étoit dès la Trinité auparavant. Et néanmoins fut ladite eau autant claire et sans putréfaction, telle que vous eussiez pu voir eau du jour et courante, comme je vis. Et ledit jour de Toussaints, avant la première Messe, le Curé fut avec les paroissiens Catholiques, en grande humilité et révérence, à la Cour dudit Langon querir *Corpus Domini*, qui y étoit dès la Trinité et furent, le jour St. Simon, le Tabernacle et les renvers des Aultiers remis en leur état et lieu.

XXVII. En cercle dudit an, un nommé Barreau fut et tua en la guerre un de Poyville (1), Venant

(1) Localité près du Langon.

Letard, tellement que la nuit après il en décéda. Et le malfaiteur fut pris au port de la Crusilleuse audit Langon, où j'étois présent, et fut mené prisonnier en la Cour dudit lieu. Et le lendemain le Senéchal de l'Hermenault l'envoya querir qui tantôt après fut pendu et étranglé. Cet homme, Letard, qui fut tué, étoit à l'Hermenault, en une maison où le meurtrier entra, lequel demanda à boire. Et la femme de la maison lui dit qu'elle ne vendoit point de vin, et il répont, « Si fait bien à cet homme ». Et elle dit: « Non pas, je lui donne ». Et il ajouta: « Donne-m'en donc aussi ». Et ledit Letard dit audit meurtrier: « Va paillard, d'avant, d'avant ». Et il sortit irrité contre ledit Letard désirant s'en venger et le va guetter à la garenne de Poyville où il demeuroit. Et comme ledit Letard se retiroit à Poyville, cheminant selon sa coutume, qui étoit, comme il étoit tendre des yeux et en chemin presque demie versaine (1), voire une versaine sans ouvrir les yeux, étant en beau chemin, car à peine ouvroit-il les yeux, les sibrassilles lui étoient tombés dessus. Et bien souvent les ouvroit avec les doigts qui fut le moyen qu'il ne vit son meurtrier, qui le prit par derrière sur la tête, le jeta par terre, le déchaussa et outre lui voulut ôter ses chausses, ce qu'il ne put. Et le soir arrivé, ses gens venant le

(1) Une *versaine* est la longueur d'un labour.

chercher trouvèrent l'effusion du sang et le suivirent par trace et trouvèrent ledit Letard comme mort et ils l'emportèrent à Poyville. Ce malfaiteur avoit aussi tué auparavant François Olivier, fils de Pierre Olivier, qui avoit pour mère Guillemette Bernard, ma tante.

XXVIII. Auparavant, en l'an 1562, Jean Colin et François-Jean Bouhier passèrent par devers les maisons des Quatre-Portes et sur la muraille de l'ouche de Jean Seguinot et ledit Seguinot s'adressa audit Bouhier, le reprenant pour n'avoir là son passage. Et néanmoins quelques inimitiés ensemble par une amende que ledit Seguinot avoit payé à la Cour à la relation et rapport dudit Bouhier, présent. Et néanmoins ledit Seguinot frappa d'un pal ledit Bouhier, lequel d'un petit couteau donna un coup du revers par sous l'aisselle dont il mourut soudain, sans dire autre chose : « Ah ! Jésus, je suis mort ». Et icelui jour ledit Bouhier fut pris, et par Madame et la veuve (1) fait poursuite, information et question audit Bouhier et l'endura comme je vis, lequel confessa le meurtre avoir fait. Et fut par Maître Imbert, Senéchal dudit Langon, condamné à être pendu et étranglé. Et de ce ledit Bouhier appela à Paris où il fut condamné seulement

(1) Il est question ici de la Dame qui possédait la Seigneurie du Langon, dont les Officiers faisaient les procédures contre les délinquants.

à être fustigé par tous les carrefours dudit Langon, et en outre où le meurtre fut perpétré. Et fut tourné audit Langon, où en vingt-trois endroits il fut fustigé par le bourreau et banni pour dix ans. Là, on voit qu'un péché attire l'autre, comme le dit David, dans un de ses Psaumes.

XXIX. Aux mois d'Octobre et Novembre dudit an 1562, le camp du Roi fut devant Rouen, en Normandie, et fut la ville assiégée par l'espace de dix semaines, parce que les habitants accompagnés d'Huguenots Anglois et autres tenoient ladite ville. Le Roi fut contraint de faire faire brèche et ne put la ville être prise sans grande effusion de sang et se rendit au commencement de Novembre 1562 (1).

XXX. Antoine de Bourbon, Roi de Navarre (2), mourut audit an 1562. Le 7.e de Septembre dudit an 1562, fut couronné Empereur Maximilien d'Autriche, fils du Roi de Bohême.

(1) Ce fut François Duc de Guise qui eut l'honneur de réduire Rouen à l'obéissance du Roi, mais ce fait d'armes fut déparé par le pillage de la ville opéré pendant trois jours, par la soldatesque qui se livra à des excès de tous les genres. Des Français traiter ainsi une ville Française !

(2) Ce Prince, qui avait été blessé d'un coup de feu au siége de Rouen, se fit transporter par mer à S.t-Jean d'Angély, où il mourut après avoir, à ce qu'il paraît, abjuré de nouveau la religion Catholique. Lacretelle, dans son *Histoire des Guerres de Religion*, le représente sans caractère, comme sans dignité, n'ayant que l'aveugle bravoure d'un soldat, et comme n'ayant pas su s'emparer du rôle que lui offrait la fortune. Son fils, qui prit plus de Jeanne d'Albret, sa mère, fut à la fois plus décidé, plus adroit et plus grand.

Au mois de Décembre dudit an, fut fait quelques escarmouches entre Orléans et Etampes où furent occis maintes gros personnages et autres, tant de la Religion que de l'église Catholique et d'autres blessés, entr'autres M. le Prince nommé Louis de Bourbon, frère de feu Antoine de Bourbon, Roi de Navarre et Seigneur de Vendôme (1), qui fut pris prisonnier. Et fut occis M. le Maréchal de S.t André (2), homme fort ancien et Catholique et une des filles de France et ses deux enfants.

XXXI. Ledit Sieur de Pringe, Aubert de Montjehan (3), Chevalier, trépassa l'an 1560.

En l'an 1559, fut la Seigneurie de Boislambert vendue par François Suzenet, Ecuyer, à René Boisson (4), Seigneur de la Bousle, comme plus amplement sera dit.

XXXII. A Noël dudit an 1562, Matines furent commencées, continuées après dîner, achevées après coucher, comme semblablement dites ici en ce lieu.

(1) Louis de Bourbon, Prince de Condé, tué le 13 mars 1569, à la bataille de Jarnac, ou plutôt assassiné là par Montesquiou; car, fait prisonnier, on lui tira un coup de feu par derrière.

(2) Jacques de S.t Albon, Seigneur de S.t André, fut Maréchal de France, en 1557.

(3) On verra que cette famille a possédé la Seigneurie du Langon.

(4) La famille Boisson de la Bousle, et en dernier lieu de la Couraisière, qui a fourni un Maire de Poitiers, est éteinte depuis un demi-siècle environ.

Par des Huguenots, à Marsay et à S.t-Cyr-des-Gâts, les gens d'église et partie des bonnes gens y furent battus et blessés, la nuit de Noël dudit an 1562.

M. de Bazoges (1) fut tué d'un coup de pistolet, le Lundi, 1.er jour de Février 1563, selon l'édit (2), lui étant aux champs à voir voler ses oiseaux (3), et lui, étant à bas, lui fut coupé la gorge, et depuis Madame sa femme fut remariée avec Charles Rouault, Chevalier, Seigneur de Bournezeau, du Landreau, etc. (4).

XXXIII. Vers la fin du mois de Février ou au commencement de Mars 1563 suivant l'édit, Messire François de Lorraine, Duc de Guise, Pair de France, grand Gouverneur et Lieutenant pour le Roi de ses af-

(1) Il est question ici du possesseur d'une des deux terres de ce nom qui existent en Poitou, Bazoges-en-Pareds et Bazoges-en-Paillé.

(2) C'est-à-dire d'après l'édit de 1564, admis seulement par le Parlement de Paris, en 1567, édit qui ordonnait de commencer l'année au 1.er janvier. Auparavant Pâques était le point de départ, de sorte qu'il n'y avait rien de régulier, ni pour le commencement de l'année, ni pour sa durée. Plus anciennement en Aquitaine, le nouvel an ouvrait avec le 25 mars.

(3) On voit que la chasse des oiseaux de proie était encore un amusement de l'époque.

(4) Charles Rouault, Seigneur de Bournezeau et du Landreau, fils d'André Rouault et de Joachine d'Appelvoisin, d'une des familles les plus illustres du Poitou, a joué un grand rôle dans les guerres de Religion. Ayant pris parti d'abord pour les Protestants, il s'attacha bientôt au parti Catholique et fit, dans une position élevée, la guerre tant sur terre que sur mer.

faires et batailles, fut en trahison occis (1) par un nommé Poltrot, simple soldat, qui fut condamné à mort, car il ne pût si bien faire qu'il ne se rendit au lieu pour être pris.

XXXIV. Audit mois de Février dudit an, entra faussement dedans la Rochelle, un Capitaine Chesnet, Capitaine sans hommes, cuidant trahir la ville et cria à haute voix : *Vive l'Evangile!* qui étoit le mot donné, pour se mettre en armes afin d'être maître (2).

Le Mardi, 16.e jour de Février dudit an, M. de Burie (3), Lieutenant pour le Roi en Gascogne, entra en la Rochelle qui fit faire grand justice touchant ladite trahison, lequel Capitaine Chesnet auparavant que d'entrer à la Rochelle essoreilla (4) deux hommes à Marans, dont l'un étoit de Vix, sans aucune autorité de justice.

XXXV. Un grand tumulte et émotion fut élevé et ému entre le 1.er de Mars et le 15, dont étoient

(1) Le Duc de Guise avait battu, dans les plaines de Dreux, l'armée aux ordres du Prince de Condé et de l'Amiral de Coligny, et il allait commencer le siége d'Orléans que défendait François de Coligny, Seigneur d'Andelot, frère de l'Amiral, lorsqu'il fut assassiné par Poltrot de Méré, Gentilhomme Angoumoisin.

(2) La tentative infructueuse du Capitaine Chesnet est mentionnée par les écrivains du temps.

(3) Charles de Burie, d'une ancienne maison de Saintonge, était Lieutenant Général pour le Roi, en Guyenne et en Aunis, pour le Roi de Navarre, qui avait la charge de Gouverneur-Général de toute cette province.

(4) Le supplice de couper les oreilles était autrefois en usage, surtout en Perse.

Chefs et Maitres le Seigneur de S.te-Gemme et M. du Landreau, qui firent leurs montrées à Pouzauges et cherchèrent tout autour et vers la Châtaigneraye les gens d'église pour leur faire outrages, dont aucuns de leurs gens faisoient maintes voleries. Et s'envinrent à l'Hermenault, le Jeudi, 18 Mars 1563, cuidant prendre le château, pour par après entrer à Fontenay.

Vers la fin de Février et tout le mois de Mars, dudit an, passèrent par cette paroisse du Langon maintes personnes, seul à seul, deux à deux, trois à trois, ainsi en petit nombre, venant devers la Rochelle et l'Ile-de-Ré, demandant et prenant le chemin à S.te-Gemme. Tellement s'assemblèrent que l'on disoit qu'ils étoient en nombre de six à sept cents, tant à S.te-Gemme qu'à Luçon, qui tinrent leurs montrées, le Dimanche 21 Mars, à Marans et à S.te-Hermine. Et cette semaine assiégèrent le château des Moutiers-sur-le-Lay, appartenant au Seigneur et Evêque de Luçon, lequel château prirent avant la Fête de Notre-Dame dudit mois, par l'intelligence de quelqu'un du dedans. Et, étant entrés, firent de grands dommages, et après s'en allèrent en bas pays de Poitou, faisant le semblable, cherchant les Curés et Prêtres, dont fut mis le peuple en émoi. Et ne fut dit plus au moins Matines, Messes ni Vêpres, ni sonné cloches, ni la Semaine-

Sainte, ni le Samedi et jour de Pâques, jusqu'à la Quasimodo.

XXXVI. Au commencement de Mars, dudit an 1563, suivant l'édit, le boisseau froment fut vendu à Marans, LX sous ; à Fontenay, plus de XXXXV sous ; et à S.te-Hermine, la grossaille valoit bien XXX sous le boisseau. Et à la fin de Mars, rabaissa de prix à Marans, XXXXV sous ; à Fontenay, XXX sous ; et à S.te-Hermine, XXV sous le boisseau.

XXXVII. La paix fut faite par le Roi Charles IX, à Amboise, le 22.e de Mars, dudit an 1563 (1) et publiée à Poitiers, le 26 de Mars en suivant.

XXXVIII. Comme dessus est dit que la Seigneurie de Boislambert (2) fut vendue, et pour mieux faire fut mise en criée, et sur acte, par Morin, diverses fois, en la cour ordinaire de la Sénéchaussée de Poitou à Poitiers, et adjugée à honorable homme René Boisson, Seigneur de la Bousle, comme plus offrant, pour 6300 livres tournois, comme j'ai vu par le registre, en date du 16 Janvier 1560, signé Reigné, lequel est Conseiller du Roi notre Sire, son Lieutenant particulier et Assesseur en

(1) Cet édit permettait, avec des restrictions, l'exercice de la nouvelle religion.

(2) Ce domaine, situé dans le bourg du Langon, était très-considérable.

Poitou, et..... greffier. Laquelle Seigneurie fut vendue par ledit François Suzenet, Ecuyer, et M.lle Jeanne Boussard, sa mère, comme j'ai vu par contrat passé audit Boislambert, le 8 Septembre 1560, signé R. Chiquet et Jean Bouhier, notaires de S.te-Hermine, écrit ainsi, savoir est :

« L'hôtel noble, terre et Seigneurie de Boislambert, et ses appartenances et dépendances, tant propres que acquêts, soient maisons, granges, préclôture, ruages, cairuages, jardins, garennes, droit de fuie, métairie, borderie, et tous droits notamment de fief de juridiction, Seigneurie et prérogative qui en dépend, hommes, hommages, parageurs, rachats, sous-rachats, remontries, droit de juridiction et exercice d'icelle, droit de chasse à toute espèce de bête, avec le moulin dudit lieu, droit de vérolie (1) et toutes et chacunes les terres labourables et non labourables, prés, bois, aubrais (2), marais, droit de pâturage ès-marais du Langon, complant de vigne et vignes à pic, terrages, terrageries, dixmes mixtes et prédiales, droit de passage et de coutume sur les passants et entrants en ladite paroisse dudit Langon, cens, rentes, bians, corvées, tailles, arbaulx et tous autres domaines et héritages, tant nobles que roturiers auxdits ven-

(1) C'était un droit féodal, relatif aux cochons.
(2) Une *aubraie* est un lieu marécageux, planté en bois.

deurs (1), appartenant à ceux de la Seigneurie de Boislambert, en ce compris le fief Pineau et ses appartenances et dépendances, ainsi le tout tient ès-paroisses dudit Langon, Petosse et Mouzeuil que Montreuil et ès-environs ». Tous lesquels contrats de vendition et adjudication furent lus par Messire Nicolas Moquet, Curé dudit Langon, au prône de la Grand'Messe paroissiale, le 10.e jour de Novembre 1560, comme j'ouïs et vis son acte de lui signé. Au dos est l'acquit des vente et hommage reçus par Louis de la Tremouille, Chevalier de l'ordre, Comte de Guise, Baron de Taillebourg, Vicomte de Thouars, Prince de Talmont, Baron de Craon, de Sully, et de S.te-Hermine et Capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, comme j'ai vu par ledit acquit fait à Thouars, le 22 Novembre 1560, signé de la Tremouille et, par Monseigneur, Faloyseau. En laquelle année la Seigneurie du Langon courut en rachat à S.te-Hermine, par le trépas dudit feu Sieur de Pringe, qui trépassa entour de Pâques, dudit an 1560, comme dit est.

MM. Raphaël Favereau, trépassa le 2 Août 1555. Le 13 Octobre 1563, trépassa Jean Geffard, et

(1) On voit, d'après ces détails, ce qu'était alors une terre féodale en Poitou.

le..... dudit an, Pierre Barret, Ecuyer, Seigneur du fief Barret.

XXXIX. Le lendemain Vendredi St. Simon, furent pendus et étranglés Julien Drenin, fils de Denis Drenin et Jean Ragot, fils d'Ivon Ragot, à une potence au carrefour des Grois, en la cornière des chaussées dudit Langon. Et furent condamnés par Martineau, Prévôt des Maréchaux de Poitiers (1). Comme aussi fut cherché Guillaume de Nichèse, fils de Guillaume de Nichèse, oncle dudit Ragot, tous pour même cause, qui ne fut appréhendé, car entre le Mardi et Mercredi auparavant, il sortit de la prison de la Seigneurie du Langon dont étoit Dame ladite Anne de la Roche, et néanmoins fut sa condamnation lue. Et y étoit en icelle gardé Jean Douard qui demeura et fut mené prisonnier à Fontenay, à cause de pareils maux et de lèse Majesté divine et humaine, et la divine n'est besoin d'être ici écrite, et toutefois fut condamné à vingt-cinq livres et à la quarte partie des frais d'eux quatre. Et lequel de Nichèse, après l'exécution desdits Ragot et Drenin, fut repris au Sableau et amené ès-prison de la Cour dudit Langon. Et fut ledit Prévôt envoyé querir, qui vint le Lundi au soir, 15 de Novembre dudit an 1563, et le Mercredi, 17 dudit mois,

(1) On sait que la justice prévotale était d'une promptitude extrême et on a dit d'elle, avec raison : *aussitôt pris, aussitôt pendu.*

fut pendu et étranglé au gibet desdits Ragot et Drenin, qui n'étoient pour lors au gibet, car les cordes leur furent coupées et les corps gissant sur terre dont les chiens les mangèrent. Et fut ledit de Nichèse enchaîné de chaîne de fer qui delà à deux ou trois jours fut, par nuit, mis par terre et les chiens le dévorèrent.

En Novembre 1563, trépassa Guillaume Favereau, prêtre. Le 8 Décembre dudit an, trépassa ladite Damoiselle Broussard, mère dudit Suzenet, qui vendirent le Bois-Lambert.

XL. Le Vendredi Vigile..... venant en Janvier de l'an 1564, suivant l'édit, arriva ici une compagnie d'arquebusiers à cheval, presque un cent, qui séjournèrent jusqu'au Dimanche ensuivant; ils étoient sous la charge du capitaine La Vergne, du régiment de M. le comte du Lude, Lieutenant-Général en Poitou pour le Roi, qui fit inquisition de ceux qui vouloient empêcher que la messe et office ne fussent dits et en prirent attestation du curé, signé de notaire, pour être envoyé à la cour à Paris.

Et le Mercredi ensuivant, 20.e jour de Janvier, fut inhumé et enterré en l'église dudit Langon, noble homme François Bodin (1), Seigneur de Léol-

(1) Il y a lieu de croire que ce Bodin était de la famille des Seigneurs de la Rollandière.

lière, à cause de Dame Jeanne Limbourg, sa femme.

Au mois de Février, dudit an, fut, à Paris, occis M. de Montorgueil, Seigneur de Saint-Juire (1), homme de bonne renommée, suivant les armes, de 25 à 30 ans, et Catholique.

Et le Dimanche, 27 dudit mois, an susdit, fut mis et saisi Messire Christophe Moquet, Prêtre, en possession de la cure qu'il avoit eue par résignation dudit Messire Nicolas Moquet, son cousin germain.

XLI. Autour de Pâques 1564, M. le Comte du Lude fut à Fontenay, qui fit cesser le prêche du ministre du Moulin. Et le Lundi après Pâques, ledit Jean Douard étant encore en prison à Maillezais, (2) fut mis sur un chaffaud (3) et fit l'amende honorable et retourna en prison jusqu'à la St. Michel en suivant. Et le jour de la Décollation de St. Jean-Baptiste, décéda ladite Dame Anne de la Roche, Dame du Langon, qui fut enterrée en le chœur de l'église dudit Langon. Et le Dimanche, 22 Octobre 1564, ledit Douard fut vu au Langon,

(1) Il s'agit du Seigneur de S.t Juire, près S.te Hermine.

(2) Par conséquent dans la prison de l'Évêque, Seigneur de l'Ile de Maillezais.

(3) On dit encore en Poitou un *chaffaud*, pour un échaffaud. Il s'agit d'une exposition de l'époque.

mais tantôt après fut trouvé mort et occis en la fontaine de la chapelle St. Graoust, et fut tiré et enterré devant et au droit du vitral, par le dehors.

XLII. Dans les mois de Novembre et Décembre 1564, Janvier, Février et Mars 1565, suivant l'édit, l'hiver fut grand et âpre et gela fort et neigea abondamment, comme dès le Samedi, 17 Novembre, de pleine neige ; mais le Lundi et Mardi en suivant neigea aussi tellement que la neige étoit communément à tenir jusqu'à demi-jambe. Et en plusieurs lieux où le vent l'avoit soufflée, il y avoit plus de six pieds d'épaisseur et geloit en tombant, à cette cause la neige portoit (1): Mais le Samedi, 24 Février et le Dimanche et Lundi, plus doucement, ce qui fit fondre ladite neige. Les eaux en furent si grandes, que oncques n'avoient été en si petit de temps, firent des dommages innombrables, jetant et renversant les moulins à l'eau. Et passa l'eau par-dessus le bot ferré de la porte des Loges de la ville de Fontenay ; au long de la rue des Loges étoit de deux à trois pieds de haut. Les deux tours des deux côtés de la porte de la ville, entrant dans les Loges, tombèrent et tomba le porteau (2)

(1) On voit que cet hiver de 1564 à 1565 fut un des plus rigoureux dont on ait connaissance, pour le pays. Aussi la Popelinière dit: « le froid fut autant aspre et vehement qu'il ait été de cinquante « ans passés. » Ensuite les eaux devinrent extrêmement grandes, ce qui occasionna de nombreux désastres.

(2) Mot actuellement en usage, dans le pays.

et couverture de ladite porte où il y avoit une cloche couverte de planches, une horloge et une montre au dehors et dedans de la ville, et une montre de lune, pour connaître son plein, son quartier et son renouveau, le tout fait bien magnifiquement. Et ainsi les eaux furent grandes, voire jusqu'à la fin d'Avril, dont les bêtes endurèrent beaucoup. La brasse de foin fut vendue neuf livres, car je vis refuser d'un petit lot de foin, de dix pieds de haut, quinze livres. Et encore au 8 de Mai, l'eau recrut encore, tellement que l'on ne savoit où nourrir ses aumailles (1) et fut pis qu'auparavant, et dura plus de quinze jours.

Et audit mois de Mai 1568, Guillaume Frichet, fils de Jean Frichet, blessa mon neveu Colas Bernard, d'un couteau, au côté sénestre sous l'aisselle, duquel coup il guérit.

XLIII. Et pour lors le Roi étoit à Bordeaux, qui étoit venu de Toulouse, et de Bordeaux qu'il étoit s'en alla à Bayonne où il fut assez long-temps, attendant venir sa sœur, épouse du Roi d'Espagne (2). Et étoit de son règne le cinquième, et de son âge le dix-septième, lequel par après vint à la Rochelle où il arriva le Jeudi, 13.e de Septembre

(1) Bêtes à corne, expression encore employée en Bas-Poitou.

(2) Elisabeth de France, fille du Roi Henri II et de Cathérine de Médicis, troisième femme de Philippe II, Roi d'Espagne.

dudit an 1565, et logea à St.-Jean de dehors (1), qui étoit en son entrée. Et le lendemain après midi entra en ville, où le Clergé y fut avec croix, chappes et autres ornements sacerdotaux. Et alla premier en l'église St. Barthomé (2) où il fit dire Vêpres, et par après le Curé de ladite église parla au-dedans de ladite église, au Roi, qui volontiers l'écouta et s'en alla prendre logis chez M. l'Enquêteur (3) illec près. Et le lendemain, qui fut Samedi, fut le Roi et la Reine, sa mère, à la messe en ladite église St. Barthomé où la messe fut dite au grand aultier et la Reine fit dire la messe au côté droit à un autre aultier, étant tous deux toujours à genou, comme je vis (4). Et ce jour le Roi fit dresser en la ville, devant le château, une potence appelée estrapade, ayant de longueur, hors de terre, de cinquante-six pieds, comme je la mesurai avant qu'elle fût placée, où il fut mis deux prisonniers. Le Roi séjourna à la Rochelle jusqu'au Mardi en suivant, 18.e jour de

(1) Saint-Jean hors des murs.

(2) L'église de St Barthélemi, à present la cathédrale, ou au moins touchant au terrein sur lequel on a construit ce dernier edifice.

(3) Arrère et M. Massiou ne disent point où le Roi logea. Or, on voit ici que ce fut dans la maison de l'Enquêteur Royal, et ce fonctionnaire était Antoine Blandin, catholique zélé et très-dévoué à la Cour: il ne tarda pas à être Maire de la Rochelle.

(4) On voit que ce recit doit être exact, puisque l'auteur se trouva à la Rochelle, pendant le séjour que y fit Charles IX. Or, ce récit contient plusieurs particularités qu'on ne rencontre point ailleurs.

Septembre. Et s'en alla vers Niort (1) où il arriva le Jeudi, 20 dudit mois, et ne passa par Fontenay que M. le Connétable de France (2). Et le Roi s'en alla vers Beaupreau, appartenant à M. le Prince de la Roche-sur-Yon (3) où il devoit aller, comme je vis par lettre écrite par Madame la Princesse (4) à noble et très-catholique personne, Jean Régnon, Seigneur de la Gautronière (5) et du lieu de la Rataudière du Langon.

Auparavant que le Roi entra à la Rochelle, les Rochellois firent faire au-dedans de la ville un portail de bois peint à l'antique, y ayant quelque écriteau. Et en l'entrée de ladite ville étoient les écussons et armes du Roi, de la Reine, sa mère, Cathérine de Médicis, celles de la ville et celles de M. de Jarnac, Gouverneur de la ville, avec un chapeau vert, en manière de triomphe. Et en la maison de la ville y avoit semblables armoiries et un second

(1) Charles IX alla coucher, le 18 Septembre 1565, à Mauzé; le 19, il dîna à Frontenay et coucha à Niort; le 20, il dîna à Echiré et coucha à Champdeniers; le 21, il dîna à une métairie appelée Baubarre et fut coucher au château de la Roche-Fatou; le 22, il dîna à Airvault et coucha au château d'Oiron, d'où il fut dîner à Thouars, ensuite il se dirigea d'Oiron sur Loudun et l'Anjou.

(2) Anne de Montmorency, connétable de France.

(3) Charles de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, en faveur de qui le Marquisat de Beaupreau fut érigé en duché, en 1562.

(4) Philippe de Montespedon, qui porta à Charles de Bourbon, son époux, entre autres terres importantes, celle de Beaupreau.

(5) De la même famille que les possesseurs de la Terre de Chaligny, près Luçon. Dans les guerres de religion, un Chaligny, pour ne pas se rendre, mit le feu aux poudres du navire sur lequel il se trouvait.

tableau où une ville y étoit pour traiter où deux Rois se soutenoient, l'un vieux, ayant robe longue semée de fleurs de lys et la couronne sur sa tête, l'épée au côté, fait à la semblance du Roi Charles V, sous lequel la Rochelle fut prise sur les Anglois et incontinent par cautelle (1), rendue aux François par les Rochellois : l'autre Roi étoit jeune, ressemblant au Roi à présent régnant, ayant une couronne sur la tête, en façon impéraliste, l'épée au côté, grande robe venant jusqu'à demi-cuisse, avec quelque écriteau sur l'entrée de la porte dudit Enquêteur où le Roi étoit logé. Et la Reine-Mère y avoit deux chapeaux de triomphe et des écussons dedans, premier ceux du Roi, de la Reine-Mère et de M. d'Orléans, à présent Roi (2), et de leur sœur, à présent épouse du Roi de Navarre, étant aussi en ladite ville. Et y avoit aussi un tableau dedans lequel y étoit dépeint une femme, en forme ou ressemblant à une Sibyle, qui tenoit un homme par la main, lui montrant huit têtes et une nuée sur trois pieds d'arbres, avec quelque écriteau par-dessous.

XLIV. Le 22.e jour d'Avril de l'an 1566,

(1) C'est-à-dire par surprise, car alors ce mot ne se prenait pas toujours en mauvaise part.

(2) On veut parler ici d'Édouard-Alexandre, qui prit à la confirmation le nom d'Henri, fut d'abord Duc d'Orléans, puis d'Anjou, Roi de Pologne et enfin, à la mort de Charles IX, Roi de France, sous le nom d'Henri III.

furent pris ici six belistes gaignards (1) et menés en la Cour, qui deux ou trois jours auparavant tournoyoient et marchandoient à faire quelque larcin, et cela mêmement à Bois-Lambert. Et vivoient de grotteaux (2) qu'ils prenoient en la garenne, en regardant par quel moyens ils pourroient mettre à exécution leur entreprise. Et étant ainsi prisonniers, ils confessèrent incontinent plusieurs maux, voleries, meurtres et larcins par eux perpétrés, nommèrent ceux qui les retiroient et mêmement un Charles Lodier, fils du mercier de Pouillé, qui fut pareillement pris et amené prisonnier le jour de St. Marc 1566. Par après il y en eut deux de ces fils larcins (3) qui sortirent de nuit et oncques ne furent vus. Les autres quatre et ledit Lodier furent mis entre les mains du Prévôt des Maréchaux, qui fit leur procès, et les plaintes croissant sur eux, de jour en jour, furent menés à Fontenay, jugés le Jeudi, 9 de Mai et condamnés trois à être pendus et étranglés et les deux autres à être fustigés. Des trois premiers en demeura un à Fontenay, nommé Bourges, qui y fut pendu le 11 dudit mois, et le 10 de Mai, les autres quatre furent amenés ici dont deux,

(1) Par cette expression, on indiquait des mauvais sujets.

(2) A-t-on voulu ici parler des lapins d'une garenne et de leurs terriers qu'on aurait appelé des Grottes?

(3) On appelle ici évidemment larcins, ceux qui commettaient cette espèce de délit.

ledit Lodier et un nommé Raginet de Sergné (1), furent pendus à une roue, sous l'ormeau, devant ladite Cour du Langon, et les autres deux fustigés au Langon, avec la fleur de lys qui leur fut baillée par le bourreau en l'échine et furent bannis. Et le lendemain, le bourreau dépendit les deux et les mena pendre à la potence desdits de Nichèse, Ragot et Drenin, à la cornière des Grois. Pour aider à ladite exécution, la fabrice du Langon y fraya de cinquante livres, chose fort déraisonnable de mettre les deniers de l'édification et entretiennement de la maison de Dieu et aux choses nécessaires pour le service divin, à une expédition sanguinaire et meurtrière (2). La paroisse du Poiré bailla trois cent.... (3), celle de Petosse, cent sous et d'autres, chacune sa volonté et les fermiers de la Seigneurie du Langon, firent le reste (4), c'étoit Antoine Moreau et Bernard Garepaud. Toutefois il fallut encore que ladite fabrice payat encore et par contrainte la dépense qui avoit été faite chez René Véron, montant à plus de trente-cinq livres. Néanmoins, il fut fait là une bonne dépêche, car à voir ces bélistes Messiers (5),

(1) Sergné pour Sérigné, nom de lieu, prononcé autrefois dans le pays, comme on le prononce encore aujourd'hui.

(2) Cette réflexion paraît très-sensée.

(3) Il y a ici une lacune dans l'original, ainsi que dans les autres endroits où on a placé des points.

(4) Les frais de justice étaient une charge des Seigneurs qui y obligeaient ordinairement leurs fermiers, surtout si ceux-ci devaient profiter de tous les droits féodaux.

(5) Expression de mépris.

tels qu'on les disoit, leurs habits à chacun d'eux ne valoient pas un sou et étoient aussi noirs que le charbon.

XLV. Le lendemain de la Madeleine dudit an 1566, au soir, s'éleva quelque orage qui rendit un peu de pluie, mais sur les onze heures et la minuit, ledit orage se leva en grande furie et force, venant devers soleil couchant, qui monta bientôt en contre levant qui étoit contraire: et, étant ledit orage monté, tonna par trois fois bien fort et étonnamment avec vent, grêle et pluie après, tels que jamais on avoit ouï parler d'une telle superfluité d'eau. Il mouilloit par les maisons, l'eau entroit par les portes par force, parce que les rues, les vallées et la terre ne pouvoient évacuer l'eau aussitôt que le besoin le requerroit, et, à raison de cela, il noya, dans beaucoup de lieux, des brebis et des agneaux, en leurs toits. Cette abondante pluie dura l'espace de plus d'une heure et fut aussi de grande étendue. Cette grêle et ce grand vent impétueux, et autrement punition divine de batteresse (1) s'étendit de largeur environ quatre versaines, commençant vers Champagné, passant par le Gros-Morillon vers Vouillé, le Gué, Velluire, Niseau, Montreuil, Tesson, Benet et vers Poitiers, battant

(1) On appelle *batteresse* une de ces grêles qui font tant de mal aux récoltes.

les blés ou sur les vignes où il ne demeura aucune feuille au sep qui ne tombat et ne fut pressée, l'aigret tout meurtri et par terre et ne paraissoit la paille des blés aux champs, ni où étoit le grain, les noyers et autres arbres arrachés, mais par terre ébranchés ou rompus, les moulins et quelques maisons découvertes et même démolies.

A propos de cet incident, advint avant, en l'an 1550, le jour de St. Simon et le lendemain, les eaux furent grandes à Fontenay en un moment, tellement qu'elle fut et passa par et au travers des Loges, ruina et renversa par terre plusieurs maisons et fut si grande qu'elle entra dans la halle et par-dessus le pont ferré de la porte où étoit son reloge, plus de deux pieds, et renversa une maison étant devant ladite porte sur la rivière, qu'avoit fait faire nouvellement un cordonnier.

Audit an 1566 et le Vendredi, second jour d'Août, ledit François Suzenet, Ecuyer, qui avoit été Seigneur du Bois-Lambert trépassa et fut enterré le lendemain, en l'église, en la manière de la religion, sans aucune prière faite.

Et le Mercredi, 25.e de Septembre dudit an 1566, un nommé Remi Pasquier, en tirant de la pierre au fief Béquer, fut tué par la pairière, qui tomba sur lui.

Le jour de la Madelaine 1556, fut la procession du Langon en Chaillé-les-Marais et à pied sec (1).

XLVI. En l'an 1567, le lendemain de Notre-Dame de Septembre, commencèrent à tenir les grands jours à Poitiers (2) dont aucuns sentant qu'ils seroient blâmés et châtiés par justice, firent émouvoir ceux de la religion prétendue réformée, qui se levèrent en armes, allant vers Poitiers. Et étoit bruit de guerre dont les grands jours cessèrent; car aucuns avoient rompu l'édit de pacification, les autres rompu les églises, les autres détenoient les prieurés, cures et aumôneries, sans faire aucun devoir et pour ce craignoient d'être châtiés.

Par ainsi auxdits mois de Septembre et Octobre, dudit an 1567, plusieurs se levèrent tant gentilshommes, marchands, artisants que gens de faveur, étant de la religion prétendue réformée, montèrent vers Poitiers et y furent devant assez long-temps (3); par ce moyen ceux de la justice gagnèrent Paris, en diligence, disant qu'ils s'en alloient pour faire

(1) Il fallait, pour cela, une bien grande sécheresse.

(2) Comme le cours de la justice ordinaire avait été interrompu ou retardé à raison de la gravité des circonstances, le Roi, étant à Compiègne, le 5 Août 1567, rendit une ordonnance portant que la Cour des grands jours serait tenue cette année, en la ville de Poitiers, depuis le 9 Septembre jusqu'au 9 novembre, afin d'expédier les procès du Poitou et autres provinces voisines.

(3) Il y eut, dans ces temps-là, bien des allées et venues, de la part des deux partis.

sortir les étrangers qui venoient en la France, en espécial la Reine-Mère et ceux de la maison de Guise qu'ils prétendoient être étrangers et nourrir la guerre, par leur présence à la cour. Le Roi ayant scu cette émotion, qui commençoit, se retira de Paris et se tint sur ses gardes, tandis que ceux de la religion prétendue réformée entrèrent à St. Denis-en-France, où ils firent plusieurs violences, fractures et ruptures aux temples et églises, comme ils avoient accoutumé. Et leurs chefs furent mon dit Sieur le Prince de Condé, M. l'Amiral, M. d'Andelot et M. de la Rochefoucault. Et au mois d'Octobre dudit an, fut délivré assaut devant Paris, où mondit Sieur le Connétable fut navré au cœur, et deux jours après mourut (1); il étoit oncle desdits Prince de Condé, à cause de sa femme, de d'Andelot et de l'Amiral.

XLVII. Gui de Daillon, Chevalier de l'Ordre, Comte du Lude, et Lieutenant-Général en Poitou, pour le Roi, et Sénéchal d'Anjou, étoit à Poitiers tenant fort et réunissant l'arrière-ban des Gentils-hommes du Poitou (2) où maintes firent défaut, parce qu'ils étoient ailleurs, contre le Roi, comme dit est. Et après qu'il s'en fut allé de Poitiers,

(1) Ce fut le 10 Novembre 1567 que le connétable de Montmorency fut blessé à mort, dans l'affaire de la plaine de S.t-Denis en France.

(2) La liste de ceux qui comparurent à l'arrière-ban de cette époque n'a pas été conservée, et c'est une perte à déplorer.

bailla commission et charge à quelqu'un d'amasser soldats pour le Roi. Et étant à Puy-de-Serre, pour cet effet, fit sonner le tambourin et lui et ceux qui déjà étoient assemblés furent saccagés par leurs adversaires, les uns tués, les autres blessés et les autres prirent la fuite....

XLVIII. Et entour la Toussaints, dudit an, le Sieur de la Roussière, marié avec la nièce dudit Seigneur du Lude, prit un ministre protestant, nommé Jean Paillat, qui étoit prêtre et avoit renoncé à la prêtrise et le mena à Poitiers. Alors ceux de la religion sachant la chose tinrent leurs montrées à Mouilleron (1) pour après saccager la maison de la Roussière, près Coulonges (2). Et pour obvier à de nouvelles voies de fait, le Seigneur dudit lieu demanda à son oncle M. du Lude, des gens qu'il lui bailla et par ce moyen ceux de la religion s'éloignèrent vers Mareuil où la compagnie dudit Sieur du Lude alla. Et avoient ceux de la prétendue religion de sept à huit cents, lesquels, dans la nuit du Mardi, 2 Décembre 1567, fuirent comme gens sans esprit, les uns sans les autres, là laissant leurs armes, ne fuyant que de nuit, se retirant les uns à leurs maisons, craignant de rencontrer les

(1) Mouilleron-en-Pareds.

(2) Le château de la Roussière, commune de Beugné-S.t-Maixent, près Coulonges-les-Royaux.

autres et ceux-ci allant à Talmont, où ils furent poursuivis et dont ils se sauvèrent comme auparavant. Alors ils firent retraite sur Marans et ce lieu se remplit si bien de fuyards et de fugitifs qu'ils furent encore en crainte. Alors ils firent garder les avenues du lieu, envoyèrent leurs chevaux vers le Langon et le Gué (1). Et n'y eut audit Marans point de foire à la St. Lazare (2).

Et ladite compagnie de M. du Lude se retira à Fontenay et autour après ces jours et entre le Mercredi et Jeudi, 8 Janvier 1568, suivant l'édit ceux de ladite prétendue religion de la Rochelle firent une lettre de confédération ensemble, qu'ils mirent à effet et qui fut que dans un moment ils furent deux à deux en armes, à chacune des portes de Catholiques, disant à ceux du dedans : « Rendez vos armes ». Et voyant qu'ils ne pouvoient résister et qu'ils étoient trahis, rendirent leurs armes et en furent ainsi dénués. Pourquoi iceux dits de la prétendue religion entrèrent ès-lieux saints, les profanèrent, rompant et brûlant ce qui étoit demeuré de reste de l'autre saccagement. Et brisèrent les cloches n'en laissant que bien peu. Et firent par après le semblable ès-autres proches paroisses (3).

(1) Le Gué-de-Veluire.

(2) Il y avait alors une foire excellente à Marans, qui tenait à la S.t Lazare, ou, comme on le disait alors, à la S.t Ladre.

(3) Cet état de chose du commencement de l'année 1568 fut le ré-

XLIX. Et le Samedi, 10 de Janvier, dudit an 1568, fut à Fontenay publié un édit, de par le Roi, de saisir tous les biens, meubles et immeubles desdits Huguenots qu'il appeloit séditieux.

Or, en ces jours fut René Véron, audit Langon, pris comme séditieux par aucuns, étant du régiment dudit Sieur du Lude, de la compagnie de M. de la Ménardière, François Bigot (1), dont par moyen il échappa. Et le lendemain, qui fut Dimanche, vint ici une compagnie appelée les verts, qui furent à la maison dudit Véron pensant le prendre, mais il n'y étoit pas et saisirent ses meubles feignant vouloir les emmener. Or, c'étoit pour les rançonner, et Perrette Robine (2), sa femme, étant catholique accorda avec eux à quarante-cinq écus qu'elle devait leur envoyer à Luçon. Mais au-dedans du terme, Véron s'en fut à Marans et fit emmener ses meubles qui lui restoient de l'exécution qu'avait

sultat de la reconnaissance du Prince de Condé, comme chef du parti protestant et de l'entrée à la Rochelle, à la suite d'un complot, de son lieutenant S.te-Hermine, Seigneur du Fa, en Angoumois et de la Leigne en Aunis, de la même famille que mon honorable ami, le Comte de S.te-Hermine, naguère Préfet de la Vendée et à présent Pair de France. Dès lors cette ville fut tout-à-fait acquise au parti des Novateurs, qui prêtèrent serment de fidélité à S.te-Hermine, le 10 Février 1568. On fit à cette occasion les vers suivants :

A lui (le Prince de Condé) se sont rangés à l'envie tous les bons,
Qui ont par leurs vertus fait illustrer leurs noms ;
Entre lesquels on voit le Sieur de Sainte-Hermine.....

(1) François Bigot, Seigneur de la Ménardière, près S.t-Pierre-du-Chemin.

(2) Le nom de Famille de cette femme, qui était Robin, se trouve encore *féminisé*.

fait faire sur lui Damoiselle Marie Bodet (1), Dame du Châtelier, pour cinq cent quatre-vingts livres dont ledit Véron lui étoit obligé. En la nuit d'entre le Lundi et Mardi, jour de St. Hilaire de Janvier, que lesdits meubles furent emmenés à Marans, vint pour les querir ledit Véron et autres en armes, qui furent cause que vingt-cinq personnes ici firent garde en l'église où fut tiré un coup d'arquebuse sans mal faire, et le petit vitrail du chœur vers le cimetière cassa et n'y eut autre chose cette nuit.

L. En ces jours, le Sieur du Lude, bailla commission à plusieurs Gentilshommes et Capitaines de faire les montrées des habitants, dont le Capitaine du château de S.te-Hermine eut commission de toutes les baronnies et châtellenies de S.te-Hermine, la Chaise-le-Vicomte, Luçon et Mareuil. Et furent celles des Moutiers, Pouillé, Mouzeuil et le Langon, assignées audit Langon, au Mardi, 27.e Janvier dudit an 1567, selon l'ancienne supputation (2), auquel jour, ainsi que les communes (3) se rendoient, fut sonné le tocsin à St.-Martin, à Mouzeuil, à Nalliers qui émut fort lesdites communes, et y coururent

(1) De cette ancienne maison du Poitou, qui a possédé Puguy et existe encore.

(2) C'est-à-dire 1568, en commençant l'année au 1.er Janvier; alors on suivait encore l'un et l'autre style indifféremment.

(3) On voit que par fois, dans ces temps-là, on donnait aux paroisses le nom de commune, qui leur a été attribué plus tard.

pour savoir ce que c'étoit. Mais cependant ceux de la religion qui étoient à Marans sortirent et vinrent ici, au Langon, sans en être empêchés ; puis allèrent à l'église, mirent par terre les portes, la couverture et toute la charpente, firent brûler les bois, revers et cloisons des autels et du tabernacle, les plancher et grenier de ladite église, et mettant tout au feu. Encore rompirent la voûte comme on la voit à présent, emportèrent le reloge qui n'avoit que deux ans qu'il avoit été fait et rhabillé, dépecèrent la montre à laquelle on connoissoit les heures par le dehors (1), emportèrent la cire qu'ils trouvèrent en quelques maisons, aussi les ornements, chasubles, chapes et courtibeaux, tant de velours noirs, cendre que damas et s'en revêtirent par dérision, déchirèrent les livres qui étoient de grande valeur, descendirent les quatre cloches par où ladite voûte avoit été rompue et les emmenèrent à Marans. Les montres furent dépecées, les habitants s'enfuirent et ceux qu'ils trouvèrent ils les battoient et blessoient âprement. Celui jour et la nuit suivante se faisoient traiter comme gendarmes, étant enbâtonnés d'arquebuses et autres arquebuses et autres armures. Les quatre cloches, l'une, pesant treize cents livres, nommée Jacques, étoit de l'an 1531 ; l'autre, nommée Pierre, pesant mille livres ; une

(1) Ce cadran extérieur, pour une horloge de campagne, était alors quelque chose de rare.

cienne supputation, sortirent tant de la Rochelle que de Marans, de ceux de ladite religion, savoir, de douze à treize cents, tant de pied que de cheval et descendirent au Gué et vers le Poiré où ils firent à l'Anglée et à Velluire plusieurs niches. Ils firent emmener à Marans plus de quatre-vingts à cent couetes de lits et tous autres meubles. Et s'ils eussent trouvé lesdits habitants, auroient tués, se voulant venger d'un prétendu saccagement qu'ils disoient avoir été fait à l'Anglée, par les gens du Roi, aux soldats du Capitaine Plassac (1), et disoient que les bonnes gens en étoient cause. Ils prirent leur chemin vers Luçon et saisirent à l'Anglée André Banchereau, fort homme de bien qu'ils noyèrent, et enfin le tirant pour y aller, prirent leur chemin à la Bouchardière, en champ Bigot, au sentier de Patagne se rendant à Mouzeuil et droit à Luçon, où ils arrivèrent environ une heure de soleil au soir (2). Et firent tant, avec feu et rousine, qu'ils firent brûler les portes de l'église cathédrale et toutefois elles étoient maçonnées par-dedans. Mais avec piques et autres longs bâtons les démaçonnèrent et entrèrent dedans et de nuit, néanmoins la défense de ceux du dedâns et du clocher où ils y furent tués maintes, jusqu'au nombre de cinquante-neuf personnes qui

(1) Jean de Pons, Baron de Plassac, gentilhomme Saintongeois.

(2) C'est-à-dire à une heure avant soleil couché. C'est encore une manière de compter le temps employée dans le pays.

furent mis en une citerne étant en l'église. Et rompirent les vitreaux, déferèrent et emportèrent les ferrures, comme aussi ils firent des orgues, brûlèrent les cierges, livres et ornements, et autres choses propres au service de Dieu en l'église ; rompirent six cloches qui y étoient et de plus quatre à St. Mathurin, et les emportèrent toutes les dix (1).

(1) J'emprunterai des détails, sur cette autre prise de Luçon, à l'Historien des Évêques de cette ville.

« Les milices que S.t Hermine avait levées s'étendirent dans le Bas-Poitou et attaquèrent Luçon, qui n'avait qu'une faible garnison. Depuis quelques jours les Chanoines avaient pris des précautions, non-seulement pour la sureté de Luçon, mais pour établir des *Gavarits*, composés de pierres et de claies, pour empêcher les Rochelais de pénétrer par le passage de la Charrie et les marais de Triaize. Ces Chanoines se dispersèrent et s'échappèrent déguisés. Innocent Chanteclerc qui, de simple Choriste, était devenu successivement Secrétaire du Chapitre, puis Chanoine, voulut défendre le château et l'église dans lesquels il s'était retranché avec quelques officiers de cette église. Il paraît même qu'il y commandait en chef. Le chapitre avait proposé à M. de Salo de Beauregard d'en être le capitaine ; il refusa sans doute, puisque peu de jours avant la prise de Luçon, on fait offrir le même poste à un Sieur du Sableau, qui apparamment n'eut pas le temps de s'y rendre. Luçon fut bientôt investi, une faible garnison composée de quelques soldats du comte de Lude fit une vigoureuse défense. Un canon ou une autre arme à feu emporta, en éclatant, le bras droit de Chanteclerc qui, malgré cette cruelle blessure, tirait du bras gauche avec tant d'adresse, qu'aucun de ses coups ne portait à faux. Les Rochelais commandés par Jean Boisseau et Trousseau-la-Belle, irrités de la résistance de ce Prêtre, donnèrent un assaut le 18 Février 1568 et emportèrent cette place. Une partie des assiégés, au nombre de cent, fut passée au fil de l'épée. Parmi ceux-ci, une information a conservé les noms de Messires Pierre Macé, Germain Amand, Maurice Massiot, Julien Giraudet et Laurent Rebouleau, officiers de l'église. Innocent Chanteclerc et Mathurin Rond, Choriste, furent pendus et le corps de ce premier fut tiré à coups d'arquebuses. »

« Les habitants de Luçon, parmi lesquels on trouve les noms des Receveurs de l'Évêque et du Chapitre portèrent les armes contre eux et furent des traîtres qui contribuèrent à sa ruine. »

« Pendant que les compagnies des Protestants portaient dans le Bas-Poitou le fer et le feu, les habitants de Luçon nirent en cendres

Et furent audit Luçon jusqu'au 27 Février, auquel jour eurent aussi grande peur, comme leur coutume étoit de fuir. Et s'en allèrent jusqu'à Marans par le passage du Braud, dont les anciens étoient fort mouillés et embrisés jusqu'aux fesses, car le Braud n'est en ce temps assez propre pour passer. Mais ce fut une contrainte et étant à Marans firent encore complots ensemble de sortir de rechef en Poitou, du côté de Niort, espérant mettre au néant la puissance de M. le Comte du Lude, Lieutenant pour le Roi et prirent leur chemin jusqu'à Mouzeuil où ils furent huit ou quinze jours, faisant comme ils avoient commencé dans les églises.

LII. Lors M. du Lude étoit à Niort qui sortit sur eux et en fut tué de quatre à cinq cents, et en fut occis de la compagnie de M. du Lude que sept personnes. Et durant ces jours, le 9 ou 10 de Mars, M. de Montluc (1), aussi Lieutenant pour le Roi, au pays de Gascogne, défit, vers les îles de Marennes, de mille à douze cents Huguenots. Et les premiers jours de Mars dudit an, les Gen-

l'église de Luçon, le palais épiscopal, les maisons du Chapitre et celles des Chanoines. »

« Pendant ces cruelles scènes, Luçon fut détruit, les trésors, les meubles, les chartres de l'Évêché et du Chapitre disparurent. Les Chanoines furent dispersés et le corps réuni pendant un temps à Nantes, se vit forcé de se retirer à Poitiers....»

(1) Blaise de Montluc, gentilhomme gascon, depuis Maréchal de France.

tilshommes et autres étant de ladite religion prétendue et qui étoient allés vers Paris, dès la St. Michel auparavant, furent de retour et s'assemblèrent vers Montaigu, qu'ils prirent le premier jour de carême, troisième jour de Mars. Et ceux qui étoient venus et échappés de Mauzé, passèrent vers Champagné et audit Braud et à Moureuille où ils mirent le feu en l'abbaye et en l'église, le 11.e de Mars 1567, suivant la supputation ancienne. Et ledit 11.e de Mars arriva à la Rochelle une poste de la part du Roi, pour leur déclarer que les catholiques sortissent hors ladite ville de la Rochelle, et que ceux de ladite religion prétendue fissent bonne provision pour eux nourrir, et s'ils ne faisoient bonne provision, qu'il les feroit mourir de faim. Et n'emporta ladite poste aucune réponse, sinon de bouche et remporta les lettres qu'elle avoit apportées, et ne but ni mangea à la Rochelle, ainsi s'en alla descendre et repaître à Dompierre, chez un boucher, comme m'a dit un homme qui le vit descendre et dire les propos susdits.

LIII. Quand ceux de ladite religion étoient à Luçon, aucuns d'entre-eux furent, le Vendredi, 20 de Février, à Ste.-Gemme, où ils cassèrent les cloches et brûlèrent ce qui étoit dedans l'église. Mais les compagnies qui étoient à Fontenay leur

allèrent courir sus et entrèrent, et furent poursuivis jusqu'à Mouzeuil, par ceux qui étoient audit Luçon.

LIV. Aux premiers jours de Mars, audit an, mondit Sieur du Lude partit de Niort, entra en Saintonge et venant jusqu'à Mauzé et autres pays circonvoisins, ne trouva aucune nuisance. Et envoya commission au ressort et tablier de Fontenay de faire deux cents pionniers et quelques chevaux dont le Langon, Mouzeuil et Pouillé en firent deux qui furent rendus à Niort, aux dépens desdites paroisses. Les conditions étoient de les nourrir tant que la nécessité le requerroit et eurent chacun d'eux douze livres par mois.

Et entour la mi-Mars, les compagnies dudit Sieur approchèrent de Marans et envoya sa trompette sommer ceux qui tenoient la place de la rendre. Et ne vint que jusqu'à la bastille qu'ils avoient fortifiée, mais ne voulurent entendre. Et au 19 dudit mois, approcha grande compagnie de ladite bastille, pour entrer dedans Marans où lesdits pionniers y bêchèrent pour faire approches où ils s'entrebattirent d'une part et d'autre, et occirent quelques-uns avec bâtons à feu. Et ne purent autre chose faire et s'en allèrent (1).

(1) Tous ces détails sont à peu près nuls, car ils ont échappé, en grande partie, à ceux qui se sont occupés des guerres de religion en Poitou et Aunis.

Et quant à ceux de la religion prétendue qui étoient allés vers Montaigu, couroient de paroisse en paroisse, brûlant et saccageant les églises. Et étant vers S.t-Laurent-de-la-Salle et vers la Caillère, leur fut mandé d'aller secourir ceux de Marans et passèrent ledit Braud et allèrent à Marans.

LV. Et en ces jours, mondit Sieur de Montluc, Lieutenant pour le Roi, en Gascogne, avec mondit Sieur son fils et de six à sept mille hommes arrivèrent à S.t-Jean-d'Angély. Et envoyèrent ès-îles pour se rendre en la subjection pour le Roi ce qu'elles firent fors et réservé l'île de Ré, qui endura et souffrit être prise par force. Et entrèrent dedans le Mercredi, Vigile de Notre-Dame de Mars. Aussi ledit Sieur du Lude, envoya encore et expédia commissions, pour faire étape et provision d'un bœuf, froment et autres vivres pour être rendus à Niort et d'illec être rendus devant la Rochelle, au camp, que l'on disoit s'en aller devant. Et le Langon y fut taxé à vingt-deux charges de froment (1), qui furent achetées huit, quinze et seize livres, qui ne furent pourtant payées, car M. de Chambertaud et son frère, M. des Couest, nous en gardèrent de payer, disant qu'ils nous en

(1) Cette mesure de blé usitée dans le bocage Vendéen, pesait environ 200 kilogrammes, car elle variait suivant les localités, la charge de Pouzauges, par exemple, étant plus forte que celle de Bressuire.

garantissoient, dont sommes tenus à prier Dieu pour eux.

LVI. Et les premiers jours d'Avril 1568, fut encore Marans de rechef assailli et en cette paroisse, les plus bons laboureurs ne couchèrent en leurs maisons, de peur de ceux de Marans.

Et pour tous ceux qui étoient en Poitou ne cessèrent de faire brûler églises, prieurés, cures et autres maisons bénéficiales et de prêtres. Et en petite compagnie, car ils n'étoient que neuf ou dix, furent faire brûler les églises de Pouillé et de Petosse, et firent si grand feu que les cloches de Pouillé fondirent dans le clocher. Et delà s'en allèrent à Bourneau, le Vendredi, 8 Avril 1568, et passant à Bourgseguin (1), il en fut tué cinq ou six, et parmi les occis étoit Jean Peigné, fils de feu maître Mathurin Peigné, greffier du Langon. Et étoit grande nouvelle de paix qui fut de vérité. (2)

(1) C'est un village près Bourneau et peu loin de Fontenay, où il se trouve beaucoup de fours à chaux.

(2) Il est ici question du traité de Longjumeau, signé le 23 Mars 1568 qui, comme le fait remarquer Arcère, arrêta les progrès des Catholiques, car ceux-ci venaient de prendre l'offensive dans l'Aunis, comme dans le Poitou.

LIVRE TROISIÈME.

Depuis la Pacification de 1568, jusqu'au massacre de la Saint-Barthelemi, en 1572.

I. La paix fut faite à Paris, le 27 Mars 1568 et publiée à Fontenay, le Jeudi absolu (1) 15 Avril et le Samedi de Pâques dudit an, dont les compagnies se retirèrent peu à peu après. Et la paix ainsi

(1) Le *Jeudi absolu*, le Jeudi saint, *Dies absolutionis*, d'après l'art de vérifier les dates.

criée et publiée, elle fut maintenue quelque temps. Et ainsi que les villes acceptèrent recevoir garnison, la Rochelle n'en voulut oncques recevoir (1). Pour ce, le Roi craignant que ses habitants ne fussent rebelles et que pour se fortifier ils n'eussent intelligence avec les Anglois et qu'ils n'entrassent en Aunis, Saintonge et autres pays de la subjection du Roi, celui-ci fit marcher son camp pour venir devant la Rochelle, ainsi qu'on disoit. Mais pourtant ne vint point et n'en fut autre chose pour lors (2). Et néanmoins cependant les Rochellois se fortifièrent tant de remparts que de pièces d'artillerie qu'ils faisoient des cloches des paroisses qu'ils avoient emmenées. Et étoit aussi nouvelle que ceux que le Roi mettoit en garnison des villes devoient tuer ceux de la religion prétendue (3). Or, c'étoit un tel bruit qu'ils faisoient pour s'excuser à faire l'émotion qu'ils firent encore, et à raison de laquelle ceux du bas pays de Poitou craignoient que tel sort

(1) François de Scepeaux, Seigneur de Vieilleville et de Durtal, Maréchal de France, fut envoyé par la cour aux fins d'occuper la Rochelle avec des troupes, et il négocia inutilement, pour parvenir à ce résultat, par l'intermédiaire de Carlois, son secrétaire à qui on doit la rédaction des mémoires publiés au nom du Maréchal. Du reste, le prince de Condé, Jeanne d'Albret, Reine de Navarre et le fils de celle-ci, Henri, depuis Roi de France, sous le nom d'Henri IV, arrivèrent quelques semaines après (en Septembre 1568), à la Rochelle, et les hostilités recommencèrent.

(2) Cette marche d'une armée royale sur la Rochelle se réduisit probablement à la nouvelle qu'on en débita dans le pays.

(3) C'était encore un bruit qu'on faisait courir, dans le parti protestant, pour empêcher l'occupation, par les Catholiques, des points où il dominait.

tombât sur eux et qu'ils fussent dévalisés. Je dis ceux de ladite religion délibérèrent, s'assembler et de fait s'assemblèrent et prirent Fontenay-le-Comte, pour lieu de leur refuge, vers la fin du mois d'Août dudit an 1568, et le chef étoit Christophe Claveau, Seigneur de Puyviaud-Claveau (1). Et ès-premiers jours de Septembre firent brûler les églises, collégiales et maison des Jacobins et de S.t François de Fontenay, brûlèrent tout ce qui étoit dans l'église de Notre-Dame, rompirent et cassèrent les vitres, sans toucher à la couverture. Et durant ces brûlements, le château étoit pris, qu'ils emportèrent le 5 Septembre ensuivant (2).

Et pour lors étoit à la Rochelle, M. de la Rochefoucault et M. l'Amiral (3) qui attendoient M. le Prince de Condé, qu'on disoit marcher avec grande compagnie, qui arriva en ladite ville, le 18 de Septembre (4).

(1) Puyviaud ou Pluviault, gentilhomme des environs de Fontenay, a joué un très-grand rôle, dans les guerres de religion.

(2) Les Protestants, qui étaient très-nombreux s'emparèrent aisément de la ville de Fontenay. Quant au château où s'était réfugié Hautecombe, gouverneur nommé par le Comte du Lude, avec sept à huit habitants seulement, il capitula quelques jours après. Ce chef fut conduit à la Rochelle où il fut mis à mort, *pour avoir fait*, dit Amos Barbot, *d'odieuses violences*.

(3) Gaspard de Coligni, Amiral de France, fils du Maréchal Gaspard de Coligni, et de Louise de Montmorency, sœur du Connétable Anne de Montmorency.

(4) Si l'on en croit Arcère, probablement mieux informé, le Prince de Condé n'entra à la Rochelle que le lendemain, 19 Septembre.

II. En ce mois de Septembre, dudit an 1568, ledit Messire Nicolas Moquet, qui avoit résigné la cure du Langon à son cousin Christophe Moquet, étoit en ce pays de Poitou, venu de Nantes, où s'étant retiré, il servoit *in divinis* le curé de S.t-Denis. Car le Seigneur du Langon ne l'avoit pu souffrir, par les flagornements de René Véron, de Mathurin Peigné et autres de ladite prétendue religion, lui baillant à entendre que s'il vouloit il seroit bien bon ministre. Mais pour blandissements, dons et promesses qui lui furent faits (comme il m'a dit) ne voulut accepter, ce quoi voyant, il lui fut interdit de résider au Langon. Et contraint de s'en aller, n'ayant pas grands deniers, s'en vint prendre congé de moi, et s'en fut à Luçon où il eut permission de Monseigneur l'Evêque, de prêcher partout le diocèse. Et fut tenu par ses prêches et bonnes prédications, de sorte qu'allant à Nantes, il prêcha dans la ville, et, pour cette charge, eut du service en ladite cure de S.t Denis. C'étoit un bon prédicateur de cure, qui toujours prêcha catholiquement, comme je scais, exhortant durant qu'il étoit curé d'ici, que ses paroissiens n'eussent d'autre foi que celle qui, de tout temps et par succession de l'église catholique, ils tenoient; il pleuroit par pitié, disant qu'il vouloit mourir en soutenant sa croyance, et qu'il seroit bien heureux que cela lui advint.

En effet, ce digne ecclésiastique, en s'en retournant à Nantes, fut pris entre Puymaufray et Bournezeau, et emmené prisonnier au château des Moutiers-sur-le-Lay (1), dans lequel château il fut assez tourmenté et mis en angoisses, pour lui faire renier notre foi catholique, tenue de l'église romaine, ce qu'il ne voulut oncques faire. Mais tant plus étoit tourmenté et battu, et tant plus leur remontroit leurs infidélités et erreurs. Il en résulta que par ire, le tourmentateur s'efforça, durant le dîner, de lui jeter sa dague au sein, mais ses compagnons l'en gardèrent. Et après le barbare le mutila, d'un coup lui ôta le nez, puis lui coupa l'oreille et après l'autre, et encore prêchoit. Après lui arracha un œil et après l'autre, et finalement lui ôta la vie, et le jeta en la rivière du Lay, et ayant un petit chien qui ne l'abandonnoit pas, le fit tuer. Et ainsi étant en la rivière, icelle ne put le souffrir et le vomit et les chiens qui en dévorèrent partie, moururent de mauvaise mort. Et le tourmentateur étoit de Luçon, nommé Parent (2), qui prétendoit être Evêque de Luçon, si ladite religion

(1) Le château des Moutiers-sur-le-Lay appartenait à l'Évêque de Luçon et était son habitation de campagne. Il fut remplacé, plus tard, par Chateauroux, localité de la commune de la Réorthe, peu éloignée de S.te-Hermine.

(2) Pierre Parent, marchand à Luçon, avait, peu de temps auparavant, formé une compagnie avec laquelle il s'empara du château des Moutiers-sur-le-Lay, qu'il pilla et détruisit presqu'entièrement. D'après ce qu'on vient de lire, il paraît que Parent occupa pendant quelque temps le château des Moutiers.

prétendue eut mis à bas la catholique. Et ainsi mourut ledit Moquet, martyr, comme il avoit désiré, le 5.e Septembre 1568.

III. Et en tout ce même jour, furent les piliers des églises de Notre-Dame de Fontenay, de S.t Jean et de S.t Nicolas sappés. On plaça de petits lopins de bois le long et après qu'il y en eut à tous les piliers, on y mit de la résine et de la poudre et le feu ayant brûlé lesdits lopins de bois, tout-à-coup tombèrent les voûtes et les couvertures par terre (1).

Et en ces propres jours, fut assiégé l'église et fort de S.t-Michel-en-l'Herm, et à ce siége furent tués plusieurs de ceux d'icelle religion par ceux qui étoient au-dedans et ne fut autre chose faite pour lors (2).

IV. Et vers la fin dudit mois de Septembre, ledit Prince de Condé sortit de la Rochelle et fit sortir quelques grosses pièces d'artillerie, pour aller assiéger Niort, au-dedans de laquelle place, il y avoit beaucoup de gens d'armes catholiques. Et en Poitou, à plus de cinq lieues au rond, n'étoit que gen-

(1) On voit que c'est à cette époque que les voûtes en pierre de l'église de Notre-Dame de Fontenay furent détruites.

(2) Il s'agit ici de la première attaque de 1569 dirigée par les Rochelais contre l'abbaye de S.t-Michel-en-l'Herm. Le Moine Châteaupers, *homme de tête et guerrier sous le froc*, dit Arcère, eut encore cette fois l'honneur de la victoire et ses ennemis se retirèrent, avec perte de 120 hommes tués.

darmes de ladite religion prétendue, allant et venant à la Rochelle vers ledit Prince de Condé. Et plusieurs voleries étoient faites, les biens des prêtres emportés, et quand les prêtres eux-mêmes étoient atteints, ils étoient occis et martyrisés.

Niort attendit les forces dudit Prince et l'artillerie à venir et puis les assiégés se rendirent et furent pris à merci (1).

Ledit Prince prit son chemin de la Rochelle à Angoulême, qui tenoit pour le Roi. Et y avoit grand nombre de gendarmerie dedans laquelle ville, qui attendit à être battue et la brèche faite. Et pour plus surement battre fut envoyé à la Rochelle chercher des boulets et des munitions. Et cependant se rendit par composition d'argent, sans autrement attendre, au mois d'Octobre 1568.

V. Et durant ledit Seigneur Prince de Condé étoit à la Rochelle, il contraignit les Rochellois lui bailler quatre-vingt mille livres à une fois, soixante mille livres à une autre fois, et à une tiers fois cent mille livres (2). Et envoya dresser en

(1) Malgré cette capitulation, il y eut bien des excès commis à Niort, et notamment Etienne Texereau, curé de Notre-Dame fut fusillé, quoiqu'il eût racheté sa vie pour 1000 livres.

(2) Il y a ici de l'exagération pour le taux de guerre imposé aux Rochelais par le Prince de Béarn et par le Prince de Condé. Arcère ne le porte qu'à 180,000 livres, et ajoute, que l'imposibilité où on était de payer cette somme la fit réduire à 80,000 livres. Il est vrai que les habitants eurent à payer, en plus et chaque semaine, les journées des ouvriers employés aux fortifications de la ville.

Poitou, spécialement à Fontenay, un magasin de de paille, de foin, d'avoine, de froment, de brouettes et de chevaux et autres choses fort estimées, avec des pionniers et des brouettes. Pour leur part le Langon, Pouillé et Mouzeuil furent taxés à soixante douze boisseaux de froment, soixante douze quintaux de foin, trente-six quintaux de paille, soixante-douze ras d'avoine, une pipe et demie de vin, un cheval et un brouettier; si mieux, on n'aimoit payer par chacun ras d'avoine quatre sous, pour chacun boisseau de froment douze sous, pour chacun quintal de paille quatre sous, pour pipe de vin quinze livres, pour la demie sept livres dix sous, pour le cheval vingt écus. Et avancer le brouettier trois mois et par chaque mois sept livres dix sous, sans comprendre le salaire du charretier et ses vêtements. Et étoient pour Gouverneurs à Fontenay, pour ledit Prince (1), les Sieurs de Chiré et Jazeneuil. Je vous laisse à penser en quelle détresse étoient pour lors les habitants des paroisses, désirant plutôt mourir que vivre, voyant sur eux un faix insupportable. Vous eussiez dit à les voir que c'étoient gens prêts à mourir. Et d'autres pertes encore en avoient assez, les gens d'armes tous les jours à leur porte et obligés de les nourrir. Qui a vu ce temps en est témoin.

(1) La Cour de Chiré et le Seigneur de Jazeneuil, près Lusignan.

Et encore que plusieurs malèfices fussent survenus, on n'avoit pas encore pris tous les linges de l'église, car les meilleurs ainsi que les coffres qui les contenoient et les pupitres avoient été serrés et cachés par feu Hilaire Bernard, mon frère, Mathurin Anonier et autres bons catholiques. Et ces meilleurs étoient en un coffre qui furent trouvés en la barge (1) de mondit frère qu'il avoit en ses granges du bout de la ville (2), et trouvés par Jacques Dubreuil, lors Seigneur de Léollière, Antoine Picoron, René Véron et autres, et aussi par Etienne Bourdin, qui forgea tout le fer qui en provint. Ils emportèrent le linge et un béliste (3) dépeça ledit coffre qui avoit trois bonnes clavures et ainsi ferré valoit bien trente livres et brisa aussi lesdits deux pupitres. Et ledit béliste venant avec lesdits Dubreuil et Picoron et autres Huguenots, avec quelque argent, cela fut cause de sa mort, car il fut trouvé noyé dans le marais, tandis que ledit Dubreuil feignoit d'en être marri, comme s'il n'eut pas scu comment la chose étoit advenue. Plus que cela, il prit trois innocents du fait, savoir: Blais Payraud, Toussaint Bourdin et Barthomé Viette qu'il tint en sa maison, comme prisonniers, sentant qu'ils avoient quelques deniers.

(1) *Barge*, tas de foin.

(2) Localité dans le Langon.

(3) *Béliste*, homme méprisable, mauvais garnement.

Mais ceux-ci s'évadèrent sans dangers, parce qu'ils n'étoient point criminels.

VI. Or, ledit Prince de Condé ayant ainsi Angoulême en sa possession s'en retourna vers Pons, qu'il prit. Et quant au château ne s'en empara si aisément. Cependant à la fin d'Octobre 1568 fut fait recrutement de Catholiques et d'Huguenots et fut la charge baillée au régiment du Sieur de Mousneins, qui fut occis. Cela arriva de nuit, les Catholiques prirent la fuite et on dit qu'il fut tué, tant de part que d'autre quatre à cinq mille hommes, ce qui arriva près ladite ville de Pons.

VII. Le 13.e jour d'Octobre, dudit an 1568, ledit Dubreuil, Seigneur de Léollière, fit prendre par deux soldats inconnus ledit Christophe Moquet, Prêtre, curé dudit Langon, qui paya pour sa rançon cent huit livres tournois. Et lequel Dubreuil, par le conseil de Guillaume Gobin, Sieur de la Foy, fit faire audit Moquet, prestation de foi à la religion prétendue réformée et résigner sa cure à un Baconnois, frère de mère audit Dubreuil. Et vendit ledit Moquet audit Gobin deux boisselées de terre de la cure, étant sus le Moutenier, dont l'une tient au chemin IXVJ (1), et renonça à la pauvreté et ordre de prêtrise et se départit des confréries et chapellenies ou stipendiées que feu M. Jean Boubier

(1) On ne sait ce que signifient ces chiffres.

avoit fondés, et dont il étoit le stipendiaire ; et considéra leurs biens comme domaines lays. Par après ledit Moquet se maria avec une femme qui avoit encore son mari vivant (1).

VIII. Le 25 Novembre 1568, la compagnie du Seigneur de Champagné (2) arriva ici, qui s'en alla icelui jour bien tard, parce que nouvelles lui vinrent que les Catholiques qui étoient dans l'abbaye et fort de S.t-Michel-en-l'Herm, étoient descendus à Champagné et avoient emporté plusieurs meubles. Et furent pour aller coucher à Luçon, pensant les y trouver, mais ne les trouvèrent point, car ils avoient eu avertissement de leur venue, et dès lors il ne se fit aucune chose.

IX. Et pour lors les forces dudit Seigneur Prince de Condé et celles de M. le Duc d'Anjou, lors frère du Roi, et à présent Roi de France (3) étoient vers Poitiers, Châtellerault et Lusignan où furent défaites vingt cornettes de cavalerie de ceux de la religion prétendue (4). Tellement que ledit Prince prit la fuite et le camp du Roi marcha vers Niort.

(1) On voit, d'après cela, quel dévergondage de mœurs il existait, dans ce temps d'anarchie.

(2) De la maison des Vilattes.

(3) D'après ce passage, on voit que cette partie des mémoires sur le Langon a été écrite postérieurement à 1574, époque où le duc d'Anjou, qui prit le nom d'Henri III, monta sur le trône de France.

(4) Il s'agit sans doute ici du combat du Pamprou et de ses suites.

Et approchant de Niort, auprès de S.te-Néomaye, joignant un bois y fut embusqué et encore rencontré où furent occis dix cornettes de ladite religion entre la S.t Martin d'hiver et la S.te Cathérine, en Novembre 1568.

X. Aux premiers jours de Novembre 1568, fut à Fontenay pris prisonnier Colas Bounin, pour payer audit Prince de Condé les tailles dont par crainte, menaces et emprisonnement, fut le quartier de taille et autres subsides payés au Sieur de Javarzais (1) et à François Viette (2), Seigneur de S.t Nicolas de Marans, commissaire à ce député. Les autres paroisses firent le semblable, tollissant au Roi ce qui lui appartenoit. Et après ledit Seigneur Prince de Condé s'en alla et ses compagnies, vers Chinon et Saumur.

XI. En cet an 1568, ledit haut et puissant Jean de Pons, Chevalier, Seigneur de Plassac et de ce lieu du Langon, obtint de la Cour ou autre Cour Royale commission de faire recurer et ferrayer l'Acheneau-le-Roi et l'Acheneau qui conduit du Langon à Marans et autres, pour évacuer les eaux à la mer, avec contrainte de le faire faire aux habitants, étant à trois lieues d'autour; et la commission fut

(1) Le Seigneur de Javarzais, près Chef-Boutonne, de la maison de Rochechouart.

(2) La famille Viette, originaire de la Rochelle, a fourni à Fontenay le fameux mathématicien qu'on tient pour être le créateur de l'Algèbre.

baillée à M.e Nicolas Gaudineau, sergent royal à Fontenay, qui fit les significations aux habitants et ceux-ci y vinrent à leur tour et ordre. Et spécialement fut ladite Acheneau, qui conduit à Marans, recreusée, qui avoit été fait, comme avons dit, par feu M. de Germain, Seigneur du Langon, ayeul de Madame Cathérine de Montjehan, épouse dudit de Pons. Et quant à l'Acheneau-le-Roi, n'y fut autre chose fait depuis son commencement, qui fut en l'an 1283.

XII. Au mois de Janvier, ensuivant dudit an 1568, suivant l'ancienne supputation (1), ledit Seigneur de Champagné, ayant je ne sais quelque haine, envie et inimitié contre les religieux de S.t-Michel-en-l'Herm et ceux qui étoient dedans avec eux, fit une telle assemblée de la religion prétendue qu'incontinent ils s'en allèrent assiéger St.-Michel, tant à cheval qu'à pied et avec artillerie, car autrement n'y eussent rien fait. Et fut canonné le Lundi, 3.e jour de Janvier, de cinq ou six coups de canon, dont le bruit étoit épouvantable et fut ouï de plus de sept lieues de loin. Et semblablement fut canonné le Mardi 4, le Mercredi, le Jeudi, jour des Rois et le Vendredi ne cessèrent de canonner, et y furent tués plusieurs de la religion. Et tant firent qu'ils ouvrirent une brèche par laquelle, le Samedi et

(1) C'est-à-dire, en Janvier 1569, *N. S.*

le Dimanche, 8 et 9 de Janvier, entrèrent audit fort et abbaye, et tuèrent, tant petits que grands, plus de quatre cents personnes, tant de soldats, religieux dudit lieu, de St.-Martin-de-Ré, cordeliers, jacobins, laboureurs et gens de travail, femmes et petits enfants dont la pitié en fut grande. Et pour nourrir les compagnies durant qu'ils étoient devant St.-Michel, ledit Seigneur de Champagné prenoit et levoit plusieurs taxes et tailles qui furent insupportables aux paroisses circonvoisines. Et ruinèrent et jetèrent par terre ladite abbaye, y mettant le feu et emportant tout ce qui leur étoit bon (1).

Hélas! la grande perte, de bons titres des Acheneaux et priviléges de paroisses (2) qui y étoient et qu'on ne sait ce qu'ils sont devenus!

XIII. Et aussi ledit Prince de Condé étoit vers Saumur, pour le prendre avec ses compagnies, et lui étoit logé à Thouars par aucuns jours. Et la nuit d'entre le Lundi, 17 Janvier et le Mardi 18,

(1) On trouve ici bien des détails sur le dernier siége de S t-Michel-en-l'Herm que soutint Chateaupers, contre Jacques de Goulène, Chevalier de Malthe, aidé de Scipion Vergano, célèbre ingénieur Italien, et de quelques canonniers anglais. Le monastère étant ainsi en la possession des Protestants, ceux-ci le rasèrent. Quant au Moine Châteaupers, il parvint d'abord à se sauver, mais, fait prisonnier, bientôt il fut conduit à la Rochelle où on le mit à mort.

(2) On voit que l'auteur dans la prise de S.t-Michel en l'Herm, déplore surtout la perte des titres qui assuraient aux communes rurales du pays la possession de droits importants, dans le marais.

tonna, fit éclairs, grêla fort, plut et venta si âprement que c'étoit étrange pour telle saison, présageant choses futures. Et furent trouvés au marais plusieurs oiseaux de rivière morts, par l'occasion dudit temps, et ne gela oncques sur la terre que sur le marais, et néanmoins la foudre tomba à S.te-Gemme.

Et entour le 20 dudit mois, ledit Seigneur Prince de Condé arriva à Niort (1) et y séjourna. Et vinrent de vers Saumur plusieurs soldats malades et blessés audit Langon où il y eut une crue (2) de quatre cents livres. Les commissions de la taille et autres subsides, par tout le Poitou, furent payables par anticipation, par moitié lesdites tailles aux premiers jours de Janvier et de Juillet, d'avantage une autre crue de deux sous par livres, de par ledit Prince. Lui-même partit de Niort ès-derniers jours de Février dudit an, et prit son chemin vers St.-Jean-d'Angély, ainsi que l'on disoit, allant au-devant et à l'encontre de mondit Seigneur le Duc d'Anjou, Lieutenant-Général pour le Roi. Et ledit Prince emmena avec lui ses compagnies, pour se joindre avec les quatre Vicomtes (3), qui amenoient grand

(1) C'est dans ce séjour à Niort où, d'après les *Mémoires de Castelnau*, ces Chefs Protestants arrêtèrent la vente des biens ecclésiastiques, pour subvenir aux frais de la guerre. On a aussi les actes officiels faits pour arriver à ces aliénations.

(2) Une *crue* était une augmentation d'impôt, qui avait lieu par tant de sous ou de deniers par livre

(3) On ne sait positivement quels étaient ces quatre Vicomtes.

nombre de gens pour le secourir, et laissa garnison à Niort et à Fontenay.

XIV. Entre le 10 et le 15 de Mars, dudit an 1568, suivant l'ancienne supputation (1) furent deux dures et diverses batailles et montrées vers Jarnac et vers St.-Jean-d'Angély, près Angoulême et auprès de Châteauneuf, entre les camps de mondit Seigneur Duc d'Anjou d'une part, et le camp dudit Seigneur Prince de Condé, d'autre. Il y fut occis plus de six mille de ceux de ladite religion, et fut pris ledit Seigneur Prince de Condé, puis après occis et emmené sur une ânesse dont pour la mémoire du temps aucuns ont fait ce dit-on :

En l'an quinze cent soixante-neuf,
Entre Jarnac et Châteauneuf,
Fut emmené, sur une ânesse,
Celui qui voulait abolir la messe.

XV. Vers le commencement du mois de Février, le Sieur de Bournezeau, Seigneur du Landreau, qui avoit été par ci-devant pour ceux de ladite prétendue religion et au commencement leur Capitaine, délibéra être pour le Roi (2). Et avec plusieurs de son parti et volonté, il fut de paroisse en

(1) La bataille de Jarnac, dont il est question ici, fut livrée le 13 Mars 1569.

(2) On voit, d'après cela, avec quelle facilité on passait d'un parti à un autre.

paroisse faire défense aux habitants de ne payer aucun tribut et de ne donner audit Prince de Condé, ains au Roi et leur adressa des menaces s'ils faisoient le contraire. Et alla assiéger Tiffauges, où il y avoit garnison pour ledit Prince et prit le château vers la Mi-Mars (1), puis s'en alla assiéger Montaigu, qu'il ne prit aisément, car encore que la ville soit assez forte, le château est encore plus fort, tellement qu'il y fut amené des pièces de batteresse (2) de Nantes et fut pris ledit château, le 23 ou 24 de Mars (3). Et pour lors vinrent de vers la Rochelle, de vers Niort et Fontenay, plusieurs de la religion pour donner secours à ceux qui étoient dedans Montaigu, mais ne furent venus à temps; et s'adressèrent la plupart au château de Bournezeau, auquel entrèrent aisément et furent délivrés quelques prisonniers qui y étoient détenus, mêmement Frouard,

(1) Tiffauges appartenait au Vidame de Chartres, qui y avait placé, pour commander la place, Moterie, puîné de la maison du Cazau, en Anjou, mais la mésintelligence qui se manifesta entre Moterie et Griffon, homme d'affaire du Vidame, détermina une partie de la garnison à se retirer. Le capitaine Priou que le Vidame avait envoyé pour remplacer Moterie ne put dès lors soutenir plus long-temps le siége, surtout parce qu'il manquait de vivres, et la place fut rendue à du Landreau qui y laissa la Cressonnière pour y commander.

(2) C'est-à-dire de grosses pièces d'artillerie, susceptibles de battre les murs en brèche.

(3) D'abord les Catholiques s'emparèrent de la ville de Montaigu et le château se rendit *vies et bagues sauves*, sur les nouvelles positives des résultats de la bataille de Jarnac. Chateauroux fut d'abord établi pour commander à Montaigu, mais du Landreau se réserva ensuite cette place, qui devint sa place de refuge d'où il sortait pour battre le pays, presque continuellement, avec cinq ou six compagnies.

Procureur du Roi à Fontenay (1), étant de ladite religion prétendue.

XVI. Et en cette année 1568 (2), l'hiver fut fort âpre et gela amèrement sans discontinuer, depuis Noël jusqu'à la St.-Vincent, et gela froment, avoine, méture (3) et orge ; tellement qu'il convint à plusieurs laboureurs relabourer leurs terres et y semer de l'avoine tardive et de la baillarge, autrement n'eussent rien amassé. Et gela ès-jardins, choux, poirée, lins..... (4) et autres potages.

XVII. Et quant à toute la troupe qui étoit assemblée, de ceux de ladite religion prétendue, tant à Mareuil qu'ailleurs, s'en allèrent à Fontenay, leur forteresse.

Et entour la fin de Mars 1569 (5), la ville de St.-Maixent fut prise par les Catholiques, pour le Roi, et ne demeura plus en Poitou garnison et lieux forts, à ceux de ladite religion, qu'à Fontenay et Niort, et néanmoins il y avoit grandes compagnies sur les champs.

(1) On voit, d'après la détention du Procureur du Roi Frouard, que chaque parti faisait prisonnier, à l'occasion, les hommes marquants du parti opposé.

(2) C'est-à-dire en 1569, *N. S.*

(3) La méture est un mélange de froment et d'orge d'hiver.

(4) Il y a ici une lacune, dans le manuscrit.

(5) On verra plus en détail, dans le *Journal de Le Riche*, combien la ville de St-Maixent eut à souffrir des guerres de religion.

Au dernier jour d'Avril 1569, le Sieur d'Andelot arriva à Fontenay, où il ne séjourna que deux jours, et envoya au château de l'Hermenault des soldats qui mirent dehors M. de Surin, gendre de M. du Boisroux. Et y firent beaucoup de dommages, car plusieurs y avoient pris sûretés de leurs meubles, les paroisses de leurs cloches qui furent perdues, et les bleds qui étoient dans ce château furent emmenés vers la Rochelle, avec les autres vivres.

Et entour le 12.e de Mai 1569, ledit Sieur d'Andelot mourut (1) et fut son corps porté à la Rochelle où encore est, en une des tours de la chaîne, en un sepulchre.

XVIII. Et la nuit d'entre le Lundi 18.e et le Mardi 19.e jour d'Avril, je fus environné tout autour de ma maison, par ceux que j'avois nourris des compagnies des gens de ladite religion et ne pus sortir ; puis fus pris et rançonné. Et encore audit an y eut crue, par les Princes, contre le Roi, de deux sous onze deniers par mois, montant ici, par chacun mois, à soixante-onze livres neuf sous deux deniers.

XIX. Les Sieurs de la Châteigneraie, du Landreau, de Saignal, de Richelieu, de la Roussière et leurs gens, après la fête St. Barnabé, ayant les com-

(1) D'Andelot mourut à Saintes, le 27 Mai 1569, et son corps fut, en effet, porté à la Rochelle.

pagnies de M. le Comte du Lude, vinrent devant Niort l'assiéger (1), et tant firent, avec canons, qu'ils firent brèche, et y étoit ledit Sieur du Lude. Et toutefois n'entrèrent au-dedans, car ceux qui y étoient les repoussèrent fort bien. Et y entra au-dedans, durant que la ville étoit assiégée, le Capitaine Puyviaud, et les compagnies étant en Poitou pour ladite religion, vinrent aussi à Niort (2) pour secourir ceux du dedans et prirent leur chemin vers le Braud et vers le Gué. Et cependant ceux qui étoient dedans Fontenay sortirent, comme ils pouvoient, déjà étant saisis de crainte, s'en allant à Marans, qu'ils prirent pour leur refuge. Et la foire de St. Jean à Fontenay, fut de nulle valeur et n'y eut rien, sinon deux ou trois merciers, quelques balais et vendeurs de fruitage, en la prée seulement et non ailleurs.

Et quant audit Niort n'entrèrent dedans, néanmoins firent de grandes brèches et y fut tué beaucoup de gens. Et laissèrent Niort, s'en allèrent vers Poitiers et en levèrent aussi le siége, emmenant leur artillerie (3).

Cependant ceux de Fontenay faisoient des rem-

(1) D'après d'Aubigné les assiégeants étaient au nombre de 7000 hommes d'infanterie et de 1200 de cavalerie.

(2) Le secours que Puyviaud introduisit dans Niort consistait en 3000 hommes d'infanterie, quatre canons et quelques coulevrines.

(3) Ce siége, dans lequel Puyviaud se couvrit de gloire, coûta 500

parts en la ville et de grands fossés. Et pour lors étoit le camp de Monseigneur le Duc d'Anjou, Lieutenant pour le Roi, ès-pays de Limousin, et il s'approcha tantôt vers Poitiers, pour contre-garder ceux du dedans contre les hommes de la religion.

XX. En ces jours fut levé, par le commandement des Princes et des jeunes Princes, enfants du Roi de Navarre et de Monseigneur de Condé, sur le tablier de Fontenay (1), cinquante pionniers, dont le Langon en fit un, à qui il fournit quarante francs pour sa conduite, son vêtement, ses ferrements et autres choses à lui nécessaires. Et fut pris, pour ce, Laurent Douard, le 24 juillet dudit an 1569.

XXI. Et ceux de la religion s'assemblèrent vers St.-Maixent, Lusignan et Poitiers, pour prendre lesdites villes, et y menèrent artillerie, néanmoins ils furent repoussés jusqu'au dernier jour de Juillet, et quant à Lusignan et St.-Maixent, entrèrent dedans.

Et le Dimanche, 24 Juillet, M. du Landreau, entra de nuit dedans Rocheservière (2), où étoient

hommes aux Catholiques, tandis que les Protestants qui parvinrent à le faire lever, ne perdirent que 50 hommes environ. Béjarry de la Roche-Louherie vint aussi au secours de Niort.

(1) C'est-à-dire sur le ressort de Fontenay.

(2) Ces mémoires précisent la prise de Rocheservière par les Catholiques.

quelques compagnies de la religion, qui furent mises en fuite, les anciens atteints, leurs chevaux pris et quelques-uns occis. Les autres se retirèrent à Montaigu qu'ils avoient pris et fortifié.

XXII. Vers la Mi-Juillet, fut mis en criée, de par lesdits Seigneurs-Princes, tout le temporel de la cure dudit Langon, et fut adjugé à Jacques Limbourg, Seigneur de la Ré, au prix de cent cinquante francs, moitié à rente et l'autre moitié amortissable; et ledit Sieur leva le revenu dudit temporel. Mais ledit du Breuil qui en avoit fait pourvoir ledit Baconnoys, voyant son dessein au néant, fit abattre plusieurs pieds de noyers, ce qui fit un dommage de cent écus. Et auparavant fut aussi adjugé le prieuré dudit Langon et ce qui en dépend à MM. Etienne Chasteau et Nicolas Gaudineau, aux mêmes conditions. Et partout où ils avoient pouvoir, ceux de la religion faisoient le semblable, voulant mettre au néant les bénéfices, et c'étoit pour eux un bon moyen pour attirer de l'argent de ceux de leur secte qui faisoient acquêts et arrentement moitié perpétuel et l'autre moitié amortissable.

XXIII. Et environ le 8 de Juillet, Poitiers fut assiégé (1) par le Seigneur Amiral et autres personnages de la religion et environnèrent partie dudit

(1) On le voit, il s'agit ici du fameux siége de Poitiers, par l'amiral Coligny.

Poitiers, qui fut le moyen que le siége fut levé devant Niort. Et étoit dedans Poitiers ledit Comte du Lude, qui volontiers se fut rendu, sinon M. de Guise et le bastard de Guise qui y étoient. Et y furent menés lesdits pionniers qui partirent de Fontenay, le 14 Août. Et néanmoins ledit Seigneur Amiral et ses compagnies ne purent entrer dedans Poitiers et levèrent leur siége environ le 1.er jour de Septembre 1569 (1). Quelques-uns allèrent vers Nantes cuidant y entrer, comme sera dit ci-après. La cause qu'ils levèrent le siége fut qu'ils ouïrent dire que Monseigneur le duc d'Anjou battoit Châtellerault et entendirent même raconter qu'il l'avoit pris : Aussi les vivres leurs failloient et ils ne purent rien faire de ce qui étoit nécessaire pour y entrer.

XXIV. En ces premiers jours de Septembre fut faite vendition de la ville de Nantes, pour être livrée à ceux de ladite religion, qui y furent exprès, pour stipuler ladite convention, le Lundi 12 Septembre, dont aucuns qui y entrèrent n'en sortirent point, pour dire des nouvelles aux autres. Et néanmoins l'entreprise fut découverte. Et déjà il y avoit dans la ville partie des acheteurs, voire dedans le château, fut délibéré par les Catholiques qu'il n'étoit bon d'accepter ladite vendition, et que la livraison

(1) D'après l'*art de vérifier les dates*, le siége de Poitiers fut levé, le 7 Septembre 1569.

ne s'en ensuivroit. Alors ces derniers fermèrent les portes, levèrent les ponts et chassèrent ceux du dehors, qui n'entrèrent plus aucunement (1).

XXV. Et comme aussi que le camp du Roiétant devant Châtellerault, l'ayant pris, passa outre et s'en alla vers Mirebeau. Or, dans ce pays, entre Moncontour et St.-Jouin-sous-Marne, en la pleine de Crom (2), se rencontrèrent les deux camps où il y eut grande tuerie, mêmement de ceux de ladite religion prétendue, jusqu'au nombre de dix-sept mille trois cent soixante-huit (3), et d'enseignes et cornettes prises, cent quatre-vingt-dix. Et fut ladite rencontre le Lundi, tiers jours d'Octobre 1569. Et furent pris à ceux de ladite religion, neuf grosses pièces d'artillerie, et entre autres une, appelée par eux *la Messe*, et de petit à petit furent suivis.

Le château de la Grève (4) fut pris, par les gens du Roi, entre les 11 et 12 dudit mois d'Octobre.

XXVI. En ces jours, ceux qui étoient dedans Niort se rendirent, sans coup attendre. Et après vinrent

(1) Nous ne trouvons point l'indication de ce complot, dans les archives de *Nantes*, par M. Mourat.

(2) Il s'agit ici de la bataille de Moncontour, livrée le 3 Octobre 1569, et qui se donna en effet dans la plaine, vers Crom et Assais.

(3) Le nombre des morts, du côté des Protestants, est indiqué ici d'une manière si précise qu'il ne peut qu'exciter le doute.

(4) La Grève est un point qui fut pris et occupé assez long-temps par Béjarry de la Gueamenière, frère cadet de Béjarry de la Roche-Louherie.

à Fontenay, le jour de la foire de St. Venant, se présenter quatre de ceux du camp, à présent du Roi, qui passèrent parmi la prée ; et cependant la Chevalerie s'approcha vers St. Thomas. Et étoit audit Fontenay le Capitaine Puyviaud, qui sortit dehors de la ville avec ses gens à l'encontre des Catholiques et se rencontrèrent entre Guinefolle (1) et les moulins, tirant vers Pissotte, où il fut tiré quelques coups de pistolets et d'arquebuses. Les Catholiques firent feinte de s'enfuir, cuidant qu'ils fussent suivis, ce qui n'eut lieu, ceux de la religion se sentant trop foibles et étant rétournés dans Fontenay. Mais la nuit ensuivant les Huguenots sortirent de Fontenay et laissèrent les portes ouvertes. Le Capitaine d'Asnières (2), qui étoit ici, se retira à Fontenay, où il ne demeura guère et se dirigea sur Vouillé, Chaillé et autres quartiers du marais.

Le lendemain de ladite foire, M. de Puygaillard (3), Lieutenant pour le Roi, en Anjou, et ses compagnies, entrèrent en partie à Fontenay. Et vint au Langon le Capitaine..... (4), étant du régiment dudit Sieur de Puygaillard, le Samedi en-

(1) Seigneurie près Fontenay, qui a appartenu, jusqu'à la révolution de 1789, à la famille Grimouard.

(2) De la maison d'Asnières de Saintonge. La terre de la Châteigneraye a été érigée en Marquisat, en 1776 en faveur d'un de ses membres, et le frère aîné possédait la Baronnie de Palluau et la terre de la Cressonnière, entre la Châteigneraye et Fontenay.

(3) Jean Leomont de Puygaillard, Gouverneur d'Anjou.

(4) Il a été impossible de lire ce nom.

suivant, et y séjourna neuf jours entiers. En ce temps ledit Sieur de Puygailliard et ses gens furent vers Marans, cuidant y entrer, ce qu'ils ne firent, car alors y étoient ledit Puyviaud, le Capitaine Maisonneuve, d'Auzay; le Capitaine Sauvage, de la Rochelle; et leurs compagnies.

Et le dernier jour d'Octobre, le Langon fit un pionnier, de par le Roi, pour être mené là où seroit mondit Seigneur d'Anjou, à présent Roi, et fut élu Bonaventure Trouvé, et eut pour soi, quatre livres et un boisseau de bled, par chacune semaine qu'il seroit au service du Roi, et en outre fut baillé au Receveur, pour ledit pionnier, vingt-cinq livres.

Le camp du Roi, conduit par le Duc d'Anjou, étoit épars vers St.-Jean-d'Angély, Niort et pays circonvoisins, pour aller vers Angoulême, Xaintes, Pons, Blaye, Jarnac et la Rochelle, qui tenoit encore pour ceux de la religion prétendue.

XXVII. Et le 9.e Novembre fut blessé audit Langon, un nommé Jacques Orgerit, près la maison de feu Jean Seguinot, et mourut bientôt après, et dès avant qu'il mourut on disoit que le coupable étoit Pierre Bereau.

Et entour minuit mourut Pierre Bernard, âgé de

huit ans, mon fils, et de Marie Perette, ma seconde femme, et fut enterré le lendemain. Icelui enfant, dès qu'il n'avoit encore que quatre ans cinq mois disoit et chantoit les épîtres à l'église et leçons de matines, et ne partoit de l'église jusqu'à ce que l'office fut accompli ; lisoit dès cinq ans tant en mollée (1) qu'à la main, en latin et en françois, aussi bien à tenir la tête du livre et du papier vers lui et de côté, comme si c'eut été en son endroit. Il haïssoit les menteurs et l'hérésie, encore qu'il fût jeune, oncques ne voulut manger chair jour défendu, étoit soigneux de dire ses heures, matines de Notre-Dame et Vêpres. Il n'y avoit hymnes connues qu'il n'en sut le chant. Oncques personne ne lui apprit son PATER NOSTER et le rescita des heures des enfants, mais lui-même les apprit à par lui, par cœur, en les lisant tant en latin qu'en françois. Il ne désiroit autre chose que servir Dieu, et vu le temps qu'il connaissoit être contraire à l'église Catholique disoit souvent : « Je m'en veux aller en Paradis, car ici n'est que toute tromperie et je serai l'âme heureuse en l'autre église, triomphant avec Dieu ». Il languit sept mois, par le danger qu'il eut des malades pourmeres (2) qui vinrent devers Saumur et devint sec : Néanmoins avoit le cœur et

(1) *Lire en mollée* est lire des caractères imprimés. Cette expression est encore en usage, parmi le peuple.

(2) J'ignore la valeur de cette expression.

entendement sain et ne cessoit de dire ses heures, voire le soir qu'il trépassa, me salua humblement, me disant : « Bon soir, bonne nuit, mon Père ». Et adressa sa prière de louanges à Dieu, qu'il savoit bien par cœur, disant : « *In tibi commendo, etc.* »

Celui jour alla vers lui un sien jeune frère auquel il dit : « Mon frère, je te résigne ma *clergue* (1), je prie Dieu que tu en fasses ton profit. Adieu mon frère ». Quand vint sur les minuit, ledit Pierre me dit : « Mon Père, virez-moi (2) vers vous et je reposerai ». Et tantôt entra dans la fin, sans faire aucun semblant de mort. Dieu l'avoit donné de sa grâce, et lui étoit agréable aussi le voulut avoir. Ceux qui sont de son temps savent tout ce qu'a été sa vie, car tout le monde l'appeloit et il avoit honte d'être tant aimé. Il ne craignoit nullement de mourir, mais désiroit aller en Paradis, disant qu'il prieroit Dieu pour l'union de l'église.

XXXIII. Or, pour revenir à Marans, on ne cessa de tenir fort et y fut encore de la Gendarmerie. M. de Montsoreau (3), Gouverneur de Fontenay pour le Roi, étoit au Gué avec sa compagnie, faisant couper

(1) La *clergue* était l'usage de faire le clerc aux offices de l'église, comme de servir la messe et de chanter au lutrin.

(2) *Virer*, pour tourner.

(3) Jean de Montsoreau.

bois derrière le Gué presque jusqu'à Marans et y furent, tant de Vouillé, de la Taillée et autres paroisses circonvoisines, plus de cent personnes par jour pour faire le chemin. Et vers le passage de de Mourœuille étoit M. de Sanzay (1) et sa compagnie, qui fraîchement venoient de prendre les châteaux de Beauvoir-sur-Mer (2) et de la Garnache. Et M. de Sanzay ayant avec lui M. du Landreau, contraignit les personnes de Chaillé, Champagné, S.te-Radégonde, Puyravault et autres paroisses du marais à faire passage par devers le Braud (3). Et devers la bastille (4) étoient M. du Lude, M. de Puygaillard et leurs compagnies, et d'autres vers Sergné (5), tellement que Marans étoit tout environné de gens d'armes. Et tout ainsi que les humbles sont à la fin exaltés et les superbes humiliés, Dieu permit que Marans, la source de tous maux, fut pris, le Dimanche au matin, 20 No-

(1) René de Sanzay, Colonel-Général de l'arrière-ban de France. On sait que cette famille a eu la folle prétention de vouloir se faire descendre des anciens Comtes de Poitou, à l'aide de fausses chartes. Voir à ce sujet mes *recherches sur les chroniques de S.t Maixent.*

(2) Pontivy, de la maison de Rohan, qui commandait à Beauvoir-sur-Mer fut obligé, à raison du manque d'eau, de rendre cette place à Sanzay, qui avait fait venir des canons de Nantes. La garnison forte de 200 hommes obtint de sortir avec armes et bagages.

(3) Le Braud est un passage sur la Sèvre-Niortaise.

(4) La Bastille de Marans était un point fortifié, sur le chemin venant de Surgères et de S.t-Jean-de-Liversay.

(5) *Sergné*, pour Sérigné ou Sérigni. On a écrit ici d'après la prononciation des habitants du pays.

vembre 1569 (1). Et ceux du côté de la bastille entrèrent les premiers et de nuit, à dix heures, lorsqu'il faisoit un si grand vent que oncques depuis n'a fait, dont ceux de dedans Marans n'entendirent quand la bastille fut prise, au moyen dudit vent qui étoit si impétueux, et y mirent garnison.

XXIX. Quant à S.t-Jean-d'Angély, la place étoit forte et on fut obligé de lui faire brèche. Dans l'assaut fut tué de Martigues, Seigneur des Essarts, Lieutenant pour le Roi en Bretagne (2), bon, fidèle et vaillant serviteur du Roi. Et néanmoins fut la ville prise, le 1.er jour de Décembre 1569 (3).

Aussi l'île de Ré fut prise, pour le Roi, et passa, venant devers Nantes, plus de six cents pionniers pour aller à Angoulême. Et lors le Roi étoit devant Xaintes, ville qui se rendit sans autre semonce. La Rochelle tenoit toujours fort contre lui et il ne fut guère devant, mais prit son chemin, pour s'en venir en Poitou.

(1) Arcère indique l'occupation de Marans comme ayant eu lieu le 1.er Novembre 1569.

(2) Sébastien de Luxembourg, Seigneur des Essarts en Poitou, et Comte de Martigues, fut, en effet, tué au dernier assaut, lorsqu'il était penché sur la culasse d'un canon qu'il voulait pointer lui-même. Dans ce moment une balle d'arquebuse faisant ricochet sur la pièce le frappa à la tête et l'étendit sans vie au pied de l'affut. « Ainsi périt, dit Lestoile, *Journal de Charles* IX, ce grand chef » de guerre qui entamait tous les combats difficiles et à qui rien » n'était dur et hasardeux. »

(3) C'était Armand de Clermont, Seigneur de Piles, Gentilhomme Périgourdin, qui commandait à S.t-Jean-d'Angély, et ce fut le Maréchal de Vieilleville qui commanda le siège et emporta la place.

Après, le Roi, Monseigneur son frère, Duc d'Anjou, Madame Marguerite, leur sœur et Madame leur mère, arrivèrent à Coulonges-les-Royaux, le Jeudi avant Noël, 22 Décembre 1569, et y séjournèrent jusqu'aux premiers jours de Janvier (1).

XXX. Et durant ces jours, les compagnies qui étoient à Marans sortirent vers le Langon, deux à deux, six à six, jusques à vingt, à trente, quarante, voire plus, venant au commencement de la nuit, lorsque la lune éclairoit, allant par les maisons, emportant vins, breuvages, froment, avoine, baillarge, seigle, fèves et autres grains; ne laissant en aucuns lieux rien; emportant sacs, bernes (2), linceuils, lits, tenaillers (3) et autres meubles; brebis, vaches, veaux, bœufs, porcs salés et vifs. Et quand ils virent qu'il n'y avoit plus rien, forcèrent les charetiers d'aller avec eux à Mouzeuil, Petosse, S.t-Martin, Nalliers, Pouillé et autres paroisses, faisant le semblable. Tellement qu'ils ne laissoient rien, voire emportant le chanteau (4) et aussi le monde crioit à la faim, miséricorde; tant aux riches qu'aux pauvres ils n'avoient respect.

(1) Ce fut à la suite du siége de S.t-Jean-d'Angély, et venant du château de Landes que la Cour arriva au château de Coulonges-les-Royaux appartenant à d'Estissac; elle se composait de Charles IX, de Catherine de Médicis, du Duc d'Anjou, de Marguerite de Valois, et d'une foule de courtisans.

(2) Des *Bernes* sont de gros draps.

(3) Meuble en bois sur lequel on place les pains.

(4) Pain entamé et qu'on continue à consommer.

XXXI. Et pourtant étoit grand bruit que l'on faisoit la paix. Quand le Roi fut parti de Coulonges et étant à Angoulême, ceux de ladite religion prétendue réformée étant à la Rochelle, et entre autre la Reine de Navarre, envoyèrent vers le Roi grande compagnie, presque de soixante à quatre-vingts pour délibérer et traiter de la paix à..... (1) où les députés qui passèrent par Fontenay séjournèrent environ quinze jours ou trois semaines. Puis retournèrent, passant encore par Fontenay, le 8 de Février, premier jour de Carême 1570, s'en allant à la Rochelle, portant l'intention dudit Seigneur Roi. Après, pas en si grand nombre, et seulement jusqu'à vingt personnes, repassèrent par Fontenay, allant encore au Roi, le 13 Février dudit an 1570.

En ces temps mourut M. de la Rivière (2), Gouverneur audit Marans, dont les soldats ne cessèrent point, mais continuèrent de faire de mal en mal, de pis en pis, tellement que les pauvres Langonnois laissèrent leurs maisons comme désertes. Le premier jour de Février y entra (3) un autre

(1) Le lieu est en blanc dans le manuscrit.

(2) Hardouin de Villiers, dit La Rivière-Puytaillé, le jeune, laissé pour Gouverneur de Marans par le Comte du Lude. Il ne faut pas faire confusion de ce qui concerne les deux frères.

(3) Chapperon était un Gentilhomme d'Aunis attaché au Maréchal de Cossé-Brissac.

Gouverneur, nommé le Capitaine Chaperon, et sa compagnie y entra par après.

Aux premiers jours de Janvier 1570, selon l'édit, mourut Jeanne Bourdine, femme d'Hilaire Bernard, mon frère, sur laquelle, étant morte, lesdits soldats prirent ses cottes et autres choses, comme loups enragés.

XXXII. Le Samedi et le Dimanche 25 et 26 Février acheva de sortir de Marans la compagnie dudit de la Rivière, et le dernier jour dudit mois de Février fut ledit Marans repris, (1) par ceux de la religion, qui entrèrent et vinrent de vers Charron. Les garnisons qui étoient au Gué ou au Langon s'en furent sans coup attendre, et elles avoient imposé des sommes que chaque paroisse devoit leur payer pour leur munition, et toutefois les habitants du Langon et du Gué les nourrissoient entièrement. Il en résultoit que les capitaines et les soldats mettoient lesdits deniers dans leurs bourses et s'en alloient picorer aux champs pour leurs vivres, et il résultoit de toutes ces choses que les peuples étoient fort oppressés et foulés.

Or, de petit à petit, sortirent par le Langon, Lu-

(1) Marans fut repris par François de la Noue, l'un des Chefs du parti Protestant, en même qu'il fut un des plus beaux caractères de l'époque. Plusieurs Poitevins concoururent à ce fait d'armes, notamment Puyviaud qui demeura chargé de la garde de la place avec son régiment.

çon, le Gué, le Poiré et autres passages, ceux de la religion, qui s'assemblèrent certain nombre et allèrent assaillir les Sables d'Olonne, qui encore n'avoient été pris et les prirent, entre les Dimanches de la Passion et les Rameaux (1). Et s'emparèrent de M. de Bournezeau, Seigneur du Landreau (2) qu'ils passèrent par Luçon, le jeudi 16 Mars.

XXXIII. En ces jours sortit sur le Langon, accompagné de gens de la religion dont il étoit capitaine, M. de la Maison-Neuve d'Auzay, et firent un fort sur le port, et quand ceux de Fontenay surent l'issue, le samedi 18 Mars, ils arrivèrent au Langon seize hommes à cheval, qui en assaillirent bien deux cents, en tuèrent deux et en blessèrent treize qu'ils amenèrent avec eux à Fontenay. Dans cette ville ar-

(1) Ce fut encore de la Noue qui s'empara des Sables d'Olonne, aidé de Béjarry de la Guesmenière. Il y eut 400 Catholiques tués et beaucoup de prisonniers, et on trouva dans la place 30 canons, 40 navires ou barques et beaucoup de richesses. Les habitants de la chaume, zélés Protestants, se vengèrent sur les Sablais, presque tous Catholiques, en démolissant les murailles de leur ville.

(2) La persistance que les Protestants mirent dans l'attaque des Sables d'Olonne tenait au vif désir qu'ils avaient de s'emparer de Du Landreau qui leur avait fait beaucoup de mal, tant sur terre d'abord, que sur mer ensuite, depuis qu'il était devenu Vice-Amiral en Poitou. S'étant sauvé d'abord dans le marais, il fut pris par des soldats Protestants qui lui auraient fait un mauvais parti, malgré qu'il leur eut donné deux cents doubles ducats pour sa rançon, si Cressonnière n'était arrivé et ne l'eut fait son prisonnier. Du Landreau fut conduit à la Rochelle où on l'aurait mis à mort sans la prière du Roi, du Maréchal de Montmorency et de beaucoup de grands Seigneurs et surtout sans la menace qu'on fit de faire subir au Marquis de Renty fait prisonnier à Bourges, le même sort qu'il éprouverait lui-même.

rivoient, de jour en jour, beaucoup d'hommes de guerre de la part du Roi, et néanmoins n'étoient étonnés ceux de la religion qui étoient au Langon et tenoient bon pour faire le fort, ils avoient fossoyé le grand chemin et rempli de pipes de terre et à deux maisons de dessus le port, ils avoient percé les murailles, en façon de canonnières, mais ils furent déçus de leurs espérances, car dès le lendemain, 19 Mars, ils furent assiégés par ceux qui étoient à Fontenay, et encore avec leur fort et entreprise combattirent, et à la fin furent mis en fuite, les uns passèrent à la grande Nouhère, au travers l'Acheneau, au travers les bois et par le marais à pied, en abandonnant leurs bateaux, qu'ils n'eurent loisir de prendre, car ils furent suivis de si près qu'ils laissèrent armes, bagages et chevaux. Ils furent même encore surpris par les marais, car ceux du Roi, des compagnies de MM. de Seignant et de Montsoreau les y surprirent, passèrent à cheval à travers la grande Nouhère, le Bouil, l'Acheneau et autres mauvais pas et les poursuivirent jusqu'à l'Acheneau le Roi. L'enseigne dudit de la Maisonneuve leur fut ôté par Cousture, Gentilhomme dudit Seigneur de Montsoreau, et le feu fut mis aux maisons des Véron et des Noiron. De la part des Catholiques il n'en fut tué qu'un qui fut enterré au cimetière, et il en fut trouvé de morts des Huguenots, près le fort seulement, huit qui

furent enterrés à l'Acheneau, du côté des Nouhères et encore il y en avoit d'autres par les fossés et marais.

Le Mardi ensuivant, furent assaillis les autres qui étoient au Gué (1), pareillement tenoient fort et se trouvoient plus de trois cents personnes de la religion. Les assaillants ne purent entrer et il leur fut tué un vaillant Gentilhomme, nommé M. Dutaune, de la compagnie de M. de Fervaque, qui lors étoit à Fontenay. Les autres compagnies étoient autour de la ville en exercice, tant en gendarmerie tant de pied que de cheval, de trois à quatre mille. La nuit d'entre le Vendredi-Saint et le Samedi de Pâques se mirent en chemin environ deux mille, pour encore aller assaillir le Gué, et commencèrent à batailler dès le jour levant, continuant jusqu'au soleil levé qu'ils prirent par force le lieu, le jour de Notre-Dame, vigile de Pâques 1570. Dans cette attaque il fut tué, navré et noyé plusieurs de ceux de la religion et les autres pris prisonniers. D'autres se mirent à l'eau en danger et échappèrent, et aucunes maisons furent brûlées.

XXXIV. Le mardi de Pâques, 28 Mars, arriva en ce lieu du Langon, une compagnie de gens de pied, étant sous la charge de Jean d'Avagne,

(1) Au Gué-de-Veluire.

leur Capitaine, duquel étoit Lieutenant le Capitaine Thomas Le Blanc. Ils firent un merveilleux fort au bot de la Crusilleuse, qu'ils enfermèrent de douves tout au tour, et par-dessus les terres en dedans, étoient des pipes et barriques debout, pleines de terre ; il n'y avoit, pour entrer, qu'une porte, qui fermoit de clef, toute la compagnie couchoit au dedans du fort et cette garnison dura jusqu'au 15 juin ; semblablement en firent autant au Gué trois autres compagnies, et long-temps après, ès-premiers jours de Mai, autant à Luçon, sur le port où demeurèrent aussi d'autres compagnies.

En ce temps pendant, ceux de la religion tinrent fort à Moric (1), tellement que le canon y alla et néanmoins se rendirent, avant qu'il touchât coup.

Pour la nourriture de la compagnie de ceux qui étoient audit Langon, au nombre de cent personnes, sans compter les goujats, femmes, chevaux et usurerie (2), furent taxés leur bailler, par chacun jour, onze vingt-cinq livres de chair de bœuf, trois cents pintes de vin, et trois cents pains, pesant chacun douze onces, par douze paroisses, savoir : Petosse, l'Hermenault, Pouillé, S.t-Martin-

(1) Le port de Moricq, sur la rivière du Lay.

(2) On entendait sans doute par ce mot tout le matériel de la compagnie.

des-Fontaines, la Caillère, S.t-Juire, S.t-Etienne-de-Brillouet, S.t-Aubin, Thiré, Nalliers, Sainte-Hermine et Mouzeuil. Furent commis à la réception et distribution desdits vivres Mathurin Foucaud, Antoine Bernard et Raphael Favreau, et commença ladite commission, le 10 Avril, et continua jusqu'à ladite issue.

En ces jours et le 23 Mai, Antoine Chauvet, meûnier, s'enivra et passant par le moulinier, pour s'en aller aux lignes, tomba, de dessus les pierres du moulinier, en un fossé, la face en bas et se noya. Un ou deux jours après fut trouvé aussi noyé, en un fossé de la Noue-Mouraud, un nommé Thomas Borderon gendre de Pouseau qui s'en étoit issu de sa maison un couvre-chef autour de la tête, étant malade. On ne sçut où il étoit allé et ce ne fut que trois ou quatre jours après qu'il fut trouvé mort (1).

XXXV. Toutefois, durant ce temps, étoit grand bruit qu'on traitoit de la paix, car les Députés et M. de Biron (2), passèrent à Luçon, pour aller à la Rochelle, venant de la Cour, entour l'Ascension. Or, ces temps, pendant et vers le commencement de Juin, sortit de vers Marans M. le Capitaine

(1) Probablement ces morts furent le résultat d'accidents.
(2) Armand de Gontaut, Baron de Biron, depuis Maréchal de Fr

Puyviaud et autres, qui allèrent prendre prisonnier M. de la Roussière (1), chassant au bois près de Culdebray, en la paroisse de Mervant. Et à la fin sortirent ceux de la Religion grand nombre devers et auprès de Luçon, à Moreuilles et autres endroits, entrant en Poitou. Les garnisons en furent informées qui mandèrent à M. de Puygaillard de venir à grande diligence et fut accompagné des compagnies, occupant le Gué et le Langon, sauf quelques escouades, qui demeurèrent dans chaque fort, pour les garder. Le Mercredi, 14 Juin au soir, prirent leur chemin vers S.te-Gemme, près Luçon, environ deux mille hommes cuidant trouver ceux de la Religion au dépourvu et comme endormis, ce qui ne fut. Au contraire les trouvèrent vigilants les attendant. Ne comptant pas les trouver si près et n'étant pas en ordre pour batailler, furent de telle rudesse repoussés le Seigneur de Puygaillard et ses compagnies et mis en fuite, avec perte de quatre à cinq cents occis. (2)

(1) La Roussière devait donner une grande partie de chasse, dans la forêt de Vouvant, à Puygaillard, Evêque de Tulle, à la Freselière et à d'autres grands personnages Catholiques, qui, avertis du projet des Protestants, ne se trouvèrent pas au rendez-vous. Néanmoins la Roussière fut pris comme il se rendait à sa maison de Culdebray.

(2) Cette victoire de S.te-Gemme fut une des plus brillantes de celles obtenues par les Protestants, en Bas-Poitou. A l'avant-garde de la cavalerie Protestante était Vieillevigne de S t Etienne, puis après, avec le fort de la même arme, Béjarry de la Roche-Louberie, et enfin l'infanterie était aux ordres de Puyviaud, ayant Cressonnière et Bessay pour ses lieutenants et Champagné portant son drapeau. Puygaillard et les siens quoiqu'ayant fait des prodiges de valeur, furent entraînés par leur cavalerie qui prit la fuite, et perdirent, outre les morts, 7 à 800 prisonniers. Les Protestants eurent à

Cela arriva le jour levant, le Jeudi 15 Juin, entre Luçon et le bois-tailli de S.te-Gemme. Les Huguenots prirent dix-sept enseignes et trois cornettes qu'ils présentèrent à Mascaron étant à Luçon, tenant encore le fort. Mais, ce voyant et qu'il ne pouvait sortir, se rendit et lui et les siens sortirent sans armes et prirent tous leur chemin à Fontenay, tant Mascaron que ceux qui avoient échappé, blessés, nuds et demeurés desdites garnisons. Or, ceux de Fontenay, tinrent fort, dès le jour, espérant avoir secours, et demeura dedans le Capitaine Blanc et quelques-uns de sa compagnie et le Maire, nommé Rapin (1) et sa compagnie, qui, le Samedi ensuivant, furent assiégés par le Capitaine Puyviaud, M. de la Noue, qui perdit un bras (2) et M. de Soubise. Mais vaillamment se défendirent jusqu'au jour de St. Jean-Baptiste (3), qu'ils se rendirent audit Sei-

regretter quelques officiers de marque, notamment Bouton de Gransay, frère puîné du Seigneur de la Baugisière, qui fut tué à la première charge et Chasselandière, enseigne de S.t-Etienne qui, blessé au commencement de l'action continua à combattre et mourut le lendemain, des suites de sa blessure et de ses fatigues.

(1) Nicolas Rapin, alors Maire de Fontenay, lieutenant de la Connétablie et poëte français. Non compris dans la capitulation, il parvint à s'échapper de Fontenay et à se rendre à Niort, par l'entremise de son ami Cressonnière, qui servait dans le parti opposé.

(2) La Noue conduit à la Rochelle subit l'amputation du bras et on lui en mit un de fer, avec lequel il dirigeait son cheval. C'est de cette particularité que le brave la Noue fut surnommé depuis *Bras-de-Fer*.

(3) Ce fut donc le 24 Juin, et non pas le 28, comme l'ont dit certains auteurs, que Fontenay capitula. Belleville, Seigneur de l'Anguilier, fut établi Gouverneur de la place.

gneur de Soubise (1), parce que ceux de la Religion avoient emmené le camp et que les autres n'avoient ni recrues, ni aide. Les étrangers furent envoyés hors de la ville, leurs armes et bagages saufs, et, quant audit Maire de la ville, pris à rançon. Toutefois il échappa le jour de ladite rencontre, ainsi que le Seigneur de la Roussière.

Ainsi demeurèrent ceux de la Religion maîtres de Fontenay, et mirent au Gué une garnison. Et encore tenoit-on que la paix étoit faite, cependant ceux de la Religion occupoient Fontenay, Luçon, le Gué, le Langon et autres pays circonvoisins.

D'un autre côté, alors ceux de la part du Roi, reprirent Marans assez subitement, feignant être de la Religion, venus de la Rochelle, pour secourir Marans, passèrent la première garde, qu'aisément ils tuèrent et entrèrent tous en grand nombre ; ceux qui étoient au fort furent épouvantés et aucuns gagnèrent le château, qui fut assez mal aisé à prendre, et entrèrent dedans, le Vendredi matin, 7 Juillet 1570, et y mirent le feu.

XXXVI. Le Lundi, 10 Juillet, le Capitaine vint

(1) Charles de Quellenec, Baron de Pont et de Rostrenen, premier mari de Catherine de Parthenay-l'Archevêque, ensuite remariée à René II, Vicomte de Rohan. Charles de Quellenec avait pris le nom de la Seigneurie de Soubise, possédée par sa femme et marqua, sous ce nom, dans le parti protestant. Il fut tué à Paris, lors du massacre de la S.t Barthélemy.

tenir garnison au Langon, étant pour la Religion, et fut le fort réédifié et les douves creusées et réparées. Il faisoit tuer les bœufs, tirait dudit bourg porcs, ouailles et veaux, prenant le lard à la Leollière et le bled où le menu peuple l'avoit caché et enfoui, le linge, la vaisselle, et les autres meubles. Cette compagnie s'en fut, la vigile de la Madelaine ensuivant, tenir garnison au Gué. Le jour de la Madelaine, Hilaire Bernard, mon frère, trépassa, et la vigile S.t Jacques ensuivant, les papistes (1) furent à Mouzeuil où ils firent grand dommage, mêmement au prieuré où ils tuèrent M. de Jazeneil, qui disoit avoir acheté des Princes ledit prieuré, d'autres y furent pareillement tués, des mules et autres bêtes emmenées. Et s'en allèrent soudain et en passa par le Langon.

La cherté étoit alors telle que l'œuf de geline valoit dix deniers.

XXXVII. En ces jours, l'un des serviteurs du Capitaine Puyviaud, qui se tenoit au Bois-Lambert, nommé Guillaume Henri, me fit tuer une vache qu'il y fit manger. La vigile de la S.t Barthomé (2) en-

(1) C'est la première et la seule fois que le chroniqueur Catholique du Langon se sert de cette expression, employée par les Protestants, pour désigner les Catholiques.

(2) La S.t Barthelemi, 23 Août.

suivant fut la paix (1) publiée à Niort et à Chantemerle (2), le lendemain S.t Barthomé et de nuit, ledit Henri avec Etienne Bourdin, furent au Château-Gaillard querir mes deux bœufs, que ledit Henri, nommé par son nom Guillaume Mourent, fit engraisser à Bois-Lambert, leur faisant manger des herbes qu'il avoit prises au château de l'Hermenault et aux métairies appartenant audit château. Et ne pus oncques avoir mes bœufs, quelque plainte que j'en fisse au Capitaine et à M. de Puyviaud, son parent, et par ce moyen perdis quatre-vingt-huit livres que valoient lesdites bêtes. Ce fut parce qu'ils ne me purent prendre pour me voler, autrement appelé rançonner ou picorer, et aussi qu'il leur avoit été dit faussement et méchamment que j'avois des joyaux d'églises, et ainsi se vengèrent de moi. Car, depuis la S.t Barnabé, jusqu'à ce qu'il fut grand bruit de la paix, me cachois çà et là, tellement qu'ils ne savoient où j'étois et fus bien aussi douze semaines, en crainte des voleurs. J'écris ces propos afin que l'on sache que pour un acte, dans l'utilité du bien public, dont on m'avoit aussi accusé, j'ai perdu mes aumailles et oncques nul n'en voulut

(1) Il s'agit de l'édit de pacification donné à S.t Germain-en-Laye, le 8 Août 1570. On appela cette paix *boiteuse* et *mal assise*, parce qu'elle fut négociée par Biron qui était boiteux, et par le Seigneur de Malassise.

(2) Cette publication de la paix, dans la forêt de Chantemerle, avait lieu sans doute à cause de la belle foire qui y tient, vers cette époque, et attire une grande affluence de peuple.

sonner mot, ce qui signifie que la parroisse ira en périssant, si autre gouvernement public n'arrive et mal adviendra à qui s'entremettra de la République, car toute la coulpe tombera sur icelui, car nul ne le secourera et demeurera seul, vu la paresse, l'ingratitude, la nonchalance et l'articularité. Or, les habitants étant étrangers à la charité et ayant petite foi, je prie Dieu de leur donner l'entière charité, accompagnée de la vraie foi.

XXXVIII. Le Lundi, un certain jour, après la prise de mes deux bœufs, fut ladite paix publiée à Fontenay, et le jour de la Décollation de Saint Jean, à S.te-Hermine. L'un de mes dits bœufs fut mangé à Bois-Lambert et l'autre mené à la Rochelle, et, le 26 Août, fut ladite paix publiée à ladite Rochelle (1), et à Paris le 11.e jour. Néanmoins, pendant que la paix étoit publiée en ces quartiers, c'étoit horreur à ouïr dire les rapts, voleries, larcineries et autres méchants faits, qui étoient sous couleur de guerre, voire emmenoient les gerbes à battre, les blés battus, les foins fauchés, par pleines charrettes : de même les meubles, les bêtes : prenant plus âprement encore, par rancune, les pauvres laboureurs et autres gens qu'ils pourront trouver. Mais enfin, comme Dieu permet que toute malignité

(1) [illegible] paix à la [illegible] Navarre, avec [illegible]

prenne fin, les méchants eurent crainte et un chacun se rendit après ladite publication à ses maisons, achevant d'amasser son bled, pour en faire amas et faire les vendanges. En cette année 1570, ne furent pas les prés fauchés le quart, parce que les soldats les emmenoient, aussitôt qu'ils étoient à terre, et cette crainte fut le moyen que les bleds ne furent battus qu'en hiver jusqu'au Mardi-Gras, ce qui fit que les rats, les souris et les autres vermines y firent grand dommage.

XXXIX. Cependant le Roi envoya par son royaume un certain nombre de grands et de Maréchaux, pour mettre règlement pour ladite paix et punir les délinquants. Celui qui vint dans ce pays, fut un nommé M. de Cossé (1), Maréchal de France, Seigneur de Gonnor, de St.-Cyr, de St.-Hilaire-le-Vouhis, d'Hérisson et autres grosses places, qui arriva entour Noël à la Rochelle où il laissa des prêtres, entre les mains et en la garde des plus riches Huguenots, pour en tenir compte. Alors incontinent la messe fut célébrée et fut une église élevée, dans une grande chambre basse qu'on fit plancheyer, dans laquelle un cordelier prêcha le carême 1571, et où furent admis à faire leurs pâques, depuis la

(1) Le Maréchal Artus de Cossé, Comte de Gonnor et de Secondigny était accompagné de Philippe Gourraud, Seigneur de la Proutière, Maître des Requêtes, d'une famille bourgeoise et ancienne, qui existe encore dans les environs de Montaigu.

mi-carême jusqu'à la fin, plus de douze à quinze mille personnes. Ce cordelier prêchoit merveilleusement bien (1).

Ledit Maréchal s'en vint de la Rochelle à Marans, entour ladite année 1571, suivant l'ancienne supputation, et de là à Fontenay et en Bas-Poitou, s'en retourna à Fontenay, d'où il partit pour d'autres pays, recevant les plaintes et les doléances. Il y avoit, de plus, des commissaires qui faisoient droit aux complaignants, et par après aucuns des prêtres se rendoient à leurs bénéfices et faisoient leur devoir.

La paix ainsi faite, le Roi prit à femme la fille puis née de l'Empereur Maximilien (2) et le Roi d'Espagne, veuf de la sœur du Roi de France, prit la fille aînée.

Le Roi bailla la moitié des tailles du taillon de Fontenay, ès-années 1570 et 1571.

XL. En cette année 1571, les bleds gelèrent, par le moyen des grandes neiges et froidures. Au mois d'Août, la chaleur fut si véhémente qu'elle surprit les bleds, tellement qu'ils ne purent croître,

(1) Il y a ici plus de détails qu'ailleurs, sur le rétablissement momentané du culte catholique à la Rochelle.

(2) Charles IX épouse Elisabeth, fille de l'Empereur Maximilien II, dont il n'eut pas d'enfant.

ni venir pour apporter du grain, et, par cette cause, il n'y eut que bien petit de bled. Mais au contraire les vignes faisoient moult et abondant apprêt, et néanmoins le tonneau de vin fut vendu trente-six et quarante livres. En effet, comme Dieu veut châtier bien souvent les pécheurs, par calamité et pertes de biens mondains; qu'il n'épargne nul, quand il veut et aussi, comme l'on dit, que pour les mauvais, les bons perdent, advint le Dimanche 15.e jour de Juillet 1571, dudit an, trois gros orages remplis de merveilleuse grosse grêle, de grand vent et pluie qui tombèrent sur les paroisses de Champagné et autres, tirant vers Mervant, laquelle grêle battit les bleds, en partie ceux de Mouzeuil, du Langon, de Petosse, d'Auzay, de Longève, de Sergné et autres paroisses. Quant aux vignes, qui faisoient si merveilleux et plantureux apprêt, elles furent aussi gâtées, principalement à Auzay et à Sergné, auquel lieu d'Auzay tomba de la grêle grosse comme des œufs de poule, mêmement comme des œufs d'oie, et il y eut un grêlon qu'un homme ne pouvoit empoigner avec les deux mains. Dans les maisons dont l'agout étoit vers la bise et le septentrion, les teubles (1) en furent cassées dont fut grand merveille, la grêle n'étant encore toute fondue le lendemain, et il y eut une grande

(1) *Teubles*, pour tuiles.

abondance d'eau. Ce même jour de lendemain, on voyait des creux dans la terre des champs, comme à mettre le poing, aucunes fois plus, où étoient des branches de vignes coupées et érallées, le verjus tout maché, martaré et égrené, la paille et les épis des bleds ne paraissant nullement. Hélas ! cet orage fit un grand déluge, une grande perte et des incurables maux, et fut si petit amassé de bled que ce fut grande merveille à voir, par tous les lieux circonvoisins, car le froment valut en métive (1), à Fontenay, vingt-sept et trente sous le boisseau. Chacun s'ebahissoit, tant les riches que les pauvres, car les bons métayers qui tenoient à ferme n'amassoient pas les trois quarts ou la moitié de leurs fermes (2), en tout.

En ce temps et depuis la paix, ores que ès-paroisses d'antour où le service divin fut fait, n'en fut fait aucun audit Langon, car le Seigneur du lieu, sous les noms des deux personnes qu'il disoit être prieur et curé, tenoit les métairies du prieuré et de la cure, sans faire faire aucun exercice, et fit même depecer la fuie dudit prieuré, en l'an 1571.

Pour lors le Roi étoit à Blois-sur-Loire où l'Amiral et les Princes de Navarre et de Condé le furent

(1) Pendant la moisson.
(2) Ferme, pour fermage.

trouver et furent bien reçus (1). La Rochelle étoit alors sans garde.

Le jour de la foire de Luçon, en carême, qui fut le Mercredi, 26 Mars 1572, il fit un merveilleux tremblement de terre, tellement que les vitres en mouvoient, comme si on les eut remuées, semblablement les vaisselles sur les buffets et dressoirs et aucunes maisons trebuchèrent par terre. En icelle année, les eaux furent toujours grandes, voire jusqu'au mois de Mai 1572. La pâture fut chère, le boisseau de froment, mesure de Fontenay, fut vendu trente-huit sous, la baillarge, trente et trente-un sous.

(1) C'est dans cette réunion à Blois que fut convenu le mariage d'Henri, Prince de Béarn, avec Marguerite de France. Mais on prétend que la Cour y arrêta aussi le massacre de la S.t Barthélemi.

LIVRE QUATRIÈME.

Depuis le massacre de la S.t Barthélemi, en 1572, jusqu'à l'année 1606.

I. Au mois d'Août 1572, furent les nopces de M. le Prince et Roi de Navarre, nommé Henri de Bourbon, avec Madame Marguerite, sœur du Roi Charles. Icelui Prince avoit succédé audit royaume de Navarre, par le décès de sa mère, qui advint à la Rochelle, durant la guerre des années 1569 et suivantes, et laquelle Reine mourut audit an

1572 (1). A ces nopces furent convoqués et appelés plusieurs gros Princes, Barons, Vicomtes, Chevaliers et autres Gentilshommes, tant lais qu'ecclésiastiques, en la ville de Paris. Entre autres y furent le Seigneur Amiral, M. de Piles, M. de Puyviaud et autres (2) que je ne puis à présent nommer et qui étoient de la religion prétendue. Le Roi de Navarre et le jeune Prince de Condé avoient envoyé à Rome, par devers notre saint Père le Pape, requérir qu'il eut à recevoir au giron de notre mère sainte église, demandant pardon et abjurant toutes les erreurs dont ils avoient été saisis, pour mieux vivre doresnavant et à jamais, comme leurs anciens antécesseurs, catholiquement selon l'église romaine (3), comme j'ai vu par la copie des lettres

(1) Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, qui s'était déterminée avec peine à quitter la Rochelle pour aller à la Cour arrêter le mariage de son fils avec Marguerite de Valois, mourut à Paris, en juin 1572, à l'âge de 44 ans. Cette Princesse, illustre par son courage, sa haute intelligence et ses connaissances, fut empoisonnée par un parfumeur Milanais, au service de Catherine de Médicis, si l'on en croit les écrivains protestants. D'après une pièce que j'ai imprimée dans la nouvelle édition des *Mémoires de Duplessis-Mornay*, il y a lieu de croire, qu'après la mort d'Antoine de Bourbon, Jeanne d'Albret aurait contracté un mariage secret.

(2) Il est évident qu'on n'avait invité ces grands personnages du Poitou à assister au mariage du Roi de Navarre avec Marguerite de Valois que dans l'intention de les comprendre dans le massacre de la S.t Barthélemy, arrêté long-temps à l'avance.

(3) Cette abjuration du Roi de Navarre et du Prince de Condé fut forcée, et ce ne fut qu'à cette condition qu'on les mit en dehors du massacre. On sent que les catholiques tirèrent grand parti de cet acte de contrainte, et l'imprimé dont parle ici l'auteur en est une preuve.

imprimées, avec l'absolution de notre saint Père le Pape. Auxdites nopces du Roi de Navarre fut faite bonne, joyeuse et triomphante chère avec tel état et joyeuseté qu'il se pouvoit lors imprimer (1), mais telle joie fut ternie et convertie en tristesse et angoisses, par une entreprise qui fut conspirée de mettre au néant tous ceux de ladite religion prétendue qu'on pourroit atteindre et on commença un tel massacre, sans épargner grands, ni petits. L'Amiral fut blessé, le Vendredi jour de l'Octave Notre-Dame d'Août 1572, d'un coup de pistolet, dont il en sortit grande émotion et menaces et je sais que la mutination y fut grande. Le lendemain, qui fut la vigile St. Barthomé, au soir, que chacun fut retiré, ledit Amiral, Port de Pille, Puyviaud (2) et tous autres de ladite religion prétendue réformée, qui furent atteints, furent tués. Et dura ladite occision le Dimanche,

(1) Quel rafinement de cruauté! En effet le drame sanglant de la S.t Barthélemi avait été arrêté à l'avance et ce qui le prouve, c'est la lettre suivante adressée par Catherine de Médicis, à Philippe Strozzi, employé alors à lever des troupes au midi de la Charente, lettre qui ne devait être ouverte que le 24 Août. « Je vous avertis, » disait la Reine Mère, que cejourd'hui 24 d'Août, l'Amiral et » tous les Huguenots qui étaient avec lui ont été tués. Partant, » avisez diligemment à vous rendre maître de la Rochelle, et *faites* » *aux Huguenots que vous avez en main, de même que nous avons fait* » *à ceux-ci. Gardez-vous bien d'y faire faute*, d'autant que craignez à » déplaire au Roi, Monsieur mon fils et à moi : Catherine. » Cette lettre se trouve dans le Père Arcère, *Histoire de la Rochelle*.

(2) Beaucoup d'autres Poitevins furent mis à mort à Paris, mais, d'après ces mémoires et les données historiques que je suis parvenu à recueillir, je pense que le drame hideux de la S.t Barthélemi n'ensanglanta pas la terre du Poitou. Dans cette contrée, toute de loyauté, on combat son ennemi, mais on ne l'assassine pas.

partout Paris, voire jusqu'à Orléans, en fut fait semblablement, ce qui a été appelé les *Nopces de Paris* ou le *Massacre de Paris*. Et dedans huit jours après que le bruit en fut venu à la Rochelle et par ce pays, les portes des villes furent fermées (1) et fait, ès-portes, guet et garde sans autre mutination ni occision.

II. Pour lors M. de Belleville (2) étoit dedans la Rochelle avec ses gens, qui par moyens subtilement sortit. M. de Strozzy (3) étoit en Brouage avec ses compagnies, et plusieurs gros navires et galères autour de la Rochelle, avant les nopces de Paris, et ledit Seigneur de Strozzy avoit été reçu en la Rochelle et autour, les premiers jours de Septembre de l'an (4) 1572. Voire, tout ledit mois, il y eut une compagnie de Huguenots à Marans (5) qui se re-

(1) On sent qu'un tel événement devait porter à se mettre sur ses gardes, les Protestants par crainte d'une continuation du massacre de Paris, et les Catholiques dans la prévision de représailles.

(2) Harpedane de Belleville, de la maison de Belleville, près la Roche-sur-Yon, possessionné en Saintonge et descendant de Jean Harpedane, Sénéchal de Poitou, du temps de la domination anglaise. Il fut d'abord du parti du Prince de Condé, et s'étant rangé dans celui de la Cour, il reçut le nom de *Gille-Bedouin*, ce qui, en patois poitevin ou Saintongeois, signifiait déserteur.

(3) J'ai parlé d'une lettre écrite par Catherine de Médicis à Philippe de Strozzi. Celui-ci était originaire de Florence d'où la Reine Mère l'avait sans doute fait venir, et il devint Colonel-Général de l'infanterie française et Maréchal de France.

(4) C'est une erreur, Strozzi ne fut point reçu à la Rochelle, mais les Rochelais députèrent vers lui à Brouage, pour avoir des renseignements sur les *nopces de Paris*, et il leur fit répondre que ce n'était qu'un événement particulier, qui n'aurait aucune suite.

(5) Sous le commandement d'un Capitaine de la Rochelle, appelé Bretin, dit le Normand, connu, dit Arcère, par sa valeur.

ar le commandement de la Cour, et fut trouvé
, savoir : de deux entaillures aux deux joues,
s les yeux jusqu'aux dents et la gorge coupée,
onglées sous le menton et aux oreilles. Ledit
r dit que cet homme avoit été étranglé et
es blessures avoient été faites depuis sa mort,
qu'elles n'avoient comme guère rendu de sang,
t le corps enterré au cimetière, sans nulles
nité, pleurs, ni lamentation de femmes.

. Et audit mois de Septembre, dudit an 1572,
Roi de Navarre fit une ordonnance, pour son
me et seigneurie de Béarn, que tous Ministres
t à vider ses terres, pays et seigneuries ou
r leurs erreurs, et que tous vécussent catho-
ent, selon l'église Romaine, commandant et
nant à tous ecclésiastiques de jouir de leurs
es et y faire le service, comme le tout est
par ladite ordonnance (2).

r, encore que ledit Seigneur de Biron fut
ur entrer en la Rochelle, il fut suivi pour
à sa personne. Et ce néanmoins les Ro-
tinrent sur leur garde, cuidant que mondit

rgie n'était pas alors élevée au point de perfection où
d'hui. Ceux qui l'exerçaient étaient qualifiés de *Bar-*
ciens-Etuvistes, c'est-à-dire qu'ils cumulaient, avec
le chirurgien, l'état de barbier et même de baigneur.
dissertation, intitulée: *Les Arts et Métiers à*
les XIII, XIV et XV siècles.
robablement encore fut forcé.

Sieur de Biron voulut faire en la ville quelque secrettes entreprises et prirent les armes contre l'édit de paix et ne voulant s'humilier, craignant d'être châtiés ou de voir se renouveller les nopces de Paris (1). D'après cela le Roi fut contraint d'y envoyer son camp et ses frères, et tantôt après fut fait, comme sera dit ci-après et comme plus à plein on peut voir, par les discours qu'on en a fait imprimer.

VI. Et ainsi les Huguenots s'assemblèrent à la Rochelle, en Aunis et à Marans, cuidant n'être jamais saisis, ni pris et usant de grande rébellion envers le Roi, ne voulant entretenir l'exécution de la paix. Et au contraire, violant icelle prirent armes et autres bâtons et tinrent fort audit Marans, de telle sorte que pour leurs vivres et autres façons de faire alloient par nuit et jour, emporter par force et par violence ôter ès-paroisses circonvoisines bleds, vins, lard, poulailles, porcs, veaux, bœufs, vaches, chevaux, linges et autres meubles. Et ayant emporté ces objets à Marans, les transportoient à la Rochelle, tellement que c'étoit pitié que de garder ce que l'on avoit, d'avantage que l'on craignoit telles gens, il y en avoit d'autres ou eux-mêmes qui alloient voler les bonnes maisons,

(1) Il est très-vrai que les Rochelais avaient la crainte de voir renouveler pour eux la Saint-Barthélemi. *Le passé les intimidait pour l'avenir.*

les rançonner et excéder en leurs corps excessivement. Pour reculer telles gens et les humilier, les forces du Roi essayèrent les prendre audit Marans, mais comme on ne pouvoit y entrer que par grande force, par le Braud et sur la rivière, ce n'étoit aisé à faire. Pourtant, après avoir été repoussés, entrèrent et fut Marans pris, le 4.e jour de Décembre 1572 (1). Pourtant les Huguenots eurent le moyen de se retirer à la Gremenaudière, près St.-Ouen, dont ils furent bientôt délogés.

VII. Soudain les compagnies de par le Roi, tant par mer que par terre, environnèrent la Rochelle et y fut fait siége et camp où se trouva M. d'Anjou, frère et Lieutenant du Roi, M. d'Alençon, autre frère, le Roi de Navarre, le Prince de Condé, le Prince de Piémont, Duc de Savoie (2), oncle du Roi, M. le Prince de la Roche-sur-Yon (3), M. le Prince Dauphin, son fils (4), M. de Montluc,

(1) Le Capitaine Normand, qui n'avait que trois compagnies et cinquante hommes de cavalerie, forces insuffisantes pour défendre Marans, abandonna cette place, qui fut occupée par Biron. Normand se refugia ensuite avec les siens, au château de la Gremenaudière, à moitié chemin de la Rochelle à Marans, où on vint les investir, mais, dans la nuit, les assiégés parvinrent à s'échapper, à travers les marais, après avoir forcé un corps de garde.

(2) Emmanuel-Philibert, dit Tête-de-Fer, duc de Savoie. Il était oncle de Charles IX, par son mariage avec Marguerite de France, sœur du Roi Henri II.

(3) C'était le duc de Montpensier, dont j'ai déjà eu occasion de parler, qui possédait, en effet, la principauté de la Roche-sur-Yon.

(4) François de Bourbon-Montpensier, Prince-Dauphin d'Auvergne.

M. de Longueville (1), Seigneur de Dunois, Vouvent, Mervant et Parthenay, M. d'Aumale (2), MM. de Guise, ses neveux (3), M. le grand prieur d'Aquitaine, M. de Biron, M. de Strozzy, M. le Baron de la Garde (4), et plusieurs autres gros Princes, Barons, Gouverneurs et Lieutenants du Roi. Et leurs compagnies y étoient en nombre infini et beaucoup de pionniers. Ce camp enchérit beaucoup les vivres, tellement qu'à la fin de Février 1573, le boisseau de froment valoit, à Fontenay, 54 sous, le boisseau de baillarge, 42 sous et le boisseau d'avoine, 25 sous. Et le peuple avoit si grande nécessité de vivres qu'aucuns mouroient de faim. Pour lors étoit grande pitié de ceux de la Rochelle, qui faisoient souvent sorties, sur ceux du camp et en demeuroit, de part et d'autres. Néanmoins les pionniers, encore qu'ils fussent repoussés par ceux de la Rochelle, faisoient des approches et des tranchées et firent tant par leurs journées que l'artillerie fut convenablement campée et commença à tirer contre la Rochelle, le Vendredi, dernier de

(1) Eléonor d'Orléans, Duc de Longueville.

(2) Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, né en 1526, tué bientôt après, en 1573, devant la Rochelle.

(3) Henri de Lorraine, Duc de Guise, assassiné à Blois en 1588, et Charles de Lorraine, Marquis de Mayenne, chef de la ligue à la mort de son frère.

(4) Le Baron de la Garde, Général des galères, venu du midi de la France. Il passait pour cruel et on l'accusa d'avoir, sous François I.er, joué un grand rôle dans les scènes de carnage de Merindol et de Cabrières.

Février 1573 (1), et jeta par terre le clocher de l'église de Notre-Dame de Cougne, dont les Rochelois se servoient comme d'une plate-forme, l'ayant, lors du dernier trouble, abaissé jusqu'à la voûte des cloches et rempli de terre, et par mer étoient aussi canonnés. Et encore qu'au camp, il fit cher vivre, si un soldat eut été trouvé avoir dérobé un pain d'un vivandier, il eut été pendu et étranglé. Aussi les vivandiers de toutes parts y alloient à grande sûreté mener vivres et il y avoit un bon Gouverneur, qui ne laissoit passer ni compagnie, ni soldats, sinon les vivandiers.

En ces jours fut tué M. d'Aumale (2), audit camp, d'une pièce tirée de la Rochelle. Et à la fin de Mars, après Pâques, les 23, 24, 25, 26 et 27 ne cessèrent de canonner et battre ladite ville de la Rochelle âprement (3).

VIII. Au mois de Mars, dudit an 1573, après la Notre-Dame, le tablier de Fontenay fit 200 pionniers, pour être menés devant la Rochelle,

(1) Parce que tous les ouvrages préliminaires étaits faits.

(2) La mort du Duc d'Aumale fut un très-grand évènement, en ce qu'il remplit les Protestants de joie et de confiance. Ce Prince, en effet, s'était fait remarquer par sa cruauté à la Saint Barthélemi, et, de tous les Guises, il était le plus exalté contre les novateurs.

(3) En Mars, il avait été depuis le commencement du siége, tiré 14,745 coups de canon sur la place, depuis la tour d'Aix jusqu'aux deux tours du château, sans avoir fait une brèche praticable. Les jours indiqués dans le texte, la canonnade fut très-vive et on tirait trente-deux coups de volée.

dont le Langon, Coussaye et Chaillé y furent taxés à deux pionniers pour leur part et 32 sous pour chacun, et 69 livres qu'eurent les pionniers pour leur salaire; tellement que pour tout et en frais le Langon y fut pour 70 livres. Au mois d'Avril ledit tablier fit encore 100 pionniers dont le Langon, Chaillé et Vouillé en firent un, qui coûta au Langon, pour sa part, 24 livres 10 sous.

Au mois de Juin, audit an 1573, le boisseau de froment fut vendu, à Fontenay, 100 sous et 4 livres 10 sous.

IX. Aussi six semaines avant la St. Jean 1573, Monsieur frère et fils de Roi, qui étoit Lieutenant pour le Roi, étant au camp devant la Rochelle, envoya au Langon un courrier, avec une lettre, signée de sa main, pour faire six maçons, dont il ne fut fait qu'un, qui fut Blais Thomazeau, qui alla travailler audit camp à faire des mines, et eut pour ses peines 9 livres et 36 sous de frais pour se conduire.

X. *Item* en ces jours étoit grand bruit de paix, laquelle fut faite entour la St. Jean de Juin 1573 (1), ce qui fit que les compagnies s'en allèrent à

(1) Cette paix fut faite parce que Charles IX vit la difficulté de réduire la Rochelle, et que le Duc d'Anjou craignit d'y voir flétrir ses lauriers de Jarnac et de Moncontour. Et puis de grands intérêts l'appelaient ailleurs.

grand monceaux et nombres. Et fut ledit Seigneur Prince, fils et frère de Roi, avant le département du camp, élu et nommé Roi de Pologne (1), ayant été nommé par les Polonois à raison des prouesses et vaillantisses d'armes pour lesquelles il étoit renommé.

XI. La Rochelle fut quasi affamée et n'y avoit plus de munitions dedans. Et se rendirent pour traiter de la paix et, avant qu'elle fut faite, fut la ville battue et canonnée par divers jours (2), savoir est, le lendemain de Pâques, 23 Mars, les 3, 6, 7, 10, 14, 19 et 30 d'Avril, le 26 Mai et les 6 et 7 Juin, tellement que les coups de canons formèrent une brèche. Et le jour St. Barnabé, soixante soldats entrèrent en la ville, environ cent pas, par la brèche et par-dessus les murailles, car les douves étoient comblées et les murailles accessibles. Néanmoins furent repoussés, et le 14e. jour dudit mois, mondit Seigneur, Roi de Pologne, fut blessé au

(1) Ce fut par les intrigues de Jean de Montluc, évêque de Valence, Ambassadeur de France près la Diète de Varsovie, que le Duc d'Anjou fut élu Roi de Pologne. Comme on le pense bien et que cela est dit par notre Chroniqueur, on fit grandement valoir les victoires remportées par le jeune Prince, sur les Protestants.

(2) On voit que l'Auteur, après avoir parlé de la pacification, revient encore sur les particularités du siége de la Rochelle. L'attaque indiquée pour le jour de la Saint Barnabé (11 Juin) est portée par les autres auteurs au lendemain 12. Il y eut là défaut de courage et insubordination de la part des assaillants employés à attaquer le bastion de l'Évangile, ce qui fit que le Duc d'Anjou, ou si, on veut, le Roi de Pologne, cassa soixante compagnies, en dégrada les chefs, et remplaça ces troupes par des compagnies Suisses.

visage (1), par ceux de la ville et au menton. Toutefois ne laissa à leur faire la paix. Ceux de la ville firent leur cène le Dimanche, 19e. jour de Juillet (2). Ensuite se firent les montrées et payes et chaque étranger se retira chez soi en liberté.

XII. Au mois de Mai et le jour de la St. Jean 1573, autour de mon pailler la grêle tomba fort grosse, tellement que par curiosité en fut pesé un grain qui pesoit deux livres, et fit ladite grêle grand dommage. Notament elle fondit sur une paroisse appelée St.-Jean, sise à deux lieues de Montpellier, près d'une nouvelle église qui ne venoit que d'être faite. Et fut vu, sur la ville de Montpellier, un homme en l'air, ayant autour de sa tête un diadême clair et reluisant et par-dessus un monde comme ainsi ☩. Et une voix fut ouïe, qui dit, par plusieurs fois, *Vigilate et Orate*. De tout cela, je suis certain, pour l'avoir entendu prêcher publiquement à Fontenay, par le gardien des Cordeliers,

(1) Le Roi de Pologne ne fut point blessé au visage ainsi qu'il est dit ici, parce que de Vins, son Ecuyer, voyant mettre la mèche sur l'amorce et la direction du coup, se plaça devant le Prince et reçut le coup, dont il mourut peu après. L'arquebuse était chargée, outre la grosse balle qui tua l'Ecuyer, de plusieurs postes ou petites balles, qui percèrent la fraise et les poignets de la chemise d'Henri de Valois, sans aucunement le blesser. Néanmoins cette circonstance put donner lieu à la nouvelle recueillie par le Chroniqueur du Languedoc. Je dois ajouter que, si l'on en croit de Thou, de Vins guérit de sa blessure.

(2) On ne trouve qu'ici la mention de cette cène ou du moins les auteurs principaux n'en parlent pas.

nommé frère Pierre Boylard, le jour des Octaves de la Fête-Dieu (1).

XIII. Après que le camp se fut en allé de devant la Rochelle, chacun se porta en paix et fut icelle paix continuée, sans lever les armes, jusqu'au mois d'Octobre 1573. Néanmoins audit mois d'Octobre, vers la fin, aucuns voulurent trahir la Rochelle, dont malheur leur en prit, car les uns furent exterminés et exécutés par justice (2) et les autres s'en furent, sans être pris et atteints. On disoit même qu'on vouloit mettre la place délivrement entre les mains du Roi. De là en avant ne cessèrent Gentilshommes et autres gens de guerre de l'église prétendue réformée, d'aller et venir en la Rochelle et ne faisoient autre chose que porter en ladite ville, à leurs femmes et enfants, bleds, vins et autres vivres, et toute espèce de meubles, tellement qu'il passa par ici, par un jour, plus de six cents charrettes (3) chargées de meubles et de vivres et

(1) L'assertion d'un prédicateur, à une époque où on hasardait beaucoup en chaire, ne paraîtra pas sans doute suffisante pour croire à la réalité du miracle indiqué, comme ayant eu lieu près de Montpellier.

(2) Il est question ici du complot tramé par Jacques du Lion, Seigneur du Grand-Fief, afin de livrer la Rochelle aux Catholiques. Il fut découvert, et le principal coupable, Guillaume Gui, ancien Maire de la ville, et autres, payèrent de leur vie leur coopération à cet attentat.

(3) Ce nombre de charrettes passant par le Langon, lieu assez détourné, dans un seul jour est quelque chose d'extraordinaire. Mais il faut dire aussi que la Rochelle était alors la capitale et le principal lieu de refuge, dans l'Ouest, de tout le parti Protestant.

aussi de jour en jour n'étoit autre chose que de charroyer dont cela étonnoit le pauvre peuple, ne sachant la conspiration qu'ils avoient faite.

XIV. La nuit devant le Samedi gras, 22 Février 1574 et le Mardi gras, sortirent devers la Rochelle et de tous autres endroits gens pour mettre à fins leur dite conspiration et entreprise (1), qui étoit qu'à un propos et même jour, ils devoient prendre toutes les villes et forteresses, comme l'effet se montra et ils firent ce qu'ils purent. Mais ils faillirent à prendre Niort, et quant à Fontenay, la ville fut prise, la nuit du Mardi gras, et la tinrent jusqu'au mois de Septembre suivant qu'ils en furent chassés par force. Et tandis s'assemblèrent audit Fontenay, le Seigneur de la Noue, le Seigneur de Vieillevigne (2), St. Etienne, son fils (3) et le Seigneur de Bessay son gendre (4), et dressèrent plusieurs compagnies qui marchèrent vers Poitiers et passèrent outre sans l'assiéger, tenant leur chemin vers le port de Piles où ils furent chargés.

(1) Il sera surtout question en détail de ce complot et de ses résultats, dans la Chronique de Pierre Brisson.

(2) Jean de Machecou, Seigneur de Vieillevigne.

(3) Le Seigneur de Saint-Etienne, de la maison de Machecou.

(4) Giron de Bessay, Seigneur dudit lieu et de la Coutancière, marié avec Renée de Machecou-Vieillevigne. On croit que la maison de Bessay est une branche de la maison de Lusignan, dont un membre, Gui de Lusignan, qui vivait vers l'an 1200, aurait, en épousant l'héritière de la maison de Bessay, pris le nom et les armes de cette même maison.

XV. Le Seigneur de la Noue, étant à Fontenay, mit neuf à dix soldats au Gué (1) en garnison, tenant fort pour le passage.

Lors le Seigneur de Léollière, nommé Luc Dorineau, obtint dudit Seigneur de la Noue, permission pour tenir, en ce lieu du Langon, six soldats, au prix de dix livres chacun, qui firent 60 livres par mois, et néanmoins ils eurent 90 livres. Encore ils se devoient nourrir et vivre dessus, mais ne laissèrent pour cela à picorer le bon 19 (2), eux et six goujats qu'ils avoient, au grand détriment des habitants. Et ils m'obligèrent, moi seul, de les nourrir tous douze, pour quatre jours entiers, pendant lesquels ils me burent une barrique de vin, valant 12 livres, et me mangèrent un demi-porc et quatre boisseaux de froment (3) qu'ils portèrent au fort qu'ils firent sur le port. Cela se fit par l'avis et bonne conduite dudit Seigneur de Léollière et leur garnison qui ne dura qu'un mois, me coûta bien 50 livres, sans compter les meubles qu'ils m'emportèrent.

XVI. Le Seigneur de la Noue fit fortifier la ville

(1) Il s'agit toujours du Gué de Velvire.

(2) Il est question ici de quelqu'un dont on n'a pas voulu donner le nom.

(3) Il est certain qu'une telle consommation, faite par douze hommes, en quatre jours, était susceptible d'affamer le pays.

de Fontenay, jetant par terre plusieurs belles et riches maisons et autres, étant hors la ville, tant vers Ste. Cathérine, le Puy-St.-Martin, à la porte St. Michau (1), au Marchiou et aux Loges, que tout autour de ladite ville, notamment la maison au Roi appelé le Poids-au-Roi, dans les Loges, que les cordeliers et cordelières avoient fait rebâtir. Il fit aussi découvrir la porte St. Micheau, couverte d'ardoises, qui étoit la montre de la ville, de même la grosse tour, qui étoit couverte de teubles, avec les piliers de pierres et fit venir de la Rochelle, trois ou quatre petites pièces de canon et plusieurs fauconneaux. De plus, on serra audit Fontenay des vivres, bêtes aumailles, vaches, porcs, foins, ustensiles de maison, voire emportant les farines des moulins: comme aussi ceux qui étoient à Marans faisoient le semblable.

XVII. Tandis le camp du Roi s'approcha, que conduisoit M. le Duc de Montpensier, pair de France, Lieutenant-Général, et arriva devant Fontenay, entre Pâques et Quasimodo, ce qui fit quelques escarmouches. Puis voyant qu'il ne pouvoit rien faire sans canon, le camp laissa cette position

(1) La porte Saint-Micheau ou St-Michel était près de la place d'Armes actuelle et à l'entrée de la Grande-Rue. Au lieu où était cette place se trouvait un fort, et ce lieu fut, vers le milieu du siècle dernier, mis dans l'état où il est, par les soins de M. Parent, ingénieur, auteur de MM. Parent de Curzon.

et s'en alla vers Ste.-Hermine et autres paroisses à l'entour, en attendant l'artillerie à venir de Nantes.

XVIII. Cependant le camp fut assiéger Talmont, où la compagnie du Capitaine Grandry et deux autres compagnies de gens de pied étoient dedans, et prirent le château et le bourg de Talmont.

De là, allèrent assiéger la tour de Moric, qu'ils prirent, les premiers jours de Mai 1574.

XIX. Le 5.e jour de Mai, sortirent les Huguenots de Fontenay, environ cinquante chevaux, pour aller vers le camp de S.te-Hermine, et y furent et prirent et amenèrent des chevaux. Mais ils furent suivis et aucuns furent tués par les chemins et les autres contre les portes de Fontenay. Ceux du camp picorèrent partout, bœufs, vaches, juments, chevaux et meubles, faisant d'immémorables maux.

XX. Par après le camp, dont étoit Lieutenant pour le Roi, M. de Montpensier, partit de Ste.-Hermine avec six pièces d'artillerie, le Mercredi matin, 12 Mai 1574, et s'en vint devant Fontenay-le-Comte, en passant au-delà de la rivière. Puis l'artillerie fut braquée près les Jacobins, et tirèrent le Jeudi, après-midi, dix-huit coups contre les portes des Loges, et le Vendredi, au matin, tirèrent trois coups.

XXI. Ensuite vinrent quelques compagnies vers le Gué, qui furent jusqu'au Samedi, 15 Mai. Et prirent le fort du Gué, tuèrent les Huguenots qui y étoient et y laissèrent des soldats, pour le garder. Avant ce, parce que la garnison n'avoit pas voulu se rendre, ils y firent arriver une pièce d'artillerie, de celles qui étoient vers Fontenay.

XXII. Néanmoins les autres pièces, qui étoient vers les Jacobins de Fontenay, ne cessèrent de tirer sur la ville, cedit jour de Samedi, et fut tiré ce même jour près de 80 coups de canon. Le Mardi ensuivant, 18 Mai, furent encore les Loges canonnées de plusieurs coups, ce qui fit qu'après midi les Loges furent prises entièrement, jusqu'au pont ferré de la ville.

Le Dimanche, 23 de Mai, de bon matin, étant l'artillerie braquée à tirer devant et contre les murailles de ladite porte des Loges et de la porte de la Fontaine, fut tiré plusieurs coups et y fut fait brèche faite. Alors les assiégeants s'efforcèrent d'entrer, ce qu'ils ne purent, car ils furent rudement repoussés, avec feu artificiel, mis en des cercles de bois et autrement. Or, voyant cela n'eurent plus volonté de s'introduire dans la place, vu que ceux de dedans étoient assez forts et avoient bon courage. A cette attaque, fut grandement blessé M. de Brehoudet,

(1) qui s'aventura pour entrer dedans la ville avec d'autres, qui y furent les uns tués et les autres blessés.

M. de Montpensier, voyant ce qui venoit de se passer, leva le siége, se retirant vers Niort, et le camp fut levé les Merçredi et Jeudi avant la Pentecôte, 26 et 27 Mai 1574.

XXIII. Le jour de la Pentecôte dudit an, le Roi Charles IX, que Dieu absolve, trépassa entour deux heures après-midi, au château de Vincenne. Il avoit prié Madame sa mère d'être régente, en attendant Monsieur son frère, Duc d'Anjou, qui étoit allé recevoir la couronne de Pologne, et avoit de plus supplié ladite Dame et M. d'Alençon, son autre frère, de maintenir l'église catholique. Après ces recommandations, il reçut la sainte communion pieusement et entra en la fin (2).

XXIV. Au mois de Juin dudit an, plut quelques jours beaucoup et l'abondance des eaux de la rivière de la Vendée à Fontenay, fut telle qu'elles passèrent

(1) Brebaudet, Seigneur du Domaine de ce nom, près de S.t-Cyr-des-Gâts, était de l'illustre maison d'Appelvoisin, et avait un frère qu'on appelait Bodinatière.

(2) Charles IX termina à 24 ans, moins quelques jours, comme le disent les Auteurs de l'*art de vérifier les dates*, un règne de sang. Ce Prince avait pourtant de bonnes qualités, mais il fut gâté par sa mère, qui lui apprit à feindre et à dissimuler, par les Guises qui lui donnèrent le goût des cruautés, et par Gondy de Retz qui lui conseilla de se jouer de ses serments.

et dérivèrent sur les Loges et par toute la prée, de la hauteur de trois pieds huit pouces, durant huit jours. Mais à la St. Jean et à la foire tout étoit à sec.

XXV. Or, de jour en jour, on attendoit mondit Seigneur le Roi de Pologne, pour recevoir la couronne de France, avec le nom d'Henri, troisième du nom, et pour être le 62.e Roi de France; il arriva au mois de Septembre, dudit an, à Venise (1).

XXVI. Alors il y avoit des confédérations et intelligences, parmi ceux de la religion, pour prendre les villes. Ils n'en prirent guère, et il y avoit tous les jours de nouvelles conjurations.

XXVII. Pendant ce temps, le Sieur de Montgommery, qui ayant tué, en l'an 1562 (2), le Roi Henri II, père du présent et dernier Roi, avoit

(1) Henri III passa par Vienne, Venise et Turin, pour revenir en France.

(2) Montgommery, forcé par Henri II, de combattre avec lui, dans un tournois, blessa le Roi à mort, d'un éclat de lance, le 20 juin 1559. Après avoir appuyé les Protestants de tout son pouvoir et être venu avec des vaisseaux, au secours de la Rochelle, il fit une descente en Normandie en 1574 et eut d'abord quelques succès, mais assiégé dans Domfront, par Jacques de Matignon, il fut obligé de capituler, sous la condition qu'on le mettrait en liberté, après l'avoir gardé quelques jours en prison. Au lieu de cela Montgommery, fut conduit à Paris, où on l'exécuta à mort, comme coupable de crime de lèze majesté, à raison de la mort d'Henri II, meurtre bien involontaire. Aussi de Thou flétrit ce fait, d'autant mieux que c'était la violation d'une convention arrêtée, et les motifs en sens contraire, donnés par Arcère sont, à mon sens, de nulle valeur.

pris le nom de Capitaine Torge et s'étoit retiré en Angleterre, pour la sûreté de sa personne, à cause du massacre de Paris, descendit en Normandie avec petites forces. Pourtant il prit deux villes qu'il fortifia et munit de vivres. Alors ses troupes augmentèrent beaucoup, mais bientôt il fut assiégé par les Seigneurs de la Hunaudaye (1) et de Matignon, qui, agissoient pour le Roi, et la ville où il se trouvoit fut incontinent prise. Aussitôt Montgommery fut mené à Paris où on l'exécuta à mort, au commencement de Juillet audit an.

XXVIII. Alors le Sieur de la Noue venoit par fois à Fontenay et faisoit abattre force maisons, hors la ville, en faisant contraindre les paroisses d'alentour à exécuter ces travaux. En son absence, commandoint dans la place les Sieurs de Bessay, de Vieillevigne et St.-Etienne, lesquels firent renforcer ladite ville de Fontenay, de telle sorte qu'elle étoit comme imprenable. Nonobstant ce, le camp qui étoit éloigné, s'approcha encore de ce lieu.

XXIX. Le jour de Notre-Dame, en Août 1574, à Nalliers et Mouzeuil, il y avoit deux cornettes de ceux de ladite Religion dont étoient chefs et

(1) René de Tournemine, baron de la Hunaudaye, d'une des premières maisons de Bretagne. Il avait toute la confiance de Catherine, qui le chargea, en 1575, de conclure une trève avec les Protestants, pour l'Aunis, la Saintonge et le Poitou.

Capitaines Moterie et Bizot, qui toujours avoient vécu au champ, et sentant que ledit camp s'approchoit, se voulurent retirer dedans Fontenay. Elles partirent donc le lendemain de bon matin, qui fut un Lundi, prenant leur chemin par Auzay. Or, par-devant et par-derrière ils se trouvèrent environnés de gendarmes dudit camp, à l'issue d'Auzay, entre ce lieu et la Maison-Neuve. Comme ils se trouvoient avoir à faire à 7 ou 800 chevaux, lanciers et autres, lesdits Moterie et Bizot, n'eurent aucune puissance de se défendre et il ne leur restoit qu'à fuir. Mais encore ils ne le pouvoient, car d'un côté ils avoient le rocher et de l'autre la rivière (1) où plusieurs se jetèrent à l'aventure. Quelques-uns se noyèrent, d'autres se cachèrent en l'eau et dans les herbes, d'autres encore furent pris et le surplus tué.

Ce jour là il vint au Langon desdits lanciers qui prirent prisonnier M. de la Rivière-St.-Martin.

XXX. Pour lors le camp du Roi étoit devant la ville de Melle qui fut prise, ledit jour de Notre-Dame, sans force (2).

XXXI. Le Vendredi, 27 dudit mois d'Août

(1) Cette localité est, en effet, resserrée entre la rivière de Vendée, et une colline presqu'à pic.

(2) Le Duc de Montpensier fut d'une sévérité extrême à la prise de Melle, car il fit pendre le Capitaine Tournecoupe, qui commandait dans la place, ainsi que douze de ses soldats, pour avoir osé attendre l'arrivée de l'artillerie.

1574, MM. de Montsoreau (1), de la Roussière, de Beugny et autres Capitaines pour le Roi prirent Marans et y entrèrent par la bastille et laissèrent Fontenay, sans l'assiéger. Toutefois il y avoit devant cette place assez de compagnies de la religion qui étoient passées et venues de la Rôchelle, qui en étoit bien affoiblie. Quant auxdits Capitaines, MM. de Montsoreau et de la Roussière, ils étoient à Marans et en Aunis avec 18 enseignes et plusieurs cornettes, tandis le camp approchoit de Fontenay, conduit par mondit Seigneur de Montpensier, Prince de la Roche-sur-Yon, qui arriva le dernier jour d'Août 1574, devant la place. Il avoit quatorze canons qui furent tirés pour saluer la ville, et, tout au tour de Fontenay, c'étoit grande pitié du nombre de gendarmes qui étoient, voire jusqu'à trois lieues autour.

Auparavant que le camp arrivât, ceux de ladite religion, étant dedans Fontenay, avoient usurpé et pris sur les bonnes gens des champs beaucoup de vaches, porcs, froment, bled, farines, vins et autres vivres, qu'ils avoient enclôs dedans la ville. Ils avoient fait édifier et bâtir en l'église de Notre-Dame quatre beaux moulins de peine (2). Quand

(1) Jean de Montsoreau.

(2) Les *moulins de peine* étaient des moulins à bras. On sait que les Romains employaient les esclaves à moudre leurs grains.

le camp fut arrivé, il n'en fut pas moins fait et pis encore, car on ne laissoit ustensiles de maison, comme étain, airain, fer, lits, robes, bled, pains, voire aller prendre jusques dans les poches des robes. Ainsi le même peuple souffroit de la faim, d'autant plus qu'il ne faisoit point de vent pour moudre. C'étoit donc grande pitié d'entendre la lamentation du peuple, et comme il n'y avoit que bien peu de foin serré, les soldats donnoient les gerbes à leurs chevaux et à demi mangées ils les jetoient, pour faire de la litière. Ceux qui vouloient sauver leurs aumailles, étoient obligés de les mener à 6 ou 7 lieues de distance, comme vers Mareuil, Puymaufrais, et plus loin.

Le Lundi suivant, 9 Septembre, arriva au camp quatre grosses pièces de canon, venant de Nantes et conduites par le Capitaine Landreau.

XXXII. En ces jours, le château de Nuaillé, en Aunis, fut assiégé par les Huguenots, et pour secourir ceux du dedans partit une portion de la compagnie de M. de Martigues, qui étoit logé au Langon. D'autres furent renforcer M. de Biron, qui vouloit chasser lesdits Huguenots de devant ce même château, dans lequel M. de Montpensier avoit laissé garnison.

Quant à l'autre partie de la compagnie de mon-

dit Sieur de Martigues et d'autres, le tout de cavalerie, allèrent vers Champdeniers, au devant de M. de la Noue et ses Huguenots qu'on disoit vouloir venir escarmoucher contre le camp. Mais il étoit en petite compagnie et le camp étoit de plus de vingt mille hommes, tant de pied que de cheval.

XXXIII. En ce temps ne fut amassé de vin, car, à plus de trois lieues autour de Fontenay, les raisins furent mangés avant de mûrir. Le prix du vin étoit au camp de 12 sous à 10 sous 8 deniers (1). Quant au reste, il faisoit bon vivre selon le temps.

XXXIV. Cependant les capitaines et les soldats faisoient besoigner et faire les approches et des gabions par les pionniers et autres qui y étoient. Et firent tant que l'artillerie fut braquée en mon jardin du Marchiou (2), pour tirer vers les murailles du château et on fit faire deux brèches, une près d'une tour dudit château et l'autre près d'un fort que les Huguenots avoient fait non loin de Guinefolle. Une autre partie de l'artillerie étoit braquée en la prée, pour tirer contre la grosse tour et contre les murailles. Quant au surplus de ladite artillerie, elle

(1) Il s'agit sans doute ici du prix de la pinte de vin, qui était, en effet, excessif, comparativement aux autres denrées.

(2) On voit que l'auteur avait des propriétés dans Fontenay, ce qui donne à penser qu'il était bien informé de ce qui se passait dans cette ville.

étoit placée sur la douve, pour tirer sur ladite grosse tour, sur la muraille et sur deux forts, dont l'un fait au couvent des Cordeliers, ils avoient appelé le fort aux Dames, et l'autre, étoit devant la porte St. Micheau. Ces trois forts, placés hors de ville, étoient garnis de casemates pour défendre les douves de la ville et, par elles, ils entroient de la ville dans lesdits forts sans être vus, car le tout étoit bien fait et merveilleusement bien compris.

XXXV. Ladite artillerie commença à tirer le Mercredi, lendemain de la Ste. Croix et le Jeudi, dès cinq heures du matin jusqu'à une heure après midi où fut ladite grosse tour mise par terre, fors les murailles de dedans devers la ville ; de plus, il fut fait deux grandes brèches, en la muraille de la ville, des deux côtés de ladite tour, ayant chacune de long plus de six brasses. Or, il y avoit au clocher de Notre-Dame quelques pièces et des personnes aux galeries pour découvrir, ce qui faisoit beaucoup de nuisance. Ce fut la cause que l'artillerie y toucha et rompit la vis (1) en deux endroits.

Les brèches faites et parachevées, il fut, le Jeudi, 16 Septembre, baillé quelques assauts où furent tués plusieurs soldats. Or, ceux du camp gagnèrent

(1) Je pense que par ce mot *vis*, on entend l'escalier tournant de la belle flèche de Notre-Dame de Fontenay. Ce monument, tout-à-fait remarquable, a été réparé dans ces derniers temps.

la grosse tour, en entrant par la brèche et montèrent jusqu'au haut, d'où ils jetèrent force pierres, en la ville, contre ceux qui vouloient défendre les brèches des murailles. Mais ceux du dedans firent du feu au-dessous de ladite grosse tour, d'où il sortit grande fumée que ceux d'en haut ne purent souffrir, et ils quittèrent ladite tour.

Pendant que les assauts se bailloient, il y avoit deux cloches au clocher, qui sonnoient le tocsin.

XXXVI. Vers midi, il y eut parlement où il fut arrêté que les assiégés se rendroient. Mais, pendant ce temps, les soldats entroient en ville, par les brèches, fut la ville mise au pillage, les Capitaines et Gouverneurs pris prisonniers, les soldats emmenés et n'en fut guères tué. Le ministre, appelé du Moulin, fut pris et emmené à Benet. Les Gouverneurs, savoir est, le Seigneur de Bessay, gendre du Seigneur de Vieillevigne, fut emmené prisonnier à Montaigu, sous la garde de M. du Landreau, le Sieur de St. Etienne, fils dudit Vieillevigne, fut conduit prisonnier à Loches, et son frère, le Sieur de Touvois, à Angers. Quant aux autres, ils furent aussi séparément emmenés prisonniers.

XXXVII. Le camp partit le Dimanche ensuivant, 19 dudit mois, et s'arrêta à Benet, pour de là aller assiéger Lusignan.

Après le département dudit camp, c'étoit une grande pitié que de voir Fontenay, car, au-dedans, les soldats avoient tout brisé et rompu ; l'on voyoit les murailles démolies, les maisons des fauxbourgs brûlées et mises par terre. Aussi à peine ceux à qui étoient ces habitations en pouvoient reconnoître les emplacements. Il fut, dans ladite ville, laissé une garnison dont les pionniers et les maçons réparèrent les brèches et les habitants, de petit à petit, se rendirent.

Le Gouverneur qui demeura audit Fontenay, fut Philippe de Châteaubriand, Chevalier de l'Ordre, Seigneur des Roches-Baritaud (1), qui fit réédifier ladite ville. Tellement que le Langon fournit six pionniers, par chaque jour des mois d'Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars et Avril.

XXXVIII. Il y eut à Marans une garnison, sous sa main, dont étoit Gouverneur M. des Bruyères (2), dont, de jour à autre, les soldats sortoient sur ledit Langon et en emmenoient bœufs, vaches, porcs,

(1) Philippe de Châteaubriand, Seigneur des Roches-Baritaud, fut de tous les Seigneurs du Poitou, dit Arcère, le plus attaché à la religion catholique.

(2) Le capitaine des Bruyères montra beaucoup d'habileté et de bravoure, dans son commandement de Marans. Il eut surtout, à cette époque, un beau fait d'armes contre le brave la Noue, dont il fut sur le point de s'emparer.

bleds, linges et autres objets. Voire ils prenoient les Catholiques prisonniers et leur faisoient payer grosse rançon, tellement qu'on ne se trouvoit point en sûreté dans sa maison.

XXXIX. Ledit camp demeura à Benet environ quinze jours, durant lequel temps le ministre du Moulin (1) et le Capitaine Bizot, furent pendus et étranglés.

Après, ledit camp s'achemina vers Lusignan où il ne fut pas long-temps, car il n'y demeura que jusqu'au 10 ou 12 Janvier 1575.

XL. En ce temps-là, cependant les Rochellois, voyant qu'ils ne pouvoient avoir du bon et que le camp de Lusignan s'en viendroit devant leur ville, tâchèrent de faire une paix. Ils ne croyoient nullement que le Roi fut venu de Pologne en France, voire encore qu'ils en eussent reçus lettres de pardon et élurent des députés, pour faire ladite paix. Ces députés furent à Lyon où étoit le Roi (2) et

(1) Suivant Briquet, *Hist. de Niort*, et M. Massiou, *Hist. d'Aunis et Saintonge*, du Moulin aurait été pendu à Niort, par ordre du Duc de Montpensier. Arcère adopte aussi cette opinion, dans son texte, mais il cite en note d'Aubigné et la Poplinière qui disent que cette exécution eut lieu à Benet. Cette dernière version doit à présent être prise pour la véritable, d'après l'assertion du chroniqueur du Langon, placé si près qu'il a dû nécessairement connaître la vérité. Nous avons déjà parlé de Claude du Moulin, et nous ajouterons seulement que, d'après la Poplinière, « il avait à commandement les trois langues hébraïque, grecque et latine. »

(2) Henri III s'arrêta à Lyon, en rentrant en France, et s'y occupa des affaires du royaume, de concert avec la Reine-Mère et avec son frère, qui s'étaient rendus au devant de lui, jusqu'à la frontière.

eurent des conférences avec lui par plusieurs jours, tellement qu'en Novembre 1574, ceux qui venoient de la Rochelle parloient fort de la paix. Néanmoins ces envoyés n'étoient partis de ladite ville de la Rochelle que le dernier jour de Novembre et la paix ne fut divulguée et publiée que le 14e. jour de Mai 1576.

XLI. Or donc, depuis que ledit camp fut devant Lusignan, ce ne fut pas sans grande tuerie, car ceux du dedans, qui étoient environ huit cents, sortoient souvent dehors faire des escarmouches. De plus le canon fit des brèches et jeta par terre des forts, et toutefois on ne pouvoit aller à l'assaut, car le château est haut et sur un rocher; de sorte qu'on ne put entrer dedans. Il en résulta qu'il fut fait un accord avec les assiégés, qui se trouvoient réduits à quatre ou cinq cents, et il leur fut accordé de se retirer à la Rochelle avec leurs armes, la mèche éteinte et l'enseigne pliée. Ils furent ainsi conduits à leur destination, au mois de Janvier ensuivant 1575. Et ainsi laissèrent Lusignan, sans qu'il y eut d'autres points accordés (1).

XLII. Et après, le camp s'achemina vers Pons, en Saintonge, tenu par les Huguenots dont étoit

(1) Pour le siége de Lusignan, comme pour l'attaque de Fontenay et autres faits de 1574 à 1576, il est inutile de donner des indications qu'on trouvera dans la chronique suivante.

Lieutenant, pour ceux de la religion, M. de Plassac, Seigneur de ce lieu du Langon; delà il passa en Gascogne (1), pour agir contre le Seigneur de Langoiran, qui tenoit le parti des Huguenots.

XLIII. Durant ledit temps, la garnison qui étoit à Marans sortoit bien souvent, prenant bœufs, et vaches et mettant en outre les personnes à rançon, sans avoir égard aucunement à la religion. Elle ne faisoit aucun quartier, disant qu'il falloit que le bon homme (2) fut bien pauvre, s'il ne pouvoit pas donner la valeur d'un mouton ou d'un âne.

Cela n'empêchoit point qu'on contraignoit les Langonnois à aller pionner à Marans, jusqu'à huit personnes par jour, depuis le mois d'Avril qu'on cessa de fournir des pionniers pour Fontenay.

XLIV. Ceux de Marans tenoient Benon qu'ils laissèrent prendre par ceux de la religion qui étoient à la Rochelle (3). Mais la place fut encore reprise le

(1) Auparavant Plassac s'empara de Brouage et y remit, pour commander le capitaine Cornadière, qui en avait été chassé par René, Vicomte de Rohan, qui avait chargé Louis de S.t Gelais de la garde de la place. Du reste Plassac s'occupa beaucoup de négociations, avant cette époque, même de concert avec la Haye, Lieutenant-Général, dont les faits et gestes sont énumérés très en détail dans la chronique de Brisson.

(2) Il est évident que, par cette expression, on entendait le peuple.

(3) Ce fut la Noue qui prit le château de Benon, très-important par sa position et par la force de ses remparts. Il laissa, pour y commander, le Capitaine le Mesnil, avec soixante arquebusiers d'élite et une ample provision de munitions et de vivres. Ce fut ensuite le

8 Août ensuivant dudit an 1575, par quatre soldats de la garnison de Marans, qui se laissèrent faire prisonniers audit Benon. Pendant qu'ils étoient détenus dans ce château, les Huguenots furent fourrager dans les environs, et alors les quatre soldats Catholiques, se voyant seuls, fermèrent les portes, gardèrent le pont et se mirent en défense. Alors ceux de Marans, avertis par la fusillade, arrivèrent et chassèrent les Huguenots.

XLV. Icelui jour, les Huguenots prirent la ville de Périgueux que oncques n'avoient eu en leur domination, pendant toutes les guerres ; ils prirent aussi Xaintes, Châteauneuf et Royan. Par suite, les compagnies qui étoient en ce bas pays de Poitou furent acheminées vers Périgueux, quoiqu'on espérât la paix.

Tout autour de Fontenay, les gens de guerre de ladite ville, levèrent les bleds et les autres fruits des Huguenots.

XLVI. Au mois de Septembre dudit an 1575, M. d'Alençon, frère du Roi, s'en alla de la Cour

Capitaine Bruyères qui envoya devant Benon quelques-uns de ses soldats, qui furent reçus dans le château. Mais si on en croit d'Aubigné, ces soldats s'annoncèrent comme transfuges et mécontents de leurs chefs, et ils auraient, un jour que le Mesnil était à la Rochelle, gagné à eux la partie de la garnison demeurée au château. On voit, dès lors, que les deux versions sont différentes et on aura à choisir la plus vraisemblable.

et s'en vint à Dreux où il fit une protestation (1), et où plusieurs Gentilshommes et soldats l'accompagnèrent. Delà, il vint à Châtellerault et la Reine Cathérine de Médicis, sa mère, le suivoit pour faire la paix entre le Roi et lui. Il voulut se retirer à Poitiers, mais on ne voulut pas le laisser entrer dans cette place.

XLVII. Cette protestation faite, plusieurs suivirent Monsieur, tant Catholiques que Huguenots, et fut le moyen qu'une trêve fut faite, qui dura jusqu'à la St. Jean de Juin 1576. Par l'accord de ladite trêve et entre autres choses, le Roi bailla à Monsieur, son frère, pour se retirer en sûreté et ceux qui le suivoient, six villes, savoir est, Saumur, Niort, Bourges, Angoulême, la Charité et Mézières, sur la Meuse, qui est une ville frontière vers l'Allemagne. De plus il donna 500,000 livres pour soudoyer les reistres Allemands qui étoient prêts à entrer en France

(1) Cette protestation se trouve dans le texte de la *chronique du Langon*, mais nous croyons inutile de la donner ici parce qu'elle sera imprimée plus loin. Le Duc d'Alençon cherchait à justifier sa fuite de la cour et à rallier à lui les débris du parti des *Catholiques unis*, en parlant de la corruption des courtisans, en se plaignant des étrangers qui s'étaient *emparés du Roi et des principaux états et gouvernements du royaume* et en parlant du mauvais sort qu'on lui avait fait, et des risques qu'il avait courus pour s'échapper de la cour où il avait été joint par bon nombre de gentilshommes, d'ecclésiastiques et de gens du tiers état, désireux comme lui de voir la France placée dans un état prospère. Dans cette position et comme *seconde personne du royaume*, le Prince provoquait la réunion des états du royaume et même en appelait à un futur concile, pour remédier aux maux de l'état et de l'église. La pièce, datée de Dreux, le 15 Septembre 1575, finissait par une espèce d'appel aux armes, si on n'employait pas les moyens qu'elle indiquait.

et qu'amenoit le Prince de Condé. Pour garantie du traité, MM. de la Noue, de Thors et de Mérec, furent donnés en otage, et M. de Montpensier et le Prince Dauphin, son fils, furent chargés de faire retirer les reistres et de remettre les places de sûreté accordées au Prince.

XLVIII. M. le Comte du Lude, étoit alors à Niort et il se retira à Parthenay, parce que M. des Roches-Baritaud ne le voulut pas souffrir, comme Gouverneur de Fontenay, attendu qu'il tenoit la la ville du Roi, par l'entremise de M. de Montpensier et aussitôt sa reprise, et non pas par mondit Sieur du Lude.

Au surplus, les villes ci-dessus nommées furent délivrées, fors Angoulême où étoit Gouverneur pour le Roi M. de Ruffec (1), qui ne voulut rendre la place, malgré ce que put dire la Reine-Mère, les menaces qui lui furent faites et tout autrement. Pour s'excuser, disoit qu'il gardoit Angoulême, dans le véritable intérêt du Roi, et tout ce qu'on put faire fut de donner à Monsieur, en échange de ce point, les villes de St.-Jean-d'Angély et de Cognac.

IL. La trève commença à la fin de Novembre 1575.

(1) Philippe de Voluire, Baron de Ruffec, d'une maison qui tire son origine de Voluire près Fontenay, seigneurie qu'elle a possédée à peu près vers l'époque où les familles commencèrent à se distinguer par des noms particuliers.

Alors cessèrent tant de misères, roberies (1), rançonnements, pillages et autres mauvaises choses, qui existoient précédemment. On s'assembla pour traiter la paix, qui ne fut aussitôt faite qu'on le désiroit.

L. Le Dimanche, 26 Février 1576, sortirent de Marans environ vingt-cinq soldats allant vers Mouzeuil, qui sortirent vers le cours de la Touche et vers les Linauds, parceque les eaux étoient grandes à merveille. Or, ces soldats dont étoit conducteur un qui se faisoit appeler Guise, qui avoit un corps de cuirasse et commandoit à Marans, en l'absence d'un capitaine, s'adressèrent à Mouzeuil. Les habitants de ce lieu, qui savoient que ces hommes venoient pour piller et picorer, s'assemblèrent et avec eux dix à douze soldats Huguenots retirés là, par le bénéfice de la trève. Plus que cela ils furent au devant des agresseurs, et Guise, voyant cette contrariété et que la commune étoit contre lui et les siens, se mit à crier : *Tuez, tuez* ! Aussitôt furent tirés plusieurs coups, de part et d'autre ; Guise fut tué, et de l'autre côté, Pierre Peigné, fut blessé à la cuisse. Cet engagement eut lieu vers la nuit, à l'entrée de Mouzeuil.

LI. Icelui jour, un simple soldat de la grosse

(1) *Roberies*, voleries.

tour à Fontenay, blessa d'un coup d'arquebuse sept personnes notamment un marchand qui avoit une charge d'aloses.

LII. Par le moyen de la mort de Guise, ceux de Mouzeuil furent en crainte, redoutant une grande issue de Marans, pour venger la mort de ce chef. Or, de ceux de Marans, il en auroit été tué davantage, si M. de la Rivière-St.-Martin, n'étoit arrivé pour apaiser le tuement. Déjà les soldats de Mouzeuil avoient déjà dépouillé nu ledit Guise et il fit rendre le corps et les habillements, et porter le tout dans un bateau, vers l'écours de la Touche. De cette conduite le Sieur de la Rivière fut bien loué à Marans, et on disoit que, sans lui, il n'en seroit pas réchappé un seul d'entre eux.

LIII. En ce temps, sortit de la cour le Roi de Navarre, beau-frère du Roi, qui tint son chemin vers Thouars, assemblant compagnie, mais par après s'en retourna à Paris (1).

(1) Le Roi de Navarre s'échappa de la cour dans la nuit du 4 Février 1576, à la suite d'une partie de chasse, dans les environs de Senlis, et il ne retourna point à Paris alors, mais il demeura dans l'Ouest de la France. Ce ne fut point non plus à Saumur que ce Prince fit de nouveau profession du Calvinisme, comme le prétendent les *Mémoires de Bouillon*, et Thibaudeau, dans son abrégé de l'*Histoire de Poitou*. Il faut plutôt dire, comme d'Aubigné, que la *Cour de Saumur et de Thouars fut trois mois sans religion*. C'est en effet, et cette opinion a été admise par Briquet, *Histoire de Niort*, et par M. Massiou, *Histoire d'Aunis et de Saintonge*, dans le temple de Niort que le Roi de Navarre revint au protestantisme, en déclarant *qu'on l'en avait ôté par force et contrainte;* il ajoutait même, *qu'il protestait d'y mourir, selon l'instruction qu'il en avait eue de la Reine, sa mère.*

LIV. Le second jour de Mai 1576, fut Marans pris par les Huguenots (1), et étoit commandant dedans, M. de Seignac, Prieur de Vouillé, et fut tout l'avoir des bonnes gens perdu.

LV. Le 14.e dudit mois de Mai, fut la paix publiée à Paris, le Roi séant en son parlement, comme le tout est contenu par les articles de l'édit de pacification (2). A raison de ce, fut fait feux de joie et mêmement en cette paroisse du Langon, où il se trouva plus de trois cents personnes, pour se réjouir d'allégresse, et le feu de joie fut dressé et fait en l'église (3), avec actions de grâces, grandes hymnes et oraisons chantées. Cela n'avoit oncques été fait en autre paix ; Dieu veuille que ce soit bon présage, à sa gloire et à notre salut.

(1) Ce fut le Capitaine Bourry, avec cinq enseignes d'infanterie et aidé des garnisons de Brouage et des Iles de Ré et d'Oleron, qui s'empara de Marans après cinq jours de siége. Ensuite il lui fallut six jours pour emporter le château où la garnison s'était réfugiée, car elle se détermina à capituler lorsqu'elle sut que Puygaillard, des Roches-Baritaud et du Landreau, qui s'étaient mis en marche pour la secourir, avaient pris le parti de se retirer.

(2) Il est question ici, de la paix conclue à Chatenay, dans le Gatinois, par Henri III et le duc d'Alençon, muni des pouvoirs des Protestans. Ce traité fut décidé par l'arrivée des reistres, qui avaient déjà traversé la Bourgogne. La cour n'avait jamais subi de conditions aussi dures, et il y eut notamment un désaveu des *désordres et excès* de la Saint Barthélemi *advenus*, y est-il dit, au *grand regret et déplaisir du Roi*. La mémoire de Coligny, Montgommery et autres fut réhabilitée, et on accorda à ceux de la religion prétendue réformée, huit places de sûreté. Du reste, c'est le mécontentement que les Catholiques eurent de cette paix qui donna lieu à la ligue.

(3) Un feu de joie fait dans une église est quelque chose de particulier et de dangereux pour l'édifice. Habituellement le feu se fait devant l'église et à l'extérieur.

LVI. Le 12 du mois d'Avril, dudit an, M.e Raoul Dubois (1), Sieur de la Tombe-Ortye, avocat à Fontenay, s'en allant et passant par Mareuil avec quelques autres, fut par le Sieur de B....., frappé à mort et par son bâtard achevé et tué. Ils furent, après information et toute autre solemnité de la justice faites, condamnés par la cour de Fontenay, savoir : ledit Sieur de B....., nommé G..... de B....., à être décapité et ledit bâtard pendu, ce qui fut fait en figure, au marché aux pourceaux.

Le lendemain après la mort dudit Dubois, vint à Fontenay, au faubourg de S.te-Catherine, le Sieur de Chaignevert (2), Gentilhomme, précédemment Huguenot, qui fut rencontré et tué par trois ou quatre soldats qui étoient de ne sait où.

A raison de ces deux morts et injustices, Fontenay fut en doute et crainte, de sorte que les habitants pour la sûreté de la ville, encore qu'on

(1) Sans doute d'une des familles Dubois encore existantes à Fontenay.

(2) Chaignevert, de la maison de l'Aubonière, d'abord ministre Protestant : il fit imprimer, en 1574, une relation du siége que venait de soutenir la Rochelle, et, dans cet écrit, il attaquait, de la manière la plus forte et même à l'aide de calomnies, les partisans de la paix. Cette conduite fit de nombreux ennemis à Chaignevert ou Chenevert, et il fut obligé de demander pardon, en pleine assemblée, en même temps qu'on détruisait la partie imprimée de son travail et le manuscrit non imprimé. Cette conduite dut laisser beaucoup d'ennemis à cet ex-ministre, et on voit, d'après le texte que nous annotons, qu'il revint à la foi Catholique, et ce retour lui aura tout-à-fait aliéné l'esprit des Protestants.

fut en temps de paix, furent contraints de faire garde de jour et de nuit. A raison de cela aussi, la plupart du temps, le marché tint dans la prairie et il n'y avoit qu'une porte de ville ouverte.

LVII. Or, pour réunir le Royaume en une bonne et tranquille paix fut, de par le Roi, ordonné les trois états s'assembler, pour ouïr les plaintes et doléances, et faire le réglement qui seroit avisé, pour y être promptement pourvu. Cette assemblée fut assignée à Blois-sur-Loire, au 15.e jour de Novembre 1576, où ils commencèrent à tenir et continuèrent jusqu'au mois de Janvier 1577 (1).

LVIII. Pendant que les états tenoient, s'assemblèrent à la Rochelle M. le Prince de Condé, les enfants de feu l'Amiral et de d'Andelot et autres gros personnages, pour se consulter sur je ne sais quoi (2).

LIX. Quoiqu'il en soit, en cette année, les prétendus réformés prirent les armes et déclarèrent

(1) Cette assemblée révoqua tous les avantages accordés, par le traité de Chatenay, aux Protestants, malgré les observations énergiques des députés de ceux-ci qui étaient François de Pons, Baron de Mirambeau, frère aîné du Seigneur du Langon; de Jean Fourest, Sieur de la Mothe et de Guillaume Texier, Seigneur des Fraignées.

(2) Cette réunion qui eut lieu à la fin de Janvier 1577, avait pour but d'aviser au parti à convenir, par suite des dispositions arrêtées aux états de Blois. La Noue y prit la parole, et le Baron de Mirambeau, nouvellement arrivé de Blois, y fit connaître la haine vouée par le parti de la ligue aux Protestants, et son discours fit une vive impression. Aussi, sur-le-champ, on arrêta qu'on reprendrait les armes, et la guerre ne tarda pas à recommencer.

la guerre, s'efforçant de prendre villes et châteaux, par ruses, moyens et surprises. Le Prince de Condé vint en Poitou, alla vers Thouars et Saumur, et logea à Hérisson (1), le Dimanche tiers jours de Mars 1577. Delà il prit son chemin vers St.-Maixent et Melle, et prit Melle. Après avoir laissé garde en cette dernière ville, il alla en Xaintonge.

Par après les Catholiques s'assemblèrent pour reprendre Melle, ce qu'ils firent (2).

LX. La nuit suivant la Notre-Dame de Mars 1577, ceux de la religion, venant devers Marans, arrivèrent au Langon, au nombre d'environ cent vingt, dont il y en avoit à cheval environ vingt-cinq à trente bien armés. Ils passèrent à peu près à neuf heures du soir, en emportant des échelles et ils se dirigèrent vers Fontenay, qu'ils espéroient surprendre. Mais quand ils furent à la Croix-Perrot, près la ville, ils s'arrêtèrent tous et ils en envoyèrent deux ou trois non armés en avant, pour s'assurer si leur entreprise sortiroit effet. Ils demeurèrent là long-temps, car quand ceux envoyés à la découverte furent de retour, que toute la troupe se fut mise

(1) C'est un bourg peu éloigné de Parthenay.

(2) Le capitaine Bonnet qui commandait à Melle résista autant qu'il le put, mais attaqué par des forces supérieures, il fut contraint de se rendre. Ce jour-là-même, 25 Mars 1577. Louis de la Tremouille, Duc de Thouars, qui commandait les opérations du siége, fut tué près de la ville qu'il attaquait, de manière que le même jour vit son triomphe et sa mort.

en marche vers Fontenay et qu'ils eurent cheminé un peu, ils aperçurent le jour qui commençoit à poindre. Aussitôt ils s'en retournèrent sur leurs pas, en disant : « Nous sommes découverts, les bonnes gens sont levés ». Ensuite ils revinrent sur le Langon, où ils dînèrent et fourragèrent, et après ils se rendirent à Marans.

LXI. Le Prince de Condé et ses troupes, étant vers Pons et St.-Jean-d'Angély, furent repoussés et s'en vinrent vers la Rochelle où ledit Prince demeura. Ses troupes passèrent en Poitou par Luçon, tenant leur chemin vers les Sables-d'Olonne (1) qu'elles prirent. Quant au château de la Chaume, elles ne purent le prendre sitôt, et il leur fut envoyé des canons de la Rochelle, au moyen de quoi et n'étant pas secourus, les assiégés se rendirent; Les Huguenots y laissèrent garnison.

LXII. Au mois d'Avril 1577, ceux de la religion se renforcèrent à Marans, et y fut mis pour Gouverneur M. de Grandry (2), qui envoya ici une commission pour deux bœufs gras, un pourceau et quatre boisseaux de froment, le tout estimé 60 liv.

(1) Cette place fut prise malgré tous les secours fournis par du Landreau et les autres chefs de l'armée royale. Le château de la Chaume où commandoit Bouillé, tint bon; mais étant assiégé, tant par terre que par mer, il fut forcé de capituler.

(2) Cet officier était très-brave et lors du siége de la Rochelle, il obtint, en Février 1573, quelques avantages contre les assiégeants.

LXIII. Dans ces temps l'armée catholique demeura devant le château de Bouteville, à deux lieues d'Angoulême, pour l'assiéger et aussi devant Pons. Le chef étoit M. le Marquis d'Aumale, frère de M. de Guise (1).

Cette armée prit le château de Bouteville (2) et aussi Tonnay-Boutonne, et s'en vint devant Tonnay-Charente, qu'elle prit pareillement (3).

Comme l'armée royale s'approchoit ainsi de Marans, la garnison de cette place fut renforcée, de sorte qu'on l'estimoit être de six à sept cents hommes.

Le Samedi, 5 Mai 1577, les compagnies catholiques environnèrent Marans et demeurèrent dans cette position jusqu'au Jeudi ensuivant. Or, dans la nuit du Mercredi au Jeudi, ceux de dedans Marans

(1) Il y a ici erreur, de la part du chroniqueur, qui, du reste, a pu se tromper sur les évènements qui se sont passés assez loin de lui. Le général de l'armée Catholique, qui alors agissait en Saintonge et Angoumois, était Charles de Lorraine, d'abord Marquis et ensuite Duc de Mayenne, qui devint le chef de la Ligue.

(2) Le château de Boutteville fut abandonné par sa garnison, qui vit l'impossibilité de le défendre, contre une si forte armée.

(3) Le Capitaine Lucas, très-brave et l'un des plus beaux hommes de son temps, défendit d'abord la ville de Tonnay-Charente et se réfugia ensuite dans le château où il résista quelques jours encore. Ayant descendu du haut de la muraille en bas, il fut pris au moment où il se rendait vers la Charente, pour la traverser à la nage. Apprenant qu'on devait l'exécuter le lendemain, il se sauva; mais s'étant cassé la cuisse, en voulant franchir un fossé, les Catholiques qui le poursuivaient, n'osant approcher de lui tant il était redouté, l'achevèrent à coups de mousquet. Cependant d'Aubigné ajoute qu'il n'était pas encore mort, lorsque les chirurgiens de l'armée se mirent à le disséquer.

s'enfuirent sans autrement se défendre (1). Cela fit que les Catholiques entrèrent sans difficulté dans la place, le Jeudi 9 dudit mois et y laissèrent garnison (2).

Ceux qui s'étoient retirés de Marans ne furent aucunement recueillis à la Rochelle et ils furent obligés de vagabonder dans les différentes places fortes et châteaux de l'Aunis, ce qui fit que, dans ces courses diverses, beaucoup furent tués (3).

LXV. Le Mardi, 14 de Mai, il vint de vers Marans plusieurs compagnies qui furent assiéger les Sables-d'Olonne, que tenoient les Huguenots, et la place fut prise sur eux.

LXVI. Audit mois de Mai, le tablier de Fontenay,

(1) C'était Lancelot du Voisin de la Poplinière, le célèbre auteur de l'Histoire des guerres de Religion, à la fois homme de plume et homme d'épée, qui commandait dans Marans, où il avait deux cents hommes d'infanterie et quarante arquebusiers à cheval. Cette garnison, faible en apparence, paraissait bien disposée et tint tête long-temps contre les sorties des garnisons de Fontenay et de Niort. Mais, lorsque le Duc de Mayenne arriva avec son armée, et qu'elle fut renforcée par les troupes aux ordres du Comte du Lude et de des Roches-Bariteaux, le cœur manqua aux Protestants de Marans et à la garnison; pour ne pas demeurer seul, la Poplinière fut obligé d'abandonner la place avec eux.

(2) La garnison catholique laissée à Marans, fut mise sous le commandement de Jean de Châteaubriand, frère puiné de des Roches-Bariteaux.

(3) La Popelinière, dont on connaissait la conduite, fut seul reçu à la Rochelle, mais ayant parlé avec toute liberté de la couardise de ceux à qui il avait à commander, Valzeque de Seré, l'un de ses officiers, l'appela en duel et notre Historien reçut un coup d'épée, dans cette rencontre.

fit cent un pionniers, charpentiers et maçons, dont le Langon, Mouzeuil et Pouillé firent un pionnier.

LXVII. Par après, l'armée catholique s'en alla devant Brouage et y furent jusqu'au mois d'Août ensuivant, et durant ce temps, ce ne fut pas sans perdre beaucoup de gens, tant d'une part que de l'autre. En effet, Pons et St.-Jean-d'Angély, qui étoient pour ceux de la religion prétendue réformée faisoient grand dommage, tant à ladite armée qu'à ceux qui amenoient vivres au camp. De plus, ceux de ladite religion avoient une armée par mer qui fut pourtant bien affoiblie par les navires et galères du Roi. Toutefois les Catholiques ne purent emporter Brouage et ils ne l'eurent qu'au moyen d'une composition (1).

LXVIII. En ce temps et ès-premiers jours de juillet 1577, le Roi s'en vint à Poitiers où il fut jusqu'au dernier de Septembre ensuivant (2).

(1) Le siége de Brouage fut l'un des plus longs, des plus remarquables et des plus semés d'incidents de tous ceux des guerres de religion. La place voyant qu'elle ne pouvait plus espérer de tenir, allait se rendre à discrétion, lorsqu'Henri III, qui se lassait d'attendre à Poitiers, une solution favorable, ordonna à ses généraux d'entrer en capitulation avec les assiégés et ceux-ci profitèrent de la circonstance, pour obtenir des conditions très-favorables.

(2) Pendant son séjour à Poitiers et le jour de la Saint-Michel 1577, Henri III tint, dans la cathédrale, un Chapitre où il reçut Chevaliers de l'Ordre Artur de Cossé, Comte de Secondigny; Louis de Saint-Gelais, Baron de La Mothe-Sainte-Heraye, et René de Villequier, Baron d'Aubigny.

LXIX. Les fruits et revenus de ceux de la religion furent saisis de par le Roi, et il fut établi des commissaires pour les percevoir et adjuger, au profit du trésor.

LXX. Durant lequel temps et audit mois de Septembre 1577, pendant que le Roi étoit à Poitiers, la paix fut faite et publiée (1). Ensuite sa Majesté se retira vers Amboise et Orléans.

LXXI. Au mois de Novembre et dès le 9, apparut, une étoile qui couchoit bientôt après jour couché, laquelle avoit une flambe (2) ou lueur après elle, tirant un peu haute. Elle apparoissoit dès soleil couché et continua jusques vers la mi-Janvier 1578.

LXXII. En ladite année 1577 et jusqu'à la S.t Venant, l'écu sol avoit cours en marchandise pour 7 livres 6 sols 6 deniers ; le teston pour 36 sols et même 40 sols ; le double ducat pour 20 livres et les pièces de 4 réales pour 56 sols. Toutes les autres espèces étoient mises à haut prix, mais au commencement de Janvier 1578, l'écu sol fut à 60 sols, le teston à 14 sols 6 deniers, le double ducat à 6 livres 4 sols ; la réale de 4 pièces à

(1) Il s'agit ici de l'édit de pacification, rendu à Poitiers, le 5 Octobre 1577, par suite du traité de Bergerac du mois précédent. Ces dispositions furent prises, par suite de la crainte que la cour avait de l'arrivée de secours étrangers, en faveur des Protestants.

(2) *Flambe*, pour flamme, expression encore employée en Bas-Poitou.

20 sols et ainsi pour les autres espèces, en appetissant le prix (1).

LXXIII. Audit an 1577, au commencement de l'hiver et jusqu'au commencement de Février ensuivant 1578, on alloit à Marans à pied, par le marais. Les derniers jours de Février et au commencement de Mars, il plut quelque petit peu, ce qui fit que l'Acheneau portoit vaisseaux. Néanmoins les Marais ne furent oncques couverts d'eau et fut ladite année si sèche qu'on ne savoit où prendre de l'eau. Cela tint à ladite étoile à queue, qui fut cause qu'on fut dix mois sans pluie ou bien peu. Aussi les marais furent secs et arides.

LXXIV. En ladite année 1578, il y eut grosse guerre en Flandre, et furent Monsieur, frère du

(1) Les monnaies dont il est ici question étoient bien plus belles que celles dont on avait usé précédemment, parce que ce fut, sous Henri II, qu'on employa le balancier et que les coins de ce Prince servirent, même sous Charles IX, ainsi que nous l'apprend le Blanc, dans son *Traité des Monnayes de France*. L'écu sol étoit l'écu d'or ou l'écu au soleil, et le teston était une monnaie d'argent. Quant aux évaluations données dans cette chronique, je vais, afin qu'on puisse faire une comparaison, donner les évaluations de le Blanc. Suivant cet Auteur, sous Henri II, l'écu d'or fut augmenté d'un sol et par conséquent en valut 46 et le teston qui valait 11 sols fut mis à 11 sols 4 deniers. Sous Charles IX, l'écu d'or fut diminué d'un grain et on augmenta son prix de 4 sols, de sorte qu'il valut, en 1561, 50 sols. Mais on en augmenta la valeur et on le porta à 54 sols, en 1575, et alors le marc d'or valait 200 livres, et celui d'argent 17 livres. Par suite le teston fut porté à 13 sols.

Quant aux réales et aux ducats, c'étaient des monnaies étrangères, qui alors avaient grand cours, dans l'Ouest de la France.

Roi (1), M. de Guise, M. de la Noue et autres de la religion prétendue réformée. Toutefois ladite guerre n'étoit pour le fait de religion nullement, mais pour ôter dudit pays les Espagnols qui le détenoient.

LXXV. En l'année 1579, les eaux furent fort grandes et dura long-temps et même jusqu'en Avril et Mai, tellement que les pâtures furent toutes avariées et on fut contraint d'amasser rouches, joncs et autres manières d'herbes pour nourrir l'aumaille. On alloit même les chercher jusqu'au Sableau et les bêtes n'en avoient qu'à demi et furent contraintes de manger la laisse que l'eau faisoit; de manière que c'étoit grande pitié de voire l'aumaille, tant elle étoit pauvre et débile.

LXXVI. Audit an 1579, les grands jours furent assignés et établis à Poitiers (2). Ils commencèrent au mois de Septembre et continuèrent jusqu'à Noël.

(1) Le Duc d'Anjou, car c'est ainsi qu'on appelait alors le Duc d'Alençon, avait été appelé dans les Pays-Bas, par un parti qui voulait en faire son souverain. Mais cette tentative n'eut pas un résultat avantageux pour ce Prince.

(2) Les grands jours avaient pour but de réprimer les abus qui s'étaient introduit, dans l'administration de la justice, et surtout de sévir contre les grands coupables, qui, à cause de leur éloignement de Paris et de la crainte qu'ils inspiraient dans leur pays, échappaient souvent à une juste punition.

Ce fut pendant la durée de ces grands jours que les Magistrats et les Avocats firent des vers à qui mieux mieux, pour chanter *la Puce de Catherine des Roches*. Barnabé Brisson, Avocat-Général des grands jours, et Nicolas Rapin, tous les deux à Fonte-

LXXVII. Le Lundi, 26 Octobre 1579, fut le marché du Langon renforcé et y assista Jean Cantin, marchand-mercier, commis du grand lieutenant des merciers pour le Roi, en ce comté de Poitou, avec soixante-huit merciers tant grands que petits (1). Madame du Langon leur donna un bœuf dont il résulta grande batterie entre eux et les bouchers, ce qui donna lieu à information, de part et d'autre. Il n'y avoit pas encore de halle et comme ladite Dame vouloit en faire faire une près le pré du Vergier, elle voulut contraindre les habitants à aider aux frais, en vendant soixante boisseaux de bled de rente dus à la fabrique, outre l'argent du pré, montant le tout à..... et demi.... (2).

LXXVIII. Vers la mi-Mars 1580, la ville et château de Montaigu fut pris par aucuns de ceux de la religion. Ils y assérèrent (3) forces vivres, en

nay, se firent remarquer dans ce débat littéraire. Je citerai ici la traduction d'une épigramme latine de ce dernier :

Les Avocats ont fait merveille,
Et le public doit applaudir,
On n'en voit pas un s'endormir :
Ils ont tous la puce à l'oreille.

(1) Il y avait alors un grand cérémonial pour l'établissement des foires et marchés.

La place de Grand-Maître de tous les états et métiers de France était très-importante, et nous la voyons occupée, vers la fin du XVI.e siècle, par un Gentilhomme du Bas-Poitou. Je veux parler de Jacques Gourdeau, Chevalier de l'ordre, Chambellan du Roi Henri II, et qui avait était Procureur-Général aux états de tous les nobles Protestants et Catholiques unis du Haut et Bas-Poitou.

(2) Il y a ici une lacune dans le manuscrit.

(3) *Assérer*, ramasser, réunir, expression du peuple en Bas-Poitou.

y mettant pour commandant un Gentilhomme nommé le Sieur de la Boulaye (1), et ils ménagèrent tellement leurs munitions que le camp qu'on y envoya ne fit nulle chose.

Vers ce temps, la paix fut faite au mois de Décembre ensuivant.

LXXIX. La ville de Périgueux, qui, par finesse, avoit été prise par les Huguenots, fut reprise par les Catholiques de la même ville, à la fin de Juillet 1581.

LXXX. Au même temps, Monsieur, frère du Roi, et les Princes avec leurs compagnies, s'acheminèrent vers la Flandre, pour en faire sortir les Espagnols. Ils en revinrent au mois de Septembre 1581.

LXXXI. M.e Antoine Bernard, notaire, décéda au Langon, le Vendredi, dernier jour de Novembre, audit an 1581. C'est lui qui a recueilli et mis en mémoire les choses ci-dessus dites. Or, connoissant qu'il étoit sur la fin de ses jours disoit que Jean Bernard, aussi notaire, son père, et Hilaire Bernard, pareillement notaire, étoient décédés plus jeunes que lui. Ledit Bernard, s'adressant à Marie Perreau, sa femme, accouchée depuis peu d'une fille, l'assura qu'il étoit près de la fin de sa vie.

(1) Charles Eschalard, Seigneur de la Boulaye.

Sa maladie dura sept jours, et le cinquième, il se servit de ces mots : « J'avais cinq ennemis, j'en ai vaincu trois et il ne m'en reste plus que deux ». Par ces paroles, il donnoit à entendre qu'il n'avoit plus que deux jours à vivre et à supporter sa maladie. Or, finalement le jour d'auparavant la nuit qu'il décéda, plusieurs de ses amis le vinrent voir et il les invita à prier Dieu pour lui. S'adressant à Nicolas Florenceau, il lui dit, en lui tendant la main : « Mon cousin, veux-tu venir avec moi » ? Florenceau lui prit la main et lui répondit, mon cousin, où voulez-vous aller » ? Sur cela ledit Bernard, ajouta : « Je m'en vais en Paradis ». Etoit présent à ces paroles Nicolas Bernard l'aîné, qu'il avoit envoyé querir, le priant d'être le curateur de ses enfants, ce que ledit Nicolas accepta. Ensuite Antoine Bernard, fit ses ordonnances de dernière volonté, disant qu'il vouloit être enterré près de ses père et mère, avec prières et oraisons, suivant son état, avec l'assistance de deux cordeliers de Fontenay et des Prêtres des environs ; ce qui fut exécuté. Il fut fort regretté des habitants du Langon.

LXXXII. En 1582, au mois de Décembre, le calendrier fut diminué de dix jours, les 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24.e jours dudit mois, n'étant tous comptés que pour un jour. De cette manière, le 15 dudit mois fut solemnisée la fête

de Noël, par ordonnance du St. Père Grégoire, Pape, selon l'avis des astronomes (1).

LXXXIII. En 1585, commença la guerre de la ligue et étoit conduite par M. le Duc de Mercœur (2), M. des Roches-Baritaud, M. du Puy-du-Fou (3) et autres grands Seigneurs. Ils vinrent aux Loges de Fontenay, dont M. de la Roussière étoit Gouverneur, mais les Messieurs de la ville ne voulurent laisser entrer personne. Néanmoins les ligueurs furent l'espace de huit à douze jours, sans bouger de devant la place, faisant grand dommage aux bleds des environs, même jusqu'au Langon.

L'armée de M. le Prince de Condé, étoit alors vers Coulonges-les-Royaux, et elle avoit fort grande envie de se battre avec l'armée de la ligue. Ces deux armées étoient, du reste, presque égales en force, hormis que dans celle de M. de Mercœur, il n'y avoit à peu près que des Bretons, qui ne valent rien à la guerre (4). Aussi ils prirent le parti de

(1) Cette suppression de dix jours, dans le calendrier, pour le régulariser, fut ordonnée par le Concile de Trente, et faite par le Pape Grégoire XIII, après dix ans de discussion. Le système des frères Aloysio et Antonio Lelio fut soumis, dès 1577, à tous les états Catholiques et aux universités, et, avec un assentiment à peu près général, le retranchement en question fut opéré, en l'année 1582.

(2) Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne.

(3) René du Puy-du-Fou; son père, François, était gouverneur de Nantes.

(4) Cette sortie contre les Bretons est extrêmement déplacée, et les habitants de l'ancienne Armorique ont prouvé qu'ils étaient aussi propres à la guerre que les autres habitants de notre belle France,

s'enfuir, ayant grand peur d'être poursuivis par l'armée de M. le Prince de Condé, où étoit presque toute la noblesse Poitevine.

LXXXIV. L'an 1586, le premier jour de Février, Isaac Perreau, âgé de 19 ans, l'un des fils de Mathurin Perreau (1) de la Jamonnière, et de Jeanne Barbotin (de Luçon), étant à la chasse avec M. le Receveur de la Ramée (2), le Contrôleur Chasteau, le Sieur des Gourfailles (3) et le Pal, fermier dudit de la Ramée, se cassa une jambe, son cheval s'étant abattu à une descente de vigne, près St. Thomas de Fontenay.

LXXXV. Le premier jour de Mars 1586, le Sieur de la Ramée fut tué d'un coup d'épée par un des B..... (4), de Fontenay, à la porte des Loges. Ce fut un grand bruit dans la ville, et en étoient tous les bourgeois et autres émerveillés (5), attendu que ledit la Ramée commandoit à toute la ville et étoit superbe. M. de la Roussière vint le voir et le trouva mort de ce coup d'épée, qui avoit atteint le douzième bouton de son pourpoint et n'étoit entré guère avant. Il rendit l'âme, sans parler, chez Pistolet, sur le pont des Loges. Sa dixaine de com-

en lui donnant les Connétables du Guesclin, de Clisson et de Richemont!

(1) Cette famille existe encore dans le Bas-Poitou.
(2) Il va bientôt être parlé de la fin néfaste de ce Receveur.
(3) Propriété peu éloignée de Fontenay.
(4) Il s'agit d'un duel, ainsi qu'on va le voir.
(5) *Emerveillés*, se prend ici pour étonnés.

pagnie étoit de garde ce jour là à la porte et entre autres le vieux M. du Sablon, pour recevoir les deniers du Roi. MM. Massé, Turpault, Viette et autres eurent à peine le temps de regarder lesdits la Ramée et B....., et avant qu'ils eussent mis l'épée à la main et à l'instant, comme on a dit, ledit B..... perça le pourpoint de la Ramée. Incontinent ledit B..... fut pris et poursuivi par M. l'Assesseur (1), M. de Guinefolle et autres bourgeois de la ville. On l'avait caché en des latrines, chez le Sieur Ducrocq, d'où on le mena en prison et il fut vivement poursuivi, attendu que M. Mouremet étoit beau-frère et seul héritier de la Ramée. Celui-ci fut apporté tout botté et éperonné et mort, de chez Pistolet jusque chez lui, où sa mère étoit arrivée, en grande doléance, ne voulant croire ni convenir qu'il fût mort, ce qu'on pouvoit attribuer à sa grande vieillesse et caducité, car elle avoit quatre-vingt-dix ans, au moins. Le corps fut gardé deux jours et deux nuits en son logis et on lui fit des obsèques, comme s'il eut été un Prince, et auxquelles assista Isaac Perreau (2), avec ses abourdes. Tous les

(1) Un des Magistrats du Siége Royal.

(2) Il s'agit ici du dernier rédacteur de la chronique du Langon, qui fut un simple huissier et n'ajouta guère au travail d'Antoine Bernard. Isaac Perreau, lorsqu'il assista à l'enterrement de la Ramée, n'était pas encore parfaitement guéri de sa chûte du 1.er février 1586. Du reste, il était sujet à se faire des fractures, car on voit, dans la partie de son travail qu'on a cru devoir retrancher, à cause de son peu d'importance, que le 25 Mai suivant, il se cassa de nouveau la jambe.

tels mots : « Cousin , il faut venir avec moi ». Peu de temps après il tomba malade et le fut huit jours. Le jour auparavant qu'il décéda , il dit à Françoise Gobin , sa femme : « Tu n'as jamais vu mon père, » mais tu en verras les ossements , car je veux » être mis en sa fosse , avec prières et oraisons , » suivant mon état ». On fit ainsi qu'avait demandé André Bernard , qui fut bien regretté des habitants du Langon ; et furent appelés à son enterrage (1) trois Prêtres pour faire l'office. Il étoit , en son vivant , notaire dudit Langon et de Champgillon (2) , commis Sénéchal dudit Langon , Procureur à S.te-Hermine et Sergent-Royal en Poitou (3) ; quand il mourut , il étoit âgé de trente-huit ans ou environ.

LXXXVII. Le 13.e jour de Février 1606 , décéda haut et puissant Louis d'Arcemale (4) , Ecuyer, Seigneur de la Blanchardière et du Langon. Le même jour Demoselle Anne Bodin, son épouse, mourut aussi et furent mis tous les deux dans une même fosse ,

(1) *Enterrage* , pour enterrement.

(2) Champgillon , paroisse actuelle du canton de S.te-Hermine , était une commanderie de Malte.

(3) On voit combien, autrefois, on cumulait de fonctions diverses.

(4) C'est la famille d'Arcemale qui a possédé la Seigneurie du Langon , immédiatement avant la maison de Maynard , qui en jouissait au moment de la révolution de 1789.

dans l'église du Langon, ils laissèrent quatre enfants (1) et une fille.

(1) Encore un exemple que par le mot *enfant*, on entendait parler d'un garçon.

FIN

DE LA CHRONIQUE DU LANGON.

CHRONIQUE

DES GUERRES CIVILES

EN POITOU, AUNIS, XAINTONGE ET ANGOUMOIS,

DE 1574 A 1576. (1)

LIVRE PREMIER. (2)

Depuis le complot des jours gras de 1574, jusqu'à la mort du Roi Charles IX.

(3) MONSEIGNEUR, *si les auteurs anciens, pour conserver la mémoire d'aucuns particuliers de leurs temps, nous ont laissé jusqu'à des rencontres et*

(1) Le titre du livre, d'après l'auteur et sur le titre, est : *Histoire et Vray Discours des Guerres Civiles, ès pays de Poictou, Aulnis, autrement dit Rochellois, Xaintonge et Angoumois, depuis l'année 1574, jusqu'à l'édit de pacification de l'année 1576.* Mais ensuite, au commencement du livre, ce titre est ainsi rendu : *Discours de ce qui s'est passé ès pays de Poictou, Aulnis, Xaintonge et Angoumois, ès troubles qui ont eu cours, ès années mil cinq cent soixante-quatorze et soixante-quinze.*

(2) Cette Chronique est d'un seul contexte, mais j'ai cru devoir, pour y mettre de l'ordre, la diviser en livres et en paragraphes comme la précédente.

(3) On ne voit point à qui est adressée cette épître dédicatoire.

autres semblables légères choses et de peu de fruit; nous devons, ce me semble, à meilleure raison, publier ce qui s'est passé entre nous des affaires sérieuses et de conséquence, tant pour le déshonneur que nous apporteroit l'ignorance de nos propres actions, qu'aussi on nous imputeroit à bon droit, d'avoir manqué en notre devoir, si nous ne laissions à notre postérité une honorable souvenance des actes généreux et magnanimes de ceux par l'assistance et bon devoir desquels nous avons été conservés. La crainte que j'ai eue que le temps n'ensevelit la vérité de ce qui est advenu par deçà, durant nos dernières séditions civiles, ou qu'elle fût déguisée par ceux qui en écrivent à l'avantage du parti qu'ils tiennent (1), *et fâché de quoi, ceux qui en ont traité (pour n'avoir eu certaine connoissance de ce qui s'est passé) ont omis les choses les plus remarquables, et pour n'avoir aussi vu les lieux dont ils parlent ont si lourdement failli en la description d'iceux* (2), *qu'ils ont rendu suspect tout le reste de leurs écrits. Cela m'a incité vous faire voir les mémoires que j'ai recueillis de*

(1) Ceux qui liront l'ouvrage de Pierre Brisson n'y trouveront point cette impartialité avec laquelle il prétend qu'il a écrit. Catholique, il est souvent injuste envers les Protestants, et la Poplinière, écrivain Protestant, est loin d'être aussi hostile au parti qui lui était opposé.

(2) L'auteur a raison, sous ce point de vue, les écrivains de Province ont, pour ce qui concerne les localités, un grand avantage sur ceux de Paris, placés, du reste, au centre des lumières et près des dépôts de documents les plus complets et les plus précieux.

la plus part des entreprises et exploits de guerre qui se sont faits ès-pays de Poitou, Xaintonge, Angoumois et Aunis : Et jusqu'à ce que je vous puisse faire voir chose plus digne de vous, je vous offre ce que la corruption de nos mœurs et les publiques calamités de notre siècle ont causé entre nous. Vous suppliant, Monseigneur, avoir plus d'égard à mon affection qu'à la valeur du présent, que je ne vous saurois recommander que d'une simple vérité. Et, sachant combien votre autorité servira à sa défense contre la calomnie de ceux auxquels elle est odieuse, j'ai bien osé supplier votre Grandeur la prendre et moi aussi en votre protection.

AU LECTEUR.

Je ne veux, en flattant d'un langage affecté
Te proposer, Lecteur, une menteuse histoire,
Le poëte qui feint recherche cette gloire
Qui n'a l'œil qu'au plaisir de la postérité.

Comme un témoin qui suit sans plus la vérité,
Il me plaît de graver au front de la mémoire
La douleur, la pitié, la misère notoire
D'un peuple qui t'avoit, ô Dieu, trop irrité.

Ah ! s'il t'étoit permis, Muse, de faire bruire
Quelque beau trait guerrier, sur les nerfs de ta lire,
Qui pût faire nommer ce peuple vertueux !....

Mais las ! tout au contraire, il faut que tu raconte
Que par son propre mal qui vainqueur le surmonte,
Enivré de son heur, il se rend mal-heureux.

III. Lorsque les paisibles travaillés et presque ruinés des guerres ou plutôt séditions civiles, tâchoient de se remettre, peu à peu, sous un espoir et bonne volonté de vivre et se maintenir, selon les édits du Roi, paisiblement en leurs maisons, le reste de leur vie; Satan, père de dissension, introduisit si bien en l'opinion de ceux qu'il connoissoit enclins et disposés à condescendre à sa volonté qu'il fit, pour la cinquième fois, prendre les armes aux chefs de la nouvelle opinion. Et encore fit élever, en ce royaume, quelques autres qu'on estimoit Catholiques et serviteurs du Roi, sous couleur d'un prétendu mal contentement (1) qu'ils disoient avoir reçu de sa Majesté, lequel ils ont depuis pallié d'un bien public et, ayant trouvé moyen de rallier ces deux sortes de partisans, le XXII.e jour du mois de Février 1574, la nuit du Lundi venant au Mardi-Gras, autrement appelé Carême prenant (auquel jour le peuple a de tout temps accoutumé de s'ébattre et réjouir), exécutèrent leurs desseins, en la surprise de plusieurs villes de ce royaume (2), sous couleur d'assurer à

(1) Ces hommes étaient ceux du tiers-parti, qu'on appelait *malcontents* ou *politiques*.

(2) Ce complot Rochelais et Poitevin, était fait d'accord avec les Princes, et l'irrésolution du Duc d'Alençon lui fit perdre une grande partie de son effet. La cour était à Saint-Germain-en-Laye, et La Noue et les autres Protestants marquants de l'Ouest, avaient posté un corps de cavalerie, pour faciliter l'évasion des Princes, en feignant de les enlever de vive force; mais le Duc d'Alençon, qui savait bien ourdir une intrigue, sans avoir le courage de l'exécution, ayant, par faiblesse, fait connaître à Catherine de Médicis, une

leurs personnes et disposer (comme ils devoient), par un ordre meilleur, l'état de la France, combien que le succès de ce qui sera ci-après déduit vous fera preuve du contraire.

IV. Tel complot, comme j'ai entendu par personnes dignes de foi, fut de longue main prémédité et pourpensé par quelques Seigneurs mal contents du Roi, connu toutefois à peu de personnes, pour lequel exécuter il fut résolu en un conseil secret, tant par les chefs de ces mal contents que Protestants, qu'ils commenceroient la guerre à la Rochelle, lieu entre autres choisi, comme le plus propre pour cet effet. Auquel à cette fin se seroit rendu le Sieur de la Noue (1), Gentilhomme Breton, sur le commen-

bonne partie de la conspiration et de ceux qui y avaient pris part, fut arrêté le jour du Mardi-Gras, ainsi que le Roi de Navarre, et on les conduisit à Paris, et de là à Vincennes, où on les garda à vue, sans pourtant leur faire rien de plus. Les Maréchaux de Montmorency et de Cossé, furent pris le Samedi-Saint et mis à la Bastille, comme ayant eu le projet de délivrer les Princes. Le Prince de Condé, accompagné de Thou et de Merei, tous les deux de la maison de Montmorency, se sauvèrent en Allemagne. D'autres conjurés furent moins heureux et arrêtés, on leur fit leur procès et, par suite de cette affaire, il arriva que, comme toujours, les Princes, chefs du complot n'en éprouvèrent aucun dommage et que deux de leurs lieutenants. La Mole, favori du duc d'Alençon, et Colonas, qui avait si bien défendu Brouage, en 1570, contre l'armée Protestante, eurent la tête tranchée.

(1) J'ai déjà parlé de La Noue et de son beau caractère, et on verra bientôt ce qu'en pense Brisson qui, quoique très-hostile à ceux de son parti, ne puet s'empêcher d'en dire du bien, sous certains rapports. Je ferai seulement remarquer ici, puisqu'on dit qu'il était Gentilhomme Breton, que sa famille a possédé la terre de Briord, près du Port-Saint-Père.

cement du mois de Janvier de l'année ci-dessus (1), lequel, après avoir fait entendre aux Ministres de la religion prétendue réformée, l'occasion de son voyage, fit avec eux une résolution en ces mêmes termes, selon que je les ai recueillis d'un papier journal d'un des Ministres, qui y assista : « Pour la tyrannie et perfidie de nos ennemis, nous ne pouvons avoir une paix que par une guerre. Et combien que telle guerre sembleroit peu juste (2), nous l'approuvons très-juste, légitime et nécessaire, par bonnes et concluantes raisons, tirées de la nature et de l'écriture. Pour laquelle faire avec jugement, il faut considérer que la défense est naturelle et que l'agression y répugne, laquelle pour répugner à nature a besoin d'être fortifiée de beaucoup de raisons, de bon conseil, force, entretenement, diligence et moyens. Etant poursuivie de telle façon, l'état de la France avec les événements, circonstances et le fruit qui

(1) La Noue vint à la Rochelle, dès les premiers jours de 1574, sous le prétexte d'y faire la Cène. Il était accompagné de François de Pons, Baron de Mirambeau, de Pontus de Pons, Seigneur de la Case, son fils, du Baron de Montguion, et de plusieurs autres Seigneurs, parmi lesquels, on ne peut douter, il y en avait du Poitou.

(2) La Noue abondait trop dans son sens pour avoir dit aux siens, que la guerre qu'il proposait de commencer *semblerait peu juste*. Arcère, écrivain Catholique et religieux même de profession, le fait parler autrement et plus conséquemment que Brisson. Cet homme, si supérieur, et estimé même de ses ennemis, eut d'abord à se disculper envers ceux de son parti, à raison de sa conduite antérieure, et ensuite il voulut leur prouver qu'on était menacé d'un péril analogue à celui de la Saint-Barthélemi, que la cour y arrivait sourdement, et que le meilleur parti à adopter, dans l'occurence, était de reprendre les armes et de s'assurer des villes, avant que le pouvoir eût songé à agir.

en proviendra, rendront cette guerre non-seulement légitime, utile et nécessaire, mais aussi la convertiront en offense simple. Le conseil avisera ce qui est licite et utile, et le reste s'accomplira par la force, diligence, conduite et moyens. »

V. Ainsi, le Sieur de la Noue fait approuver au Conseil de la Rochelle qu'il étoit expédient de faire la guerre, ce qui ne lui fut difficile, pour avoir trouvé à son arrivée les habitants et les Ministres disposés à prendre les armes ; ainsi qu'à cette même fin, il avoit auparavant envoyé des avertissements aux plus faciendaires pour les y préparer : qui y avoient tellement commencé, premier qu'il y arrivât, qu'on s'étoit déjà saisi de ceux qu'on doutoit devoir nuire, ou empêcher l'exécution de ce malheureux dessein, aucuns desquels ils avoient déjà fait mourir, sous une accusation supposée de trahison (1). Et d'autant qu'en leur calomnie, il n'y avoit aucune

(1) On veut parler ici, du complot formé à la fin de 1575, par Jacques du Lion avec le parti Catholique et Puygaillard, pour leur livrer la Rochelle. J'ai parlé, sur l'autre Chronique, de cette entreprise qui était réelle et qui entraîna même l'exécution d'un ancien Maire de la ville, Guillaume Gui. Sans doute la conduite de du Moulin, Ministre à Fontenay, et surtout de Denort, Ministre à la Rochelle, qui travaillèrent les juges pour arriver à une condamnation a quelque chose de bien odieux ; mais dire que cette conspiration était imaginaire et n'*avait aucune apparence de vérité*, est aller contre la vérité historique. Aussi Arcère, en s'élevant avec force contre les tortures qu'on fit subir à ceux qu'on indiquait comme coupables, commence par dire que *le Comte du Lude, Landereau et Puygaillard furent chargés de nouer cette intrigue..., avec Jacques du Lion, qui devait faire entrer dans le complot un certain nombre de soldats, et essayer de se rendre maître de la ville.*

apparence de vérité. Il fallut pour, les faire condamner, menacer et intimider les juges, qui n'avoient pu être émus par l'autorité ni par les persuasions de leurs Ministres. Mais puisque cette ville a toujours été et est encore la cause principale des troubles et guerres que soufirent et supportent les pays de Poitou et de la Xaintonge, il ne sera à l'aventure impertinent d'en parler un peu premier que passer outre.

VI. La Rochelle a été, de tout temps (1), riche et opulente en or et argent, par le trafic et commerce de marchandises qu'elle exerce par toutes les villes et havres de la chrétienté (2), mêmement avec celles qui sont voisines de la mer océane : qui a causé en la plus grande partie de ce peuple une cupidité et avarice insatiable, comme l'on voit communément la nature de l'esprit humain être telle qu'elle est plus cupide et convoiteuse, alors qu'elle a le plus. Ainsi, ne se contentant du gain qu'elle tenoit de la marchandise, elle a encore, de tout

(1) Il semblerait, d'après ce passage, que la Rochelle serait une ville ancienne, tandis qu'elle ne remonte qu'au commencement du XI.e siècle, en tenant, pour très-douteuse, une charte de restauration du monastère de Saint-Michel-en-l'Herm, rapportée à l'an 951, et par laquelle Guillaume-Tête-d'Etoupes aurait concédé, en échange, un fief nommé *Santonum Vigueria*, dont un des droits aurait concerné l'ancrage et le délestage des navires, dans tous les ports, depuis la Rochelle jusqu'à Blaye, *a Blavia ad Ruppellam usque*. Je me suis déjà expliqué sur ce document, dans mes *Recherches sur les Viguiries et sur les origines de la féodalité en Poitou*.

(2) La Rochelle, en effet, faisait à cette époque un commerce maritime extrêmement étendu.

temps, reçu et favorisé les pirates et écumeurs de mer, les déchargeant et achetant d'eux, à vil prix, les marchandises et biens qu'ils volent et dérobent ordinairement (1), d'où seroit advenu que la plus part d'entre eux se esroit fait riche, en un moment. Et comme un mal, encore qu'il soit tellement couvert et dissimulé qu'on ne puisse trouver argument pour le rechercher et punir, si néanmoins il est toléré, attire une longue suite d'autres, qui amènent enfin la juste punition qu'ils méritent ; ainsi ce peuple, à mesure qu'il s'est vu croître en richesses, (comme c'est communément la nature du vulgaire), s'est aussi haussé en avarice, audace et insolence, d'où procède la cause de sa perte et ruine. D'ailleurs la licence effrénée qu'il s'est donnée, sous un voile et couverture de religion, a précisément fait qu'il a mis derrière toute honte et modestie (2). Puis méprisant et foulant aux pieds les lois anciennes du pays divines et humaines, (ce qui

(1) Cela avait surtout lieu, lorsque les Anglais possédaient Bordeaux et la Saintonge méridionale. Alors et sous Charles VII, par exemple, la Rochelle était à peu près, sauf les petits havres du Poitou, le seul port français de cette côte, et en temps de guerre surtout, même en temps douteux, les corsaires agissaient beaucoup contre le parti qui leur était opposé. Dès lors, toutes les prises faites, dans ces parages, par des Français, sur les Anglo-Aquitains, venaient se concentrer à la Rochelle. Lors des guerres de religion, l'ancien état de choses recommença, et cette place reçut les dépouilles maritimes faites par les Protestants sur les Catholiques.

(2) Il était difficile de peindre la Rochelle, sous un point de vue plus hideux. Sans doute l'abondance des richesses entraine par fois la corruption, mais dans cette position, la somme du bien vient aussi par fois compenser la somme du mal.

ne peut advenir qu'avec la perte et ruine de ceux qui les corrompent et violent), encore qu'elles fussent très-saintes, pleines de justice et d'équité, il s'en est lui-même forgé d'autres à sa poste, tellement que, de degré en degré, ne considérant l'événement de son malheur, il a eu l'audace de lever les cornes contre son prince naturel et souverain Seigneur; et, comme l'on dit, à l'imitation des géants voulut écheler le ciel, forcer et arracher Jupiter de son siége. A quoi faire, il a été aisément induit et persuadé, par sa propre conscience, laquelle ayant oublié et délaissé Dieu, et par ce moyen étant justement abandonné de lui, et ne pouvant trouver repos ni assurance quelconque en elle-même, pour les maux dont elle se sentoit coupable, s'est précipitée en un désespoir de la miséricorde, clémence et bonté de nos Rois; encore que leurs Majestés aient cherché tous moyens pour la retirer de son erreur et impiété. Ce qui se peut aisément voir par deux déclarations subsécutives, faites par sa Majesté, à son avénement à la couronne, par les quelles il leur a clairement déclaré et ouvert l'intérieur de son cœur et témoigné que son intention étoit, sur toutes choses, d'embrasser et recevoir, en sa bonne grâce, tous ceux qui se voudroient mettre en leur devoir et rendre l'obéissance due à sadite Majesté, comme Dieu et la nature même les y obligeoit, et oubliant quant et quant le souvenir de leurs

fautes passées. Mais est mal aisé ou du tout impossible qu'un horrible mal fait se puisse expier ou purger : car la prière, les vœux et offrandes malicieux obstinés et désespérés, sont abominables devant Dieu. Et quel plus grand mal, quel crime plus exécrable se peut commettre que d'oser prendre les armes et s'attaquer à son Prince? Platon dit en ses lois, que celui qui est poussé d'une telle audace ne fera nulle difficulté de perpétrer toute autre espèce de méchanceté : tellement qu'à bon droit les lois punissent ce crime avec plus grande sévérité que les autres. Se trouvant donc les Rochellois ainsi disposés, ils ont facilement donné accès et entrée aux persuasions des Ministres de leur religion, conformes à leur volonté. Premièrement, ils leur ont remontré que leur ville étoit forte, tant d'assiette que d'artifice par mer et par terre, et qu'ils trouveroient plus d'hommes qu'ils n'en avoient besoin pour leur aider à la défendre, par le moyen de la religion ; et qu'ainsi n'y avoit apparence qu'on la pût autrement forcer que par famine ; mais que cela étoit encore mal aisé, attendu que le Roi, en paix, ne l'avoit pu faire : joint qu'elle est située sur la mer, et voisine de deux fertiles provinces, la Saintonge et Poitou, d'où ils pouvoient commodément tirer vivres et munitions nécessaires. Que l'or ni l'argent, qui sont les nerfs de la guerre, ne leur manqueroient jamais, et que par ce moyen ils

pourroient tirer de l'étranger tel secours qu'ils voudroient, s'il advenoit qu'ils fussent assiégés : A quoi leur aideroit beaucoup l'intelligence qu'ils avoient tant avec les Huguenots de la France, Allemans, que Anglois, et qu'ils le pourroient faire d'autant plus aisément qu'ils avoient la mer favorable, par le moyen de laquelle beaucoup de villes s'étoient non-seulement rendues libres, mais encore acquis de grands empires et dominations, comme Athènes, Carthage, Venise et plusieurs autres. Mais la justice de Dieu qui est toujours certaine, et qui est d'autant plus à craindre que l'on abuse de sa longue patience, ne permettra pas qu'une telle et si insolente audace demeure impunie. Elle ouïra les prières justes de la France, et mêmement les provinces voisines de cette ville obstinée, perdues et opprimées par le moyen de sa rébellion. Il aura pitié et compassion de leur ruine et calamité, qui les fait courber sous le faix et crier vengeance contre une gente si pernicieuse et tellement remplie d'impiété, qu'on diroit qu'elle n'est sinon pour confondre, perdre et ruiner tout, et empêcher le repos commun (1).

VII. La couleur de laquelle les Rochellois se voulurent couvrir pour la mort de leurs concitoyens,

(1) On le voit, ces paroles sont plutôt dignes d'un faiseur de manifestes pour un parti, que d'un écrivain impartial. Cet esprit d'hostilité doit porter à croire avec réserve ce qui est dit, dans cet écrit, au désavantage des Protestants.

dont nous avons parlé ci-devant, fut une lettre sans auteur (1), qu'ils se firent apporter par un homme aposté et inconnu, qui contenoit que ceux qu'ils disoient soupçonnés avoient promis donner entrée en leur ville au Sieur du Lude, Gouverneur pour le Roi en Poitou, et Biron, aussi Gouverneur en Xaintonge, lesquels à certain jour se devoient rendre près ladite ville, pour remettre icelle en l'obéissance du Roi; et sous cette supposée lettre, ils firent exécuter plusieurs innocents, gens de qualité et et autres massacrer inhumainement, ce que devoit d'autant plus aisément faire connoître aux Catholiques l'intention de leurs ennemis, que leur supposition étoit sans apparence. Aussi donna-t-elle occasion à un homme de Niort, qui étoit à la Rochelle, pour la pitié qu'il eut d'un de ceux qu'il vit exécuter et qu'il se disoit au supplice innocent (2) de ce dont on l'accusoit de dire à un sien ami, qu'il craignoit beaucoup étant là que les Rochellois ne voulussent

(1) L'auteur revient encore sur le complot formé, à la fin de 1573, pour livrer la Rochelle au parti de la cour. Il est vrai que ce même complot, dit du *Cœur Navré*, fut découvert par une lettre anonyme.

(2) Probablement on veut parler ici de l'ancien Maire, Guillaume Gui, qui, à cause de son ancienne qualité, eut la tête tranchée, tandis que les autres furent pendus. Il est très-vrai que Gui, au moment de mourir, soutint qu'il était innocent, et que les aveux, par lui précédemment faits, lui avaient été arrachés par la force des tourments. Qu'il fut donc bien inspiré ce Monarque vertueux, qui devait lui aussi, mourir sur un échaffaud, d'avoir supprimé l'odieuse question, ce mode barbare d'arracher des aveux à l'innocence! On a élevé des statues à des hommes qui ont bien moins mérité de l'humanité.

rechercher quelque occasion pour lui faire tort et qu'ils ne lui dissent comme fit le loup à la brebis, qu'elle lui troubloit son eau, pour prendre un prétexte d'exécuter la volonté qu'il avoit de la tuer et s'en repaître, combien qu'elle bût bien loin au-dessous de lui; et pour cette crainte, il se seroit retiré en sa maison à Niort (1), et à son exemple plusieurs autres.

VIII. Trouvant donc La Noue, à son arrivée à la Rochelle, son entreprise bien commencée, il avertit secrètement de sa venue les Gentilshommes de la prétendue religion des quartiers voisins, lesquels en toute diligence le furent trouver: et pour ôter tout soupçon de la cause de leur assemblée, et icelle couvrir de leur voile ordinaire de religion, ils firent en icelle une Cène, pendant laquelle La Noue attesta le regret qu'il avoit d'être sorti de la Rochelle durant le siége, et en requit pardon à Dieu et à toute l'assemblée (2), par une confession publique qu'ils appellent. Autant en firent Saint-Etienne (3) et plusieurs autres. Cependant que le

(1) Il n'est que trop vrai que dans les moments d'effervescence populaire, bien des innocents sont sacrifiés. Que d'exemples à citer, en France, à l'appui de cette réflexion, à dater de 1789!

(2) J'ai déjà mentionné la justification présentée par La Noue à ses co-religionnaires.

(3) Ainsi les Protestants du Bas-Poitou furent représentés par Saint-Etienne à cette réunion de la Rochelle, où on arrêta définitivement la reprise d'armes. Elle se tint dans la grande salle Saint-

vulgaire se disposoit à célébrer la Cène, La Noue pratiquoit sous main et s'assuroit de ceux desquels il se vouloit servir pour exécuter l'entreprise qui l'avoit là amené. Et après avoir d'icelle conféré aux principaux et plus affectés, tant de ceux de la ville que des Gentilshommes qui étoient venus exprès sous la couverture de ladite Cène, il fut résolu qu'il étoit expédient de surprendre, en la France, le plus de villes et des plus fortes qu'il seroit possible, et furent leurs chefs en Poitou pour l'exécution de cette entreprise, les Sieurs de Frontenay (1), Saint-Gelais (2), Saint-Etienne, Fromentinière (3), Céré (4), Chouppes (5), Bessay, le Grand-Cairay (6) et la Varenne; en Xaintonge et Angoumois, les Barons de Mirambeau et de Montandre, Langoiran, Plassac (7), La

Yon, et La Noue y remonta l'esprit des Rochelais un peu abattu par la découverte du complot à la Reine-Mère et la détention des Princes.

(1) Jean de Rohan, Seigneur de Frontenay, aujourd'hui Rohan-Rohan, fils de René I.er, vicomte de Rohan, et d'Isabelle d'Albret, fille de Jean d'Albret, Roi de Navarre.

(2) Louis de Saint-Gelais, Seigneur de Cherveux, d'une branche cadette de la maison de Lusignan.

(3) Le Capitaine Fromentinière fut employé dans l'île de Ré, en 1575.

(4) Je crois qu'on a voulu indiquer ici Valzerque, Seigneur de Céré, chef marquant du parti Protestant.

(5) Pierre de Chouppes, Gentilhomme, propriétaire de la terre de ce nom, près Mirebeau. Son fils a écrit des mémoires historiques très-estimés, et que Dreux-du-Radier, n'a pas mentionnés dans la *Bibliothèque du Poitou*.

(6) Artur de Parthenay, Seigneur de Queray, dit le Grand-Queray, à cause de sa taille élevée.

(7) C'était ce Gentilhomme Saintongeois, Seigneur du Langon, dont j'ai déjà eu occasion de parler, sur la précédente Chronique.

Casse (1) et plusieurs autres pour leur assister. Et ce fait, ayant avisé les moyens les plus prompts et plus expédients pour l'exécution de ce qui avoit été arrêté entr'eux, chacun se retira en sa maison, pour y vaquer le plus soigneusement et diligemment qu'il lui seroit possible.

IX. Et comme de long-temps la partie du Sieur de la Noue fut dressée, maître Jean de la Haye (2), Lieutenant général en Poitou, avoit aussi projeté son bien public de longue main, l'intention duquel étoit se déclarer et prendre les armes avec le Sieur de la Noue, tant pour faciliter leurs entreprises que pour épouvanter d'autant plus leurs ennemis. Auquel à cette fin il remontroit que ce seroit mal à propos, pour leur intention commune, que l'un commençât la guerre devant l'autre, d'autant que celui qui devanceroit son compagnon l'empêcheroit en son dessein, et que tendant à la même fin, il étoit expédient qu'à même jour et heure, ils se déclarassent s'assurant comme il disoit que ceux du Languedoc, Provence, Dauphiné et de la Normandie, feroient le semblable. Et d'abondant que pour rendre et conduire

(1) C'est sans doute Pontus de Pons, Seigneur de la Case, tué peu après à l'*attaque d'une misérable bicoque*, comme le dit Arcère. Ce jeune homme, ami intime de La Noue, était plein d'esprit et avait étudié avec fruit.

(2) On pourrait faire, sur Jean de la Haye, un article biographique fort important; mais on s'en dispensera, d'autant mieux, que c'est, dans cette Chronique, que se trouvent les détails principaux, sur ce personnage.

leurs affaires au port qu'ils désiroient, qu'il étoit très-nécessaire qu'ils s'avertissent et conférassent souvent entr'eux. A quoi, de sa part ne faisoit faute, le Lieutenant de Poitou ; mais voyant que la Noue ne faisoit le semblable, et de là jugeant le Lieutenant combien étoit foible l'assurance qu'on avoit en lui et en ses promesses, il leur offrit sa femme pour gage de la bonne volonté qu'il avoit d'effectuer ce qu'il promettoit, et même la voulut envoyer à la Rochelle, comme en ôtage.

X. La plus grande partie de la noblesse attendant l'exécution de la résolution ci-dessus, avisoit ès-moyens de surprendre les villes et pratiquoit ceux desquels elle se vouloit servir pour cet effet. L'autre partie qui ne se mêloit des entreprises, observoit nos actions, et si un des Protestants entendoit qu'un Gentilhomme Catholique leur voisin ou autre de façon mit de l'argent en chevaux, en armes, ou se tint sur ses gardes, encore qu'il ne songeât en leur faction, l'alloit soudain visiter et imitant l'hypocrite lui demandoit en secret et en amitié si les Catholiques se défioient d'eux. Et pour le sonder plus avant, s'enquéroit de lui s'il avoit entendu que le Roi leur voulut faire la guerre et les exterminer, et bien que ainsi fit que tous ceux de sa religion présenteroient leurs têtes à Sa Majesté, pour en disposer à sa volonté, plutôt que reprendre

jamais les armes, et semoient de toutes parts cette menterie qu'on les vouloit massacrer, laquelle encore pour mieux faire croire, ils la faisoient dire en secret à leurs Ministres et de telle façon qu'une partie de leur populaire croyoit qu'on vouloit leur faire, ce que leurs chefs tramoient pour exécuter à l'endroit des Catholiques endormis qui n'avisoient les menées de leurs ennemis. Telle a été de tout temps leur ruse pour mieux disposer du tiers état, lui proposer une peur et une crainte lorsqu'ils font les préparatifs pour commencer la guerre. Aussi de ne lui communiquer leurs entreprises que sur le point qu'il les faut exécuter sur lequel ils font tomber tout le malheur, hasard et perte de la guerre, durant laquelle quant à eux et pour leur particulier ils se maintiennent, conservent leurs personnes, familles, maisons et fruits aux dépens d'icelui qui est cause qu'ils n'ont nulle crainte de reprendre les armes, et quand on leur verra faire tels traits, l'on pourra juger qu'ils ont volonté de commencer la guerre et s'élever.

XI. Si le Sieur de la Noue étoit lors en peine pour l'exécution de son entreprise, le Lieutenant de Poitou, ne l'étoit pas moins pour effectuer la sienne, qu'il avoit dès-lors envoyé, au nom des états de Poitou, à Milhau, en Rouergue (1), pour faire,

(1) Les Protestants du Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois,

par les états et syndiques des provinces voisines, embrasser son bien public et fait plusieurs autres menées, tant en la ville de Poitiers, par le Poitou qu'ailleurs : donc adverti M. le Duc de Montpensier, par quelques bons serviteurs du Roi, de sa ville de Poitiers, s'y seroit rendu et étant en icelle prévoyant le danger qui menaçoit la ville, il ôta la garde du château au Capitaine qui lors y commandoit, pour le soupçon qu'on avoit qu'il fût de la faction du Lieutenant et pour le bon ordre qu'il y mit en ordonnant que jour et nuit deux échevins de la ville y feroient la garde, il empêcha que le Lieutenant (2) ne s'en saisît et par conséquent de la ville laquelle il pensoit tenir en sa main, tant pour la force et empire qu'il s'étoit acquis en icelle, que pour les gens de guerre qu'il avoit moyen d'y mettre, et même, dès lors, faisoit faire de nuit la patrouille, sans en communiquer au Maire ni autre, qui fut en partie cause de la venue de M. le Duc de Montpensier, après le départ duquel ledit Lieutenant, s'efforça de rechef d'avoir le château, et n'en pouvant venir à bout par ses menées, il commença à

envoyèrent, pour les représenter à l'assemblée de Milhaud en Rouergue, Pierre Lefèvre, professeur de langue hébraïque au collége de la Rochelle et l'historien la Poplinière.

(2) On le répétera, c'est ici que sont les détails les plus circonstanciés sur l'entreprise de la Haye, pour s'emparer de Poitiers. Aussi Dreux-du-Radier, dans sa *bibliothèque du Poitou*, article *la Haye*, convient qu'il a pris à peu près tout ce qui concerne ce personnage, dans le livre de Brisson.

se déclarer plus manifestement qu'il n'avoit jusques alors fait.

XII. Pendant que le Lieutenant de Poitou, se travailloit pour s'assurer de Poitiers et qu'une partie de ceux de la nouvelle opinion servoient de chauguettes (1), comme j'ai dit, une certaine troupe de nobles de Poitou, fit une entreprise sur la ville de Niort et sur les marchandises qu'on devoit amener à la foire S.te Agathe (2), qui, en cette ville, a de tout temps accoutumé se tenir sur le commencement de Février. Pour l'exécution de cette entreprise, deux à trois cents, tant Gentilshommes qu'autres, desquels le Sieur de Frontenay étoit chef, se rendirent en icelle, au jour de la foire, les uns après les autres, feignant d'y vouloir acheter quelques draps de soie et autres marchandises desquelles chacun disoit avoir a faire, espérant par ce moyen de se saisir et surprendre la ville, rançonner les principaux d'icelle, et butiner les marchandises. Ce qu'ayant découvert ceux de la ville, en avertirent soudain le Sieur de la Frézelière (3), Lieutenant du

(1) *Chauguettes*. On peut juger de la valeur de cette expression par l'appréciation de la phrase dans laquelle elle se trouve. Du reste on appelait *Chaugettes*, des cabanes placées sur le bord de la mer pour se mettre en observation.

(2) Cette tentative de la foire de S.te Agathe, qui tient au mois de février, est par conséquent autre que celle du mardi-gras.

(3) Philippe Fréseau, Seigneur de la Frézelière, d'une famille Angevine.

Comte du Lude qui s'y rendit en diligence et au besoin, et à son arrivée fit armer cinq ou six cents hommes de la ville, et pour l'assurance de sa personne en retint autour de lui un bon nombre avec partie de la compagnie du Sieur Comte du Lude. Il fit aussi mettre gens aux portes et des corps de garde aux cantons (1), principalement autour de la halle et avenues d'icelle. Et pour épouvanter d'autant plus ceux qui étoient de cette partie, il fit entrer en la ville le maréchal-des-logis de la compagnie du Comte du Lude et son fourrier semblablement, pour marquer et retenir un bon nombre de logis, comme si ledit Sieur du Lude dut ce jour entrer en la ville avec une grande suite. Et d'abondant il avertit la compagnie du Sieur de Sansac (2), qui étoit là près qu'elle se tint à cheval autour de la ville, pour entrer en icelle, si la nécessité le requéroit et fit laisser les armes à la porte à tous ceux de la prétendue religion, qui se trouvant désarmés et voyant l'ordre ci-dessus, s'en retournèrent en leurs maisons frustrés de leur entreprise. Je ne veux omettre qu'en tout ceci, le Sieur de la Frézelière fut assisté par la sagesse, avis et conseil de la Chaignée, Lieu-

(1) On entendait par le mot *canton*, une place. Ce mot est encore en usage à la Rochelle où il y a le canton *des Flamands*, celui *de la Caille*, etc.

(2) Prévot de Sansac. On sait que François 1.er disait : « nous sommes quatre gentilshommes Gascons (il voulait dire Aquitains) qui courons lance contre tous venants, moi, Sansac, D'essé (Montalembert) et Châteigneraye (Vivone.)

[illegible] de la ville. [illegible] vo-
lontiers à dire quelque chose de lui, et ses mérites
ne le rendoient assez recommandable.

XIII. Le Roi averti de ce que tous avoient en la Rochelle, y dépêcha le Sieur de S. Sulpice (1), qui toutefois retourna sans rien découvrir de ce que les Rochellois avoient projeté : mais les Catholiques et serviteurs du Roi qui restoient en ville, prévoyant la tempête future, aussi pour éviter la cruauté de leurs concitoyens qui les menaçoit, se retirerent bien à propos de la ville, leur étant aisé à juger par l'abord de tant de Gentilshommes qui y affluoient de tous quartiers avec leurs femmes, familles et biens, que l'exercice de leur religion ne les y amenoit, mais bien la seule volonté qu'ils avoient de commencer la guerre.

XIV. Après que les Catholiques et serviteurs du Roi furent sortis de la Rochelle pour la crainte des exécutions ci-dessus déduites, depuis le Sieur de la Noue, se voyant plus assuré de la ville par ce moyen, voulut donner ordre pareil ès-autres villes, desquelles ils avoient résolu entr'eux de se saisir comme j'ai dit. Mais d'autant qu'ils n'avoient accordé le jour mis comme il est à présumer, que l'entreprise

(1) St Sulpice, gentilhomme de Querci, Chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes et surintendant de la maison du duc d'Alençon.

fût tenue plus secrète, il manda lors à ceux qui étoient élus chefs pour prendre les villes, le jour et l'heure qu'il y falloit donner, avec le mot du guet à cette fin. Ce commandement reçu par les chefs, ils commencèrent ouvertement de s'assurer de tous ceux qu'ils estimoient les plus propres et fidèles pour cette entreprise et leur assignèrent jour et l'heure certaine pour l'exécution d'icelle. Ce qui fut fait si dextrément que leur entreprise ne put être découverte par aucun des Catholiques, combien qu'aucuns d'eux se doutassent que lesdits Protestants vouloient remuer quelque chose.

Et bien que leurs menées ainsi conduites fussent secrètes et inconnues fors à ceux de leur faction et dont ils faisoient état et par ce moyen l'exécution en fut plus facile, toutefois celui seul qui préside sur les conceptions et conjurations renversa si bien leurs desseins que d'un grand nombre de villes qu'ils pensoient surprendre la nuit du Mardi-Gras et dans lesquelles ils avoient des intelligences, ils ne prirent en Poitou, Xaintonge et Angoumois, que Fontenay-le-Comte, Lusignan, Pons (1), Tonnay Charente, Talmont, et quelques bicoques de peu de conséquence. Et si encore ceux auxquels la garde de Fontenay était commise n'eussent négligé les avertissements qu'ils reçurent le soir auparavant leur surprise et

(1) Pons fut pris par Plassac dont j'ai déjà parlé.

XVII. S'ils n'ont fait une exécution plus grande, il n'a tenu à faute de bonne volonté, car ils employèrent le vert et le sec pour surprendre toutes les villes des trois provinces ci-dessus, et entre autres Niort, St.-Maixent, Cognac et Angoulême d'où ils furent repoussés ou autrement empêchés. A Niort par la présence du Comte du Lude qu'ils pensoient ailleurs et qui aussi ne s'y étoit rendu que le soir précédent, pour un avertissement qu'il reçut du Lieutenant de la ville, Seigneur de la Chaignée, qui en même temps conserva la ville de deux éminents périls, sans l'avertissement duquel le Sieur du Lude fut tombé en un extrême danger d'être pris en la forêt de la Ferrière (1), où il chassoit lors et la ville de Niort pareillement. A Cognac, par la dextérité et magnanimité du Maire qui y fut blessé et pris par les ennemis. A St.-Maixent, par un tambour que quelques-uns masqués et déguisés en Suisses, faisoient battre devant eux, le bruit duquel fit retirer ceux qui s'étoient assemblés pour la surprendre, pensant que ceux de la ville fussent avertis de leur entreprise.

XVIII. Angoulême aussi se conserva d'eux par la providence du Sieur de Ruffec, qui, comme il est sage et prévoyant, donna l'entrée de la ville à plu-

(1) Près de Parthenay.

sieurs Gentilshommes du pays, assemblés pour la surprendre, sous un supposé accord que ils feignoient vouloir faire en ladite ville.

XIX. Il n'est ici besoin que je vous ennuie à discourir par le menu la façon de laquelle ils usèrent pour entrer ès-villes qu'ils surprirent. Je dirai seulement qu'ils ont fort peu fait d'exploits de guerre cessant la trahison, et lorsqu'un chacun ne pensoit rien moins qu'à la guerre, dont la surprise de Lusignan vous servira de preuve, laquelle advint en cette façon.

Le Sieur de S.te Souline (1), Capitaine du château de Lusignan, s'en étant défait au Sieur de Trosses (2), y avoit laissé peu de soldats, d'autant que icelui de Trosses qui en avoit la résignation devoit, quelques jours après, en prendre la possession, de quoi avertis les Sieurs de la Bironnière et de Luché, Gentilshommes de la prétendue religion, voisins dudit lieu, sous couleur d'une mascarade, firent que la porte du château leur fut ouverte par une femme qui servoit de portier, laquelle ils amusèrent à leur entrée, feignant la vouloir caresser, ce pendant qu'un laquais envoyé de leur part, amèneroit, comme il fit, sept ou huit soldats qui étoient là près, à

(1) Le Seigneur de S.te Souline, dont le nom de famille était Doyneau.

(2) Ce *Sieur de Trosses* est peut-être Philippe Strozzi.

[illegible]

... du ... dean ... pareil ...

... ernant de Poitou, qui, comme la ... de la Noue être de ... pour destiné pour ce fait, ... quand il sut la prise ... jugeant que cette ... prendroit plus ... de Poitiers. Aussi le ... averti la Noue du ... entre les villes, avoit ... quer avec lui, comme ... même jour ... prenant ... découvrir ... commen... ... an. Et ...

ligion réformée, saisis de Lusignan, ils avoient pris les armes partout, et qu'il étoit partant besoin de pourvoir à leur sûreté et à la conservation de la ville, pour la tenir en l'obéissance du Roi, de laquelle dépendoient les autres villes du Poitou, comme capitale du pays, rejetant la prise de Lusignan, sur le Sieur de S.te Souline, duquel il jugeoit bien se devoir opposer à son dessein, le voulant, pour cette raison, rendre suspect et odieux par la haine qu'il concitoit contre lui qu'on le croiroit et lui obéiroit-on mieux. Ainsi donc accompagné, il se promena par la ville pour pourvoir à ce qui étoit nécessaire, comme il disoit, combien que ce fut pour assembler près de lui tous ceux desquels il s'assuroit, espérant qu'étant ainsi accompagné, sa présence empêcheroit qu'aucun de la ville n'eût la hardiesse de s'opposer à ce qu'il prétendoit faire, et delà il s'en alla au château pour s'en saisir. Mais ayant celui qui y commandoit expressement été chargé du Comte du Lude, par qui la garde d'icelui château lui avoit été commise, suivant l'ordonnance et intention de M. le Duc de Montpensier, de n'ouvrir le château à personne suspecte, notamment au Lieutenant ni autre quelconque, si lui-même en personne ne le commandoit. Et lui avoit encore dit, que s'il n'étoit en pleine liberté, bien qu'il lui commandât, qu'il n'eût en ce cas à lui obéir. Cela fut cause que l'entrée d'icelui château fut

déniée au Lieutenant, combien qu'étant devant il usât de remontrances et paroles douces à l'endroit de celui qui y commandoit, l'assurant qu'il étoit venu là exprès pour le visiter et fortifier de ce dont il auroit affaire de lui. Et ne pouvant par telles ruses, obtenir l'entrée dudit château, il usa de menaces, puis s'adressant à ceux qui l'accompagnoient, il leur dit qu'ils ne pouvoient être assurés en la ville, si ceux qui tenoient le château ne leur étoient fidèles, et qu'il falloit par quelque moyen que ce fut s'en assurer. Mais voyant que ses prières ni ses menaces n'avoient aucune force, il s'en retourna à sa maison sans rien faire, fâché comme l'on peut penser. (1)

XXI. Le Sieur de Ste-Souline sachant à quoi tendoit le Lieutenant, qui se promenoit ainsi accompagné par la ville, amassa aussi au même instant un bon nombre des siens, et suivi d'eux, il s'en alla à la porte de la Tranchée, qui est du côté de Lusignan, de peur qu'il ne s'en saisît. Ce que sachant le Lieutenant à son retour du château, parlant encore plus ouvertement contre le Sieur de Ste Souline, disoit au peuple, par les rues, à haute voix, qu'on ne pouvoit plus douter que l'intention de Ste Souline ne fût de s'emparer de la ville,

(1) Nous aurons des détails précieux sur la composition de la Ligue et [illegible] dans la suite de ce texte.

et qu'il étoit aisé à juger qu'avec le château il la vouloit avoir pour la livrer aux ennemis, comme il avoit fait Lusignan, puisqu'il s'étoit emparé de la porte du côté d'icelui. A quoi il disoit être besoin de pourvoir en toute diligence, et le chasser comme ennemi de la ville et du repos commun. Toutefois il ne put être suivi comme il désiroit, pour courir sus audit Sieur de S.te Souline. L'affection duquel étoit des principaux de la ville connue aussi bonne que celle du Lieutenant, pernicieuse et méchante, connoissant par là, le Lieutenant, que ses ruses étoient éventées, il se retira de la ville, peu de jours après.

XXII. Je ne vous discourrai pas de même les allées et venues que lesdits Sieurs de la Noue et de la Haye, Lieutenant susdit, ont fait pour pratiquer, gagner et faire approuver à plusieurs, mêmement aux plus apparents du pays, leur but et intention. A quoi ils ont d'autant plus travaillé que la plus grande part d'entr'eux se trouvoit encore toute lassée et harassée des guerres passées, tellement que plusieurs s'étoient proposés ne bouger de leurs maisons pour quelque mutation ou occasion que ce pût être. Ni ne vous dirai qu'ils leur promettoient que les plus grands de ce royaume seroient leurs chefs, et ne vous déduirai non plus les autres persuasions qu'ils alléguoient pour justifier leur entreprise, d'autant

que peu de jours après leur élévation fut imprimée à la Rochelle une protestation et, long-temps auparavant, un dialogue avant-coureur de la guerre, par lequel ils concluoient ce qu'ils pensoient et avoient volonté d'exécuter, à savoir que par toutes voies, les plus vilaines et inhumaines qu'ils pourroient excogiter, il leur étoit permis non-seulement faire mourir les serviteurs du Roi, mais aussi la sacrée personne de Sa Majesté.

Cette protestation contenoit, que ceux de la prétendue religion réformée avoient pris les armes pour la conservation de leurs personnes, pour la liberté de leurs consciences et pour avoir l'exercice libre de leur religion, qu'ils disoient avoir demandé en toute humilité et icelle fait demander à la Majesté du Roi par les ambassadeurs de Pologne, lorsqu'ils étoient en France. Je ne dirai non plus ce qu'ils firent particulièrement à leurs entrées ès-villes qu'ils surprirent, ès-quelles ils se saisirent premièrement des deniers du Roi et des principaux habitants jusqu'à ce que leur chef la Noue eut avisé ce qu'il feroit d'eux, comme j'ai dit; combien que de bouche et par leurs protestations ils n'en voulussent qu'aux massacreurs et perfides. Et pour donner encore une plus grande couleur à leur rebellion, ils disoient le Roi ne se contenter d'avoir fait mourir la plupart d'eux en général, mais qu'encore en particulier il les

faisoit rechercher par des massacreurs qu'il envoyoit par toutes les provinces du Royaume, et que l'intention de Sa Majesté n'étoit d'en laisser un seul, disant outre pour attirer plus de personnes de leur parti, que Monrevel (1) et S.t Marin (2) le Huguenot, montés sur chevaux d'Espagne (3), couroient pour cet effet par Poitou, qu'ils avoient failli de tuer le Sieur de la Noue, près de Châtellerault; combien que l'un d'eux fut hors de France long-temps auparavant leur élévation et que l'autre ne pensoit lors qu'à faire l'amour à une demoiselle qu'il a depuis épousée. Au moyen de quoi pour fuir et se garder des aguets de leurs ennemis, ils se tenoient, disoient-ils, ensemble, armés et s'étoient saisis des villes par eux prises pour leur retraite et seule sûreté. Ils s'étudioient surtout d'apparoître extérieurement gens de bien et politiques, et avec une grande dextérité plumoient (comme on dit) la poule sans la faire crier. Ils n'en vouloient aux marchands, laboureurs, ni autres qui ne portoient les armes contre eux, mais bien aux ecclésiastiques et gens de justice, qui avoient donné des jugements contre eux.

(1) On veut parler ici de Louviers de Monrevel qui assassina, non loin de Niort, Louis de Vaudray, Seigneur de Mouy, en Beauvoisis, auquel il s'était attaché, et dont il paraissait être l'ami.

(2) S.t Marin le Huguenot, appelé S.t Martin plus loin et avec raison était des environs d'Orléans, et il avait été d'abord de la religion protestante. Ce chef était connu par ses cruautés.

(3) Ces chevaux, qui étaient en général tirés de la Navarre, étaient alors très prisés en France.

XXIII. Les publicains qui suivoient ces nouveaux religieux, combien qu'ils leur assistassent en tout ce qu'ils faisoient, n'approuvoient néanmoins en public la prise d'armes, encore qu'ils fussent les inventeurs de ce que j'ai dit ci-dessus de Monrevel et S.t-Martin, et qu'ils se fussent aussi bien qu'eux essayés de surprendre les villes, entr'autres Poitiers, où sans doute ils se fussent rendus les plus forts si le Sieur de Mortemart (1) avec sa compagnie ne se fut trouvé en icelle sur le point et l'extrémité du danger. Je ne puis aussi omettre le bon devoir du Sieur de S.te Souline qui, comme j'ai dit, assisté de plusieurs serviteurs du Roi, empêcha dès le commencement les menées que faisoit en icelle le Lieutenant de Poitou, chef des Publicains du pays, es quelles il s'opposa ouvertement et vertueusement quoique le Lieutenant ne se fût encore du tout déclaré, duquel plusieurs de la ville, pour l'autorité de son état, respectoient et craignoient encore que la plupart des principaux fussent assez informés qu'il avoit (comme j'ai dit ci-devant) dès le mois de Novembre auparavant, envoyé à Milhau en Rouergue, trois personnages assez connus, au nom des états de Poitou, pour faire embrasser par les états du Languedoc son bien public, comme les avoient même

(1) René de Rochechouard, Baron de Mortemart, Chevalier de l'ordre et Capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes.

avertis ceux qui étoient allés à sa suasion et conseil. Ce qu'il avoit semblablement confessé à la Majesté de la Reine-Mère, pour prévenir ceux de la ville s'il advenoit qu'ils l'en avertissent comme il jugeoit, et pour l'assurer par même moyen qu'il avoit jusque là envoyé à ses dépens pour découvrir les facondes et délibérations des ennemis de la Majesté du Roi, son fils, afin de l'en avertir après, voire même lui imposa que, il avoit dépendu en espions, pour rompre les entreprises de ses ennemis, tant de son bien que de celui de sa femme, plus de quatre mille livres de rentes, si bien, qu'en cette considération, on lui fit promesse d'un état de Maître des requêtes (1). Il avoit dès lors d'abondant pratiqué plusieurs Gentilshommes en pays-bas de Poitou, pour lesquels attirer à son parti, sous une feinte couleur de justice, et leur remontroit et mêmement à la noblesse : « Que c'étoit à elle à réfor-
» mer les abus qui étoient en ce royaume, où le
» Roi par une convocation des états ne le voudroit
» faire ; qu'elle ne devoit souffrir que le Roi se
» ruinât par dons immenses qu'il faisoit chaque
» jour inconsultement à personnes indignes, et qu'en
» tels dons les finances de France y étoient la plu-
» part employées, qu'elle ne devoit souffrir que

(1) Il est certain que la Haye, tout en intriguant contre la cour, avait persuadé à beaucoup de gens qu'il travaillait pour elle, et s'était ainsi fait donner la promesse d'une place de maître des requêtes, par la reine-mère.

» l'argent destiné pour l'entretenement de la gendarmerie de France fut employé ailleurs indeuement, ni que ces hommes seuls maintiennent le royaume, ni pareillement que les états et charges honorables qui se soulaient donner à ceux qui, d'antiquité, avoient fait service au Roi, furent donnés à étrangers et autres personnes qui ne le méritoient et qu'en faisant rendre les dons excessifs à plusieurs et rétablissant l'état de la » France en sa première splendeur, on acquitteroit » le Roi d'une bonne partie de ses dettes : que » les choses étant bien ordonnées et réglées, les » subsides seroient moindres, et en conséquence » s'accroîtroit le bien et revenu d'un chacun. Qu'il » n'y a loi payenne qui permette à un Roi lever » sur son peuple tel tribut qu'il lui plaît (1) : que

(1) Cette maxime qu'un *Roi ne peut en France donner sur son peuple tel tribut qu'il lui plaît* paroît à l'auteur peut-être inconstitutionnelle à l'autorité royale. Cependant elle a été combattue plus d'une fois, lors de la tenue des états-généraux. Du reste, opposons à un Du Poitevin l'opinion d'une femme du même pays, Mme de Lezardière qui écrivait peu avant la révolution de 1789.

La *Théorie des lois politiques de France* est un si bon travail et si apprécié, dans le monde savant, qu'on ne pardonnera de laisser expliquer par elle les droits respectifs du roi et de la nation, dans l'ancienne constitution française.

« Un peuple libre, guerrier et vainqueur, dit-elle, fonda la monarchie française. Si cette vérité n'était pas affirmée par les historiens, on la reconnaîtrait dans les premières lois que ce peuple porta, et dans les droits qu'il se réserva, alors même qu'il se donna un chef héréditaire et irresponsable.

« On a vu les plus importantes de ces lois, stipuler pour tous les citoyens, la conservation en état de porter les armes, et du droit de former les assemblées dépositaires de la puissance législative souveraine. Ces états furent la source du pouvoir confié au

» cela n'est règner mais tyranniser; il remontroit » à ceux de la robe, outre ce que dessus, que le » serment que les Officiers font au Roi, n'est » tant à la personne qu'à l'état de la France (1), » lequel ils jurent de maintenir et conserver à leur » pouvoir, auquel leur serment ils contreviennent » et ne s'acquittent envers Dieu et les hommes s'ils » ne s'opposent aux charges du peuple, s'ils ne dé- » sirent que l'église de Dieu soit pourvue de bons » et doctes Ministres, s'ils ne trouvent mauvais que

« monarque de rassembler et de commander les armées, de convo- « quer et de présider les assemblées générales, et de concourir avec « ces assemblées à la formation des lois.

« On remarque, dans ces lois, une attention égale à prévenir les « entreprises des rois contre la liberté du peuple, et les entreprises « du peuple contre les prérogatives de la royauté, et cette balance « est véritablement le caractère distinctif du gouvernement monar- « chique. En effet, qu'est-ce qu'une monarchie? C'est un état qui a « un chef unique et irrévocable, à qui les lois ont conféré un grand « pouvoir, mais dont les sujets peuvent conserver et défendre, « contre les volontés arbitraires du prince, les droits et les pro- « priétés qu'ils tiennent des lois.

« Dans tout état où le peuple exercerait la puissance législative, « indépendamment du roi, le peuple pourrait abroger la royauté par « une loi nouvelle et ramener tout-à-coup l'égalité républicaine; le « monarque ne serait plus irrévocable, il n'y aurait par conséquent « plus de monarchie.

« Dans tout état où le prince serait seul législateur, le prince « pourrait prononcer par une loi nouvelle, l'anéantissement des « droits et des propriétés du peuple. Il n'y aurait dès lors plus de « droits, plus de propriétés garanties aux sujets, par conséquent « plus de monarchie.

« La véritable monarchie n'existera donc jamais que dans un « gouvernement, où la loi de l'indivisibilité de la puissance légis- « lative entre le roi et le peuple, aura fondé la sureté de l'état du « prince, la sureté de l'état des sujets, sur la fixation inébranlable « de leurs droits respectifs. »

(1) Cette proposition ne semble avoir encore rien que de très-raisonnable.

» les charges les plus honorables en la justice, qui » sont choses saintes et sacrées dues au mérite, soient » ainsi exposées à l'ambition de ceux qui ont le » plus d'argent, et que même l'argent qui en pro- » vient non plus que des subsides extraordinaires ne » soit employé au profit de la couronne, ains pro- » digalement donné (1) auparavant qu'ils soient dé- » boursés, et que les arrêts des cours souverai- » nes donnés avec connoissance de cause soient » cassés par une lettre de Chancellerie (2), qu'il ne » soit permis ès cours de modifier les états du Roi. » Que s'ils ne s'opposent à tels abus, ils seront à » bon droit jugés flatteurs et non zélateurs de l'état. » Qu'en ce seul royaume, les personnes vertueu- » ses et de mérite ne sont reconnues ni honorées : » ains les degrés et distinctions des personnes con- » fondus. » Pour toutes ces belles couvertures, peu s'offrirent à courir sa fortune et à participer à ses espérances et promesses.

XXIV. Tels prétextes couloient de leur bouche, discourants de leur élévation avec le commun, mais aux subtils et plus déliés, ils blâmoient la Monarchie

(1) Ces prodigalités de l'ancien régime, qui faisoient passer une grande partie des impôts dans la bourse des courtisans, constituent un des abus qui ont amené la révolution de 1789 et un état de choses tout nouveau.

(2) Il n'y a eu en effet rien de plus cruel, de plus destructif de toute justice que ces emplois à armes arrachés au souverain, pour anéantir l'effet de la chose jugée. Les peuples des [illegible] n'en ont pas été [illegible] sous [illegible]..

et faisoient tomber en leurs mains un livre de cet argument qu'ils n'ont jusqu'ici osé faire imprimer (1). L'occasion que le Lieutenant a eue de dresser cette partie est venue d'un mécontentement qu'il reçut de la promotion d'un Conseiller de Poitou, en l'office de Président (2), et d'un refus d'un état de Maître des requêtes de l'hôtel du Roi, et comme aucuns disent, pour empêcher une recherche de deniers levés en Poitou, qu'il craignoit tomber sur lui. Et pensoit qu'étant ainsi le royaume en combustion et en armes, et mêmement en Poitou, on auroit affaire de lui, ainsi qu'il s'assuroit qu'il seroit enfin assisté des Protestants.

XXV. La défiance que les Catholiques et Protestants eurent du Lieutenant de Poitou, l'empêcha de faire beaucoup de choses qu'il pensoit lui devoir être faciles. Car la plus grande part d'entr'eux croyoit que le rôle qu'il jouoit lui avoit été donné pour quelque fin autre que celle qu'il publioit. Les uns croyoient qu'il était attiré par la Majesté de la Reine-

(1) Ce livre destiné à battre en brèche la monarchie et dont parlent les Catholiques, n'était-il pas supposé par eux?

(2) Lorsque les Sénéchaux, se faisant uniquement hommes de guerre, cessèrent de rendre la justice, le Lieutenant du Sénéchal, devint le chef de la Magistrature de la Province et le Président des Magistrats de la Sénéchaussée. Mais, plus tard, on créa un Président de la Sénéchaussée et du présidial, lorsqu'on établit cette dernière juridiction, en 1551. Ce fut François Aubert d'Avanton, Conseiller au parlement de Paris qui, le premier, occupa la place de président du Présidial de Poitiers.

Mère pour sonder les cœurs des sujets du Roi (1) et mêmement de la noblesse ; les autres pour quelqu'autre ruse d'importance que chacun se fantasioit (2) laquelle défiance il ne pouvoit par son bien dire, ni par serments ôter des cœurs de la plupart de ceux ès quels il avoit affaire. Qui fut cause que pour tollir tous les mauvais soupçons qu'on avoit de lui, il promet aux Protestants de leur livrer la ville de Poitiers, et que pour cet effet il n'y épargneroit sa vie, et voulant effectuer cette vaine promesse pour se mettre en crédit envers eux, il s'adressa à un meunier qui se tenoit en un moulin (3), joignant les murs de la ville, auquel il dit : que pendant qu'il s'étoit absenté de la ville, pour certaines grandes entreprises importantes, le service du Roi et bien du pays, que trois ou quatre envieux de son avancement, avoient imposé au peuple de Poitiers qu'il s'entendoit avec les rebelles et ennemis du Roi, mais que l'effet feroit apparoir du contraire. Que toutefois, pour ôter cette sinistre opinion des cœurs de ses citoyens, envers lesquels il vouloit que non-seulement ses actions mais aussi ses entreprises et plus secrètes pensées fussent patentes, il avoit été

(1) On voit, d'après ce passage, combien il était difficile d'apprécier le rôle que jouait la Haye en Poitou.

(2) S'imaginait ; le mot *fantastique*, à la mode aujourd'hui, rentre dans cette construction.

(3) Ce meunier qui était celui du moulin de Tison, s'appelait Caquereau, et ce nom a depuis été long-temps en usage à Poitiers, suivant Thibaudeau, pour désigner un traître.

conseillé par de plus intimes amis de rentrer en sa maison, et y étant, de se justifier envers tous ceux de la ville, des calomnies qu'on lui supposoit et que s'en étant ainsi purgé, il se réconcilieroit aisément avec eux. Que par tel moyen, il reprendroit son autorité et pourroit en toute sûreté demeurer en la ville et maison. Ce qu'il désiroit faire pour témoigner par quelque bon devoir l'affection qu'il portoit à son pays, pour le bien et défense duquel il entendoit employer ce qu'il avoit de plus cher au monde. Ayant discouru plusieurs fois à part lui des moyens comme il pourroit contenter son désir, il avoit espéré par son aide et moyen en venir à bout, mais que si cela succédoit selon son intention, qu'il ne seroit jamais content en soi-même qu'il se fût déchargé de cette obligation envers lui et les siens, par tous les plaisirs qu'il pourroit lui faire, outre une bonne somme d'argent qu'il lui promit et lui persuada qu'il lui donneroit pour loyer de sa peine. Ce meunier ajoutant foi aux paroles du personnage ou pour l'appui qu'il pensa que ce lui seroit à l'avenir d'obliger à soi un Lieutenant du Roi en la justice de sa Province, craint et redouté de tous ses compagnons, ou alléché de la somme de deniers qu'il lui avoit promis, lui fait offre de tous ses moyens. Et lors le Lieutenant lui assigna jour et heure pour entrer en ville avec lui par la porte de

S.t-Cyprien (1), par laquelle suivant cette résolution, il entra un certain matin, déguisé en prêtre, et marmotant dans un bréviaire, accompagné seulement de trois ou quatre de ses gens et serviteurs ordinaires. Mais il étoit à peine passé les portes de la ville, qu'il connut que son entreprise étoit éventée, qui le fit soudain retirer. Et se trouvant pressé par derrière, par un de ceux de la ville qui le suivoit, il le tua d'un coup de pistolet qu'il délacha de dessus l'épaule, ainsi qu'il se retiroit. Si ce meunier qui se douta que sous le doux langage du Lieutenant y avoit quelque venin caché, n'eût donné avertissement aux principaux de la ville de la venue d'icelui, dès ce jour le Lieutenant se fût saisi de la ville et se fût rendu maître en icelle, ayant comme il avoit, tant dedans la ville que dehors, assez de gens pour la soutenir.

XXVI. Ceux qui voudront premier que passer outre discourir à part eux les occasions qui ont pu mouvoir ces deux chefs d'entreprendre de si grandes choses, quel étoit leur but, et considérer leur pouvoir, moyens et qualités ne sauroient conclure autre chose, sinon qu'ils ont été suscités par un juste jugement de Dieu, pour nous punir et châtier des maux que nous commettons chacun moment à l'encontre de sa divinité souveraine. Car la Noue, comme

(1) La porte S.t Cyprien est tout près du moulin de Tison.

chacun sait, est un simple Gentilhomme, qui ni en bien, ni en état, n'est non plus avancé que infinis autres Gentilshommes de la France (1), lequel n'a pour cela laissé de se déclarer chef d'une entreprise pour laquelle diriger les plus grands eussent, et non sans cause, été rendus fort perplex et douteux. Qui toutefois en l'exécution de cette entreprise a été suivi, accompagné et obéi, non pas seulement du vulgaire, mais aussi de beaucoup de Gentilshommes qui autrement ne lui voudroient céder, mais plutôt quelques-uns d'iceux commander. Lesquels toutefois l'ont tellement respecté qu'ils lui ont obéi, comme s'ils eussent été du plus bas populaire, par le moyen desquels et sous le voile d'une religion, qui lui a servi de couverture, pour tirer et des hommes et des deniers, il a fait des desseins de la conséquence que nous avons vu.

Il est doué d'un esprit assez vif, d'une grâce douce, qui à sa contenance montre plus qu'il ne dit, n'apparoissant être de grands propos. Toutefois ceux qui le fréquentent l'ont en réputation

(1) Sans doute la Noue n'était pas plus grand en naissance et en fortune que beaucoup d'autres nobles de son pays, mais il était, en moyens, en courage, en énergie, un homme comme il en existait peu alors, malgré que les révolutions et les guerres civiles fassent surgir tant de capacités, qui autrement demeureraient ignorées. Alors on se demandait encore, d'où vient cet homme, d'où sort-il, que possède-t-il? Depuis on s'est accoutumé à juger l'homme par lui-même, par ce qu'il a fait et par ce qu'il paraît susceptible de faire.

commencement et par quel moyen il est monté et parvenu à un tel honneur, on trouvera qu'il a été quelques années Solliciteur au Parlement de Paris, que de Solliciteur, il devint Avocat du Roi aux Monnaies, et qu'il fut après promu en l'état de Lieutenant de Poitou, par le moyen d'une veuve, riche et ancienne Damoiselle qu'il épousa, de laquelle il étoit auparavant Solliciteur (1).

Il avoit l'esprit fort prompt et vif, et la conception de même, n'étant en réputation de ceux qui en pouvoient juger d'avoir beaucoup lu, ni d'être fondé en la connoissance des langues. Toutefois il parloit et discouroit des mieux promptement, en bon termes et sans hésiter (2). Il s'est fait reconnoître insupportable et tellement ambitieux, qu'il ne se contentoit pas de tenir le premier rang, en la justice, sur ceux de sa Province, mais aussi qu'il eût voulu être le premier pour les armes, le premier pour les affaires d'état, le premier ès finances, et pour dire, en un mot, le premier en tout.

qu'il n'a pu écrire sans doute, qu'il aurait été Solliciteur de procès à Paris, ce qui l'avait conduit à épouser la *Maîtresse Mère de la Grande Maison de la Roussière-Girard*.

(1) On voit ici l'indication des fonctions remplies par la Haye, avant de devenir Lieutenant-Général en Poitou. *La veuve riche et ancienne Demoiselle qu'il épousa était*, comme on vient de le voir, veuve du Seigneur de la Roussière.

(2) On fait ici une part assez bonne, sous le rapport des moyens, et il n'y a pas à douter à cet égard ; mais aussi, comme on le dit un peu plus loin, cet homme était d'un amour-propre démesuré et son ambition était sans borne.

XXVIII. Sitôt que le Roi fut averti, par ses Gouverneurs, des surprises de ses villes et menées ci-dessus, sa Majesté envoya au pays de Poitou, M. le Duc de Montpensier affectionné à la défense de la couronne, lequel assisté des Seigneurs Comte du Lude, de Chavigni (1), de Puygaillard, Mortemart, des Roches-Baritaud, de Loue (2), Sanzay, colonel des arrière-bans de France, Chemeraud, qui conduisoit lors la compagnie du Roi de Pologne, d'Argence (3), Fontaine, Chalendray (4), et de plusieurs autres Seigneurs et Gentilshommes volontaires, se mit, au mois d'Avril 1574, en campagne pour combattre les ennemis du Roi, qui, auparavant sa venue, n'y ayant pour lors aucunes forces en Poitou, ni Xaintonge, couroient indifféremment partout, pour surprendre les villes de ces pays, tantôt avec des échelles et de cordes et de bois, et tantôt par intelligence qu'ils avoient ès villes, par le moyen de traîtres dont ils n'ont eu jamais faute.

XXIX. Le Sieur de Biron, Gourverneur pour le Roi en Xaintonge, en ce même temps et tentoit après la surprise de Tonnay-Charente, la désirant

(1) François Le Roi, Seigneur de Chavigni.

(2) Je crois qu'on veut indiquer ici Jean Coëme, Seigneur de Lude.

(3) D'Argence, de la maison de ce nom, très-marquante en Angoumois.

(4) On ne doit faire qu'un seul nom de ces deux mots, car il s'agit de Louis de Montbron, Seigneur de Fontaine-Chalendray.

remettre en l'obéissance du Roi, pour ôter aux ennemis ce passage de la rivière, chercha tous moyens pour y parvenir. Et sachant que celui qui y commandoit pour les ennemis, entretenoit une fille qui se tenoit près de là, il atitra un des siens pour lui faire l'amour et faire tant par ses promesses, persuasions, par argent ou autrement qu'il la rendît à sa dévotion ; et cela fait, qu'il demeurât avec elle, jusques à ce que son premier amoureux la vint voir, afin de le prendre par ce moyen. L'exécution suivit l'entreprise, la Dame fut gagnée, son premier ami la vint voir, mais trouvant la porte fermée, il la voulut forcer. Quoi voyant celui qui étoit au dedans, délâcha un coup d'arquebuse, au bruit duquel, et comme il étoit prémédité et accordé, se trouvèrent incontinent devant la maison même quinze ou vingt soldats armés, sortis de Taillebourg, expressément embusqués pour prendre cet amoureux, et le trouvant encore empêché, pour forcer la porte de la maison, ils l'assaillirent de toutes parts. Celui qui étoit au dedans sortit aussi, afin de le prendre vif, s'il étoit possible, pour s'en servir par après ; mais il le trouva blessé à mort, qui fut cause de rompre l'entreprise encommencée sur Tonnay-Charente (1).

(1) Cette tentative, pour reprendre Tonnay-Charente, a quelque chose de singulier. On voit qu'à la guerre, pour certaines gens, tous les moyens sont bons.

XXX. Un vivandier de la ville d'Angoulême fut en ce temps à Jarnac, lequel trouva, en la halle, le Sieur de ce lieu (1), qui lui dit demanda comment se portoit le Sieur de Ruffec, son cousin, et le chargea de lui présenter ses recommandations étant de retour en la ville, et lui dire outre, de sa part, que les cartes étoient bien brouillées. Ce qui étant rapporté par ce vivandier au Sieur de Ruffec lui dit sur l'heure : Qu'en quelque sorte qu'il brasseroit et mêleroit les cartes, le Roi se trouveroit toujours dessus, laquelle sienne réponse il commanda au vivandier l'aller faire de sa part au Sieur de Jarnac, en lui rendant le salut.

XXXI. En ce même temps et sur le commencement du mois de Mai, M. de Montpensier commença, avec ses forces, de tenir la campagne, et après qu'il eût séjourné quelques jours à Partenay et à Coulonges (2), il s'en alla à S.te-Hermine, espérant attirer au combat le Sieur de la Noue, qui auparavant sa venue faisoit publier qu'il l'attendoit, pour le combattre, combien que son dessein fût de s'enfermer en sa tannière de la Rochelle, comme l'effet le montra, en se retirant sitôt qu'il entendit que

(1) Un Chabot, puisque Jarnac, appartenait alors à cette maison. Il y avait en effet alliance entre cette famille et celle de Voluire de Ruffec.

(2) Coulonges-les-Royaux.

nos forces étoient en campagne. Aucuns attribuent cette retraite à l'inégalité des forces de la Noue à celles de M. de Montpensier et que, au moyen de ce, la Noue n'avoit dû s'opposer au hasard d'une bataille; les siens toutefois disent que la noblesse qui étoit lors avec lui ne le voulût suivre par telle retraite. Connoissant M. le Duc de Montpensier l'intention de la Noue, il envoya quérir à Nantes, six canons et les fit mener devant le château de Talmont, détenu par les ennemis, où le Sieur de Puygaillard mena douze compagnies de gens de pied avec la cavalerie légère, et sitôt que l'artillerie fut venue, le capitaine Renolière qui commandoit en icelui se rendit.

XXXII. Pendant que M. le Duc de Montpensier séjournoit à S.te-Hermine et avoit envoyé une partie de ses forces devant le château de Talmont, S.t-Etienne eut avertissement, par un sien soldat, qui s'évada des nôtres qui le tenoient prisonnier, de la garde que faisoit la compagnie de M. de Montpensier qui étoit logé en un village près S.te-Hermine, appelé les Magnils-au-Celin (1), qui occasionna S.t-Etienne de sortir de Fontenay avec soixante chevaux, des meilleurs qu'il eût, et autant d'arquebusiers à cheval (2), et guidé par ce soldat échappé,

(1) Les Magnils-Ancelin est, en effet, un village près S.te-Hermine.
(2) Les Arquebusiers à cheval ont ensuite été appelés Dragons.

s'en alla au village des Magnils, distant de Fontenay de quatre heures, où il arriva une heure devant jour, sans être découvert par les nôtres, d'autant que ce matin, la compagnie de M. de Montpensier devoit monter à cheval pour aller à la guerre, qui avoit empêché les Gentilshommes de cette compagnie de mettre des sentinelles ès avenues de Fontenay, comme ils avoient accoutumé, et suivant l'avertissement du soldat, que la compagnie qui étoit en ce village étoit aisée à y être surprise et défaite, il donna dans les principales maisons du village qu'il trouva ouvertes, parce que les serviteurs voyant le bruit que S.t-Etienne faisoit à son arrivée, en criant que l'allarme étoit au camp, étoient sortis pour aller seller les chevaux de leurs maîtres. En cette façon, S.t-Etienne prit douze ou quinze Gentilshommes, cinquante ou soixante chevaux, un buffet d'argent et d'autres bagages. En s'en retournant avec ce butin, il fut suivi par le Sieur des Roches-Baritaud, commandé de l'aller reconnoître qui, ce fait, avertit M. de Montpensier de la force de l'ennemi et de l'ordre qu'il tenoit en sa retraite, le priant de lui envoyer en toute diligence, de la cavalerie pour l'attaquer et combattre. Auquel M. de Montpensier envoya le plus promptement qu'il put la compagnie de M. de Montpensier laquelle toutefois n'arriva assez à temps pour joindre et combattre l'ennemi en la

campagne. Mais le voyant jà fort près de la ville de Fontenay, ils le poursuivirent jusques dans les faubourgs, où jà les premiers étoient entrés, et là les pressèrent si fort qu'ils leurs firent presque laisser toute leur prise. Ainsi tous les prisonniers furent recours de leurs mains, deux exceptés, et y fut tué des ennemis même jusques du nombre de vingt-cinq ou trente, à dix pas de la porte de la ville et, sans les fossés d'icelle où la plupart se jetèrent et quelques maisons des faubourgs qu'ils trouvèrent ouvertes, ès quelles ils se renfermèrent, il s'en fut sauvé bien peu.

XXXIII. Après la prise du château de Talmont et la sortie de S.t-Etienne ci-dessus, pour provoquer et attirer l'ennemi au combat, M. le Duc de Montpensier se vint camper devant la ville de Fontenay, du côté de Niort et se logea en un bourg appelé Charzay (1), le plus proche de la ville, où aussitôt fut assailli et pris (non sans quelque résistance), le faubourg des Loges, quoi qu'il fût fort et tenable, retranché en deux endroits et d'accès difficile où l'on n'y pouvoit encore faire brèche n'y profitant de rien le canon, parce qu'il n'étoit fortifié que de terre et de fascines, bien gabionné,

(1) Charzay est un bourg à demi-lieue de Fontenay. Il y a un siècle on y fabriquait des draps destinés à l'habillement des troupes et on y fait encore aujourd'hui de gros draps, à l'usage des habitants de la campagne.

flanqué et fortifié de boulevart et les fossés garnis de casmates, dans lesquels fossés on ne pouvoit encore entrer qu'avec des échelles.

XXX. En ce même temps, le Sieur de la Ménardière (1), Gentilhomme du Bas-Poitou, étant devant le château de la Forêt-sur-Sèvre, traitant avec les rebelles qui tenoient ce château, pour le faire remettre en la garde d'un Catholique et serviteur du Roi, fut tué de guet à pend, par ceux du dedans, durant leur conférence.

XXXV. M. de Montpensier, après la prise du faubourg des Loges, espérant bien forcer la ville,

(1) François Bigot, Ecuyer, Seigneur de la Ménardière-Grignon et de la Gillardrie-Bourelière, fut tué sur le pont de la Forêt-sur-Sèvre, par René Bastard, Seigneur de la Cressonnière, son gendre, mécontent au dernier point de ce que son beau-père avait avantagé Anne Bigot, sa fille aînée, en la mariant avec François Girard, Ecuyer, Seigneur des Echardières. Ce crime ne demeura point impuni. Renée Bigot ne voulut plus revoir la Ménardière, à la fois son mari et l'assassin de son père, et celui-ci fut cité devant les grands jours de Poitiers, qui le condamnèrent à mort, en 1579. Alors il se retira dans la maison de la Barlonnière, en Touraine, chez son parent Louis Bigot, Seigneur de Brion où il prit le nom de la Sieurie. Néanmoins la retraite de cet assassin ayant été découverte, Balthazar-le-Voyer, archer du Vice-Sénéchal de Fontenay vint pour l'arrêter accompagné d'un Bigot, frère naturel de Renée Bigot, et excité par elle à venger leur père. François Bigot saisi par l'Archer, voulut se sauver et fut tué dans sa fuite, en 1581. Du mariage de René Bastard de la Ménardière avec Renée Bigot de la Cressonnière était issu un fils, appelé Henri et qui se fit appeler Henri de la Cressonnière.

La famille Bastard avait donné son nom au Bourg-Bastard, près la Châtaigneraye, et il y a eu un Sénéchal de ce nom, dans cette dernière localité, en 1656.

comme il avoit fait du faubourg, fit faire deux brèches joignant l'une à l'autre à côté d'icelui, entre la porte par laquelle on va de la ville au faubourg des Loges, à une fausse porte à main gauche où les soldats du Capitaine Richelieu, commandés d'y aller, refusèrent la brèche, ce que voyant quelques Gentilshommes du Poitou, qui étoient la plupart de la suite de M. le Comte du Lude, entre autres les Sieurs de la Roussière, de la Bodinatière (1), de Brebaudet, de Courçon, le Capitaine Beaulieu, un Capitaine nommé L'Allouette, et quelques autres Gentilshommes, Capitaines (2) et soldats, lesquels m'excuseront si je ne les nomme, tout danger et crainte postposée, pour iceux encourager, honteux et fâchés de leur poltronnerie et lâche courage, à l'imitation des chasseurs qui, pour habiliter leurs oiseaux (3) et chiens, ont de coutume de les mener à la chasse avec d'autres duits et stilés à tel exercice, afin que d'iceux ils apprennent à connoître leur gibier, s'exposèrent vertueusement pour le service de Dieu et de leur Prince, à tout hasard, et montèrent sur l'une des brèches la plus éloignée de la porte des Loges, mais se trouvant foibles pour

(1) J'ai déjà dit que la Bodinatière était de la maison d'Appelvoisin.

(2) Les capitaines étaient, en général, des non nobles, qui commandaient des compagnies d'infanterie.

(3) Encore une mention de la chasse aux oiseaux de proie, en Bas-Poitou, à cette époque.

être mal suivis de ceux qu'ils espéroient, ils furent repoussés par ceux du dedans. Bodinatière et Brebaudet, frères (1), furent blessés et un soldat qui étoit près le Capitaine Beaulieu, tué et quelques autres blessés, un nombre d'autres brûlés par les grenades, pots, lances et cercles à feu que ceux de la ville jettoient continuellement. Au moyen desquelles blessures et qu'ils ne se virent suivis comme ils devoient, connoissant aussi qu'il n'y avoit apparence de s'opiniâtrer là, pour le retranchement qu'avoient fait les ennemis derrière la brèche, garni et rehaussé de terre et de fascines, en forme de boulevart, lequel pour cette raison, n'étoit moins fort que la première muraille, ce qui leur étoit aisé apercevoir du haut de la brèche où ils étoient montés, n'étant le retranchement qu'à deux ou trois pas de la muraille, et qu'il y faudroit à bon escient combattre premier que gagner et emporter la ville, pour le grand avantage que les ennemis avoient en cet endroit; ils furent contraints de se retirer avec leur suite, et à leur retour, Brebaudet fut encore blessé, dont il tomba par terre et fut rapporté pour mort, blessé de cinq coups d'arquebuse dont il est depuis guéri.

XXXVI. Après que, par cet assaut, M. le Duc

(1) On voit là que les Seigneurs de la Bodinatière et de Brebaudet étaient réellement frères.

de Montpensier eût connu le cœur des soldats, n'étant d'ailleurs muni du nombre de canons, ni des autres munitions de guerre nécessaires pour prendre la ville par force, aussi que sa première intention n'étoit d'assiéger, mais de combattre l'ennemi en campagne, et pour quelques mauvaises nouvelles qu'il reçut, lors de l'indisposition du Roi, qui décéda deux jours après. Au moyen duquel décès, il pensa sa présence être plus nécessaire en cour qu'en nul autre lieu, il se retira jusqu'à ce qu'il eût dressé un camp (1) plus fort et mieux garni d'hommes et de canons, pour venir de rechef assiéger la ville, ce qu'il fit sur la fin du mois de Juillet ensuivant.

XXXVII. Lorsque notre camp étoit devant Fontenay, les ennemis, sous l'assurance qu'ils avoient de leurs adhérents qui étoient en la ville de Niort (2) entreprirent une nuit d'écheller la ville, mais étant découverts et repoussés, ils furent contraints de se retirer avec la perte de cinq ou six des leurs et de leurs échelles.

(1) Par le mot camp, on entend ici une armée.

(2) Cette tentative pour surprendre Niort n'est point celle du carême-prenant, et on voit qu'elle est lieu à une toute autre époque.

LIVRE DEUXIÈME.

Depuis la mort du Roi Charles IX, jusqu'à la rebellion de Soriano au Duc de Montpensier.

I. Le décès du Roi divulgué, lequel étoit tenu mort, entre les rebelles, long-temps auparavant icelui, le Lieutenant de Poitou, pour la commisération qu'il eut des officiers et bons serviteurs du Roi, de Fontenay, ses frères exilés, leur manda le 5.e du mois de Juillet de l'année 1574, qu'il désiroit leur dire

chose qui leur importoit, et leur assigna jour et lieu pour parler à eux en une maison près de la ville de Fontenay (1), en laquelle, sous son autorisation, trois des officiers se rendirent et dînèrent avec lui. Durant le dîner, il leur fit un long discours sur la prise des armes, et dit que les Huguenots les avoient repris avec juste occasion, pour les lettres et avertissements qu'ils avoient reçus de toute part, lesquelles lettres et avertissements, lui avoient, comme il disoit, été communiqués par le Sieur de la Noue, par lesquelles ils étoient suffisamment informés que l'on tramoit secrètement des menées pour les faire tous, à certain jour, massacrer et notamment leurs chefs que s'ils eussent toutefois voulu recevoir son conseil, ils n'eussent pris les armes, mais se fussent tous joints et eussent présenté leur requête au Roi, avec leurs articles, pour les faire juger à une assemblée d'états qu'il disoit être requise et nécessaire, pour assoupir ces guerres civiles, si on n'avisoit être plus expédient de les faire voir par les Princes, Seigneurs, Gentilshommes et Cours souveraines; et qu'étant vus, il s'assuroit qu'on les jugeroit légitimes. Que quant à lui et ses amis, ils avoient pendu leurs armes au croc, et avoient protesté (appelant Dieu et les hommes à témoins de ce) qu'ils ne les prendroient jamais,

(1) On ne connaît pas positivement la localité dans laquelle la Haye eut cette entrevue avec les notables de Fontenay.

aussi qu'ils n'y avoient eu recours qu'à l'extrémité et lorsqu'ils ont vu et connu qu'on les vouloit travailler et leur courir sus sans occasion. Il dit peu à près, qu'on l'avoit voulu rendre suspect envers ceux de la religion, mais que sa patience avoit vaincu tous ceux qui l'avoient voulu calomnier et rendre en mauvaise opinion en leur endroit, avec lesquels il disoit adhérer en ce qu'ils demandoient que les états fussent assemblés. Que si toutefois on leur vouloit donner une liberté de prêcher à leur forme, il seroit peut-être le premier qui s'y opposeroit, ne représentant rien en lui de cette religion qu'on appelle réformée, ce qu'il disoit avoir librement déclaré au Sieur de la Noue et autres Gentilshommes. Puis, comme s'il se fut voulu reprendre, il dit qu'il trouveroit toujours bon ce qui seroit arrêté tant pour l'état que pour la religion, en une assemblée des états, qui étoit le seul moyen pour faire mettre les armes bas et que l'on doit considérer qu'il y a un million d'âmes, en ce royaume, qui n'ont jamais été à la messe, et ne savent ce que c'est, et qu'il n'y a raison de les y vouloir contraindre et forcer avec l'épée, mais que cela se doit faire autrement, à savoir, avec la doctrine et vertu de l'évangile. Et outre dit, qu'il n'avoit jamais eu son esprit plus en repos, voyant tant de Gentilshommes catholiques et autres résolus de ne mettre les armes bas sinon par une légitime

assemblée d'états, que cela devroit faire songer la Reine à y tenir la main, et qu'elle se devroit régler par l'exemple et chemin que prennent ceux de Languedoc ; que quant à lui, il s'étudieroit, en tout ce qu'il pourroit, avec les Gentilshommes Catholiques et Huguenots, pour tendre à ce but. Qu'il ne savoit pourquoi on lui vouloit mal, qu'il aimoit être chef d'un bien public que d'un mal public, qu'il avoit empêché qu'on ne prît les Prêtres à rançon, que l'on ne ruinât les églises et que les gens de bien ne laisseroient à l'aimer, voyant une si bonne et légitime occasion qui l'avoit mu à délaisser l'autorité qu'il avoit en son pays, pour prendre les armes. Et combien qu'on le fît petit galand près la Reine qu'il ne manquoit pas de moyens qu'il ne pût mettre aux champs deux mille hommes ses parents et amis. Voilà la substance des propos qu'il eut à table : après il s'efforça de leur persuader qu'ils devoient retourner en leurs maisons, disant que cette guerre étoit toute autre que les précédentes, et que, s'ils le vouloient croire, lui qui leur étoit si affectionné frère et ami, qu'il ne leur désiroit leur bien et repos moins que le sien propre, ils s'y rendroient les assurant qu'ils y seroient reçus comme auparavant, tant en l'exercice de leur religion que de leurs états. A quoi les officiers lui firent réponse qu'ils ne pouvoient

l'honneur et le devoir dû à leur Prince sauve, s'en retourner avec ceux qui les avoient pris en traîtres, et en cette façon s'étoient saisis de leur ville, des deniers du Roi, et de leurs personnes et biens. Que si telle lâcheté tomboit en leurs cœurs, ils encourroient à bon droit l'indignation de leur Prince Souverain, duquel ils tenoient leurs états : il leur répliqua qu'ils ne devoient craindre que le Roi leur pût imputer chose quelconque dont ils pussent encourir sa male-grâce. Que sa Majesté trouveroit meilleur qu'ils exerçâssent leurs états que des étrangers, et que du retour du Roi de Pologne, qu'ils tenoient pour leur Roi, on en parloit diversement. Que s'ils n'acceptoient lors cette offre, ils seroient en danger de ne retourner jamais ou de long-temps en leurs maisons, se faisant fort de les y faire recevoir par le Sieur de la Noue, qui lors étoit à Fontenay, d'avec lequel il venoit, et qui non-seulement étoit bien averti de cette conférence, mais encore avoit été entreprise par son avis et consentement.

II. Ils eurent encore plusieurs autres propos sur cet argument, entre autres, que M. de Montpensier qui s'en étoit allé, ne retourneroit plus par deçà. Lors ils lui firent réponse, que s'ils se rendoient en leurs maisons, ils se mettroient en danger d'être tués ou qu'on leur fît leur procès, sous quelque

calomnie ou supposée accusation, comme il étoit naguère advenu à la Rochelle; que quelque chose qu'il leur dit, ils faisoient la guerre aux Catholiques; qu'ils avoient rasé les maisons des ecclésiastiques et affermé les bénéfices; qu'ils levoient les deniers du Roi, et faisoient tout autre acte d'hostilité, au moyen de quoi ils ne pourroient compatir avec eux. Que si toutefois il avoit moyen de faire sortir les étrangers qui pour lors étoient en leur ville, et la faire remettre en l'état qu'elle étoit lorsqu'ils s'en saisirent, qu'ils en confèreroient avec leurs autres compagnons et bons citoyens, envers lesquels ils feroient tant qu'ils rentreroient avec eux en cette sorte en leurs maisons, sous la bonne volonté de M. le Comte du Lude, leur Gouverneur. Et d'autant qu'avec lui, il y avoit quelques-uns des citoyens de leur ville de la prétendue religion réformée, ils leur dirent que s'ils moyennoient et obtenoient cela envers le Sieur de la Noue et la Noblesse du pays, que cette grâce se pourroit opposer et balancer à leur déloyauté et seroit un moyen pour leur faire oublier les autres torts et injures qu'ils disoient avoir reçus d'eux par le moyen de leur dernière conjuration, oublier leur perte, les démolitions de leurs maisons et les autres injures dont ils disoient avoir été récompensés pour le bon traitement dont ils avoient usé envers eux, et que ce seroit une occasion pour les avoir et retenir en même degré d'amitié et de

société qu'ils étoient auparavant la surprise de leur ville. A quoi le Lieutenant fit réponse que cela ne se pouvoit faire et que la Noue et ses compagnons qui avoient tant employé de temps à fortifier la ville, en faisoient trop d'état pour la quitter de cette façon ; mais qu'ils devoient reconnoître par son offre l'affection et volonté bonne de lui et de leurs citoyens envers eux, lesquels les vouloient recevoir en leurs maisons, biens et charges lorsqu'ils étoient privés de tout espoir et moyen d'y pouvoir entrer, s'étant retiré M. de Montpensier, par lequel seul ils pouvoient être remis, lequel disoit être sans forces et que quand il en auroit la nécessité le contraindroit les mener vers la France, pour combattre les étrangers qui étoient près d'y entrer. Et que étant rentrés en leurs maisons, ce qu'ils demandoient se pourroit faire avec le temps, voire même que l'on pourroit moyenner de faire tant envers le Sieur Comte du Lude, qu'il leur donneroit un Gentilhomme Catholique pour commander en leur ville, qui fût agréable à ceux de la religion. Et que étant ensemble une fois, ils se maintiendroient en amitié, les uns avec les autres, attendant un ordre et règlement général. Et sur ces propos, ils se départirent les uns d'avec les autres sans aucun fruit, leur disant, pour mettre fin à tous propos superflus, qu'il n'étoit là venu pour disputer, mais pour les exhorter de leur bien

qu'il aimoit, honoroit et les désiroit voir et mettre en repos.

III. Quelques jours après ce que dessus et que M. le Duc de Montpensier se fût retiré avec son armée, le Sieur de la Roussière, guidon de la compagnie de M. le Comte du Lude, sortit un soir de Niort avec cinquante ou soixante chevaux et défit la compagnie du Capitaine Trompette, qui étoit à Damvix (1), dont il en tua que pris prisonniers vingt-cinq à trente et les autres se sauvèrent par la rivière.

IV. L'abbé de Gadagne (2) en ce temps, vint de la part de la Majesté de la Reine-Régente, conférer avec le Sieur de la Noue, où les Sieurs de Biron et de la Frézelière assistèrent à Téré (3) près la Rochelle, où ils y conclurent des trèves pour deux mois au plus, sous le bon plaisir de la Reine, moyennant qu'on devoit donner aux rebelles trente mille livres, par chacun mois, pour la solde de leurs gens de guerre, afin que, étant payés ils eussent comme

(1) Damvix, commune au-dessous de Niort, en suivant le cours de la Sèvre. Ce fait d'armes eut lieu, le 17 juin 1574.

(2) Jean-Baptiste des Gadagne. Florentin, de la même maison que les Gadagne du comté Venaissin, dont l'aîné portait le titre de duc.

(3) Cette conférence eut lieu, le 27 juin 1574, au bourg de Thairé, à trois lieues de la Rochelle, et, par conséquent, elle est antérieure à l'entrevue de la Haye avec les notabilités de Fontenay, dans une maison située près de cette ville, puisque la demande de ce rendez-vous ne fut faite qu'en juillet.

gros bourg distant de Lusignan de deux petites lieues, M. le Duc de Montpensier y assembla son conseil où il fut avisé, tant par les Seigneurs que Capitaines de son armée, que l'on assiégeroit Fontenay devant Lusignan, parce que Fontenay étoit de plus grande conséquence et d'importance au Roi, plus foible et plus proche de la Rochelle que Lusignan, et partant plus commode aux ennemis et plus facile à être secourue par ceux qui étoient en la Rochelle. Et la raison du conseil étoit que si nous étions capables de forcer Lusignan, qu'à plus forte raison et sans difficultés, nous prendrions Fontenay, mais que si nous attaquions Lusignan devant Fontenay, le siége seroit long et douteux et que cependant les ennemis fortifieroient Fontenay, qui nous coûteroit, ainsi fortifié, autant que Lusignan, d'avantage que l'hiver venu, Fontenay ne nous seroit aisé à prendre d'autant que la rivière croîtroit et que du côté où elle passoit, il seroit aisé en ce temps, qui étoit sur la fin de l'été, de l'emporter: que si on attendoit la fin de Lusignan, nos soldats lassés et ennuyés de la longueur d'un siége, auroient perdu une partie de leur ardeur et courage; qu'en laissant Fontenay, on laisseroit cent mille écus qu'il pouvoit cependant amasser sur le tablier et sur le pays, dont nous avions bien à faire, pour l'entretenement de notre armée, sans compter que l'on pourroit tirer infinies d'autres commodités de

la domination de ce pays-là, qui est grand et fertile (1).

VI. Prévoyant très-sagement, M. le Duc de Montpensier, qu'auparavant son entrée dans le bas-pays de Poitou, les ennemis du Roi, qui avoient toujours tenu la campagne en icelui, et qui semblablement savoient son intention, pour empêcher le cours de ses entreprises et retarder le service du Roi, auroient fait un dégât général par le pays, et fait aussi transporter tous les vivres qui étoient autour des villes et places qu'ils tenoient, afin qu'y allant son armée ne trouvât les vivres requis pour sa nourriture, et craignant que pour une telle nécessité il fût contraint de quitter ou différer le service du Roi, aussi pour empêcher que les soldats n'abandonnassent leurs enseignes, pour aller chercher leurs vivres, et sous telle couleur ne ruinassent le pays, il avertit de son entreprise les villes de Fontenay, Niort et S.t-Maixent, leur donnant avis qu'il étoit utile et nécessaire, tant pour le service de la Majesté du Roi que pour la conservation de leur pays, qu'elles députassent quelques-uns des principaux d'entr'elles (2), pour ensemblement

(1) Ces raisons étaient très-plausibles, et aussi c'était agir d'une manière très-rationnelle d'attaquer d'abord Fontenay, pour tourner ensuite ses armes sur Lusignan. Alors cette ville avait un château très-fort et que Brantôme indique comme tout ce qu'il y avait de mieux en France, en ce genre.

(2) Ceux de Fontenay députèrent Chasteau, élu en l'élection;

aviser à la nourriture de son armée, en laquelle il faisoit état de cinq à six mille combattants, tant de cheval que de pied.

VII. Les députés de ces villes, ainsi assemblés, offrirent à M. de Montpensier, tant pour elles que pour leur ressort et tablier, de nourrir et entretenir son armée de vivres tant que la nécessité et le service du Roi le requerroient, et jusqu'à ce que toutes les villes et places occupées par les ennemis du Roi fussent remises en l'obéissance de sa Majesté, et entre autres la ville de la Rochelle, en laquelle, comme ils remontroient, s'étoient depuis quinze ans en ça, faites toutes les entreprises, menées, complots et délibérations pour subvertir son état et ruiner les sujets de sa Majesté. Et offroient d'abondant soudoyer son armée, moyennant qu'il obtint de sa Majesté que toutes les levées de deniers, tant ordinaires qu'extraordinaires qui se faisoient en ces provinces, fussent employées pour la solde et entretennement d'icelle : et à la charge qu'il remît en l'obéissance du Roi, toutes les villes tenues par les ennemis de sa Majesté, et la Rochelle nommé-

à Niort on fit choix de Chalmot, assesseur au siege royal, et Pierre Bastard et Jacques Le Febvre, élus en l'élection, furent chargés des [illegible] de S.-Maixent. Les députés eurent à s'entendre avec Moris, commissaire des vivres de l'armée royale, et on verra que des délibérations de ces assemblées il résulte un ordre de choses tout nouveau, pour l'approvisionnement en vivres des armées ou des compagnies [illegible].

ment, pour la réduction de laquelle furent proposés divers moyens.

VIII. Et d'autant que le temps ne permettoit de pouvoir faire ratifier à la Majesté du Roi ce que les villes désiroient des deniers ci-dessus, et que sa Majesté les pouvoit avoir affectés ailleurs; ils firent, pour ce qui se présentoit, un marché à Amorry Bourguignon (1), marchand de la ville de Niort, ci-devant munitionnaire des vivres du camp qui étoit devant la Rochelle, en l'année 1573, et firent prix et convenance avec lui du pain, vin et chair qu'il devoit fournir chacun jour. Et la somme à quoi se montoit la nourriture fut mise et imposée sur les pays de ces provinces et reçue par les receveurs ordinaires, qui mirent l'argent entre les mains du marchand munitionnaire (2). Et bien que

(1) Le nom de ce fournisseur Niortais, l'*Ouvrard* de son époque est demeuré presque inconnu, quoiqu'il ait, avant tous les autres, organisé cette spéculation, exploitée si en grand, depuis 1789. « Le premier, dit l'abbé Fleury, dans son *droit public de France*, et le plus ancien traité des vivres et fourrages aux troupes du roi fut fait au camp de Lusignan, sous Henri III, en 1574. Anciennement il y avait deux commissaires généraux des vivres, chargés de ce service; c'était du moins ainsi en 1470. La première fourniture faite par des commis fut, sous Philippe-le-Bel, en 1311. Auparavant c'était les peuples qui fournissaient les vivres aux armées. C'était une grande charge pour la nation; l'en avoir affranchi, c'est une grande gloire pour les souverains qui ont fait cet affranchissement. »

(2) Ainsi, on le voit, on chargea Amaury Bourguignon, déjà munitionnaire de l'armée qui avait investi la Rochelle, en 1573, de fournir de vivres l'armée du duc de Montpensier, moyennant un prix convenu. D'après ce nouvel ordre de choses, le pays au lieu d'être tenu de pourvoir aux subsistances en nature, fut imposé pour payer le prix de ces mêmes vivres.

par les remontrances que ces villes firent à M. de Montpensier, y avoit plusieurs belles et grandes remontrances et cas particuliers, d'autant qu'elles ont été faites par des communautés et partant publiées partout, pour obvier à prolixité, je me déporterai du surplus.

IX. Je dirai simplement, comme en passant, que pour réduire et remettre la ville de la Rochelle en l'obéissance du Roi, ce moyen entre autres fut remontré et proposé : Que les provinces voisines de la Rochelle qui reçoivent tant de pertes et de maux de sa rébellion, o (1) cette condition que l'argent ordinaire et extraordinaire imposé sur icelle leur fût délaissé, soudoyeroient et nourriroient une armée de gens de pied que le Roi enverroit devant la ville sur la fin du Printemps, avec une bonne escorte des compagnies de sa gendarmerie, qui toutes, par ordre, y serviroient leur quartier. Que, durant le siége, les Normands, Bretons, Bisquins (2), Bourdelois et Aulonnois (3) fourniroient au Roi d'un nombre de navires armés, équipés et avictuaillés suffisamment, jusqu'à ce que les Rochellois fussent

(1) Je pense qu'on doit lire ici *à* pour *o*, mais j'ai suivi l'imprimé.

(2) *Bisquins* pour Basques.

(3) *Aulonnois* pour Olonnais, habitants d'Olonne. On entendait par là, la population maritime du Poitou. Elle avait sa législation particulière que je vais imprimer et que j'ai été assez heureux pour faire connaître à M. Pardessus, qui va l'insérer dans le 6.e volume de sa *Collection des lois maritimes de l'Europe;* voir à ce sujet l'avertissement placé en tête du 5.e volume.

réduits à cette extrémité de se rendre à la merci du Roi ; si mieux on n'avisoit de la vente des biens des rebelles, entretenir une armée devant la Rochelle, par laquelle vente ceux qui seroient faits Seigneurs de leurs biens, affectionneroient si bien le service du Roi, qu'ils se verroient paisibles en leurs acquêts, premier que de mettre les armes bas (1).

X. Le Sieur du Landreau, Gentilhomme du bas-pays de Poitou, peu de temps après la résolution ci-dessus, avertit le Sieur des Roches-Baritaud, qu'il avoit été contraint de mettre en sa maison de Bourneveau (2), un certain nombre de ses meilleurs soldats avec une grande quantité de biscuits et d'autres provisions et munitions de guerre, d'autant que les ennemis étoient résolus d'attaquer sa maison. A quoi, il fut lors avisé que pour les y inciter, de plus en plus, il s'y renfermeroit lui-même et que cela entendu de l'ennemi, il ne faudroit jamais vu la haine qu'il lui portoit, de l'aller assiéger, qui se-

(1) Ainsi on proposait de confisquer et vendre les biens des Protestants et d'employer contre eux, Démocrates ou Libéraux de l'époque, le moyen qu'ont employé les Démocrates de 1792, contre les Aristocrates émigrés. Ainsi rien de nouveau dans la théorie des révolutions, pas plus que dans les autres positions de la vie humaine.

(2) Bournezeau a ici le nom que lui donne Monstrelet et qui se rapproche de la prononciation actuelle du peuple, qui dit *Bourneuca*. C'était en effet le bourg nouveau, qui avait remplacé l'ancien qu'on appelerait Blois, en Français, puisque son Seigneur, qui paraît à la charte de subvention de l'église de la Chaise-le-Vicomte, en 1099, fait suivre son prénom des mots *de Blesis*.

roit un moyen d'en attraper quelques-uns, en levant leur siége et les secourant, comme il lui fut promis.

XI. Quelques jours après ce que dessus, Touvoy, frère de S.t Etienne, sort de Fontenay avec deux cents arquebusiers, pour aller en Bas-Poitou amasser les deniers du Roi et surprendre, s'il pouvoit, le Sieur du Landreau, mais non pour l'assiéger. Et étant devant la maison d'un Gentilhomme, Sieur du Plantis (1), après lui avoir fait ouvrir les portes de sa maison en amitié et l'avoir assuré, le tua.

XII. Quand le Sieur du Landreau, qui ne manquoit d'avertissements assurés et qui avoit gens à toutes heures alertes, pour l'avertir quand quelqu'un délogeroit de Fontenay, n'étant sa maison éloignée de Fontenay que de six lieues, fut averti du départ de Touvoy, et le fit soudain savoir au Sieur des Roches-Baritaud; lequel pensant que Touvoy fut expressément parti de Fontenay, pour aller assiéger le Sieur du Landreau, obtint de M. Montpensier que le Sieur de Chavigni avec cinq ou six cents chevaux et quelques arquebusiers à cheval, iroient lever le siége, contre l'avis de plusieurs du conseil

(1) La famille du Plantis a ensuite possédé la Seigneurie du Landreau qu'on trouve, à l'époque dont il s'agit, en la possession de la maison de Rouault, si illustrée par le vicomte de Thouars de ce nom, par le maréchal Joachim, par le sire de Gamache et par tant d'autres.

qui disoient l'avertissement n'être certain et que lors il se présentoit une occasion d'aller couper le chemin au Lieutenant de Poitou, qui se retiroit au bourg Archambaud (1), le défaire et même le prendre, en y menant les forces ci-dessus.

XIII. Etant donc le Sieur de Chavigni avec la compagnie ci-dessus près Fontenay, averti que Touvoy n'étoit où il avoit pensé, il rencontra fortuitement un messager qu'envoyoit S.t Etienne à trois compagnies qui étoient là près, ès quelles il mandoit que les nôtres étoient en campagne et commandoit, pour cette raison, qu'elles se retirassent à Fontenay, en la plus grande diligence qu'il leur seroit possible. Les Sieurs des Roches-Baritaud et de Monsoreau furent commandés de les aller charger, pendant que M. de Chavigni, avec ses principales forces, faisoit halte près la ville de Fontenay, et les trouvant près le bourg d'Ozay (2), ils les mirent la plupart en pièces, et prirent prisonniers les Capitaines Moterie (3) et Bizot, et leurs drapeaux. Quelques-uns de leurs soldats passèrent la rivière à la nage et ainsi se sauvèrent, mais peu. Si après

(1) Le Bourg-Archambault, autrefois le *Bourg-aux-Chabots* est situé au-delà de Poitiers, près Montmorillon. L'influence de l'idiome du midi commence à se faire sentir, dans cette localité.

(2) Au lieu d'*Ozay*, il faut lire Auzay.

(3) Moterie, dont il a déjà été question, était de S.t-Denys-la-Chevasse.

la défaite de ces compagnies, qui avoient été envoyées pour soutenir le siége, le Sieur de Chavigni, avec ses forces, se fut campé devant la ville de Fontenay, les ennemis nous l'eussent quitté et même auparavant que notre armée fût rendue devant.

XIV. Quand le Sieur de la Noue, qui étoit à la Rochelle, sut la résolution du conseil ci-dessus, que notre armée alloit devant Fontenay, il manda à S.t Etienne et autres Gentilshommes, qui s'y étoient enfermés avec lui, qu'il avoit entendu qu'on les vouloit aller voir, mais que s'il ne venoit à M. de Montpensier, qui faisoit cette entreprise, d'autres forces que celles qu'il avoit et n'amenoit un plus grand atelail, entendant un plus grand nombre de canons, ils le pourroient sans dangers attendre et que, pour leur faire connoître qu'il désiroit courir une même fortune qu'eux et participer à ce qu'il leur devoit avenir, il se rendroit à eux les priant lui retenir sa place, et leur mandoit cela, pour les encourager à tenir bon, non qu'il eût volonté de s'enfermer avec eux, comme il leur écrivoit, en faisant preuve, au contraire par l'effet.

XV. Durant que notre armée séjournoit ès environs de Lusignan pour l'occasion ci-dessus, deux Gentilshommes des rebelles, l'un d'iceux nommé le Retail et l'autre Foucaud, sortirent de Lusignan et s'en

allèrent en la maison d'un autre Gentilhomme Catholique de là auprès, Sieur de la Ceste, pour le visiter, comme ils disoient. Et étant arrivés devant la maison, ils heurtent à la porte et se nomment. De quoi averti le Sieur de la Ceste, craignant que d'autres n'empruntassent leur nom, ne pensant qu'ils fussent si téméraires que de sortir hors de leur fort si près de notre camp, qui n'étoit distant que d'une lieue françoise de sa maison, s'en alla en une chambre qui étoit sur la porte, voir et reconnoître ceux qui le venoient voir. Et après les avoir reconnus leur fit ouvrir la porte de son logis, les salua, embrassa et bien veingu (1), et, ce fait, les mena en sa chambre, et après les avoir remerciés de leur visitation, leur dit qu'il seroit extrêmement marri qu'il leur arrivât inconvénient et qu'il s'étonnoit comment ils avoient osé le venir voir en tel temps, qu'il pensoit toutefois bien que c'étoit pour prendre langue, mais que de lui ils n'apprendroient chose dont ils pussent faire leur profit. Après ces propos et gestes ils se mirent à table pour dîner, où ils furent festoyés le mieux que put le Gentilhomme. Tantôt après avoir dîné, ils voulurent se retirer en leur fort, et prièrent leur hôte qu'ils appeloient (2) leur cousin, (comme tous les Gen-

(1) Par cette expression, on entendait *bien recevoir*, ainsi que le surplus du récit le prouve.

(2) Si les Gentilshommes du Poitou s'appelaient toujours cousins,

tilshommes s'appellent ordinairement) de leur donner un guide pour les conduire. Ce Gentilhomme leur dit qu'il n'avoit pour l'heure personne en sa maison, qui le pût faire, mais que lui-même les conduiroit. Et ainsi après leur avoir donné un levraud, il les alla seul conduire par des sentiers égarés et peu fréquentés, jusqu'à demi-lieue près de leur fort. Et les ayant mis hors des dangers de notre armée, il voulut prendre congé d'eux. Pour reconnaissance et action de grâce du bon traitement qu'ils avoient reçus de ce Gentilhomme, l'un d'eux commença à se saisir de son épée, l'autre ayant le pistolet au poing et le chien abattu lui dit qu'il demeurât. A cette parole un soldat qui accompagnoit ces rebelles se saisit de la bride du cheval de ce Gentilhomme, qui encore, pensant qu'ils se jouassent, leur dit que ses amis ne lui sauroient faire peur. Et lors lui firent réponse qu'ils lui feroient bien connoître que c'étoit à bon escient, et soudain, après l'avoir fait descendre de cheval, ils le firent monter sur celui du soldat, qui étoit descendu et l'emmenèrent en cette façon à Lusignan. Par ce discours, vous connoîtrez le peu d'assurance qu'il y a en tels religieux.

XVI. En même temps un certain homme de pied,

c'est, qu'à peu d'exceptions près, ils étaient tous parents. Cela provenait de ce que l'on se mariait, presque toujours, dans la province.

qui venoit de Xaintes et s'en alloit à Pons, fut pris entre ces deux villes, lorsque notre camp séjournoit près de Lusignan et trouvé chargé de quelques lettres qu'il portoit aux rebelles de Pons, qu'un médecin de Xaintes, nommé Lamoureux leur écrivoit, par lesquelles il les avertissoit du petit nombre de gens de guerre qui étoit en la ville, et d'autres moyens pour la surprendre, les incitant d'y aller lors, suivant l'entreprise et résolution qu'ils en avoient fait. Pour la conséquence de telles lettres, ce médecin fut mandé par le Gouverneur de Xaintes et, après qu'il eut reconnu avoir écrit la lettre ci-dessus, et que ce messager lui eut maintenu l'avoir reçue de lui, il fut condamné à mort.

XVII. Tout le mois d'Août fut employé à prendre les châteaux de la Forêt-sur-Sèvre (1), Aulnay et Melle, ès quelles places il n'y eut résistance qu'à Melle où un Capitaine des rebelles, nommé Tournecoupe, pour avoir attendu le canon, reçut le loyer qu'il méritoit (2), et fut pendu, avec douze ou quinze de ses soldats, et le reste fut laissé à la discrétion des nôtres.

(1) Le duc de Montpensier soumit ces divers châteaux et celui de Chêrveux, qui appartenait à S.t-Gelais.

(2) On voit que l'auteur applaudit à ces exécutions barbares qui devaient forcément amener des représailles. Et le grand tort qu'avait eu le capitaine Tournecoupe avait été d'attendre le canon avant de se rendre !

XVIII. Lorsqu'une partie de notre armée étoit devant Melle, il fut remontré à M. le Duc de Montpensier et à son conseil de quelle importance étoit l'île de Marans, pour le siége de la ville de Fontenay, et pour la conservation d'icelle, quand elle seroit prise, qui fut cause que le Sieur de Chavigni fut dépêché, avec quatre ou cinq cents chevaux, pour se mettre entre Marans et la Rochelle, où fut tué le Capitaine Paillerie (1), en une charge qui s'y fit, lorsque le Sieur des Roches s'approchoit de Marans avec les régiments de Lavardin, Luce et des compagnies du Sieur de la Roussière, des Bruyères et de Beaulieu, et donna dans l'île. A leur arrivée, l'ennemi fit contenance de vouloir garder le passage, toutefois aussitôt qu'il vit que nos gens commencèrent à entrer par les avenues et entrées de l'île, il quitta la place et se retira à la Rochelle, par la Braud, et y fut laissé, pour y commander, le Sieur de la Roussière, avec les compagnies de des Bruyères et de Beaulieu.

XIX. De là, le Capitaine la Boissière Brisson, (2) fut à la Rochelle envoyé par la Reine-Régente, laquelle mandoit par lui aux Rochellois et au Sieur

(1) Guillaume Pelletier, dit le capitaine Paillerie, né à St-Maixent; il fut tué le 27 Août 1574, près de Marans.

(2) J'ai déjà parlé de ce Brisson, Seigneur de la Boissière, frère de l'auteur de cette chronique, en m'occupant de la famille Brisson en général.

de la Noue, qu'elle leur feroit confirmer et entretenir la promesse à eux faite par le Roi, l'année précédente, confirmer et émologuer leurs priviléges, et que leur ville leur seroit donnée en garde sans otages ni garnison, sous le serment que le Maire et cinq ou six des officiers et principaux de la ville, feroient au Roi ou à autre qu'il commettroit pour représenter sa personne, moyennant qu'ils déchassassent de leur ville tous les étrangers. Aussi pour savoir du Sieur de la Noue, s'il persévéroit en la volontéq u'il avoit déclaré aux Sieurs de Strosse et de Gadaigne, qu'il iroit trouver la Majesté du Roi à son arrivée en France (1), et pour l'assurer que le Roi seroit à Lyon sur la fin du mois, où elle se trouveroit, pour le présenter à sa Majesté et le faire remettre en ses bonnes grâces, et feroit tant envers lui qu'il oublieroit les fautes passées. Auquel la Boissière, il fut fait réponse en la maison de l'échevinage que la réponse qu'ils avoient à faire à sa charge et créance, méritoit du temps pour y penser et pour en conférer avec les Gentilshommes leurs confédérés, qui courroient une même fortune qu'eux, et aucuns d'eux passèrent outre, disant que c'étoit un trait pour les disjoindre avec la noblesse et leurs associés, mais que si M. le Duc de Montpensier, qu'ils savoient bien être campé devant

(1) Henri III n'était pas encore de retour de Pologne.

tertre ou colline ; à un bout et plus éminent endroit de cette colline, à main droite, du côté de Niort, y a un château qui commande à la ville. Au bas de la colline passe une petite rivière (1), laquelle est sujette l'hyver à se déborder, et l'été elle demeure presque tarie (2), mêmement auprès des murailles. Par delà le canal de la rivière, devant l'entrée de la ville, du côté de Niort, est situé le faubourg des Loges, lequel ne contient qu'une rue droite et longue et, par le derrière des maisons, y a des jardins qui sont tout autour fossoyés de larges et profonds fossés, par lesquels l'eau de la rivière s'écoule l'hyver, lorsqu'elle s'enfle ; et submergeroit ces faubourgs si elle ne s'écouloit. Par delà la rivière, à l'autre entrée de la ville, du côté du Bas-Poitou et de Nantes, y a un portail, appelé le portail S.t-Michel. Ce portail étoit d'ancienneté la seule défense de ce côté, la couverture duquel ils avoient ôté et mis au lieu d'icelle, des barricades, pour s'en servir comme d'une plate-forme, pour d'icelui empêcher qu'on ne s'approchât du boulevart des Dames et d'un ravelin qu'ils avoient

(1) La Vendée, dont le nom alors presque ignoré, est aujourd'hui connu de tout le monde civilisé, à raison de ce qu'on l'a appliqué au département qui, par la résistance de la plus grande partie de sa population à la France démocratique de 1793, a acquis une grande célébrité.

(2) La Vendée, comme la plupart des autres rivières du Bas-Poitou, a une grande quantité d'eau en hiver, et souvent peu ou presque point, pendant l'été.

construit devant le portail. Auprès duquel portail y a un clocher fort haut, qui découvre fort loin autour de la ville, qui leur servoit de chauguette. Et, d'autant que ce portail n'étoit suffisant pour défendre les courtines et les deux pans de muraille, d'un côté, depuis ce portail jusqu'à la rivière et de l'autre jusqu'au château, ils avoient fait devant icelui, comme j'ai dit ci-dessus, un ravelin contretatué de pierres de taille, garni de cannonnières et fossoyé, la contre-escarpe duquel ils avoient rehaussée et fortifiée de terre et de fascines la longueur de dix à douze pas et, dans les fossés d'icelui, comme en tous les autres fossés de la ville de ce côté, fait aussi des casmates et démoli toutes les maisons qui étoient devant et à côté d'icelui.

Outre cette fortification, pour encore rendre plus fort tout ce quartier, d'autant que par delà la rivière, le plan de ces faubourgs, comme les ennemis avoient très-bien remarqué, est un petit tertre qui commande à la ville, ils avoient construit, aux deux extrémités de la colline, deux grands et forts boulevarts; l'un d'iceux, en un lieu appelé Guinefolle, qui défendoit non-seulement le portail et la courtine d'icelui, mais aussi un coin du château.

Ils avoient construit l'autre boulevart au lieu où

il y avoit deux couvents de religieuses de l'ordre de Saint François, qu'ils avoient pour cette raison, appelé le boulevart des Dames, et avoient aussi explanadé tout autour les lieux voisins, et pour ce faire, démoli un grand nombre de beaux bâtiments que l'on ne sauroit remettre pour cinq cents mille livres. (1)

Au bout du vallon, près le canal de la rivière, y a une fort belle et forte tour qu'ils avoient à demie abattue et remplie de terre, et là devant fait un bardeau (2) pour arrêter l'eau.

XXII. Il ne se faut étonner si, en petit temps, les Protestants (3) font de si grandes réparations et si difficiles à croire. Ils n'ont sitôt mis le pied en un lieu qu'ils ne considèrent l'assiette et n'avisent à ce qu'on y peut faire pour la rendre forte ou pour le moins tenable, et, en toute diligence, exécutent leurs délibérations et entreprises, tant difficiles et grandes soient-elles, par le bon ordre qu'ils y mettent et par une prompte obéissance qu'ils rendent aux commandements qui leur sont faits, si bien

(1) Si ce chiffre avait quelque exactitude, il fallait qu'il y eût alors, autour de Fontenay, de nombreuses et bien belles maisons de campagne.

(2) *Bardeau*, pour batardeau.

(3) On voit que déjà on se servait, en France, de cette expression pour désigner ceux de la nouvelle croyance religieuse.

qu'il faut que je confesse qu'ils nous surpassent en prudence et conduite (1). Ils commettent aussi, soudain qu'ils sont en quelque lieu, quelques-uns dont ils s'assurent le plus et ce, tant pour amasser l'argent du Roi, le revenu des Ecclésiastiques, de ceux qui portent les armes contre eux et de tous autres sans respect, fors des Gentilshommes (2), et rapportent fidèlement au profit de leur cause ce qui provient de leur recette qu'ils savent si bien employer, que de peu de deniers ils en font de grandes choses, et en soulagent les pauvres laboureurs en ce qu'ils peuvent (3); en se conformant à la façon des Indiens qui, en temps de guerre, ne nuisent aux laboureurs ni à leurs familles, bêtes et instruments dont ils usent à cultiver et labourer la terre, et ne brûlent leurs villages et habitations, ains les laissent en paix, comme ministres de l'utilité commune et pères nourriciers des autres états: ce que les Turcs observent encore aujourd'hui. Tel traitement et comportement les fait recevoir d'eux des avertissements plutôt que nous. Si la nécessité les contraint de les employer, ils les y font aller le plus librement et gracieusement qu'ils peu-

(1) Cet éloge des Protestants, de la part d'un catholique zélé, ne peut pas être suspect.

(2) Ces ménagements pour la noblesse, de la part des novateurs, avaient sans doute pour but de chercher à l'attirer, en entier, dans leur parti.

(3) Cette protection particulière accordée aux laboureurs, par ceux de la religion réformée, est tout-à-fait remarquable. C'était à la fois une conduite louable et politique.

vent, plus par belles paroles que par force, en les reblandissant, et même leur conservent leurs bêtes, fruits et tout ce qui leur appartient. S'il advient qu'ils marchent par pays sans user d'insolence ni de propos fâcheux envers eux, ni de rançonnements, ils mangent ce qu'ils trouvent en leurs maisons, ils disciplinent (1) et appointent bien leurs soldats. Ils dressent aussi soudain ès lieux qu'ils tiennent un conseil de personnes les plus capables et versées en affaires qu'ils aient pour aviser et mettre un ordre à ce qui se présente, soit pour la guerre, soit pour la police, qu'ils savent très-bien choisir, tant en suffisance qu'en volonté bonne envers eux; lequel ils assemblent par chaque jour autant de temps que leurs affaires le désirent, et là ils oient les plaintes qu'on leur fait, soit de bouche ou par requête, et y répondent le mieux qu'ils peuvent, au contentement des plaintifs. Et comme ils sont diligents à fortifier les villes qu'ils tiennent, ils les gardent opiniâtrement; mais ils ne combattent si bien en la campagne, au moyen de quoi ils sont résolus de donner bataille, et de combattre le plus rarement qu'ils pourront, si ce n'est qu'ils pensent avoir un avantage sur leurs ennemis (2), d'autant

(1) Si les soldats Protestants étaient si bien disciplinés, il y a lieu de croire qu'on a exagéré les désordres commis par eux, ou bien ces mêmes désordres auraient été commandés par leurs chefs.

(2) Les novateurs d'alors peuvent être comparés aux Vendéens des derniers temps. Il s'agissait surtout de masses agissant contre des troupes régulières et venant, la plupart, du dehors, et la guerre

que toutes les fois qu'ils ont voulu combattre, ils ont toujours eu du pis. Ce qu'étant un jour allégué devant moi, par un Gentilhomme catholique à un réformé, lui avoit le Gentilhomme réformé, accordé à son très-grand regret, en secouant les oreilles, fors en Juin 1570, qu'ils étoient demeurés victorieux devant Luçon : A quoi le Gentilhomme catholique fit réponse, qu'ils avoient à la vérité battu le Sieur de Puigaillard, mais que, alléguant telle vaillance, ils imitoient les petits enfants qui se glorifioient d'avoir quelquefois battu leurs maîtres.

XXIII. La cause de leur malheur en combat et bataille rangée pourroit être la disette qu'ils ont de bons chevaux et d'hommes adroits pour les mener, d'autant que leur principale force consiste en des gens ramassés, comme marchands et artisants (1) aussi qu'ils n'ont en la campagne, leurs ministres pour exhorter et donner cœur à leurs gens comme ils font aux lieux renfermés, en promettant le ciel pour guerdon à ceux qui se font mourir pour eux. Ils leur remontrent aussi qu'en leur cause, il y va de la gloire de Dieu, de leur vie et biens, de tout l'éclat et conservation de leurs familles ; et, pour les mieux encourager à résister à leurs ennemis, leur promettent la victoire, que

avantageuse à faire, pour les Protestants, était une guerre de partisants.

(1) On le voit ici, les forces des protestants consistaient en masses

Dieu est pour eux, que la multitude ne sert de rien, et entremêlent toujours quelque histoire de la bible, en leur harangue, ou quelque passage tronqué de l'écriture, par lesquels ils concluent que ceux qui s'arment pour juste querelle, doivent espérer secours de Dieu. Telles ou semblables paroles proférées par la bouche d'un homme éloquent et d'autorité, colorées d'une volonté divine et suprême, n'a pas (1) peu de respect et d'efficace à l'endroit du commun qui se gouverne et croit, la plus part, en la foi d'autrui.

XXIV. Le lendemain de l'arrivée du camp, on fit des retranchements aux avenues des faubourgs, et ce même jour fut résolu que le jour après, second jour d'Octobre, l'on donneroit l'assaut aux Loges, qu'on fit battre ce même jour, en trois endroits, de huit pièces de canon. Et voyant les ennemis que les nôtres se disposoient pour y entrer quittèrent la place, après avoir fait mine de la vouloir tenir, et se retirèrent en la ville, au son d'une cloche, signal de la retratie, après s'être présentés et fait contenance de les vouloir tenir. A l'entrée de ce faubourg, le Marquis de Saleusse

non aguerries et ils manquaient de cavalerie, circonstances qui devaient les porter à ne pas faire une guerre régulière et à éviter les batailles ou combats de quelque importance, à moins d'y être tout-à-fait obligés.

(1) J'ai ajouté ici la négation *pas* qui entre nécessairement dans le sens de la phrase.

reçut un coup d'arquebuse à la gorge, dont il mourut.

XXV. La prise du faubourg ci-dessus, pour la forteresse d'icelui augmenta le cœur des nôtres, pensant qu'il défaillit aux ennemis. Mais ceux qui avoient suivi les guerres, après avoir vu et considéré la longueur de ces faubourgs, n'attribuèrent à faute de courage que l'ennemi les eut quittés, d'autant que la place étoit de grand garde, au moyen de quoi ils avoient voulu ne pas hasarder les hommes qui y eussent été nécessaires, parce que tant en la ville qu'aux faubourgs, ils n'avoient pas plus de trois à quatre cents hommes, dont il y en pouvoit avoir de Gentilshommes vingt et cinq.

XXVI. Les Loges prises, d'autant qu'en la ville y a, comme j'ai dit, un fort beau et haut clocher, duquel on tiroit ordinairement et offensoit tous ceux qui tant soit peu se présentoient du côté du portail de S.t Michel, où étoient les faubourgs que les ennemis avoient démolis, ès quels M. de Montpensier s'étoit logé et y étoit la plus grande partie de notre infanterie campée, on commença à y faire des retranchements et des approches, pour rompre la vis du clocher, afin que par ce moyen on les empêchât d'y monter (1), ce qui fut exécuté deux

(1) La vis était par conséquent l'escalier du clocher, j'avais émis un doute, à l'occasion de ce mot, sur la précédente Chronique.

jours après, ensemble les défenses du portail et d'une tour près d'icelui.

XXVII. Le 5.me de ce mois de Septembre, sur les neuf heures du soir, S.t Etienne, faisant une ronde auprès des murailles, rencontra, à l'entrée du château, le nommé Barrilère, qui regardoit dans le fossé. Et jugeant, par là de lui, que ce fut l'ennemi qui y fut entré, d'autant qu'il ne lui fit aucune réponse, quand il lui demanda *Qui va là!* Il dégaina soudain son épée. Ce que voyant Barrilère, qui avoit une même opinion de S.t Etienne, que S.t Etienne avoit de lui, ainsi qu'il prioit S.t Etienne de lui sauver la vie et qu'il lui promettoit une bonne rançon, il fut tué par S.t Etienne qui ne le reconnut qu'après sa mort.

XXVIII. On fit après une tranchée, près le ravelin et d'autres approches à côté du fort des Dames, pour mettre en batterie deux canons, avec lesquels on mit par terre les barricades qui étoient sur le fort, et les défenses d'une tour qui étoient en même mire et vis à vis le fort.

Nous fimes encore d'autres approches, plus près de la ville, jusques sur le fossé du fort des Dames, dans lequel nous fimes un pont, avec deux barricades, en forme de casmates où fut tué le Lieutenant du Capitaine Puibonneau.

En ce même temps, on faisoit pareillement, de jour en jour, des approches du côté du fort de Guinefolle et d'autres plus bas, du côté du château et de la rivière. Et ces approches faites, furent braquées en des vignes, un peu plus loin que le fort de Guinefolle, deux pièces de canon, pour abattre les défenses d'une tour de la ville, vis-à-vis le fort et les barricades qui étoient sur le fort.

Pendant ce que dessus, on travailloit semblablement chacun jour à miner et le fort des Dames et le ravelin, mais enfin tout cela fut vain, d'autant que nos mines furent éventées.

XXIX. Pendant ce progrès, le Sieur du Landreau arriva au camp, accompagné de trois cents arquebusiers et de cent chevaux, et y amena trois canons et une coulevrine qu'on mit en batterie à côté du fort des Dames, pour faire ouverture par la grosse tour joignant la rivière, l'abattre ensemble et la muraille de la ville à l'endroit et joignant icelle du côté du fort des Dames, et là faire brèche, comme l'on commença, le Mercredi 14.e de Septembre, deux jours après l'arrivée du Sieur du Landreau.

XXX. M. de Montpensier, en ce même temps, fut averti que les ennemis étoient sortis de la Rochelle et avoient amené un canon devant le château de Nuaillé, distant de la Rochelle de trois lieues,

pour y ceux faire retirer, et il y envoya le Sieur de Chavigny avec sept ou huit cents chevaux et quelques arquebusiers à cheval, dont les ennemis avertis, levèrent le siége auparavant leur venue.

XXXI. Lorsqu'on faisoit brèche à la muraille joignant la tour du côté du fort des Dames, on battoit au même instant l'autre côté de la muraille, joignant à l'autre côté de la tour devant la rivière, de cinq autres pièces de canon qui étoient à côté le fort de Guinefolle, en des maisons démolies par les ennemis, qui donnoient au château près d'un chemin et d'une fontaine aussi près de la rivière, où l'on y fit brèche fort raisonnable, et trois autres pièces ès loges qui battoient tantôt vers le château et tantôt vers la ville, tellement qu'en ce même jour on fit trois brèches, à l'une desquelles, afin qu'on pût aller, à savoir à celle contre la tour devant la rivière, on avoit deux jours auparavant démoli le bardeau qui étoit devant la tour, qui arrêtoit l'eau, et icelle tour tellement endommagée, des deux côtés des brèches, que les ennemis ne s'en pouvoient prévaloir.

XXXII. Voyant le Sieur de Bussi, que la brèche du côté du château où il commandoit, étoit raisonnable, il délibéra d'y aller ce jour, sur les cinq heures du soir, pour la gagner et tenir, s'il

lui étoit possible. Cependant Serriou commanda au Capitaine Péricard, pour amuser ceux du dedans, d'aller avec vingt et cinq ou trente soldats donner l'allarme à la grosse tour, comme aussi, en même instant, en fit autant à l'autre brèche, du côté de la rivière, le Sieur de Montsoreau, pensant bien qu'en empêchant ainsi ceux du dedans de tous côtés, ils auroient moins de soldats pour soutenir la brèche où l'on vouloit faire le plus grand effort. En ces escarmouches, les nôtres étant souvent rafraîchis, firent tel devoir qu'ils montèrent lors sur la tour et y demeurèrent quelque temps. Toutefois ceux du dedans, enfin ce soir même, en demeurèrent maîtres.

XXXIII. Le Sieur de Bussi, suivant sa résolution, assisté des Capitaines de Chosme, Mouline, Belebat et quelques Gentilshommes, et de plusieurs soldats, pendant que l'on amusoit les ennemis du côté de la tour, donna à la brèche du château et donna jusque dans le retranchement où il y fut blessé, d'un coup d'arquebuse au bras. Belebat, Gentilhomme de sa maison, qui le suivoit, y eut aussi le bras percé d'une balle, et le Capitaine Moulin y fut tué fort près de lui. Et ne pouvant là demeurer le Sieur de Bussi, pour le coup qu'il avoit reçu, il se retira. Ce que voyant quelques Gentilshommes tant du pays de Poitou que d'ailleurs, conduits par les Sieurs des Roches-Baritaud et du

Landreau, marchèrent à la brèche ; mais ainsi qu'ils y montoient, ils furent arrêtés et renversés par terre, par les nôtres mêmes, qui avoient suivi le Sieur de Bussi, qui reculoient en désordre, pour la frayeur qu'ils eurent d'une pièce que ceux de dedans avoient braquée devant la brèche, laquelle ils firent mine de vouloir délacher. Ceux du dedans, qui s'étoient retranchés près de la brèche tiroient incessamment et endommageoient beaucoup les nôtres, qui avoient foule de balles de laine ou d'autres choses pour se couvrir, pendant que l'on eut mis des gabions sur la brèche. Et puis ceux qui étoient montés sur le haut de la brèche rapportèrent que les retranchements qui étoient au-delà, étoient tels qu'il n'y avoit aucune apparence de s'y opiniâtrer pour l'heure et d'autant moins que la nuit commençoit déjà à s'approcher.

XXXIV. Ce même Mercredi, sur les trois à quatre heures du soir, le Sieur de Roian partit, lui troisième, de sa maison de Beauvais, distant d'une lieue de Thouars, pour s'y en aller. Mais épié par un soldat déguisé en carme, il fut découvert et pris, à un jet d'herbalète de Thouars, par trois hommes bien montés, qui étoient embusqués en un vallon près la Potevinière, auprès desquels il y en avoit d'autres qui, à un signal, se rendirent à eux et l'emmenèrent à Lusignan.

XXXV. Le lendemain matin, qui étoit le Jeudi, batterie générale fut faite plus dure et furieuse que le jour précédent, avec quinze pièces de canons et une coulevrine, aux mêmes lieux ci-dessus, fors que les trois canons qui étoient dans les Loges furent menés avec cinq autres, qui étoient en la prairie, tant pour croître les brèches et les faciliter que pour déloger les ennemis de deux maisons, qui étoient près l'une de l'autre, les plus proches des murailles, un peu plus haut que la tour, qui flanquaient ès brèches de ce côté et lesquelles brèches ils crurent tellement (car ils tiroient sans relâche et intermission) qu'à la moindre cinquante hommes de front y pouvoient passer sans que pour les soutenir ceux du dedans eussent aucun fort ne flancs, fors les maisons ci-dessus dont ils pussent tirer à couvert à ceux qui iroient à la brèche, si bien que nous n'avions à combattre que ceux que nous avions en tête.

Cela fait, sur les neuf à dix heures du matin, les sieurs de Serriou et de Montsoreau, qui étaient commandés de marcher à la brèche, chacun en son quartier, se disposèrent pour y aller, la gagner et de chasser les ennemis de leur retranchement, après qu'on les aurait délogés, à force de coups de canon, des maisons ci-dessus, desquelles l'ennemi tiroit incessamment sur ces brèches défendues par S.t Etienne

qui, de son côté, faisoit aussi contenance de vouloir attendre et soutenir l'assaut.

XXXVI. Aussi d'un courage résolu, les Capitaines Moulin et la Chosme se proposoient lors, avec leur suite, d'entrer de leur côté, ce jour même en la ville, ou de mourir glorieusement en s'y évertuant. Ceux du dedans, apercevant la contenance des nôtres, leur ordre et disposition, commencèrent à montrer, par leur taciturnité et modestie, en ce que, dès le soir précédent, ils n'usoient plus de convices, à l'encontre des nôtres, selon leur coutume, qu'ils avoient perdu une partie de la fierté et folle présomption qu'on ne les sauroit forcer. Ayant ainsi perdu le cœur, désespérés de ne nous pouvoir résister, ils firent signe qu'ils désiroient parlementer, priant M. de Montpensier, pour cet effet, faire cesser la batterie et tout autre effort. A quoi il ne voulut entendre qu'il n'eût, au préalable, des ôtages, ce qu'ils accordèrent aussitôt, et firent sortir de la ville Touvoy et Bessay, gentilshommes de Poitou, sur les deux heures de l'après-dîné et avec eux la Musse, leur Sergent-Major (1) qui depuis fut désavoué par S.t Etienne.

XXXVII. Pendant cette conférence, les nôtres, qui étoient sur la contrescarpe, parloient avec les ennemis

(1) Le titre de Sergent-Major était alors donné à un Officier, qui remplissait les fonctions actuelles d'un Adjudant-Major, ou même d'un Aide-de-Camp.

et entre autres propos aucuns de nos soldats, fâchés de ce qu'ils parlementoient, se voyant par un accord, privés du butin qu'ils espéroient, commencèrent à dire aux soldats du dedans, pour leur donner occasion d'empêcher la capitulation, que les gentilshommes ne parloient que pour eux et qu'ils les laisseroient à la discrétion de M. de Montpensier qui les feroit tous pendre, comme avoient été ceux de Melle; ce qu'ils crurent facilement, comme gens soupçonneux et accusés de leur propre conscience: aussi qu'en autre endroit, ils avoient peut-être connu le naturel de la noblesse être tel.

Donc ceux du dedans, prenant ces propos pour argent comptant, se mirent tous d'une voix à murmurer et menacer les gentilshommes, de telle façon que S.t Etienne, en cette capitulation accordée par M. de Montpensier à Touvoy et Bessay, qui lui fut apportée pour la signer et approuver comme avoient fait ses délégués, lorsque les soldats étoient ainsi en vervelle et mutinés sur le soir de ce jour. Au moyen duquel délai, que l'on prenoit pour refus, celui qui portoit les articles de la composition se retira au camp.

XXXVIII. Les soldats de dedans, nonobstant le refus de S.t Etienne, d'autant que Touvoy et Bessay étoient en notre camp, pensèrent (comme aussi étoit-ce la vérité) quelque mine qu'il fût devant eux qu'ils fus-

sent d'accord, et que les gentilshommes se sauveroient seuls et ne capituleroient pour eux. Craignant donc de porter seul le fardeau de l'entreprise folle de la noblesse, ils délibérèrent de s'assurer aussi de leur part, et, de fait, ils commencèrent plus qu'auparavant de parler avec nos soldats qu'ils trouvèrent prompts à leur promettre de leur sauver la vie et continuèrent ces propos tout ce jour de Jeudi et la nuit du Vendredi, si bien que, dès lors même, la plupart des ennemis commencèrent à donner leurs armes aux nôtres, qui leur promettoient de les conduire en lieu de sureté ou les feroient admettre en leur compagnie. Voir que beaucoup des nôtres entrèrent en la ville, dès la nuit de ce jour de Jeudi venant au Vendredi, à la matinée duquel jour du Vendredi, pendant qu'on signoit et faisoit-on homologuer la capitulation, les nôtres, qui étoient jà saisis des bréches, n'apercevant aucune résistance en la ville, et voyant que les ennemis avoient perdu cœur et ne songeoient plus qu'à se sauver, entrèrent en icelle pêle-mêle, sur les six heures du matin, et pillèrent et prirent à leur volonté prisonniers ceux qu'ils y trouvèrent, tant ce jour que le lendemain et plusieurs autres jours subséquents. Oncques jour de lendemain, M. de Montpensier, MM. le Comte du Lude, de Chavigni, de Puigaillard et les autres Seigneurs de l'armée y entrèrent, et fut publié par M. de Montpensier qu'il donneroit quinze cents écus à ceux qui lui représen-

teroient les deux ministres, qui étoient en la ville.

XXXIX. Voici bien à la vérité comme les choses se sont passées en ce siége et qui peuvent assez manifester quelle apparence ils y avoient de piller la ville. Mais le Gentilhomme qui portoit les articles à S.t Etienne, comme j'ai dit ci-dessus, ne les portoit tant pour lui faire approuver la capitulation accordée par ses délégués que pour les faire sur l'heure sortir de la ville, comme M. le Duc de Montpensier, lui mandoit par ce Gentilhomme, afin que pour obvier au désordre qui pourroit subvenir à l'entrée des nôtres, il prît une des portes de la ville, par laquelle il fît sortir les siens, pendant que les nôtres entreroient par une autre. Ce que S.t Etienne ne voulut lors faire, s'excusant qu'il étoit trop tard, désirant pour cette raison, différer sa sortie et des siens au lendemain matin. Aussi que par la composition accordée à Touvoy et Bessay, à l'après-dînée du jour de Jeudi, y avoit simplement que les Gentilshommes, montés sur un bidet sortiroient leur vie sauve et seroient conduits en lieu de sûreté et les soldats pareillement avec un bâton blanc. S.t Etienne ne se contentant de cette composition (retenant toutefois celle qu'on lui apporta, signée de M. de Montpensier), en fit faire une autre, en laquelle il y ajouta que les Gentilshommes

sortiroient avec leur bagage, qu'il bailla au porteur, laquelle M. de Montpensier n'auroit voulu accorder, comme aussi n'auroient ces mots depuis été employés en la capitulation. Pendant cette dispute et difficulté, nos Capitaines et soldats, qui en furent avertis, pratiquèrent, comme j'ai dit, ceux du dedans et même quelques-uns d'entre eux couchèrent, dès cette nuit, en la ville, et le lendemain matin le reste de nos soldats entrèrent en icelle, voyant les brèches sans aucune garde.

XL. La cause de la reddition de la ville ne fut le défaut de cordes d'arquebuse dont aucuns du dedans se sont voulu excuser, car ils n'en pouvoient manquer, ayant en la ville des matières et des ouvriers pour leur en fournir. Mais la vraie cause fut la crainte et la frayeur de laquelle furent saisis Touvoy et Bessay, voyant la grandeur des brèches et la contenance et apprêts que les nôtres faisoient pour y aller. Et comme Bessay fut chef et conducteur de ceux qui se saisirent de la ville, la nuit de carême-prenant et qu'il avoit pratiqué les Huguenots d'icelle, donné le mot du guet, et à iceux assigné le jour et l'heure de leur venue, à la maison duquel fut le rendez-vous de ceux qui lui assistèrent, et d'où les échelles furent apportées, aussi fut-il la cause de la reddition d'icelle,

et qui travailla beaucoup à la faire trouver bonne à S.t Etienne, son beau-frère (1).

XLI. C'est la cinquième fois que cette pauvre ville a été prise, et le troisième siége qu'elle a enduré depuis quatre années. Il est vrai que la Rochelle en doit être dite la première et principale cause, ensemble et des maux que le pays circonvoisin a soufferts et souffre chacun jour, qu'il se peut à bon droit plaindre d'elle, comme le bon Virgile plaignoit le malheur qui avoit suivi Mantoue, pour être trop voisine de Cremone. Et si nos Rois eussent jadis fait leur profit de l'avertissement qui leur fut fait par le Sieur de Jarnac (2), dix ou douze ans sont, lorsqu'il étoit gouverneur de la ville, quand les Rochellois demandoient à la Majesté du Roi la confirmation de leurs priviléges et que les tours de la Chaîne, du Garrot et de la Lanterne où les munitions et pièces de guerre étoient enfermées, dans lesquelles il y avoit des morte-payes (3), fussent remises à leur disposition : que si le Roi savoit le mal que ce havre apporteroit un

(1) Il y a lieu de croire, en effet, que si Fontenay eut été pris d'assaut, Bessay aurait été mis à mort, comme auteur de la surprise de Fontenay, la nuit de *carême-prenant*.

(2) Gui Chabot, baron de Jarnac, quoique Calviniste, conseilla en effet à l'autorité royale des mesures de précaution et même de sévérité, envers les Rochelais.

(3) Les Mortes-Payes étaient des espèces de Vétérans de l'époque, qui étaient chargés de la garde des forteresses.

pour à sa Majesté ou à celle de ses successeurs, il n'accorderoit seulement cette requête aux Rochellois, mais feroit entièrement raser leur ville (1) ; et les provinces voisines de cette malheureuse cité ne recevroient à présent les maux qu'elles souffrent pour sa rebellion. Et si les trente mille écus donnés en présent n'eussent fait obtenir cette requête, la France seroit riche de cent millions d'or de plus qu'elle n'est, que cette ville lui a fait despendre (2) au grand intérêt et ruine totale des provinces voisines.

XLII. On trouva en la ville six pièces de fonte, un bon nombre de poudres et, en l'église, sept moulins de bois, faits d'un bel artifice, l'un desquels se tournoit avec un cheval (3). Tout cela avoit été amené de la Rochelle. Avec le moindre de ces moulins, on pouvoit faire de la farine pour cuire quatre-vingts pains de quatorze onces la pièce, qui pouvoient suffire pour la nourriture de quarante soldats (4), tellement qu'ils pouvoient chacun jour moudre de la farine pour nourrir de plus près ceux

(1) Il est douteux que Jarnac ait été jusqu'à proposer une pareille mesure.

(2) *Despendre* pour dépenser.

(3) Par conséquent tous ces moulins, à l'exception d'un seul, étaient des moulins à bras ; la précédente chronique a déjà parlé de ces moulins.

(4) Ainsi la ration du soldat était alors de 28 onces de pain.

du dedans, qui n'avoient d'ailleurs faute de blés, de vins, de chairs, ni d'autres munitions.

XLIII. Je dirai ici une chose qui me semble remarquable d'un soldat qui, voyant ce Vendredi matin ses compagnons empêchés à transporter et vendre ce qu'ils pilloient en la ville, pour la pitié qu'il en eut, dit devant moi à un sien compagnon qui lui montroit son butin, qui consistoit en plusieurs meubles, et lequel il vouloit vendre à un certain étranger, vingt-cinq écus, qu'il ne devoit faire son profit de ce qui ne lui appartenoit de bonne guerre, d'autant que la ville n'avoit été prise d'assaut et par tant qu'elle ne devoit être pillée, et que de lui, bien qu'il n'eut ni denier ni maille, et n'eut habillements qui valussent, lui montrant les siens tout usés, il ne se voudroit faire brave aux dépends d'une ville en laquelle les ennemis avoient tant fait de dommage, après en avoir transporté ce qu'ils y avoient, et qu'il n'y avoit de bonne prise que les chevaux et les armes (1).

(1) Ce soldat que le chroniqueur fait ainsi parler connaissait très-bien les lois de la guerre et tenait à les exécuter strictement, sans aller au-delà, pour ce qui le concernait. On trouve rarement des consciences aussi timorées, dans les temps de discorde civile, et cet exposé établit d'autant mieux l'injustice commise par les Catholiques, lorsqu'ils retinrent prisonniers, contrairement à une capitulation arrêtée, les chefs Protestants qu'ils trouvèrent à Fontenay. Le prétexte que le duc de Montpensier allégua pour se soustraire à son engagement, fut que les assiégés n'avaient point exécuté la capitulation, en lui livrant une porte, comme si les circonstances n'avaient pas empêché d'exécuter cette clause.

XLIV. Ce même jour fut pris, aux faubourgs de Niort, du Moulin, Ministre ordinaire de Fontenay, que quelques soldats des nôtres avoient amené pour le conduire à la Rochelle, contre l'avis d'aucuns de ses conducteurs, qui le vouloient représenter à M. de Montpensier. Ce qui ne fut trouvé bon, par l'un d'entre eux, qui étoit leur caporal, qui dit, que encore qu'ils ne dussent avoir aucune rançon de lui, il lui falloit néantmoins sauver la vie et à tous ses compagnons, attendu qu'ils étoient leur gagne pain, et que sans eux la guerre cesseroit en la France et seroient tous coquins. Toutefois je croirois plus tôt qu'ils l'eussent sauvé jusques-là, pour retirer de lui quatre cents écus de rançon qu'il leur avoit promis (1), ou pouvoit être ce soldat si accord, que désirant sauver ce Ministre, pour être de même opinion ou religion que lui, qu'il avoit à ses compagnons voulu couvrir son affection de le sauver, sous ce prétexte qu'il leur donnoit les moyens de vivre à la guerre.

(1) Il fallait que la rançon promise par du Moulin fût considérable, si elle détermina ceux qui l'avaient rencontré à assurer son évasion, car on a vu que M. de Montpensier avait annoncé une forte récompense pour ceux qui livreraient ce Ministre, et son collègue.

LIVRE TROISIÈME.

Depuis la rédition de Fontenay au Duc de Montpensier, jusqu'à la prise de possession de Lusignan.

I. Le lendemain, qui étoit le Dimanche, notre camp part de la ville, pour s'en aller rafraîchir à trois lieues par delà, en un bourg appelé Benet (1), qui est entre la ville de Niort et Fontenay.

(1) Benet est la dernière commune du département de la Vendée, et elle est bien rapprochée de Niort, chef-lieu du département des Deux-Sèvres.

Mais premier, M. de Montpensier donna en garde S.t Etienne et un nommé la Banlée, à M. le Comte du Lude; Touvoy, à M. de Puygaillard; la Chapelle-Begaudière, Bessay et un Capitaine nommé Montigny, à Landreau (1). Il ordonna aussi des autres Gentilshommes et Capitaines, et laissa Gouverneur en la ville le Sieur des Roches-Baritaud, auquel il laissa quatre compagnies de gens de pied et cinquante chevaux légers, pour la garde d'icelle, avec charge et commandement de pourvoir à ce qu'il connoîtroit nécessaire pour remettre la ville au meilleur état qu'il pourroit, ce qu'il a depuis fait, au désir et contentement d'un chacun, tellement que je ne puis, sans lui faire tort, passer sous silence le devoir et diligence dont il a usé pour faire remettre et réparer les brèches, pour fortifier la ville et le château d'icelle, remettre toute chose en bon ordre, comme il a entretenu doucement et paisiblement tant les Gentilshommes, Capitaines que soldats qu'on lui délaissa sans argent, ni moyen de les soudoyer, et surtout la justice qu'il a fait de ceux qui se sont oubliés sans acception de personne, et la dextérité et bonne grâce qu'il a eu de se faire aimer, craindre et respecter. Bref, il a en tout et partout si bien fait son devoir qu'il n'y a celui qui ne le juge digne d'une plus grande et honorable charge.

(1) Voir, à ce sujet, la *chronique du Langon* ci-dessus, p. 185.

II. Pour contenter aucuns qui pourroient ici trouver étrange le pillage de la ville et la détention des Gentilshommes ci-dessus, traités comme étant pris par force, non par composition, j'en ai bien voulu rendre raison, et telle qu'elle m'a été alléguée par ceux du conseil. S.t Etienne qui savoit la capitulation ci-dessus, être accordée par les députés, s'il l'approuvoit et consentoit, ne devoit ce soir différer l'exécution d'icelle, ains sortir, comme il lui étoit mandé, sans ajouter à icelle comme il fit, montrant par ce devis et addition qu'il ne vouloit approuver la composition, laquelle partant il auroit aussi été loisible de n'observer. Et si Touvoy et Bessay ont quelque occasion d'en vouloir de ce qu'on n'a gardé, en leur endroit, la capitulation accordée, en quoi toutefois il n'y a nulle apparence par les raisons ci-dessus alléguées, en tout cas elle cesseroit pour le regard de S.t Etienne et des autres qui auroient été trouvés et pris en la ville avec lui, lesquels on a pu traiter comme ennemis et prisonniers de guerre, puisque, par leur faute et moyen, la capitulation est demeurée sans effet(1).

III. M. de Montpensier séjourna dix à douze jours à Benet, pendant qu'on réparoit les brèches de

(1) Il est évident que tous ces motifs, pour ne pas exécuter une capitulation arrêtée, n'ont aucun fondement.

Fontenay, et qu'on rencontroit à Niort du canon démonté. Où durant son séjour furent faits les procès du Capitaine Hunt, du Ministre du Moulin (1) et de quelques autres : lequel ministre ne voulut confesser aucune chose de cette dernière conjuration, s'excusant sur la noblesse qui avoit résolu de ne leur plus communiquer les affaires d'état et qui concernoient la guerre. Il confessa, entre autre choses, qu'il fut, quelques jours auparavant le siége de la Rochelle, en Angleterre, pour induire les églises d'Angleterre à prier Dieu pour les François affligés, et que auparavant lui, un des Perdillans y étoit allé pour prier la Reine de les secourir, qui ne le voulut faire, encore qu'elle fût bien informée de l'extrémité en laquelle ceux de la Rochelle étoient réduits, et que d'abondant le Sieur de Languillier, Gentilhomme du Poitou, fut député avec quelques Rochellois, garnis de charge et de procuration ample pour engager et la ville et les habitants en ce qu'ils auroient là à faire pour l'exécution de leur légation auquel la Reine, après avoir entendu de lui une longue harangue lui fit la même réponse qu'elle avoit faite à Perdillans, et lui dit outre que le Roi de France et elle avoient fait une confédération qui tiendroit autant que le Roi de sa part la garderoit, et que

(1) Suivant Tallemant, *Hist. du Poitou*, le duc de Montpensier auroit fait pendre le ministre du Moulin, pour venger la mort du père Rabelais, cordelier, son confesseur, à qui les Protestants avoient fait subir le même traitement à Champigny.

d'ailleurs elle n'ignoroit la conséquence que c'étoit de secourir des sujets révoltés contre leur Prince; et que pour prier le Roi de leur vouloir pardonner, elle lui en récriroit volontiers, mais que ce seroit tout ce qu'ils obtiendroient d'elle.

IV. Il chargea aussi la noblesse d'être la cause des guerres civiles qui régnoient et régneroient, comme il disoit, en France tant qu'elle retiendroit l'autorité qu'elle y avoit, ajoutant avec une grande véhémence de cœur que c'étoit elle qu'on devoit châtier, qui contraignoit le simple populaire d'exécuter ses commandements et prendre les armes avec elle; à l'exécution desquels commandements il se rendoit trop prompt, plus d'une crainte que d'une volonté bonne qu'il lui porte, ce qui ne servoit que d'accroître son insolence et donner lieu aux charges insupportables qu'il reçoit d'elle. Et en faisant telles plaintes, il dit que lors qu'on lui feroit à bon escient la guerre et qu'on auroit châtié son insolence effrénée, la justice avoit lieu et se maintiendroit toute la France en un heureux et perdurable repos (1).

(1) On voit que le chroniqueur fait faire une confession bien ample au ministre du Moulin. On pourrait y croire, si les Catholiques lui avaient fait grâce de la vie, mais de la part de quelqu'un qu'on va mettre mort et de la part d'un homme de courage, la chose est peu probable, à moins pourtant que l'infâme préalable de la question ait arraché ces aveux.

V. Si pesant ces propos, nous considérons l'état des pays dont nous parlons, nous trouverons que la plupart de la confusion et discorde qui pour le jourd'hui règne en icelle, procède du débordement de la noblesse, laquelle encore qu'elle soit descendue de personnes vertueuses, un bon nombre d'icelle (sans taxer l'honneur des bons) a tellement dégénéré du bon naturel de ses ancêtres, et de présent est tellement dérèglée et a si fort abusé du glaive qui par nos Rois leur a été donné pour la conservation de leur royaume et manutention de la justice, qu'elle s'en sert contre sa Majesté pour abolir les colonnes des monarchies, la piété et la justice, pour vexer et ennuier les paisibles, ravir les biens des pauvres et les tyranniser. Et pensant faire leur profit d'un abus qu'Aristote réfère des tyrans, qui rabaissent les grands et font mourir les sages de leurs royaumes, de peur qu'unis ensemble ils n'entreprennent contre eux; ils ne peuvent souffrir qu'un roturier leur voisin ait des moyens et empêchent en tout ce qu'ils peuvent leur avancement. Et s'ils ont quelque ferme d'eux où ils y voyent quelque gain, leur ôtent, leur empruntent des deniers, et si leur demandent ou leur en refusent, les menacent, ne considérant que les actions des hommes non fondées sur la vertu, non plus que les choses violentes, ne sont durables et que seul et vrai moyen pour

parvenir et gagner les cœurs des hommes est par amitié et bienfaits et que rien ne sert à l'homme, la noblesse de ses ancêtres, s'il ne suit la vertu, et ne fait les œuvres pour se rendre digne de l'honneur qui lui est dû. A la mienne volonté qu'à l'imitation d'un Romule, Thésée et auparavant eux d'un Hercule, ils fussent aussi prompts à monter à cheval pour aller prendre les brigands, voleurs et perturbateurs du repos public, qui s'élèvent contre Dieu et l'état de la France, comme ils sont à lever la gerbe, à battre et excéder le simple, lors ils seroient respectés, révérés et aimés, et, à bon droit, on diroit qu'ils sont nobles et descendus de tige généreuse, vertueuse et noble, encore que la noblesse de beaucoup commence ou finit à eux. Et s'ils se comportoient de telle façon, il les faudroit conserver au lieu de leur faire la guerre, selon l'avertissement de ce saint personnage qui ayant si bien remarqué leur façon de faire, eût beaucoup mieux fait de les quitter que de faire entendre à une potence entre les mains d'un bourreau un mal qu'il avoit suivi. Il tint plusieurs autres propos sur cet argument, et entre autres il remontra la simplicité du tiers-état, qui se laissoit manier à la volonté de la noblesse qui ne se soucioit de lui, sinon en tant qu'elle ne s'en pouvoit passer, et, avertissant le tiers-état de sa faute, il remontroit un

plus grand vice en la noblesse et une indiscrétion grande du peu de compte qu'elle fait de ceux desquels elle a à faire qu'elle ne s'en sauroit passer, continuant la vie qu'elle mène pour le jourd'hui (1).

VI. De Benet le camp fut à Rouillé (2), et de là s'en vint devant Lusignan, où il y arriva le dernier jour de Septembre. Là, les ennemis, pour empêcher les avenues et retranchements que les nôtres vouloient faire, sortoient ordinairement et nous offensèrent tellement, par deux ou trois jours divers, que nous fûmes durant l'espace de quinze jours, premier que y avoir fait les approches nécessaires pour braquer le canon. Car du château, qui étoit situé sur un haut rocher, l'ennemi nous découvroit de toutes parts, et n'y eut moyen d'en approcher, sinon sous la faveur de l'obscurité de la nuit.

VII. Durant ces jours, la Noue fit sortir de la Rochelle trois canons avec toutes les forces qu'il en

(1) On voit là un système complet d'attaque contre la noblesse du Bas-Poitou, c'est-à-dire contre les gros propriétaires habitant la campagne Je n'ai pas le projet d'émettre un avis sur le narré du chroniqueur, mais je ferai remarquer qu'il était magistrat et habitant d'une ville. Dès lors il se trouvait dans une cathégorie d'individus ayant des intérêts opposés à ceux qu'il traite avec si peu de ménagement.

(2) Rouillé est un petit bourg à plus d'une lieue de Lusignan, et sur la route de S.t-Maixent. Dans ce lieu, dépendant à présent du département de la Vienne, il y a une église catholique et un temple protestant qui se touchent, pour ainsi dire, tant ces deux constructions sont rapprochées l'une de l'autre.

put tirer jusqu'au nombre de trois cents hommes de pied et deux cents chevaux, lesquels il mena à Marans où il entra le 4.e jour d'Octobre, en intention d'y prendre le château et les avenues, ès quelles les nôtres avoient fait des forts, et chasser les nôtres de là, tant pour étendre leurs limites, d'autant que les nôtres qui y étoient tenoient les Rochellois comme assiégés et les empêchoient d'aller à la campagne, si non avec forces; qu'aussi pour avoir moyen de mettre à leur volonté des vivres en la Rochelle, étant le lieu de Marans, l'entrée et passage principal d'où les Rochellois reçoivent en temps de paix leurs commodités, aussi que s'ils eussent tenu cette île (1), ils eussent pu sortir à leur volonté pour aller fourrager et piller tout le Poitou, et y faire la guerre et tenir les nôtres à toutes heures en allarme.

VIII. Sitôt qu'ils furent arrivés en ce bourg, qui est tout environné d'eau, le Capitaine des Bruyères, qiu commandoit au château, pendant que les ennemis s'accommodoient ès loges du bourg, sortit sur eux à l'improviste, accompagné seulement de vingt-cinq à trente soldats qu'il dispersa en trois avenues, pour charger à tout reste et de tous côtés les ennemis qu'ils trouveroient épars par le bourg, lesquels

(1) On disait alors l'île de Marans, parce que cette localité se trouvait encore entièrement environnée d'eau.

de cette façon ils surprirent et en tuèrent en la rue cinq ou six, et entre autres les Capitaines Coqueterie, Jean Pie et le Brave, y demeurèrent. Et les fut, le Capitaine des Bruyères, aussi charger jusques devant la maison où étoit logé le Sieur de la Noue, qui, voulant sortir pour mener ses gens à la charge, fut si bien chargé lui-même qu'il demeura prisonnier des nôtres pendant quelque temps. Mais ainsi que nous l'amenions, il fut au même instant recours par les siens. Et si tous les soldats du Capitaine des Bruyères eussent été lors près de sa personne, il n'eut pas seulement emmené le Sieur de la Noue, mais aussi tué et pris un grand nombre des siens, qui lors étoient saisis de telle frayeur, qu'au lieu de se présenter aux nôtres et leur faire tête, ils s'enfermoient, la plupart, dans les maisons et n'en osoient sortir, quelque commandement que leurs fissent leurs capitaines. Cela fait, après que les nôtres se fussent retirés en leur fort, le Sieur de la Noue fit aussi le semblable. Je veux dire qu'il se retira à la Rochelle avec tous ses gens et son canon, ayant à son camp expérimenté que l'entreprise qu'il avoit commencée n'étoit moins ardue et difficile qu'il l'avait estimée légère et aisée (1).

IX. Trois semaines après l'arrivée de notre camp

(1) Ce fait d'armes est curieux, et il est loin d'être aussi bien détaillé ailleurs.

devant Lusignan, nous fîmes des tranchées du côté du parc et de Poitiers, où nous mîmes quatre pièces en batterie, auprès de la porte comme l'on va de la basse ville, à présent démolie par les ennemis, à la haute, un peu à côté et à l'endroit d'une poterne où l'on descendoit du château au parc, qui est le même endroit où l'Amiral Chatillon, aux autres troubles, y avoit fait brèche.

X. N'ayant rien avancé au lieu ci-dessus, nous fîmes d'autres approches et remuâmes notre canon pour mettre par terre, comme nous fîmes, la plus grande partie du logement de la Royne (1), et n'espérant rien de cette batterie, pas plus que de la précédente, fut de rechef le canon remué au parc, pour battre à l'opposite devers les galleries. Et après qu'il eut, à tout reste, joué les 22 et 23.e jours d'Octobre, nous nous logeâmes près les tours et ravelins de la Vacherie, avec un espoir de l'emporter, pour avoir un pied et entrée au château. Et bien que notre espoir fût assez mal fondé, pour ce que la brèche étoit de difficile accès, nous nous y présentâmes toutefois d'un courage constant et

(1) Je ne sais pas trop ce qu'on entendait par le *logement de la Royne*. Peut-être était-ce le logement destiné ou censé destiné à la Reine de Chypre, comme étant de la maison de Lusignan; et alors cette dénomination aurait rappelé de bien nobles souvenirs. Mais aussi on peut croire qu'une Reine de France, Catherine de Médicis, par exemple, ayant logé dans ce château, assez en dernier lieu, on aurait ainsi indiqué l'appartement qu'elle avait occupé.

assuré, et entre autres le Sieur de Bussi, en brave et hardi guerrier, étant sur la brèche, reçut un coup d'arquebusade en une cuisse et un coup de pique à une jambe, ce qui fut cause que, ne pouvant passer outre, toute sa compagnie s'en retourna avec lui, aussi que la brèche étoit telle qu'il y falloit monter avec échelles, n'étant d'ailleurs, au jugement de tous compétents, ne raisonnable. L'assaut dura peu, toutefois il ne se passa sans grande perte, d'une part et d'autre, et y furent tués et blessés des ennemis plus que des nôtres, et de notre canon principalement qui jouoit lorsque l'ennemi se présentoit à la brèche, pour la défendre.

XI. Et d'autant qu'on se pourroit étonner de ce que son armée a si peu fait durant le temps dont j'ai parlé, du changement des batteries ci-dessus, et de ce qui est depuis advenu, je toucherai aucunement l'assiette et forteresse du lieu, combien qu'il soit assez reconnu, par tous ceux qui ont lu les chroniques et histoires des François, qui en font mention, tant pour la beauté, assiette et ancienneté du lieu que pour la force naturelle et artificielle qui y étoit, tellement que l'Empereur même Charles-le-Quint, passant par la France et y ayant logé (1), trouva cette place si forte et si belle, qu'il

(1) Charles-Quint logea en effet dans ce château, en 1539, et il chassa même le daim, dans la forêt de Lusignan.

la jugea mériter qu'on en fit autre compte et état que celui auquel il la voyoit.

XII. La ville de Lusignan (1) est des plus petites de ceinture, au bout de laquelle y avoit un château accompagné d'un beau et grand parc. Ceux du pays tiennent que ce château, selon les Romains, avoit été bâti par Mellusine, Dame de Melle et de Lusignan (2). En ce château, y avoit trois grandes et fortes tours, assavoir : la tour de Mellusine, la tour

(1) « Le château de Lusignan, dit Maichin, *Hist. de Saint., Poitou, Aunis et Ang.*, a été une des plus fortes places de France... Il était, au rapport de Davity, assis sur une large et haute cime de montagne, entouré d'autres montagnes, mais arrangées de telle sorte, qu'elles l'escortaient plutôt pour le défendre que pour l'incommoder. Du côté de dehors, il y avait double ceinture de murailles; du côté de la ville, il l'avait triple, toute de *grais* extrêmement dur et si bien lié ensemble, que tout ce bâtiment n'était qu'un rocher gros et massif, de manière que toutes les têtes de bélier et tous les autres instruments de guerre dont les anciens se servaient pour battre les places ne pouvant faire aucun effet considérable contre une masse si dure et si solide, il n'est pas mémoire que ce château ait jamais été pris de vive force, et on se souvient de l'affront qu'il fit recevoir au comte d'Erby, Lieutenant-général du Roi Édouard en Guyenne. Même depuis qu'on a trouvé l'usage de ces épouvantables canons, dont la batterie longue et obstinée briserait enfin des murailles de diamant, qu'on ne l'a pas moins tenu imprenable, parce que du côté de la ville, il y avait double fossé extrêmement large et profond, et, que de celui du dehors, il était presque impossible d'aller à l'assaut, quand même il y aurait eu brèche, parce que, comme il était fort haut, le talu qui sortait de la muraille laissait une pente si roide qu'on n'y pouvait monter que par escalade. »

(2) On sait que la femme à qui on a donné le nom de *Merlusine*, qui est celui employé par le peuple, n'a jamais possédé Melle. Aussi ce changement, en *Mellusine*, fait par les savants ou prétendus savants des temps anciens, pour trouver une étymologie, pèche par sa base. *Merlusine* est donc la mère des Lusignans, et cette femme à qui on attribue en Haut-Poitou les constructions romaines, était Eustache Chabot, dame de Vouvant, mariée à un Lusignan, et dont la descendance fut appelée à de hautes destinées, notamment à la possession des royaumes de Jérusalem et de Chypre.

Poitevine, et celle de l'Horloge, accompagnées de sept ou huit petites et médiocres, un grand et ancien édifice et de très-belles galeries. Pour la beauté de ce lieu, ceux qui en étoient Seigneurs y ont long-temps fait leur demeure. Le lieu n'étoit de soi seulement plaisant, mais aussi fort, tant pour l'assiette que pour l'épaisseur des murailles et des tours, lesquelles étoient assises sur un rocher, la pierre duquel étoit fort dure et ne se pouvoit aisément miner. Aussi que par delà et au-dessous du rocher, du côté du parc, est un marécage, où il y a une petite rivière appelée la Vousne (1), d'un cours continuel (2). Et étoit ce château tellement apparent, étant construit sur le sommet d'un étroit rocher, que des fenêtres d'icelui, du côté du parc, on voyoit un tel précipice qu'il engendroit frayeur à ceux qui le regardoient. Lequel rocher, pour sa hauteur, épaisseur et dureté de la pierre, ne se pouvoit miner qu'avec un grand nombre de pionniers et grand espace de temps. Encore étoit-il très-malaisé d'y travailler, bien que la pierre du rocher soit fendue, étant le rocher sur lequel étoit construit le château, coupé la hauteur d'une pique et demie, à la raison du fondement du château et à

(1) La Vône, qui donne son nom à Vivône.

(2) Comme cette rivière est le résultat de sources, elle ne tarit pas l'été, comme beaucoup de rivières du Bas-Poitou, la Vendée, par exemple.

la basseur et profondité des fossés, lesquels étoient, tout autour du château, creusés à la raison de la profondité ci-dessus. Et ressembloit aucunement l'édifice, ceinture et portrait de ce château à celui du bois de Vincennes-les-Paris (1), mais les fossés de celui de Lusignan étoient beaucoup plus profonds et le château plus spacieux et même environné de tours, et l'assiette du tout différente, d'autant que l'un, comme j'ai dit, étoit bâti sur un coteau et éminent rocher, et l'autre comme en un lieu plein.

XIII. De l'autre côté de la ville, encore que l'assiette d'icelle soit aucunement égale à celle du château, il y avoit, entre le château et la ville, deux fossés et une tour, laquelle bien qu'elle ne fût flanquée, commandoit tellement à la ville et à l'avenue du château, par la porte d'icelle, qu'on ne pouvoit commodément attaquer le château de ce côté, sans avoir la ville, tenue par les ennemis, comme le château, laquelle ils avoient tellement fortifiée que ceux qui auront vu les fortifications et l'assiette du lieu, l'épaisseur des murailles des tours et considéreront le nombre des gens de guerre qui s'y étoient enfermés, en délibération d'attendre un siége, en nombre de sept cents hommes au

(1) Le Donjon de Vincennes existe encore, et cela permet de se faire une idée de celui de Lusignan. Mais celui-ci était bâti sur un lieu très-élevé, ce qui lui donnait un grand avantage sur l'autre bâti en terrain plat ou *plein*, comme dit Brisson.

moins, sans compter les paysans et pionniers qu'ils y avoient enfermés, entre lesquels gens de guerre il y avoit quatre-vingts Gentilshommes excuseront le peu d'avancement qu'on y a fait et la longueur du siége (1).

Car outre l'assiette et force naturelle d'icelui, en un coin du château, du côté de Poitiers, appelé la Vacherie, duquel j'ai parlé ci-dessus, y avoient fait un ravelin et un retranchement grand, et par delà un éperon, qui commandoit au vallon du parc et à tout le parc du château, de ce côté, et pour descendre encore dans le fossé, fait des casmates, par lesquelles ils alloient jusqu'à la rivière à couvert, et à un moulin dont ils se servoient.

Et du côté de la ville qu'ils avoient pensé le plus foible, ils avoient aussi fait, par delà la porte d'icelle, une fortification en forme d'éperon, et de l'autre côté et par delà la porte, à côté ce cette fortification, y avoit une tour, par delà laquelle et un peu à côté d'icelle y avoit aussi une casmate, pour défendre le fossé de la ville.

XIV. Connoissant ceux du dedans, par le silence de notre canon, la perplexité en laquelle nous étions des endroits par lesquels nous les devions attaquer;

(1) Thibaudeau n'élève la force de la garnison qu'à 600 hommes d'élite et 40 gentilshommes; René, vicomte de Rohan, commandait dans la place.

pensant nous envoyer et faire connoître la volonté qu'ils avoient de se défendre, sortirent par trois diverses fois sans perte grande d'une part ni d'autre, fort une fois qu'ils en blessèrent trois ou quatre des nôtres, et à l'autre l'un des leurs fut tué, s'en retournant de l'escarmouche.

XV. En ces mêmes jours les députés de la ville de la Rochelle que de la noblesse qui étoit en icelle, partirent du camp, avec passe-port de M. le Duc de Montpensier, pour aller en Cour, accompagné d'un valet de chambre du Roi, à eux envoyés, pour leur apporter un sauf-conduit de sa Majesté. Et cinq jours après le Lieutenant de Poitou y seroit aussi venu, sous l'assurance que aucuns Gentilshommes du pays moyennèrent pour lui de M. de Montpensier.

XVI. Le Jeudi, 28 du mois d'Octobre (1), nous reçûmes une grande perte, par défaut de bonne garde, à une sortie que ceux du dedans, à la diane de ce jour, firent par le parc du château, où ils surprirent et forcèrent les plus prochains corps des garde de compagnies qui étoient ce jour de garde, tant du régiment du Sieur de Lavardin que d'autres, et en tuèrent que prirent prisonniers six

(1) Ce jour là, 28 Octobre 1574, il y eut, suivant Thibaudeau et les Auteurs qu'il a suivis, plus de 1200 coups de canon tirés par les assiégeants.

ou sept vingts (1), et mirent en route les autres, voir même pensoient avoir encloué cinq de nos pièces. Et ainsi que le Sieur de la Huneaudaye pensoit soutenir notre infanterie et rembarrer les ennemis, il fut blessé par eux. Au moyen duquel sien secours, les ennemis n'eurent loisir d'enclouer notre canon, de telle façon qu'il nous demeurât inutile, car ce qu'ils avoient mis dedans fut soudain ôté, et joua aussitôt pour leur faire connoître ce peu qu'*ils* y avoient fait.

XVII. Par le même lieu ci-dessus, le Samedi ensuivant, sur le soir, ceux du dedans firent une sortie et donnèrent fort rudement sur les nôtres qu'ils ne trouvèrent endormis, mais qui au contraire les attendoient, en bonne dévotion d'avoir leur revanche du Jeudi précédent, et, après avoir soutenu leur première furie, les joignirent, et ainsi qu'ils étoient aux mains, une partie de nos arquebusiers se saisirent du chemin par lequel les ennemis étoient venus; et se mirent entre le château et eux, pour les charger à leur retour comme ils firent, et si bien qu'il s'en sauva peu.

XVIII. Par défaut de poudre et de munitions de guerre (2), nous fûmes contraints cesser nos batte-

(1) En Bas-Poitou, on compte encore par vingt, six-vingts, sept-vingts, huit-vingts, etc.

(2) Le duc de Montpensier fut obligé de faire venir de la poudre de Tours.

ries', aussi qu'il nous étoit mal aisé de faire brèche accessible en aucun endroit du château, d'autant que le rocher sur lequel est assis ce château, comme j'ai dit ci-devant, est coupé par dessous le fondement d'icelui la hauteur d'une pique et plus. Et par ces considérations nous délibérâmes sitôt que nos munitions seroient venues, d'attaquer la ville, attendant lesquelles se passèrent quinze jours et plus, sans qu'il se fit au camp chose digne d'être référée, sinon que pour entretenir et amuser nos gens, nous abatîmes une partie d'un moulin qui est sur le bord de la rivière duquel j'ai ci-dessus parlé; mais non encore de telle façon que ceux du dedans ne s'en servissent. Enfin toutefois nous le ruinâmes de fond en comble (1).

XIX. Et d'autant que les ennemis au commencement de leur élévation (2), s'emparant des villes, s'étoient aussi par même moyen, emparés des châteaux et places qu'ils avoient pensé être anciennement tenables, et dans tous ces lieux, avoient mis des garnisons, pour avoir des retraites ès entreprises qu'ils feroient, que aussi pour plus à leur aise jouir des bénéfices et lever les deniers du Roi et avoir plus de moyen de tenir la campagne,

(1) La destruction de ce moulin nuisit beaucoup aux assiégés, parce que la farine qu'ils faisaient avec des moulins à bras ne pouvait suffire à la consommation de la garnison et des habitants.

(2) On a déjà vu que par ce mot on entendait une prise d'armes.

nous ennuyer et mettre en peine de mener et conduire le canon par toutes ces places, si nous les voulions avoir d'eux; il fut résolu par M. de Montpensier, que toutes ces places seroient rasées, qui ne servoient que d'ennuyer le Roi et molester le plat pays : d'autant que pour les garder, on étoit contraint de laisser en icelles des garnisons, lesquelles on contraignoit le peuple d'antour soudoyer. Et pour l'exécution de ce, furent commis Commissaires qui s'en sont fort mal acquittés, et pareillement de démolir les maisons des Gentilshommes du parti contraire au Roi, qu'ils avoient, comme les autres châteaux, ordre de mettre bas, au moins les fortifications, aussi prendre leur fruits pour la nourriture de l'armée du Roi, pour leur en être fait la guerre et non leur conserver, comme ils ont fait pour la faire à sa Majesté.

XX. Ceux qui étoient en la Rochelle, durant le présent siége de Lusignan, sortoient ordinairement avec quatre ou six chevaux et avec casaque ayant croix, passoient, alloient et venoient par tout Poitou, sans qu'ils fussent reconnus. Et si ainsi, marchant par la campagne, ils rencontroient quelques-uns dont ils pussent tirer rançon ou faire butin, ils les emmenoient à la Rochelle, sinon prenoient langue d'eux, et étoient avertis de tout ce qui se faisoit en notre armée et des nouvelles du reste

de la France, voir que, sur les ailes de notre camp, ils prirent un des financiers de Poitou, appelé Garraud, commis de l'extraordinaire des guerres, qu'ils emmenèrent à la Rochelle. D'avantage aucuns d'eux se sont trouvés si hasardeux de venir en notre armée, par le moyen d'une familiarité et connoissance qu'ils avoient avec aucuns des nôtres et même entroient dans les villes de Poitou. Et si là ou par les chemins, ils rencontroient compagnie plus foible qu'eux, qui allât en quelque lieu que ce fût, ils s'accompagnoient d'eux, pour les prendre par les chemins et les emmener à la Rochelle. Et ce qui est encore plus détestable, quelques-uns qui se disoient des nôtres et suivoient notre armée, pour la friandise d'un butin qu'ils appellent, s'entendoient avec les ennemis, ès quels ils faisoient même prendre ceux qui alloient de compagnie avec eux. Les ennemis aussi faisoient le semblable ès nôtres, si bien que plusieurs, en cette sorte, ont expérimenté à leur dommage le peu de fidélité qui est en ceux qui portent les armes (1).

XXI. Cependant les députés de la Rochelle qui étoient allés en cour, passèrent par le camp, qui apportèrent une cessation d'armes, pour le pays de Poitou, Xaintonge, Angoumois et Aunis, cau-

(1) On voit, d'après cela, que dans les deux partis, on usait des mêmes moyens.

sée pour faciliter la négociation d'une bonne paix, que les Protestants avoient fait entendre à la Majesté du Roi désirer. Aussi, afin que le Sieur de la Noue pût, pour cet effet, aller en toute sûreté par devers sa Majesté et autres endroits, pour la négociation de la paix, par lesquels sa Majesté lui envoyoit à cette fin un sauf-conduit. En cette cessation d'armes, étoient exceptés la ville et château de Lusignan, assiégés, dont sa Majesté désiroit voir l'issue, comme il étoit raisonnable, attendu que M. de Montpensier les tenoit assiégés deux mois et demi auparavant. Toutefois sa Majesté déclaroit, pour faire connoître sa débonarité et l'affection qu'il avoit de mettre et établir un repos permanent en son royaume, que son intention étoit, où les assiégés voudroient quitter ces places et les remettre en son obéissance, qu'ils y fussent reçus par M. de Montpensier, son Lieutenant-Général, et qu'il leur fût permis de se retirer, en sa ville de la Rochelle, ou en telle autre place et endroit de son royaume qu'ils aviseroient, sans qu'il leur fût fait déplaisirs ni empêchement aucun (1).

XXII. Et lorsque les députés étoient au camp, l'un d'entre eux fut accosté par un accort et brave Gen-

(1) Lusignan était une place si forte que la Cour trouvait que c'était beaucoup d'en prendre possession, en faisant aux assiégés les plus belles conditions possibles. Aussi ce ne fut pas par la force, mais parce que les assiégés manquèrent de munitions, que les Catholiques parvinrent à s'en emparer.

tilhomme des nôtres. Après plusieurs propos ensemblement tenus de la grandeur du Roi, de ce qu'il promettoit un jour de lui, par le moyen de ses prouesses, magnanimité et expérience, tant au fait de la guerre qu'affaires d'état et de gouvernement, l'un d'eux dit que tant les étrangers que même les siens jugeoient, qu'il seroit martial et Prince conquérant plutôt que Roi pacifique. A quoi l'autre fit réponse qu'il étoit très-nécessaire à la France qu'il fût tel, pour la remettre en son pristin (1) état, étant au reste son royaume si troublé et partialisé qu'il y avoit danger qu'il ne se cantonnât.

XXIII. En ce même temps et quelques jours après le départ des députés, furent pris au camp quelques espions, qui, après avoir fait quelque séjour en en notre armée, entroient en Lusignan et en sortoient pour porter des nouvelles des assiégés et de notre armée à la Rochelle, et de ceux de la Rochelle à ceux de Lusignan, et qui alloient donner des avertissements et faire des messages partout ailleurs où le Sieur de la Noue les vouloit envoyer. Et entre autres, il fut pris un soldat qui à son port et contenance avoit vu et sembloit être assez accort et brave soldat, natif de la ville de Paris, le nom duquel étoit Pierre Niquée, comme il disoit, sergent

(1) D'après le sens de la phrase, on voit que ce mot *pristin* signifie premier.

de la compagnie d'arquebusiers du Sieur de la Noue, lequel M. de Montpensier envoya à Poitiers, où il fut condamné à mort, et confessa, tant en sa première confession que celle qu'il fit en la question, qu'il étoit plusieurs fois entré en Lusignan et qu'autant de fois qu'il y étoit entré, depuis le siége, il avoit porté au Sieur de Frontenay (1) un petit billet fait de la main du Sieur de la Noue, et en avoir rapporté un autre du Sieur de Frontenay, au Sieur de la Noue, retournant en la Rochelle, s'acquitter de sa charge. En ces billets n'y avoit aucune chose qu'un chiffre (2) qui assuroit ceux à qui il parloit de sa charge et créance.

XXIV. Il confessa entre autres choses, qu'au mois de Mai, en l'année soixante et quatorze, il avoit été en Allemagne, par le commandement du Sieur de la Noue, trouver M. le Prince de Condé, pour lui faire avancer son retour, lequel il disoit avoir trouvé sans forces au lieu du Montbéliard, accompagné toutefois d'un bon nombre de Gentilshommes François. Auquel Seigneur Prince, suivant

(1) C'était le Vicomte de Rohan, Seigneur de Frontenay. Il était surtout connu sous ce dernier nom.

(2) Pour la correspondance susceptible d'être interceptée, on se servait alors d'un chiffre et souvent il était très-difficile à expliquer. On sait que, lors des guerres de la ligue, les Espagnols en employèrent un composé de plus de cinq cents caractères différents et dont on fut long-temps sans pouvoir trouver la clé. L'honneur en était réservé à François Viette, de Fontenay, qui déchiffra, sans beaucoup de difficulté, quelques lettres où l'on s'en était servi.

sa charge, il fit entendre la nécessité en laquelle étoit le Sieur de la Noue, lequel l'avertissoit par lui que s'il n'étoit en bref secouru, il s'absenteroit du pays, plutôt que de souffrir prendre devant ses yeux ceux à qui il avoit promis secours, et qui, sous cette sienne assurance, s'étoient enfermés dans les villes qu'ils avoient conquises, lesquelles il voyoit forcer et prendre par défaut de moyens de les pouvoir secourir, selon que sa promesse et son serment l'obligeoient. A quoi M. le Prince de Condé, fit réponse qu'il ne pouvoit si promptement faire ce que le Sieur de la Noue désiroit de lui, parce qu'il n'avoit des forces prêtes, et qu'il lui dit, de sa part, qu'il se contentât pour lors de conserver ce qu'il avoit, sans rien hasarder et que si bientôt il n'y avoit une bonne paix, qu'il lui meneroit une forte armée. Il confessa d'abondant que le Capitaine Martin, qui avoit été de la maison du Roi de Navarre, avoit porté en Allemagne, de la part de ceux de la Rochelle, une obligation de cent mille écus, pour faire une levée de reistres, et que, de cette somme, la Noblesse en devoit payer la moitié et ceux de la ville l'autre; et dit autre que ceux de la ville d'Erme, en Allemagne, devoient fournir de pareille somme, ceux de Genève et quelques cantons Suisses, d'une autre somme, et les Anglois de deux cent mille écus, comme il disoit avoir entendu des siens. Ce même soldat

avoit aussi été à Bergerac, trouver Langoiran, et qu'il lui avoit dit, de la part du Sieur de la Noue, qu'il étoit expédient qu'il amenât et joignît ses forces à celles d'icelui la Noue, et que delà il s'en étoit allé à Montignac parler au Sieur de Trosses, auquel il déclara qu'il étoit accordé entre eux qu'ils feroient ci-après la guerre à ceux de leur religion, qui ne porteroient les armes pour eux ou ne contribueroient à l'entretenement et solde de leur armée, ce qu'il disoit aussi avoir fait entendre au Sieur de Jarnac, qu'il lui avoit promis qu'il contribueroit selon ses facultés. (1). Il confessa encore qu'il étoit une fois avec le Lieutenant de Poitou, lorsqu'il pensoit surprendre la ville de Poitiers, et que cette entreprise avoit été conclue à Lusignan ; pour laquelle exécuter ils s'étoient assemblés au bois de l'Espinay, jusques auquel lieu ils ne savoient où ils devoient aller ; mais qu'étant devant la ville de Poitiers, il sut que le Lieutenant avoit des gens déguisés en paysans, qui devoient tuer le corps de garde par où ils entreroient. Et afin que cela fait, le Lieu-

(1) Par ces déclarations qu'il fait faire, tantôt par un ministre qu'on va pendre, tantôt par un espion, prêt à être fusillé, l'auteur rend compte de faits importants étrangers à la période ou à la contrée sur laquelle il écrit. Mais tous ces aveux ont-ils été réellement faits, et en tenant pour l'affirmative, présentent-ils, en tout point, le cachet de la vérité? Ici ne peut-on pas douter si Chabot de Jarnac, Protestant zélé, mais pourtant réellement attaché au Pouvoir royal et à la Cour, ait promis de coopérer de sa bourse aux guerres que pourroient entreprendre ses co-religionnaires?

tenant se rendît le plus fort en la ville, le Baron de Montendre, le Sieur de Chouppes et leur suite étoient là près, pour lui assister (1) et le rendre le plus fort en icelle. Il confessa aussi qu'il avoit bien entendu que sur la même ville le Lieutenant avoit fait une autre seconde entreprise. Etant ce soldat enquis du nombre de gens de guerre qui étoient en Lusignan, il fait réponse que ceux du dedans faisoient état de sept cents arquebusiers, en comptant les serviteurs des Gentilshommes, auxquels ils avoient donné des arquebuses, duquel nombre, lorsqu'il y entra, il n'en avoit été tué que cinquante, entre lesquels étoit le Sieur du Chaillou, qui étoit fort regretté. Et disoient qu'ils avoient faute de toutes choses, fors de pain et d'eau dont les soldats vivoient (2), qu'il y avoit toutefois quelques Gentilshommes qui avoient encore un bœuf sallé et qu'ils espéroient être secourus, comme par lui, leur promettoit le Sieur de la Noue, de la part duquel il leur avoit rapporté, que le plus tard secours qu'on peut donner aux assiégés est le plus profitable; d'autant qu'il n'y a rien qui plus ruine

(1) Encore des détails sur la conspiration de la Haye, pour s'emparer de Poitiers. On verra bientôt comment périt ce personnage, dont la vie fut si active et si agitée.

(2) « Les assiégés dit Thibaudeau étaient réduits aux plus fâcheuses extrémités. Les soldats ne vivaient que de chats, de rats et de chevaux... Ils manquaient d'habits et de souliers... Le peu de blé qu'ils avaient ne pouvait être converti en farine; on manquait aussi de bois pour se chauffer, on était forcé de se servir des charpentes des maisons. Les chirurgiens n'avaient plus ni drogues, ni linge, pour penser les blessés. »

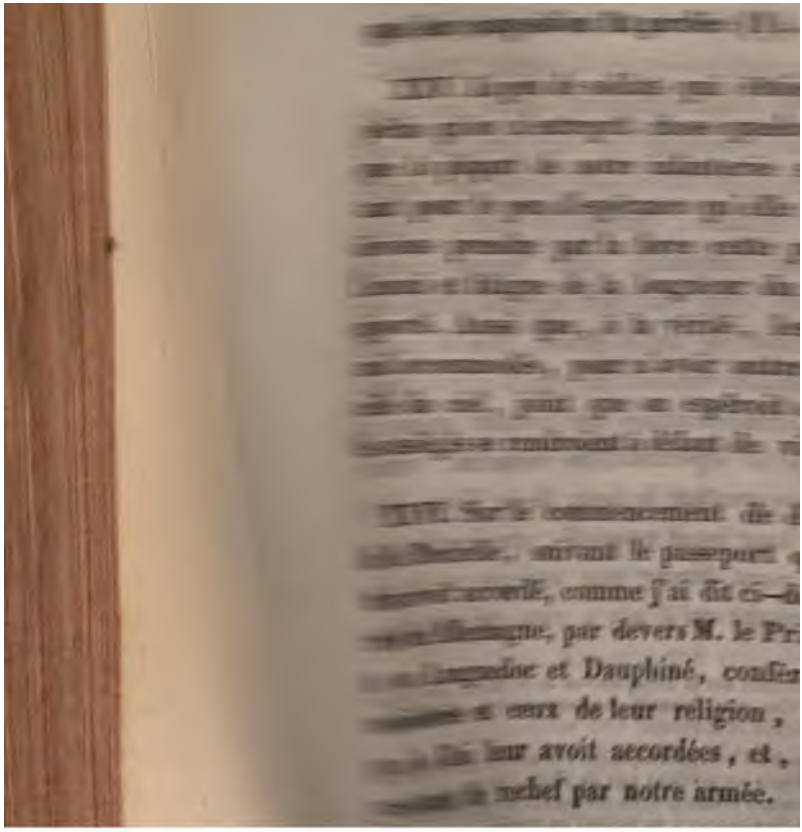

XXVII. Le 6 du mois de Décembre, arrivèrent au camp douze cents reistres et le Capitaine S.t-Martin avec six cents soldats (1) français et des poudres et des munitions de guerre. Et quelques jours après, le Lieutenant de Poitou (2) qui, cinq ou six semaines auparavant était entré en la Rochelle où, entre autres propos, il fit entendre aux Ministres qui le regardoient de travers (usant de ces termes), le devoir qu'ils entendoient faire en leur cause de la bourse commune, de laquelle, quelque défiance qu'on eût de lui, il reçut deux cents écus. Bien que tout cela fut assez divulgué, il ne laissa de séjourner, en notre armée, plusieurs journées, d'où il s'en alla à la cour. La venue et le départ d'icelui engendrèrent une opinion erronnée, en l'esprit de plusieurs, que toutes ses entreprises tendoient à quelque fin pour le service du Roi. Il y en a encore un grand nombre qui n'ont pu même par sa mort délaisser cette opinion, quelque preuve et témoignage qu'ils aient vu du contraire.

XXVIII. Sur un avertissement que reçut M. de Montpensier, quinze jours après le départ du Lieute-

(1) Outre ce renfort en soldats français, il arriva 1200 reistres au camp de Lusignan.

(2) Nous retrouvons toujours la Haye et ses intrigues. Nul homme n'a été mieux taillé que lui, pour les détours de la politique et vrai caméléon, on n'a jamais su à quel parti positivement il appartenait. Pour mieux dire, il était de tous et il n'était d'aucun, cherchant toujours à faire tourner tous les événements et toutes ses démarches à son avantage.

nant de Poitou de notre armée, que les troupes qu'il avoit étoient en la campagne des environs de Pons, il dépêcha le Sieur de Montsoreau, Capitaine et conduisant les chevaux legers de l'armée pour les aller combattre, auquel il donna une cornette de reistres pour l'accompagner. En exécution de sa charge et marchant pour cet effet, il avertit de son entreprise les Gouverneurs de S.t-Jehan (1) et de Xaintes, avec lesquels il fut trouver les troupes du public qui marchoient, lesquelles il défit et tailla en pièces, si bien que de quatre à cinq cents hommes, que de pied que de cheval, ne s'en sauvèrent que cinquante ou soixante, tant maîtres que serviteurs.

XXIX. Les assiégés firent demander à M. de Montpensier un sauf-conduit et une permission de faire sortir de Lusignan quelques Damoiselles (2) qui, sous sa bonne volonté, désiroient se retirer en toute sûreté en leurs maisons; et singulièrement le prièrent consentir cette requête pour quelques Damoiselles grosses et enceintes. Ce que M. de Montpensier ne leur voulut accorder (3), qui pensa que les laissant là dedans enfermées avec leurs enfants combattre avec la famine, leurs maris se rendroient plus tôt que si on leur per-

(1) Le gouverneur de S.t-Jean-d'Angély.

(2) On appelait *Damoiselles*, les Dames de condition noble.

(3) Cet acte de dureté du duc de Montpensier est indiqué aussi par Thibaudeau.

mettoit faire sortir à leur volonté les personnes qui leur étoient inutiles. Ce même défaut de vivres dont on les jugeoit court, fit aussi qu'on voulut hazarder des hommes, ne souffrir qu'il fût consommé des munitions de guerre, ni qu'on s'efforçât d'emporter cette place de vive force, aimant mieux obtenir ce qu'il désiroit avec le temps que promptement par une perte de beaucoup de bons hommes, approuvant l'opinion de Scipion qui aimoit mieux sauver un des siens que de tuer mille de ses ennemis. Aussi que tout son conseil d'une voix jugeoit que la longueur du temps qu'on les tenoit assiégés, qui en icelle avoient consommé leurs vivres, se rendroient d'eux-mêmes, et que la faim leur étoit ennemi suffisant pour les y contraindre, sans qu'il fût besoin les ennuyer, ni presser d'ailleurs, qui fut cause qu'en cet espoir s'écoulèrent quelques jours sans aucun fruit.

XXX. Voyant les nôtres, quelques jours après, que ceux du dedans, contre l'opinion commune, ne parloient, ni ne faisoient contenance de vouloir parlementer et se rendre, jugeant par là qu'ils n'étoient si court, ni pauvres de vivres comme on avoit pensé, on changea lors d'avis, et fut résolu que nous tâcherions, par un assaut général, d'emporter par force un fort appelé la Mothe, qui étoit dans le fossé de la ville. Doutant ceux du dedans

qu'ils pussent, sans une perte irréparable, attendre notre effort, étant assaillis de toutes parts, comme ils eussent été ; connoissant que la prise de ce fort importoit et étoit de conséquence pour la ville. D'abondant pressés de toute pauvreté et d'une disette de munitions de guerre, considérant aussi qu'ils avoient perdu plus de la moitié de leurs hommes et les plus belliqueux, ils commencèrent à prêter l'oreille à ceux qui leur remontroient qu'étant hors d'espoir d'être secourus, et néanmoins s'opiniâtrant contre toute espérance et leur devoir, c'étoit se perdre à son escient : et qu'ils ne devoient d'ailleurs entrer en défiance de la clémence d'un prince, tel qu'étoit M. de Montpensier, qui les recevroit à conditions honnêtes, s'ils lui faisoient connoître par quelque signe, qu'ils désiroient entrer en composition et lui rendre la place, et que leur opiniâtreté ne servoit d'autre chose que de l'aigrir et l'irriter ; et répondre à ceux qui leur tenoient tels propos que s'ils pensoient qu'on leur dût garder la composition qu'on leur accorderoit, bien qu'ils sussent assez qu'on ne les sauroit forcer, que néanmoins ils entendroient à quelque honorable capitulation. Ce qu'ayant su M. de Montpensier, aussi ennuyé de son côté, de la longueur du siége, qui avoit duré trois mois et demi, et qui désiroit de faire repatrier et remettre son armée qui avoit supporté toute la rigueur de l'hiver, il fit continuer ces propos, si

bien que les Sieurs de Puygaillard et de Milly entrèrent en la ville, pour entendre si les assiégés vouloient, sans se faire forcer, lui quitter et remettre entre ses mains la ville et le château, lesquels, après avoir fait entendre à M. de Montpensier les compositions demandées par ceux du dedans, après plusieurs voyages et conférences et plusieurs propos et raisons déduites d'une part et d'autre, la composition, fut accordée le 14.e jour de Janvier (1), telle qu'il s'ensuit.

XXXI. Que les Gentilshommes sortiroient avec leurs armes, chevaux et bagage, et les gens de pied pareillement avec leurs armes et bagage, les mêches éteintes sans enseignes et tambours, et ensorte que les tambours ni les enseignes ne seraient vus. Et pour l'assurance de cette capitulation, en faveur des assiégés, les Sieurs de la Hunaudaye et Milly, furent envoyés en otages à la Rochelle et, de la part de ceux du dedans, les Sieurs de la Frappinière (2) Chouppes, et Tifardière (3), aussi envoyés en notre camp.

XXXII. Pendant l'exécution de cette capitulation

(1) De l'année 1573 *N. S.*

(2) Chevalier de la Frappinière, maison fondue dans celle de Gourjault.

(3) Chevalleau de la Tiffardière, seigneur de la terre de ce nom, près Niort.

et le voyage de nos otages à la Rochelle, sur quelques remontrances que firent ceux de Poitiers à M. de Montpensier, il fut résolu que Lusignan seroit non-seulement démantelé, mais aussi que les tours seroient rasées et les autres forteresses démolies rez pied, rez terre. Et fut l'exécution de cette résolution commise à M. de Chemeraud (1), lequel a pensé que, pour la mémoire de ce lieu, la principale tour, appelée la tour de Mellusine, devoit être conservée, comme elle a été (2).

(1) Thibaudeau dit que le duc de Montpensier chargea Meri de Barbesières de la destruction de Lusignan.

(2) Depuis, et en 1622, la tour de Merlusine a été détruite comme le surplus de ce célèbre château, *et il n'en reste pas pierre sur pierre*, ainsi que le dit Thibaudeau.

LIVRE QUATRIÈME.

Depuis la prise de possession de Lusignan, par le Duc de Montpensier, jusqu'à la paix de Chatenoy, en 1576.

I. Durant l'exécution de ce que dessus, il fut affiché à un mai planté devant la porte du logis de M. le Comte du Lude, en la ville de Niort, lui étant en icelle, une lettre en forme de requête, par laquelle le peuple de Poitou remontroit que les pertes qu'il avoit souffertes depuis treize ansença (lesquelles pertes il disoit être cause de sa ruine)

environs de Poitiers, une association suspecte à plusieurs, faite au nom de la noblesse de Poitou, en la manière de parler de laquelle suite et grâce d'icelle, aucuns disent reconnoître le style du Lieutenant de Poitou, laquelle pour cette raison je vous représenterai mot à mot, sans y ajouter, ni diminuer, afin que ceux qui l'auront fréquenté et reconnoîtront sont style, en puissent juger à leur volonté.

IV. « Étant clair et cuidant à un chacun que les » ennemis du Roi se sont, depuis les présents trou- » bles, plusieurs fois essayés de prendre les villes » et places étant en son obéissance et de fraiche » mémoire la ville de Niort, et que le bruit com- » mun est qu'ils ont intelligence dans les principa- » les villes de Poitou, au grand désavantage du ser- » vice de sa Majesté, bien du royaume et la perte » et ruine de tous les gens de biens de ce pays de » Poitou; que l'on voit à l'œil les courses et pri- » ses qu'iceux et autres gens sans aveu et la plu- » part inconnus font, de jour à autre, sur les » personnes et biens de ses bons sujets, encore » qu'ils n'ayent retraite reconnue, ni marquable » plus près que la ville de la Rochelle, Bouteville » et Pons assez éloignés de ces quartiers; et que » pour cette raison il est aisé à penser, comme de » fait, on a assez clairement découvert, que les-

» dits ennemis sont favorisés par les secrètes intel-
» ligences qu'ils ont des maisons et des personnes de
» la plupart de ceux de leur parti et de leurs pa-
» rents, assises en tous les endroits du plat pays,
» où ils font leurs retraites et assemblées, de dix
» à dix, plus grand et plus petit nombre quelque-
» fois, où delà ils ont leur rendez-vous aux jours
» et lieux qu'ils les déterminent, sans qu'aucun
» se soit présenté jusques ici pour s'opposer par ar-
» mes ou autrement à telles entreprises. D'avan-
» tage viennent avertissements de toutes parts,
» qu'ils ont de grandes intelligences sur les places,
» de l'obéissance de sadite Majesté, et sur les per-
» sonnes des Seigneurs, Gentilshommes et autres,
» qui sont persévérants en son service, selon leur
» devoir. Il a été avisé par les Seigneurs soussi-
» gnés tous assemblés pour savoir les affaires cons-
» tituées en si misérable état, selon le bon vouloir
» et plaisir du Roi et de M. le Comte du Lude, son
» Lieutenant et gouverneur en cedit pays, de pro-
» mettre et jurer tous ensemble ès mains de M.
» de *** que lesdits Seigneurs et Gentilshommes ont
» élu pour chef de cette sainte et louable entreprise,
» dont ils l'ont supplié de prendre la charge, de
» courir sus aux ennemis de sa dite Majesté et per-
» tubateurs du repos public. Pour à quoi la forti-
» fier, ils se sont jurés et promis, jurent et pro-
» mettent comme le semblable font tous les autres

» Gentilshommes Catholiques qui sont présents à
» cette délibération et qui après soussigneront ces
» présentes, de se tenir prêts en équipage d'hom-
» mes et de chevaux pour rechercher et découvrir à
» leur pouvoir pour les allées, venues, retraites
» et entreprises desdits ennemis, et en avertir ledit
» Sieur Comte du Lude ou le chef de cette sainte
» assemblée, ensemble et les autres, au premier
» mandement desquels dits Seigneurs et d'aucuns des-
» dits Gentilshommes, tous les autres Seigneurs et
» Gentilshommes en étant avertis jurent et promettent
» de se rendre et trouver au rendez-vous qui leur
» sera donné au lieu à eux assigné par ledit Sieur
» Comte du Lude ou *** et premier d'eux pour
» promptement se trouver au lieu qu'ils verront
» l'affaire le requérir, pour courir sus auxdits per-
» tubateurs, ainsi assemblés comme ennemis du Roi
» et du repos de ses sujets; sans qu'aucun d'iceux
» ennemis soit par lesdits associés et jurés recourus
» pour quelque cause que ce soit de leurs mains,
» ni pris à merci ni rançon; bien pourra être
» gardé pour en retirer quelqu'autre desdits asso-
» ciés s'il avenoit qu'il fût pris par lesdits ennemis.
» Et par tant que de si louable et sainte entreprise,
» il est certain que lesdits ennemis irrités s'efforce-
» ront particulièrement de suivre et courir sus aux-
» dits Sieurs et Gentilshommes s'opposant à leur
» malice; par le commun avis et délibération de

» tous, ils ont aussi juré et promis, jurent et pro-
» mettent l'un à l'autre que s'il advient que aucun
» de tous ceux qui se trouveront signés en cette dé-
» libération et la soussigneront ci-après soit tué,
» pris, assiégé, poursuivi ou autrement en quel-
» que sorte que ce soit offensé en son honneur,
» personne, biens et amis favorisants à cette entre-
» prise et délibération; tous les autres le vengeront
» de tous leurs pouvoirs et donneront promptement
» secours et en la diligence que l'affaire la requerra.
» Et se sont déclarés et déclarent ennemis jurés
» de tous ceux qui, contre l'autorité du Roi,
» portent les armes et qui offenseront ses sujets,
» semblablement lesdits associés en leurs personnes,
» familles et biens. Et outre de se tenir prêts pour
» marcher au premier mandement desdits Sieurs
» Comte du Lude et *** ou le premier d'eux qui
» les avertira, lequel ils ont promis et promettent tous
» d'aller trouver pour l'exécution de tout ce que
» pour le service du Roi et pour le bien et salut
» de tous en général ou particulier leur sera ordonné
» et commandé. Et afin de mieux être liés et jurés
» d'amité par ensemble, promettent tous ne s'em-
» ployer les uns les autres pour querelles particu-
» lières qui puissent intervenir entr'eux; mais jurent,
» le cas advenant, que s'il y a aucun desdits as-
» sociés qui ait querelle ou occasion d'en avoir à
» l'encontre de ses compagnons associés, qu'il en

» croira ledit Seigneur ***, sans que nullement » ils prennent les armes les uns contre les autres » et en passeront par le jugement dudit Sieur qui » en prendra l'avis et opinion de mondit Sieur Comte » du Lude, Lieutenant général pour le Roi, en » cedit pays, sous l'autorité duquel, ils entendent, » promettent et jurent se maintenir et conduire en » toute ladite association et ce qui en dépend. Et » à cette fin que Dieu assiste à si bonne et sainte » intention, tous lesdits Seigneurs et Gentilshommes » ont fondé une messe ordinaire du St.-Esprit, » pour être dite et célébrée par chacun jour au » couvent des Cordeliers de Poitiers, à 7 heures » du matin; à laquelle seront tenus et ont promis » assister lesdits Sieurs et Gentilshommes qui se » trouveront en ladite ville de Poitiers, en quel- » que jour de l'an que ce soit. Et advenant le » décès de l'un desdits Sieurs et Gentilshommes, qui » seront ci-compris, sera fait en l'honneur de Dieu » et pour prier Dieu pour l'âme du trépassé, un » service solennel en ladite église, auquel les armes » dudit défunt seront représentées; et là, cedit » jour de service, se trouveront les autres associés » qui y sont semonds par les parents et amis dudit » trépassé » (1).

(1) Ce projet, qui était un acheminement à la ligue proprement dite, ne devait guère entrer, malgré ce qu'en peut dire le chroniqueur, dans les projets de la Haye. Mais le Lieutenant de Poitou était un intrigant, et tout ce qui avait trait à une intrigue lui était

V. Le Lieutenant de Poitou, à son retour de la Cour, apporta lettres par lesquelles le Roi, en considération des bons services qu'il avoit fait à la majesté du feu Roi, son frère, lui pardonnoit tout ce qu'il avoit fait durant les guerres dernières, et, en la même faveur, le remettoit aussi en ses biens. Pour rendre ces lettres plus authentiques, il les fit dépêcher en patentes et sceler du grand sceau. Il fait d'abondants écrire par la Majesté du Roi à M. de Montpensier et aux Officiers, Maire et Eschevins de la ville de Poitiers que son intention étoit qu'il fut reçu en sa maison. Mais les Maire et Echevins demandèrent à être ouïs et faire quelques remontrances au Roi, premier que de le recevoir. Pour le peu d'espoir qu'il conçut lors, le Lieutenant, de rentrer en sa maison, si ceux de Poitiers étoient ouïs en un privé conseil du Roi, il se retira en une sienne maison, près la ville de Poitiers, appelée la Begaudière (1), d'où il s'en alla deux jours après à Surgères et à Tasdon (2), en intention d'entrer en la Rochelle, ou pour le moins communiquer, par l'avis de leurs députés, avec les Sieurs de la Noue et de Perdillan; ce qui ne fut trouvé

attribué, parce qu'on ne voyait que l'écorce de la chose, sans en examiner le fond.

(1) On prétend que la maison alors appelée la Begaudière, est la même que celle qui porte à présent le nom de Boivre, et appartient à M. de Lestang de Ringère.

(1) Tasdon est un faubourg de la Rochelle.

bon par le Conseil du Maire, pour la mauvaise opinion qu'ils avoient, de tout temps, du Lieutenant, des conférences qu'il faisoit avec M. de Montpensier, de ses voyages en Cour, et pour je ne sais quelle crainte que la Noue et Perdillan ne fussent ébranlés, par ses persuasions et promesses. Pour obvier à ce, en leur lieu, deux Gentilshommes Siré (1) et Champagné le Baillif (2), un avocat de la ville, Louaille, accompagné du Ministre Magnen et d'un autre, furent députés pour aller parler à lui. Pendant que le Lieutenant étoit là, la Noue lui envoya des bouteilles pleines de vin et des vivres, qu'on visita à la porte. Pour la défiance que connut le Lieutenant qu'on avoit de lui, tant de ce qu'il n'avoit pu entrer en ville, que de la visitation ci-dessus, et tollir le soupçon qu'on avoit du Sieur de la Noue, par son moyen, il remit la conclusion de ses faciendes en sa maison, où il s'en retourna, delà à quelques jours après, où quelques-uns des Protestants, de ses plus privés et familiers, furent conférer avec lui, et là firent entre eux des complots pour surprendre les villes du pays de Poitou. Pour effectuer telle entreprise, il fut avisé entre eux qu'ils feroient entrer, en la ville de Poitiers, un bon nombre de soldats choisis, déguisés en pélerins de

(1) Valsergues, Seigneur de Ceré.

(2) Bailly, bourgeois de la Rochelle, envoyé peu après vers le Roi de Navarre.

S.t-Jacques (1) et d'autres inconnus aux habitants de la ville, sinon à ceux qui étoient de cette partie, en la maison desquels ils devoient se loger, pour mieux conduire l'entreprise. Et quand ces factieux de la ville auroient ces gens en leurs maisons, ils devoient, pour troubler la ville, susciter les Catholiques à courir sus, sur ceux de la prétendue religion, et à cette fin leur remontrer qu'ils ne devoient souffrir que les principaux de la ville, abusant de leur autorité, supportassent les ennemis de Dieu, du Roi et les leurs, ni charger leurs épaules de leur tyrannie, étant les plus forts en la ville, pensant, par telles paroles, animer le peuple à tuer, entre autres, les Officiers. Et, pour ce faire, se devoient assembler en armes, à l'heure du sermon, qui se faisoit ce Carême aux Jacobins, et là commencer leur massacre et icelui continuer partout ailleurs en la ville, tant sur les Huguenots que Catholiques qu'ils jugeroient se devoir opposer à leur intention, jusques à ce qu'il en réussît une sédition, pendant laquelle ils devoient gagner ou le château ou l'une des portes de la ville, qu'ils pensoient soudain mettre en la puissance de ceux qui les avoient suscités faire ce que dessus, qui eussent été là près, pour les assister.

(1) Du Poitou, on allait alors beaucoup en pélerinage à S t Jacques-en-Galice. On sait que le dernier des Comtes de Poitou, le père de la reine Aliénor, mourut là et fut enterré sous l'autel du saint, dont il avait été visiter l'église.

VI. Cependant que ce chef se travailloit pour effectuer son complot, il rescrivoit souvent à des principaux de Poitiers qui lui avoient été amis, pour se mettre en une bonne opinion envers eux, que les Majestés vouloient récompenser ses services, afin qu'ils crussent que les menées qu'il faisoit tendissent à quelque bonne fin, pour le service du Roi et bien commun ; et que leurs Majestés se reposoient sur lui de toutes les charges et affaires d'importance qu'elles avoient en Poitou, cuidant, qu'en divulguant telles jactances, on se douteroit moins de lui et que plus aisément il parviendroit à ses fins. Et, s'approchant le temps destiné pour la surprise de Poitiers, il s'absenta de sa maison et s'en alla en une autre maison d'un Gentilhomme catholique, près Fontenay, pour donner perfection à une autre entreprise qu'il avoit sur cette ville où étant, il envoya à Fontenay un sien serviteur, nommé Chaillou (1), tant pour reconnoître les forces qui y étoient que pour suborner, gagner et pratiquer quelques soldats d'icelle et ceux qu'il trouveroit de la ville, faciles et prompts à croire en ses promesses. Après que ce Chaillou eut séjourné sept ou huit jours en la ville, et qu'il eut, en icelle, festoyé plusieurs soldats et autres de la ville, il se retira chez le Gentilhomme où étoit son maître, qui fit soudain

(1) Il est question de Chaillou, dans l'histoire de la Rochelle.

écrire par ce gentilhomme à un Capitaine de la garnison de Fontenay auquel il avoit autrefois commandé, et, qui même avait été son serviteur, qu'il l'allât trouver. Ce Capitaine, nommé Carcassonne, (1), pour le respect qu'il devoit à ce gentilhomme, soudain après avoir reçu sa lettre, le fut voir. Là, le Lieutenant s'enquit exactement de lui des compagnies qui étoient en garnison en la ville, du nombre des soldats qui y avoit en chacune des compagnies, des gentilshommes qui suivoient le Sieur des Roches-Baritaud, gouverneur de la ville, et surtout combien de soldats y avoit en sa compagnie et s'il s'assuroit d'eux. Puis enfin il s'enquit de lui des moyens par lesquels on pourroit surprendre la ville, lui disant qu'il s'assuroit tellement de sa fidélité qu'il ne lui seroit seulement aidant de sa personne, pour les rendre maîtres de la ville, mais aussi qu'il leur enseigneroit des moyens pour y parvenir et pour les rendre, en quelque sorte que ce fut, les plus forts en icelle. Et après plusieurs propos, ouvertures et moyens, fut approuvé l'expédient qui s'ensuit :

VII. Que le Vendredi devant la fête de Pâques, en l'année 1575, pendant que ceux de la ville seroient en dévotion, le Capitaine Carcassonne feroit faire, par de ses plus fidèles et plus assurés soldats, en une

(1) Ce Capitaine prenait probablement le nom de la ville d'où il était sorti.

certaine cave d'une maisonnette, située en un coin de la ville peu fréquenté, une ouverture qui pénétreroit jusque dans le fossé; ce qui se pouvoit faire aisément, d'autant que le bout de la cave joignoit aux fondements des murailles de la ville, et que, cette ouverture faite, la nuit en suivant, sur les dix à onze heures, ils mettroient dans le fort de Guinefolle, situé devant cette cave, trois cents hommes de guerre, conduits par trois, lesquels à un signal d'une corde d'arquebuse, que les mêmes soldats qui avoient fait l'ouverture ci-dessus, devoient laisser tomber dans le fossé de la ville, se devoient incontinent rendre à l'ouverture de cette cave, où l'un de ces soldats les attendoit, pour leur donner du feu pour allumer les mèches de leurs arquebuses, qui, de peur d'être découverts, devoient venir sans feu jusqu'à l'entrée de la cave; et afin que l'entreprise ne fût découverte, ces trois soldats devoient être posés en sentinelles autour de cette cave.

VIII. Cependant que ces soldats devoient descendre du fort dans le fossé et du fort entrer dans cette cave, où l'un des quatre soldats, comme j'ai dit, les devoit attendre, un autre de ses compagnons devoit aussi être là près en sentinelle, au lieu le plus proche de la cave, ou se tenir avec la sentinelle le plus près pour l'amuser. Entrés que seroient ces soldats, dans cette cave, ils devoient

soudain gagner une tour près de là, par le moyen de leur conducteur, qui se devoit nommer à la sentinelle, et là aller au château et tuer le corps de garde qui étoit en icelui, pour après se saisir de la ville. Tellement qu'en un même temps ce chef s'attendoit de surprendre les villes de Poitiers, de Fontenay et de Partenay, comme il eut fait si ses entreprises n'eussent été découvertes aussitôt que tramées ; fors celle de Fontenay, qui ne fut découverte que sur le point qu'elle devoit être exécutée, comme vous entendrez ci-après.

IX. Et bien que l'invention de cette entreprise soit méchante et malheureuse, je ne saurois nier qu'elle ne soit sortie de la boutique d'un subtil artisan et forgée sur l'enclume d'un bon maître, d'autant que l'exécution, qui est la chose la plus considérable en telles affaires, en étoit facile : laquelle pour la rendre plus aisée, ils avoient premièrement avisé quel'endroit de la maison où étoit cette cave étoit habité par une pauvre femme, qui, pour gagner sa vie, s'absentoit tous les jours de sa maison ; que l'ouverture se feroit plus commodément, sans danger d'être aperçus ni ouïs ce jour, qui étoit destiné à prières et oraisons ; et puis que nous n'avions lors de lune, qui rendoit la nuit tellement obscure qu'on ne verroit les hommes, quand ils descendroient dans le fossé ; que les soldats de la ville

qu'ils avoient gagnés, étoient tous d'une même ville, d'une même chambrée et d'une même escouade; qu'ils étoient, ce jour-là, de garde au château, lequel partant ils gagneroient plus aisément, et que icelui gagné, ils étoient maîtres de la ville, qui est commandée par le château.

X. L'entreprise faite sur la ville de Poitiers fut découverte de bonne heure, par le moyen d'un homme de la ville qui avertit le Sieur de Boisseguin (1), gouverneur de Poitiers, qu'un nommé Courrandière, habitant de la ville, lui avoit communiqué et dit qu'il étoit expédient, pour leur sureté et liberté commune, de tuer les Huguenots de la ville, et qu'il avisât d'en communiquer à ses amis et à ceux qu'il connoîtroit qui lui voudroient assister; et qu'un bon nombre de la ville favoriseroit leur parti, qui fut cause que Courrandière fut pris, convaincu du fait et condamné à avoir la tête tranchée.

XI. Celle de Fontenay fut découverte le soir précédent qu'elle devoit être exécutée, mais miraculeusement, comme vous entendrez. Le Sieur des Roches-Baritaud, gouverneur de la ville, suivant certains avertissements généraux qu'il reçut, quelques jours auparavant cette fête de Pâques, que les ennemis du Roi travailloient je ne sais quoi, en avertit les

(1) Boisseguin, se fit remarquer par les moyens qu'il employa, pour rendre sans effet toutes les menées de la Haye, afin de s'emparer de Poitiers.

officiers, maire et échevins de la ville, qui, en leur maison commune, avisèrent qu'on visiteroit le circuit des murailles, les casmates et les caves joignant les murailles et que telles visitations se continueroient, de trois jours l'un, et plus souvent s'il en étoit besoin ; et que le maire enverroit à cette fin un billet à ceux qu'il députeroit pour cette visitation. Tellement qu'un marchand de la ville, qui avoit charge de visiter les caves, le propre jour du Vendredi-Saint, à son retour de ténèbres, fut visiter la cave ci-dessus, accompagné d'un maître maçon, qui reconnurent que, sur l'heure, le rocher de cette cave avoit été rompu et que le jour qui venoit par le fossé, dans cette cave, par cette ouverture, manifestoit que cette ouverture étoit récente, ainsi que les coups de marteau apparoissoient récemment faits, tant par le roc que par les pierres d'icelui, qui étoient tombées en terre. Il avertit soudain de ceci le Maire, et le Maire le Gouverneur, qui, en toute diligence, mirent des maçons pour boucher cette ouverture et obvier au péril, comme il étoit nécessaire, premier que chercher l'éclaircissement du fait : d'autant que la nuit empêcha de pouvoir si promptement murailler ce trou, on fit mettre, cette nuit, en cette cave, un corps de garde qui empêcha que les soldats, qui étoient de cette entreprise, fissent le signal et le reste qu'ils avoient promis.

Toutefois, ceux qui avoient promis de se rendre dans les fossés qui n'avoient été avertis que leur entreprise étoient découverte, ne manquèrent de promesse; mais ne trouvant rien de ce qu'ils espéroient, ils furent contraints de s'en retourner, sans tenter ce qui les avoit amenés.

XII. Le lendemain matin, une femme veuve, locataire de cette maison, fut prise, qui toutefois ne confessa aucune chose, s'excusant que, tout le jour, elle avoit été absente de sa maison; un sien enfant, de l'âge de six à sept ans, dit qu'en l'absence de sa mère, un laquais vêtu de vert, étoit descendu en cette cave, ayant un marteau, ce qui fut confirmé par deux autres enfants de sept à huit ans qui, jouant en la rue, devant cette maison, dirent aussi l'avoir vu entrer en cette maison, à la même heure que l'autre enfant avoit dit, ayant dessous son manteau un marteau, comme avoit dit l'autre enfant. Et d'autant que les maîtres de ce goujat étoient logés là près, ce goujat fut reconnu par ces enfants, lequel pris, confessa avoir fait l'ouverture ci-dessus, par le commandement d'un de ses maîtres, qui lui avoit promis de lui donner vingt écus, et, à cette fin, l'avoit mené à la cave, et lui avoit donné le marteau duquel il avoit rompu et percé le rocher de cette cave. Son maître confirma tout ce que son goujat avoit dit, et ou-

tre ce qui a été déduit ci-dessus ; et que le mot du gué des ennemis étoit S.t-André, comme la Capitaine Carcassonne, qui lui avoit fait faire l'ouverture lui avoit dit. Et l'un d'eux confessa que cette entreprise avoit été faite par le Lieutenant de Poitou, en la maison du Sieur de la Roussière, en laquelle maison il disoit avoir été, avec le Capitaine Carcassonne, pendant que le Lieutenant y étoit. Ces soldats pris, le Sénéchal de la ville sachant que ès crimes de conséquence et d'importance les seuls desseins punissables (1) et qu'il étoit requis que la punition en fut soudaine, usa de telle diligence, en la façon du procès de ces accusés, qu'en deux jours ils furent convaincus et leur procès fait. Et au troisième qui étoit le lundi de Pâques, ils furent pendus (2) et leur têtes mises aux quatre coins de la ville, pour detener (3) tous les autres, qui auroient l'âme si méchante que de prêter l'oreille et consentir à des conjurations si pernicieuses.

XIII. Après que le Sieur des Roches-Baritaud eut découvert, comme j'ai dit, l'entreprise contre la ville, il en avertit soudain M. le Comte du Lude, Gouverneur et Lieutenant-Général du Roi

(1) On voit ici posé le principe, qu'en matière de crime, la simple volative, avec commencement d'exécution, est punissable.

(2) On voit combien cette justice était prompte.

(3) C'est-à-dire, pour intimider.

en Poitou, lui donnant avis de faire le semblable envers les Majestés. Comme aussi de sa part, il manda ès autres Gouverneurs et villes du pays, de peur qu'elles ne fussent trompés au voyage que naguerre avoit fait le Lieutenant de Poitou par devers le Roi; pour obvier aussi à ce que ceux du pays et autres ne crussent ès menteries qu'il faisoit publier, et que le pardon que sa Majesté lui avoit octroyé ne lui servit d'un retz, pour en séduire et prendre plusieurs qui ne connoissoient le personnage. Il leur remontra par ses lettres, que puisqu'il s'étoit tellement oublié envers la Majesté de son Roi que de perdre la souvenance de la douceur et clémence de laquelle il avoit usé envers lui, aussitôt qu'il en avoit perdu la présence, de s'entendre avec les ennemis déclarés de sa Majesté et contre icelle avec eux conjurer la ruine de son pays natal, et la mort de la plupart des bons et affectionnés sujets et serviteurs du Roi qui sont en icelui; que depuis, dis-je, qu'il s'étoit oublié de telle façon que de machiner de telles et si damnables entreprises, qu'on ne pouvoit désormais espérer que tout mal et méchanceté de lui, et que s'il n'avoit pu mettre à chef les entreprises qu'il avoit projeté, qu'il étoit vraisemblable qu'il ne cesseroit d'essayer et tenter d'autres moyens et de faire d'autres nouveaux desseins pour y parvenir.

Ces lettres firent que plusieurs du pays, qui sem-

tissent douter de l'intention et but de ce chef, le croient ennemi déclaré du bien et repos commun, et ceux qui lui portoient amitié, fussent moins affectionnés à lui, moins crédule en ses paroles, plus défiants de ses actions, et mieux disposés à lui résister : si bien que se voyant mal suivi, il commença d'employer ses plus intimes amis, pour lui trouver des deniers, à se tenir secret, et à marcher par le pays, avec trois et quatre chevaux, de peur d'être reconnu.

XIV. Sitôt que le Lieutenant de Poitou fut averti de l'exécution juridique faite des conspirateurs de Fontenay et des avertissements qu'on avoit envoyés, par toutes les villes de Poitou, comme il a été dit; sachant combien il lui étoit préjudiciable qu'on le crut chef de telles entreprises, il pensa que son devoir étoit au moins de s'en excuser. A cette fin, il envoya à M. le Comte du Lude des lettres, par lesquelles il lui mandoit que ses ennemis, selon leur coutume ancienne, divulguant des calomnies contre lui, éloignées de toute verisimilitude, mais que, nonobstant icelles, et s'assuroit tellement et de la fidélité et sincère affection qu'il avoit reconnu qu'il portoit à la Majesté du Roi, et de sa bonne volonté envers lui, qui ne croiroit jamais qu'il le pût tellement oublier en son devoir que de lui vouloir ôter les villes de son gouvernement, pour la conservation

desquelles il avoit tant de fois employés ses moyens et hasardé sa propre vie. Il récrivit d'autres lettres, de pareille substance, au Sieur des Roches-Baritaud, et outre lui manda qu'il ne connoissoit le Capitaine Carcassonne, duquel il disoit désirer que justice fut faite, s'il étoit telqu'on le publioit. Il le manda un Sieur de Boisseguin, Gouverneur de la ville de Poitiers, en l'absence de M. le Comte du Lude, que pour avoir toute sa vie à son pouvoir gardé cette doctrine qu'il ne suffit d'être exempt de vice, mais qu'il en faut aussi fuir tout soupçon, qu'il avoit pensé, pour se conserver et maintenir en une bonne opinion, envers tout et mêmement envers ses amis et concitoyens avec lesquels il devoit passer le cours de sa vie, lui devoir écrire et le prier de faire voir sa lettre et s'assurer qu'il lui étoit bon et obéissant parent, allié et serviable ami et de tous ceux de sa ville, tant de la justice, du corps de ville, de l'église que de tout le peuple. Et sur le sujet de certaines nouvelles d'une entreprise sur Fontenay, lesquelles, par le moyen d'un Gentilhomme du bas Poitou, étoient venues jusqu'à lui, il avoit entendu que deux ou trois de sa ville au plus s'en pensoient prévention contre lui, qui toutefois (usant de cette manière de parler) doivent attendre le boiteux et le dernier venu, qui apporte volontiers les plus certaines nouvelles (1), pour la vérité desquelles, jusqu'à

(1) C'est ici un proverbe.

ce qu'on en put faire jugement certain, il représenteroit sa tête, en telle part que lui commanderoient leurs Majestés, l'assurant que telles calomnies redonderoient à la confusion des imposteurs et inventeurs d'icelles, qui avoient conçu cette mauvaise volonté contre lui, pour ce qu'il ne pouvoit approuver un vice et faute au service du Roi, comme il n'avoit jamais voulu, et que de là ils avoient proposé de se venger de lui, mais qu'il falloit un meilleur sujet d'accusation pour l'attaquer, duquel pour se défendre, il ne se vouloit aider des vices d'autrui, ains de sa seule justice et seule innocence, laquelle il feroit connoître en public envers et contre tous ceux qui en voudroient douter, le priant surtout en faire état et être certain qu'il ne feroit outre le service du Roi auquel il étoit du tout attaché, moins soigneux de son repos particulier, de la garde de sa ville, sureté de tous ses citoyens, petits et grands, et de la tranquillité publique que de sa propre vie.

XV. Après que le Lieutenant de Poitou se fut excusé par lettres, tant envers les Gouverneurs que ceux qu'il pensa avoir quelque autorité du pays de Poitou, des complots déclarés ci-dessus, il fit aussi le semblable envers son Prince, la Majesté duquel il avoit surtout, après Dieu, offensé, ne pouvant ignorer que non-seulement la renommée avait di-

vulgué ses entreprises par la France et Royaumes étrangers, mais que particulièrement le Roi et la Reine en avoient reçu avertissement aussitôt qu'elles avoient été découvertes. Par ces lettres d'excuse et de créance qu'il envoya ès Majestés du Roi et de la Reine mère, il chargea le porteur de leur donner un bon espoir qu'il remettroit en leur obéissance la ville de la Rochelle. Telles lettres firent que encore que leurs Majestés sussent bien la vérité du fait et la fin où tendoit ce personnage et qu'elles n'ajoutassent foi en ses excuses, que néanmoins on lui dépêcha le sauf-conduit qu'il demandoit, ne voulant que l'occasion et moyens de se justifier lui manquassent, par défaut de sureté, pour un saint désir que tout bon Prince doit avoir d'ouïr la justification et innocence d'un accusé de crime de telle conséquence. Et qui lui augmentoit encore son désir étoit que ce personnage s'étoit, depuis quelques années, acquis une plus grande réputation qu'aucun autre de sa robe de plus grand mérite, aussi que d'ailleurs il étoit reconnu pour avoir autrefois été bon et affectionné serviteur du Roi, et y avoit quelque apparence qu'il vouloit réparer sa faute et reprendre cette même affection, puisqu'il se venoit jeter aux pieds de son Prince, lequel il avoit offensé, ne voulant d'ailleurs mépriser les ouvertures et moyens qu'il disoit avoir pour remettre la Rochelle en son obéissance.

XVI. Soudain après que le Lieutenant de Poitou eut reçu le sauf-conduit qu'il demandoit, il s'en alla en Cour où ses belles et grandes promesses furent ouïes par leurs Majestés, pardevant lesquelles il avoua avoir désigné l'entreprise de Poitiers, sur icelle interrogé, et rejeta celle de Fontenay sur le Sieur de la Roussière, lequel apprenant son départ, lui avoit (comme il est croyable) promis qu'il porteroit la marotte de cette entreprise. Mais en se confessant auteur de celle de Poitiers, il la disoit avoir faite à bonne fin, pour le service et bien général de la France, ses excuses étoient que tous les officiers et la plupart de ceux qui avoient autorité et voix ès villes de Poitiers et de Fontenay, étoient de la religion prétendue réformée, qui avoient maintenu les factieux de cette opinion et leur avoient mis les armes en la main pour s'assurer de leur ville et en disposer à leur volonté ; que la Noue s'assuroit d'eux et eux de lui et qu'ils avoient assez fait connoître à sa Majesté qu'ils s'entendoient avec ses ennemis, en ce qu'ils n'avoient voulu recevoir aucunes garnisons, qui les eussent empêchés de disposer à leur plaisir de leurs villes. Il se targuoit de cette excuse, pour ce que leurs Majestés étoient aucunement chatouillées de cette opinion, aussi que d'ailleurs il savoit que toutes les villes du Poitou étoient résolues de faire tout ce qu'elles pourroient par supplication et remontrances, pour demeurer en leur état.

Sachant donc, se disoit le Lieutenant de Poitou, ès Majesté du Roi et de la Reine mère, que les villes du pays de Poitou étoient résolues de se déclarer avec leurs ennemis, quand l'occasion se présenteroit, n'ayant d'autre meilleur et plus prompt moyen pour se mettre en crédit envers les protestants et pour leur ôter une défiance qu'ils avoient de lui, qui empêchoit l'exécution et le moyen qu'il disoit avoir de remettre la Rochelle en leur obéissance, il s'étoit essayé de surprendre la ville de Poitiers, assurant leurs Majestés que si son dessein eut réussi selon son désir qu'en peu de temps, il eut fait le semblable de la Rochelle, laquelle il remontroit à leurs Majestés être de plus grande conséquence que toutes les villes de Poitou, lesquelles, quant ores les ennemis les tiendroient, on les en déchasseroit plus aisément et à moindre frais que de la Rochelle. Et pour mieux persuader ses défaites, il faisoit entendre au Roi qu'il avoit conféré avec le Sieur de la Noue de ce que dessus, lequel lui avoit promis qu'il favoriseroit de tout son pouvoir ses entreprises qui d'ailleurs, comme il lui avoit dit, n'attendroit qu'une bonne occasion, pour faire un signalé service à sa Majesté. Telles et semblables menteries et l'éclaircissement que fit le Lieutenant de Poitou à la Majesté du Roi de certaines menées ou conjurations secrètes, furent causes que toute sûreté lui fut donnée, liberté et

congé de se retirer de la Cour. A quoi lui fut si favorable le proparler de paix, pendant lequel sa Majesté, quelque avis qui lui en fut donné, ne voulut permettre qu'on fit le procès à celui qui, sous son sauf-conduit, s'étoit présenté à sa Majesté, quelque grandes plaintes qu'elles reçussent de ses actions et comportements, tant pour l'autorité de sa grandeur que pour l'espoir et saint désir qu'il avoit de fléchir par bonté, douceur et miséricorde le cœur de son sujet, pour lequel encore entretenir et gaigner, sa Majesté lui donna commission pour recevoir ses hommages à Montmorillon (1).

XVII. Le Lieutenant s'étant ainsi remis, comme il pensoit ès bonnes grâces du Roi et de la Reine mère, croyant qu'on eut ajouté foi à ses menteries, comme en la simple vérité, ayant pris congé de leurs Majestés, il s'en retourna de la Cour content et satisfait en lui-même, tant de ce que ses excuses avoient été reçues, que de sa dépêche. Arrivé qu'il fut en Poitou, il manda au Sieur de la Noue quelque voyage qu'il avoit fait en Cour et quel bon accueil qu'il eut reçu des Majestés, qu'il n'avoit changé de volonté et qu'il étoit aussi prêt à lui faire tous les plaisirs et exécuter tous les desseins qu'il avoit autrefois désigné avec lui et d'autres,

(1) Les hommages au Roi, pour les fiefs des différentes parties de Poitou, se faisaient dans divers châteaux royaux, au moins dans les derniers temps.

si l'occasion se présentoit, comme auparavant. A ceux qui lui étoient ou devoient être amis, il se louoit du bon accueil qu'il avoit reçu en Cour, et comme s'il eut fait un grand état de sa commission, il la publioit partout, afin qu'on le crût serviteur du Roi, et, comme tel, qu'on n'eût plus de défiance en lui. Cependant il tramoit sous main une nouvelle entreprise sur la ville de Poitiers, laquelle encore qu'elle ait été mal digérée et qu'au moyen de sa confusion, elle ne pouvoit produire autres effets que ceux qui s'en sont suivis, je ne laisserai de la vous décrire.

XVIII. Le désir que le Lieutenant de Poitou avoit de se venger à cœur soult (1) de ses ennemis, qui étoient à Poitiers, et de commander absolument en icelle, pour se mettre aussi en crédit et réputation et, par une bonne déclaration tollir la défiance que les réformés ou plutôt les cantonnés Rochellois avoient de lui; le trop grand désir qu'il avoit de se faire connoître et de faire parler de lui, en quelque sorte que ce fût, fit qu'il délibéra d'éprouver tous les moyens qu'il pourroit inventer, pour surprendre la ville de Poitiers, à quelque péril et hasard de sa vie que ce fût. Et pour y parvenir, il pratiqua et communiqua à plusieurs personnes, d'entreprise et faction (comme il étoit besoin) son intention.

(1) On sent la force de cette expression.

Mais, d'autant que les entreprises de la conséquece de celles qu'il désignoit ne se pouvoient effectuer que par un grand nombre de personnes auxquelles il étoit besoin et nécessaire qu'il communiquât; considérant aussi qu'il étoit mal aisé qu'il ne se découvrît, en ce faisant, à quelques-uns qui n'approuvoient ses desseins et qui, au lieu de lui assister, le déceleroient: pour sonder leurs cœurs il leur mettoit premièrement devant les yeux, le bon et favorable accueil qu'il avoit recu des Majestés et leur disoit que s'ils n'avoient vu les caresses qu'on lui avoit faites, comme il avoit été appelé au privé conseil du Roi pour donner son avis sur plusieurs affaires d'importance ou savoient la conséquence des affaires que leurs Majestés lui avoient mises en main, tant pour la confiance qu'ils avoient de lui que pour l'assurance qu'il étoit homme de sens, de conduite et d'exécution, et d'ailleurs capable pour manier telles affaires; ils ne pourroient comme aucuns de ses ennemis, douter qu'il ne fût avoué de tout ce qu'il faisoit.

XIX. Après telles jactances, il concluoit qu'ils ne devoient, en affaires de telle conséquence et d'importance pour le service du Roi et tranquillité de ce royaume, craindre de hasarder leurs biens et propres personnes, et par telles et semblables remontrances, comme il étoit copieux en paroles et

raisons, et aimé de plusieurs, pour les grands plaisirs ou plutôt abus qu'il avoit faits, en faveur de plusieurs Gentilshommes et autres accusés et convaincus de crimes, aucuns desquels, d'une autorité absolue et tyrannique qu'ils avoient usurpée sur ses compagnons, il avoit ôté des mains même des bourreaux qui les menaçoient du supplice (1), il persuada si bien à plusieurs ce qu'il prétendoit, leur remémorant les derniers propos que la Reine mère lui avoit tenus, prenant congé de sa Majesté, étoient qu'elle lui recommandoit l'exécution des affaires que le Roi, son fils, avoit commis à sa suffisance et fidélité ; que sa charge étoit qu'il se saisît et s'assurât, en quelques sortes que ce fût, de Poitiers, pour la remettre entre les mains du Sieur de la Noue, afin qu'il lui fît le semblable de la Rochelle, selon la promesse et convenance qui étoit entre eux ; qu'ils ne devoient craindre de faire tout ce qu'ils pourroient pour parvenir à cela ; et que leurs Majestés l'avoient agréable, encore qu'il fasse perdre la vie à ceux qui s'opposeroient à cette exécution et que la vie de dix ou douze citoyens de Poitiers, qui peut-être seroient tués, ne seroit rien, eu égard à la conséquence et importance de leur fin. Il sut, dis-je, si bien pallier son mauvais vouloir, que plusieurs

(1) En temps ordinaire, arrêter ainsi le cours de la justice serait un fait grave et attentatoire à la puissance royale : Cela constituerait, en un mot, une usurpation de sa plus belle prérogative, du droit de faire grâce.

S.t-Sornin, dans lesquels, comme il faisoit entendre, y avoit des faciendaires du défunt amiral Châtillon (2), qui devoient conduire et favoriser cette entreprise, et qui aussi eussent entré en la ville, d'un autre côté : et pour encore faciliter cette entreprise, il y avoit en la ville certaines personnes qui étoient de la partie, qui avoient fait un trou en la murraille de la ville, vis-à-vis le moulin Cornet, qui est devant le fauxbourg S.t-Sornin, pour passer un arquebusier, par lequel trou, ils devoient aussi donner passage à ceux qui devoient escorter les charrettes chargées de bois et, par tel moyen, le Lieutenant se pensoit assurer de Poitiers et commander en la ville, par la faveur et escorte d'un nombre de Gentilshommes qui ne s'étoient encore déclarés, qui eussent toutefois lors et pour cette occasion pris son parti ; si bien qu'en peu de temps, lui et les siens se fantasioient qu'ils commanderoient en toutes les villes du pays de Poitou (1).

XX. Cette entreprise se manifesta par le moyen d'un certain Capitaine nommé Bastardin, qui avoit quelque temps été Sergent-Major du régiment des vieilles bandes du feu Sieur de Brissac, qui s'étoit depuis quelques années marié en Poitou, qui dit

(1) L'Amiral de Coligny, du nom de Châtillon.

(2) C'est surtout cette chronique, reproduite par Thibaudeau et Dreux-du-Radier, en cette partie, qui a fait connaître les particularités du complot de la Haye, pour s'emparer de Poitiers.

le propre jour ou le jour de devant que se devoit exécuter l'entreprise de Poitiers, à un Gentilhomme de la ville, avec lequel il avoit quelque familiarité et connoissance, nommé le Sieur du Pin (1), que pour l'amitié qu'il lui portoit, il lui conseilloit de serrer son argent et ses plus précieux meubles, d'autant que la ville devoit être surprise le propre jour qu'il lui tenoit ces paroles, ou le lendemain au plus tard. Ce qu'entendant ce Gentilhomme pria soudain ce Capitaine d'entrer en sa maison et le mena en un sien cabinet où, par une abondance de prières et de supplications, il fit conter, dès le commencement, l'intelligence qu'il avoit en la ville, telle qu'elle vous a été ci-dessus discourue, sous la promesse que ce Gentilhomme lui fit qu'il seroit des siens.

Après que ce Gentilhomme eut entendu de ce Bastardin les particularités de cette partie dressée contre la ville, il sort de son cabinet, sous quelque prétexte, et en sortant enferma en icelui ce Capitaine, à la porte duquel pour la garde d'icelle, il laissa deux de ses serviteurs, ès quels il donna à chacun d'eux une pistole (2), pour empêcher que ce Capitaine ne forçât la porte de ce cabinet et ne s'évadât, cependant qu'il envoya, en toute diligence,

(1) La famille Dupin existe encore en haut Poitou.

(2) On doit entendre ici par le mot *pistole* une arme, ce qu'on a appelé depuis un pistolet.

querir le Sieur de Boisseguin, Gouverneur de la ville, et les principaux officiers d'icelle. Et étant le Sieur de Boisseguin venu devant la porte du cabinet, accompagné des principaux officiers, ils interrogèrent ce Capitaine sur ce qu'il avoit dit et confessé au Sieur du Pin, auquel même ils lui affrontèrent sur le lieu, qui fut cause que ce voyant décelé, il leur exposa cette entreprise en la forme que j'ai dit ci-dessus. Après sa confession, il fut conduit au château où lui fut fait son procès, et, par icelui, atteint et convaincu de cette malheureuse conjuration, tant par sa bouche que par preuves, pour réparation et punition d'icelle, ce Bastardin fut condamné à être décapité, et fut sa sentence exécutée en la place de Notre-Dame de Poitiers; lequel d'abondant dit, tant par sa confession qu'au supplice, qu'il avoit été pratiqué, pour faire cette entreprise, par le Lieutenant de Poitou, en la forme ci-dessus, comme aussi firent semblable confession quelques autres qui, après lui, furent exécutés. Et sur telles preuves et d'autres pratiques et menées secrètes que maître Jéhan de la Haye, Lieutenant de Poitou, avoit fait contre la Majesté du Roi et la piété qu'il devoit à sa république et pays de naissance; il fut aussi, par une sentence de contumace, donnée en vertu de commission de la Cour, condamné à avoir la tête tranchée, laquelle on exécuta par un tableau et effigie, en la ville de

Poitiers, en la même place de Notre-Dame la grande (1).

XXI. Le Sieur de Bourriq, que la Roi avoit en ce temps envoyé en Poitou, et qui, par ce moyen, s'étoit trouvé en la ville de Poitiers, lorsque l'entreprise ci-dessus fut découverte, la fit à son arrivée entendre au Roi, lequel fut aussitôt informé d'autres menées et pratiques nouvelles que ce même chef avoit faite à son dernier voyage à la Cour, lesquelles menées avoient été découvertes par certains mémoires, desquels fut trouvé saisi le Capitaine Beaulse, qui en ce même temps fut arrêté en la ville d'Orléans. Pour lesquelles fasciendes du Lieutenant de Poitou découvrir plus amplement, sa Majesté renvoya le même Sieur de Bourriq à Poitiers (1) où il arriva le 21 du mois de Juillet de l'année ci-dessus, et alla soudain communiquer sa charge aux Sieurs de Boisseguin et de S.te Souline, qui conclurent en-

(1) Cette exécution par effigie eut lieu, le 16 juillet.

(2) Je vais, pour ce qui concerne le drame sanglant relatif à la Haye, dont tous les détails ne sont pas bien connus, extraire d'un document encore inédit. Je veux parler du *Journal de le Riche, avocat du Roi à S.t Maixent*. Ce Magistrat était placé assez près du lieu de la scène pour connaître la vérité.

« Le lundi 25 Juillet 1575, sur les 7 heures du soir, arriva céans un jeune homme de Poitiers avec lettres adressées à M. le Lieutenant, auquel il dit et à nous qu'il avait vu trancher la tête à M.e Jean de la Haye, Lieutenant de Poitou, par autorité de justice audit Poitiers, et que ceux dudit lieu l'avaient été prendre la nuit en sa maison de la Bongaudière, distant d'une lieue dudit Poitiers où il fut pris sur le minuit et un nommé Chaillou avec lui et autres ses serviteurs, et que furent tués et blessés, d'une part et d'autre, certaines personnes, et tout ce qu'il nous dit était véritable, comme il disait et assurait. »

semble que S.te Souline avec 3 ou 400 soldats et 60 chevaux, partiroit la nuit ensuivante pour se saisir de la personne du Lieutenant, qui étoit en sa maison de la Begaudière, laquelle maison n'est qu'à une lieue près de la ville. Et de peur qu'on ne se doutât de leur résolution, ils firent sur l'heure, fermer les portes de la ville et, sur les onze heures de nuit se mirent en chemin et environnèrent la maison de la Begaudière, les portes de laquelle ils forcèrent soudain ; d'autant que cette maison n'étoit ni forte, ni flanquée. A ce bruit, le Lieutenant se lève, et après avoir détaché une pistole, se voyant forcé, il s'enferma en cette détresse de danger dans un petit colombier, demandant à haute voix qui étoit leur chef, et entendant que c'étoit le Sieur de S.te Souline, lequel il avait offensé, priant les soldats de le faire parler à lui, pensant par ses paroles l'émouvoir à avoir compassion de lui, de sa femme qui étoit avec lui, et de sa fortune. S.te Souline, entrant en la maison, trouva le Lieutenant jà blessé de trois coups, ainsi qu'il pensoit parler à lui, les esprits lui défailloient. Après qu'il fut expiré, son corps fut amené à Poitiers où étant, au lieu du tableau, la tête du corps de la Haye, Lieutenant de Poitou, fut ôtée solennellement en la place où étoit son tableau et icelle mise sur le portail de S.t Cyprien, et ses autres membres dispersés ès autres quartiers hors la ville (1).

(1) « Depuis et le 27 dudit mois (de Juillet 1575) est venu cette

XXII. L'opinion et présomption folle que ce personnage a eue de lui (comme il advient souvent, quand l'homme y a plus trop plus de présomption que de suffisance et mérite) lui a fait fantasier des desseins séditieux et par trop grands au regard de sa fortune basse, desquels desseins non plus que de son naturel et comportement, on ne pouvoit espérer une fin autre que celle qu'il s'est lui-même

l'un des parents et allié dudit feu de la Haye, fils de M. de la Maisonneuve, qui hantait et fréquentait ordinairement ledit Lieutenant, qui me dit que, dimanche dernier, M. de Bourriq fut souper audit lieu de la Bougaudière où il assura le Lieutenant que le roi l'avait en bonne réputation et qu'il voulait qu'il fût mis en tous ses états et honneurs, et que ceux dudit Poitiers lui feraient ouverture des portes et lui obéiraient; qu'icelui Bourriq s'en alla après souper, coucher à Poitiers. Aussi me dit que, ce même soir, une femme dudit Poitiers, arriva audit lieu de la Bougaudière, qui avertit ledit Lieutenant qu'audit Poitiers se faisait quelque entreprise de sortir, et qu'il y avait plusieurs personnes en armes dont elle le voulait bien avertir et était allée dudit lieu exprès. Duquel avertissement ledit Lieutenant ne tint compte, encore que sa femme lui remontrât qu'il fallait ne mépriser ce qu'avait dit ladite femme de Poitiers. Et me dit, ledit fils du Sieur de la Maisonneuve, que sur le minuit dudit dimanche, 24 de ce mois, ceux de Poitiers, au nombre de six à sept cents, environnèrent ledit lieu de la Bougaudière, et y entrèrent aucuns par bris et ruptures de portes et fenêtres, et échelles où le prévôt de M. de Sarrion prit ledit Lieutenant auquel il ne toucha, mais l'un de ceux dudit Poitiers, lui donna un coup d'épée au travers le corps, l'autre un coup d'épée à la gorge, et l'autre un coup de pistolet en la tête, duquel coup il mourut sur l'heure. Et fut son corps porté à Poitiers où le lendemain il eut la tête tranchée et son corps mis par quartiers. La femme dudit Lieutenant fut blessée en une cuisse et une épaule; Panthée Joussaume, sa demoiselle, fille dudit Maisonneuve, blessée sur la tête, et trois ou quatre serviteurs dudit feu menés prisonniers audit Poitiers. Et fut pris, en ladite maison de la Bougaudière, tout ce qui y était et tous coffres brisés et rompus. Ledit Lieutenant avait bien fait devant le siége de Poitiers où j'étais et était incessamment en labeur pour la défense dudit lieu, et avait de l'esprit et exécution beaucoup. Mais, comme l'homme est pécheur, il entreprit auparavant cette guerre émouvoir plusieurs personnes, pour la faire sous ombre du public dont l'issue et la fin en ont été malheureuses pour lui et le peuple. » *Journal de le Riche.*

pourchassée, pour s'être, d'un courage superbe et ambitieux, laissé pousser à des délibérations précipitées, sur ce seul fondement que ses mérites n'étoient suffisamment reconnus. Sa vie et ses faciendes peuvent avertir les Princes et grands Seigneurs qu'il y a danger de mécontenter leurs serviteurs, de peur qu'ils ne les fassent tomber en une extrémité de malheur qui produit souvent des effets vilains et misérables, et sa fin pourra servir d'exemple aux autres de sa qualité qui ont l'esprit vif et le courage grand, pour ne tomber en son vice. Sa fin déplorable, pour les rares dons dont nature l'avoit doué, a été autant désirée de plusieurs que sa vie étoit pernicieuse et condamnable. (1) Et par ce que sur le malheur de ce personnage se sont faits divers épitaphes (2), j'en mettrai un que Pasquil divulgua en ce temps à Poitiers.

XXIII. Qualis ubi Actæon mutata fronte figuram
Exuit, et similis desiit esse sui :
Ipse suis canibus quos prædæ assueverat olim,
Discerpto misere corpore præda fuit.

(1) Si le récit qu'on vient de lire dans la note précédente est vrai, la conduite de Bourriq serait bien odieuse. Toujours est-il que, d'après un autre passage du journal déjà cité, la mort de la Haye lui porta un grand profit, ainsi qu'aux autres personnages qui concoururent à la mise à mort de ce Magistrat. « Le Vendredi 5 (Août 1575), dit le Riche, je sus que le roi avait départi la confiscation à lui acquise des biens de feu M.e Jean de la Haye, Lieutenant de Poitou, et avait donné sa maison de Poitiers à M. de Boisseguin, à MM. de S.te Souline et de Bourriq tous les meubles et acquêts dudit feu, sauf les Couteaux qu'il réservait au fils de M. de Sansac; que le Sieur des Couteaux parent dudit feu, et le nommé Deschamps, son solliciteur, étant à Paris, auraient été menés prisonniers au Bois de Vincenne et que l'on cherchait ceux qui l'avaient assisté. »

(2) On voit que ce mot est mis ici au masculin.

Sic postquàm hic noster mutata mente videri
Cœpit, item et similis desiit esse sui.
Civibus ipse suis quos prædæ assueverat olim,
Discerpto in partes corpore præda fuit.

Nec verò id fieri divum sine numine credas,
Par fuit his fatum, par quia crimen erat,
Viderat arcanum Cybelles hic, ille Dianæ :
Ille suæ pœnas solvit, et iste suæ.

Comme Actéon changeant sa forme et premier être,
Et ne paroissant plus tel qu'il étoit devant,
De son corps déchiré vit ses propres chiens paître
A la proie par lui nourris auparavant.

Ainsi lorsque cethui commença de paroître,
Changé de volonté plus à soi ne semblant,
Fut des siens qu'il avoit appris de se repaître
De proie et de butin, déchiré tout sanglant.

Cela pourtant n'advint sans le vouloir divin,
Car leur faute est commune, ainsi que leur destin,
Cethui vit les secrets de la mère des Dieux :

L'autre ceux de Diane et chacun d'eux ressent
De sa témérité la peine et le tourment :
Voilà comme il en prend à gens présomptueux.

XXIV. Sur la fin du mois de Mai de l'année susdite, ceux de la Rochelle, pour étendre leurs limites et s'avitailler contre un siége qu'ils feignoient attendre, firent sortir de la ville toutes leurs forces et, avec un canon, se campèrent devant le château de Benon qui, sans résistance, leur fut rendu par le Capitaine la Pierrière (1), auparavant que le Sieur des Roches-Baritaud, par le commandement de M. du Lude, eût loisir d'assembler des for-

(1) D'après D'Aubigné, ce fut la Noue lui-même, accompagné des Capitaines la Popelinière et le Mesnil, qui, parti le soir de la Rochelle, à la tête des milices communales, investit le château de Benon, alors d'une bonne défense. Des canons ayant été braqués sur la place, la Perière, qui la commandait pour les Catholiques, désespérant de son salut, la rendit. Le Mesnil fut laissé à Benon, pour y commander avec soixante arquebusiers d'élite.

ces pour lever le siége, ni même les combattre à son retour, comme étoit sa résolution. Depuis, sur le commencement du mois d'Août ensuivant, ce château fut repris par les nôtres (1).

XXV. M. le Comte du Lude remontra à la Majesté du Roi, sur la fin du mois de Juillet ensuivant, que ès îles de Ré, d'Oléron, de Brouage, Alvert (2) et Marennes, contigues de la Rochelle, y avoit une grande quantité de sel, de vins et autres marchandises, de la saisie desquelles il reviendroit un grand profit à sa Majesté et ès provinces voisines d'icelles, parce qu'on priveroit par un même moyen ses ennemis de ces îles riches et fertiles et des autres commodités qu'on y trouveroit, desquelles ils s'aidoient contre et au préjudice de sa Majesté. Aussi que l'armée de mer qui seroit requise pour prendre ces îles retrancheroit ès Rochelois les vivres qu'ils recevoient ordinairement d'icelles par la mer; le trafic et commerce de laquelle on feroit semblablement cesser, ensemble les voleries que les Rochelois font indifféremment sur toutes nations, par le moyen desquelles ils entretiennent la guerre. Cela fait que

(1) En effet, au mois d'Août suivant (1573), le Capitaine la Bruyère, commandant à Marans pour les Catholiques s'empara de Benon par stratagême, ainsi qu'on l'a vu.

(2) Alvert pour *Arvert*. On assimilait alors aux îles de la mer, comme les îles de Ré et d'Oleron, celles formées dans les marais par les canaux.

les garnisons qui étoient en son Gouvernement les contraindroient de consommer les vivres qu'ils envoient en leur ville, en empêchant (comme il leur étoit facile) le commerce par terre.

XXVI. Sur telles remontrances, sa Majesté envoya à M. le Comte du Lude, commission pour amasser les forces requises pour l'exécution de son entreprise, lequel Sieur du Lude en dépêcha une autre au Sieur du Landreau (1), en vertu de laquelle il arma quelques vaisseaux et ramassa quelques forces à la fin ci-dessus, et ainsi accompagné, entra sans grande résistance en l'Ile-de-Ré, le second jour du mois de Septembre. Mais pour n'avoir mis des gardes ès avenues d'icelle ou pour s'être trop hâté et n'avoir attendu le secours qui lui étoit destiné, qui se pensoit joindre à lui le lendemain de son arrivée en Ré, ce même jour de lendemain l'île fut reprise par ceux de la Rochelle où la plus grand part de ceux qui avoient accompagné le Sieur du Landreau furent tués, aucuns rançonnés, lui seul quasi conserva sa vie ou s'empêcha d'être pris (2).

(1) Ce fut Charles de Rouaut, Seigneur du Landreau qui commanda cette expédition, composée de quarante gentilshommes et de quatre cents mousquetaires, placés sur deux navires et vingt barques ou pataches. Parti des Sables, le 1.er Septembre 1573, il débarqua, dans le plus profond mystère, sur l'île de Ré, dont il s'empara le lendemain sans coup-férir. Descendu au lever du soleil à la Pointe des Portes, près le Fief d'Ars, Du Landreau marcha sur la ville de Saint-Martin dont les habitants, surpris et saisis d'épouvante, abandonnèrent la possession aux catholiques.

(2) Sur la nouvelle de la prise de possession de l'île de Ré, par les

XXVII. Après que Lusignan et les autres villes et places du pays de Poitou furent remises en l'obéissance du Roi, après le sacre et couronnement de sa Majesté et l'entreprise ci–dessus, lorsque l'on traitoit la paix et que, de jour en jour, on attendoit une heureuse conclusion d'icelle, par laquelle, comme on espéroit devoient cesser toutes les calamités que le cours des guerres civiles avoit traînées après lui, on vit tout au contraire de l'espoir d'un chacun reprendre tout–à–coup et inopinément les semences de nouvelles et plus intestines guerres que jamais, quand au mois de Septembre 1575, Monsieur, fils et frère de Roi et Duc d'Alençon, s'absenta de la cour du Roi son frère et s'en alla à Dreux, ville de son apanage. Comme aussi fit le semblable le Roi de Navarre, peu de jours après, lesquels ne furent seulement suivis des Gentilshommes et Officiers de leurs maisons, mais aussi de plusieurs autres des provinces voisines des lieux où

catholiques, les Rochelais s'émurent fort, et sur la demande de Rohan, sire de Frontenay et du maire Jean Guiton de la Vallade, une partie s'armèrent. La direction de l'expédition fut donnée à la Poplinière, qui quitta le fort de Charron aussitôt après l'avoir détruit, et se rendit à la Flotte, d'où il débusqua un poste catholique. De là et vers minuit, on marcha sur S.t–Martin qu'on attaqua, en renversant ou escaladant les barricades qui défendaient la place. Du Landreau tint tant qu'il put, mais il finit par être obligé de céder, en se jetant dans une barque qui le conduisit à la Tranche. Les catholiques perdirent trois cents hommes et plus, tués dans cette affaire, et des prisonniers, au nombre desquels on remarquera la Boucherie, gouverneur de Talmont; Penardière, gouverneur de S.t–Gilles–sur–Vie, et les capitaines Bernay et la Vallée. Et bientôt la Noue arriva dans l'île, afin de prendre les mesures, pour la préserver d'une nouvelle invasion.

ils séjournoient, tant de Catholiques que de la nouvelle opinion, avec lesquels Monsieur fut à Romorantin où l'on publia une protestation la teneur de laquelle s'ensuit (1).

XXVIII. « Nous François, fils et frère de Roi, Duc d'Alençon et Pair de France, comme de l'observation des lois dépend la conservation de tous royaumes et seigneuries, et par ce moyen se nourrisse et entretienne la paix entre les sujets ; ainsi quand elles ne sont gardées en la pureté qu'elles nous ont été laissées par nos devanciers et qu'elles viennent à languir et sont comme mortes et ensevelies, les sujets se dispensent et abandonnent aisément à toutes dissolutions, lesquelles causent le plus souvent les guerres civiles et finalement la ruine et destruction des royaumes, républiques et communautés, si promptement il n'y étoit pourvu et remédié par la bonté de Dieu qui suscite quand il lui plaît d'excellents et héroïques personnages pour s'opposer à la tyrannie de ceux qui ne demandent qu'à mettre toutes choses en confusion pour s'enrichir à quelque prix que ce soit du sang des pauvres et s'emparer desdits royaumes et seigneuries. Ce que nous apprenons par la ruine d'infinis florissants royaumes qui ont, par ce moyen, pris fin, qui doit servir

(1) C'est la protestation insérée dans la *chronique du Langon*, et que l'on a préféré imprimer avec celle-ci.

d'exemple à tous vrais François pour les stimuler et inciter à remettre sus les anciennes lois et empêcher, chacun en son endroit et selon les moyens que Dieu lui a départis, que ce royaume de France, qui a été pardessus tous, le plus puissant et le plus florissant, ne tombe entre les mains de ceux qui l'aguètent de si long-temps, et pour y parvenir nourrissent et entretiennent le discord que nous y voyons, se couvrant du différent qui est en la religion, lequel ils sont marris de voir apaisé, comme il s'est vu et connu par les choses passées, afin de donner couleur aux tailles, impôts et subsides qu'ils inventent tous les jours, et lèvent sur le pauvre peuple, la noblesse et le clergé au nom du roi, et sous l'ombre de l'acquitter, combien que cela ne tende qu'à les enrichir, et quelque peu de personnes, presque tous étrangers, qui se sont emparés du roi et des principaux états et gouvernement du royaume, contre les lois d'icelui.

« Toutes lesquelles entreprises, ne pouvant trouver bonnes, avons été calomnié envers le Roi, notre très-honoré seigneur et frère, et, à cette occasion, en danger de notre vie et détenu comme un chacun sait, ce qu'avons souffert, espérant que le roi remédieroit à tant de misères et ne se laisseroit plus circonvenir à telles gens et qu'il connoîtroit notre innocence. Mais voyant la plaie s'empirer de jour en

jour, et notre personne plus indignement traitée et tant de princes, seigneurs, gentilshommes, gens d'église, citadins et bourgeois avoir les yeux fichés sur nous, nous tendre les mains et implorer notre aide, vaincu de leurs prières et compatissant à leurs misères, nous nous sommes résolu, postposant toute crainte de mort qui étoit prochaine, d'essayer à sortir de la captivité où nous étions, pour prendre la cause publique en main et nous opposer aux pernicieux conseils et desseins des perturbateurs de ce royaume, en quoi nous avons été tant favorisé de Dieu que le 16.me jour du mois de Septembre, nous sommes arrivé en notre ville de Dreux, où se sont rendus à nous plusieurs seigneurs, gentilshommes et autres, tant du clergé que du tiers état de ce royaume, auxquels avons déclaré notre vouloir et intention n'être d'entreprendre sur l'autorité du roi, notre seigneur et frère, laquelle nous désirons conserver et accroître de tout notre pouvoir, mais seulement nous employer de toutes nos forces, voir jusques à n'épargner notre vie et biens pour déchasser les perturbateurs du repos public, poursuivre la justice de tant de pilleries, larcins, homicides et massacres inhumains et contre tout droit commis et perpétrés au vu et su d'un chacun, délivrer tant de seigneurs, gentilshommes et autres constitués prisonniers ou bannis à tort et sans cause, les remettre et tous autres gens de bien, en leurs états et honneurs, abolir toutes

tailles, subsides et impôts mis sur le pauvre peuple par la malice et sujétion des étrangers, contre les anciennes lois et statuts de ce royaume, entretenir la noblesse et le clergé en ses priviléges, franchises et libertés anciennes, et établir en France une bonne, stable et ferme paix. Pour ce faire nous n'entendons user ou nous aider d'autres moyens que de ceux desquels nos prédécesseurs se sont aidés et qui sont de tout temps usités en ce royaume, quand il est question de la réformation de la religion et justice, qui sont les deux colonnes de toutes monarchies, pour remettre le royaume en sa première splendeur, dignité et liberté. C'est à savoir par une assemblée générale et libre des trois états de ce royaume, convoqués en lieu sûr et libre, de laquelle tous étrangers sont exclus. Protestant devant Dieu, lequel nous appelons à notre aide, et lequel aussi nous assurons qu'il guidera notre entreprise, n'être ému ou poussé à ce faire d'aucune cupidité ou de vengeance privée (combien que pour les torts qui nous ont été faits, nous en eussions juste occasion) ou de grandeur et désir de commander plus que nous ne faisons et ne nous appartient, nous contentant, comme nous en avons bonne occasion, des biens, autorité et grandeur que nous avons reçus de Dieu et de sa bénignité et largesse, nous ayant fait naître de père Roi, et ordonné la seconde personne de ce royaume. Que s'il advient qu'il plaise à Dieu nous appeler avant

que de pouvoir voir la fin et exécution de cette tant sainte entreprise, nous nous réputerons très-heureux d'avoir pour icelle employé notre vie qui concerne le service de Dieu, la franchise et immunité de la Noblesse et du Clergé, le repos et soulagement du peuple et la liberté de la patrie. Et pour ôter tous empêchements et réunir les cœurs des naturels François, nous avons pris et prenons en notre protection et sauve-garde, tous, tant d'une que d'autre religion, les priant et exhortant au nom de Dieu de se comporter les uns envers les autres comme frères, voisins et concitoyens sans se provoquer par injures ou autrement, et jusqu'à ce que par les états-généraux et assemblée d'un saint et libre concile, il soit pourvu sur le fait de la religion, permettre et laisser jouir un chacun de l'exercice d'icelle.

» Prions tous les Rois, Reines, Princes, Seigneurs, Potentats, Républiques et communautés, voisins et alliés et confédérés de ce royaume et couronne, qu'ils nous favorisent, aident et secourent en cette tant sainte et louable entreprise, et ne prendre aucune opinion de nous que celle que nous témoignons par cette présente protestation. Prions aussi tous Princes, Seigneurs, Gentilshommes, bourgeois, villes et communautés sujets de la couronne, de nous y venir trouver, accompagner et as-

courir de vivres, armes, argent et autres leurs moyens, à ce que, par leur faute et négligence, l'exécution de notre dite entreprise, si haute, ne soit différée et la paix retardée, déclarant nos ennemis ceux qui par force s'y opposeront et tâcheront d'empêcher notre dite entreprise, et nos amis ceux qui ne nous courrons sus ».

XXIX. Monsieur, après avoir séjourné quelques jours à Romorantin, s'en vint ès environs de Blois, pour conférer avec la Reine sa mère, qui le suivoit, et de là à Champigny-sur-Mayne, puis à Châtellerault (1), étant assemblés pour la pacification des troubles au lieu de Champigny, appartenant à M. de Montpensier pour la pitié et compassion qu'ils eurent des ruines, calamités et oppressions que leurs sujets avoient si longuement supportées, par le moyen des guerres et divisions qui règnent entre-eux et le désir singulier qu'ils avoient de les en voir délivrés et les voir vivre en paix et repos. Après avoir essayé plusieurs et divers moyens pour les y remettre, dont n'auroit encore pu ensuivre le bon succès qu'ils désiroient pour y pouvoir plus facilement parvenir comme ils espéroient que Dieu leur en feroit la grâce et soulager cependant leurs sujets à leur possible de la violence et ruine de

(1) La Noue, Gilbert de Levi-Ventadour, le Vicomte de Turenne et autres grands personnages conférèrent en Poitou avec le duc d'Alençon.

la guerre, même d'un grand nombre d'étrangers qui étoient prêts d'entrer en ce royaume, accordèrent une bonne et sûre trêve et suspension générale d'armes (1), pour tout le royaume, jusques au jour et fête de S.t-Jean-Baptiste ensuivant, pendant et durant lequel temps ne seroient faites aucunes courses, pilleries, exactions, rançonnements, ni attentées aucunes entreprises sur villes, places et châteaux et plat pays, ni fait aucun acte d'hostilité, d'une part ni d'autre, en aucune sorte et manière que ce fut, afin qu'un chacun, pendant icelle, pût passer, aller, venir et sèjourner par tous les lieux et endroits où leurs négoces et affaires le requéreroient, sans difficulté ni empêchement. Pendant laquelle trêve, l'intention du Roi, de la Reine et de Monsieur, étoit que le commerce et trafic de marchandise s'exerçât tant par mer que par terre, rivières et passages, en toute liberté et sûreté, comme en pleine paix. Et où aucunes choses seroient faites au contraire de ce que dessus, pendant le temps des trêves, ce qui auroit été pris, tant villes, châteaux, personnes que biens, fût incontinent rendu à qui il appartiendroit, et le tout réparé de bonne foi et remis promptement au premier état et dû.

XXX. Pendant ces trêves, les villes d'Angou-

(1) C'est la trêve de Champigny, qui devait dater du 22 Novembre et expirer à la S.t-Jean-Baptiste 1576.

lême, Niort, Saumur, La Charité, Bourges et Mézières-sur-Meuse, furent données à Monsieur, pour sa retraite, sûreté des Seigneurs et Gentilshommes de sa suite, tant de l'une que de l'autre religion. Ces trèves ne furent exécutées si promptement, d'autant que ces villes firent, au commencement, quelque difficulté d'obéir au commandement du Roi, jusqu'à ce qu'elles eussent été ouïes par sa Majesté. Et entre autres le Sieur de Ruffec, Gouverneur du pays d'Angoumois, délaya quelques mois ; par ses raisons et remontrances, il alléguoit « que pour avoir toute sa vie été affectionné serviteur du Roi et pour avoir sans connivence fait la guerre aux ennemis de sa Majesté, il avoit acquis un grand nombre d'ennemis, qui tous avoient conjuré de lui faire perdre la vie, en quelque lieu et sorte que ce fût ; que pour se garder de tels si grands ennemis de la Majesté du Roi et de lui, il ne sauroit trouver lieu de sûreté en ce royaume, et que puisqu'on avoit eu l'audace de tuer, en la présence même de sa Majesté, ès ville capitale de son royaume et siége principal de sa justice, le Capitaine Guast, pour cette seule raison qu'il étoit affectioné serviteur du Roi, reconnu pour tel et pour cela aimé de sa Majesté, il étoit vraisemblable qu'il ne seroit assuré non pas en la chambre et cabinet de sa Majesté. Il disoit outre savoir bien que encore que l'intention de Monsieur fut, les trèves passées,

de remettre les villes que le Roi lui avoit accordées pour sa retraite, entre les mains de sa Majesté; que toutefois ceux à qui il les donnoit en garde avoient autre volonté, et que quelque belles promesses qu'ils lui fissent, ils ne lui seroient non plus fidèles qu'ils avoient été ès Rois ses frères; qu'on ne doit d'un traitre et déloyal espérer devoir de fidélité; que si on leur commettoit la garde de la ville d'Angoulême, ils se feroient Seigneurs de la Guienne, de laquelle il ne seroit en la puissance du Roi, ni de sa grandeur, de les en chasser; que si la seule ville de la Rochelle avoit attendu une armée royale tant de mois, qu'à plus forte raison tant de villes liguées ensemble, situées en provinces si fertiles, abondantes en toutes commodités et unies ensemble le pourroient faire, étant soutenues (comme elles seroient) des habitants de la Guienne qui éliroient de courir leur fortune plutôt que de perdre leurs biens, quitter leurs pays et maisons; que d'ailleurs il n'étoit en sa puissance d'exécuter l'intention du Roi, parce que les habitants d'Angoulême, qui avoient lors les armes en la main et qui étoient les plus forts en leur ville, trouvoient si dur qu'on rendît leur ville et leurs moyens, que par persuasion il lui étoit impossible d'obtenir cela d'eux, de les contraindre par force à ce faire, qu'il ne savoit et ne pensoit être équitable ni de son devoir, leur ayant promis de les préserver

de ceux en la puissance desquels il les falloit remettre et que s'il livroit une telle ville aux ennemis du Roi, de sa patrie et le leur commun, pour se défendre desquels les habitants d'icelle avoient eu recours aux armes et fait si étroite garde, tant de jour que de nuit, son honneur en seroit à jamais souillé, lequel lui étoit plus cher, ni que ses biens, ni que sa vie propre. Il disoit avoir d'autres raisons et cas particuliers qu'il réservoit à dire ès Majesté du Roi et de la Reine. Il mandoit d'ailleurs à Monsieur, que lui faisant cet honneur de lui commettre la garde d'Angoulême, il lui conserveroit de telle façon qu'il en disposeroit pleinement, sans restriction, ni modification, comme les Rois ses aïeux et frères avoient fait et non la Rocheleide, comme délibéroient ceux qui le pressoient de l'ôter et qu'il discerneroit en peu de temps la différence de sa fidélité d'avec celle des protestants, quand ils lui rendroient les villes qu'il leur a délaissées pour leur sûreté durant les trèves, ès quelles villes il n'entreroit aisément le plus fort non plus qu'en la Rochelle, et que si le pays d'Angoumois lui étoit délaissé pour son apanage, que lui et ceux de la ville se mettroient en tout devoir de le recevoir et reconnoître leur Seigneur et Prince ».

XXXI. Durant les trèves et lorsque, sur le commencement du mois de Mai, passoient en Poitou

des compagnies de la Gascogne, d'Angoumois et de la Xaintonge qui alloient trouver le Roi de Navarre, qui étoit en la ville de Saumur ; les Rochellois, qui portoient fort impatiemment que l 'île de Marans, qui leur étoit si proche, ne fût en leur disposition, prièrent en passant le Capitaine Bourri, qui avoit cinq compagnies de gens de pied, les vouloir mener à Marans, pour les rédimer de l'ennui et de l'incommodité que leur apportoit la garnison que M. de Montpensier y avoit laissée. Et ayant obtenu cela de Bourri, ils amassèrent ce qu'ils purent des gens des îles de Ré, de Marennes, d'Oleron, Brouage et de la ville de S.t-Jean (1), et y firent conduire deux canons et une autre pièce. Les soldats qui étoient dedans l'île, à l'arrivée des ennemis, s'enfermèrent dedans le château où ils firent tout devoir les cinq premiers jours, mais ils se rendirent au sixième, non toutefois sans soupçons d'intelligence.

XXXII. Aussitôt que le Sieur des Roches-Baritaud eut avertissement de l'entreprise et de la descente de l'ennemi en l'île, il le manda ès Sieurs de Puygaillard et du Landreau qui, accompagnés de deux à trois cents Gentilshommes et de quelques fantassins se rendirent à Maillezais, deux jours après

(1) S.t-Jean-d'Angély.

la reddition du château ; lesquels avertis que jà Bourri s'étoit retiré et que la paix étoit conclue et une cessation d'hostilités publiée, par laquelle toutes voies d'hostilité cessoient, ils se retirèrent soudain, après toutefois avoir fait démolir une avenue de qui nous tenions encore, où nous avions construit un fort, appelé la Bastille.

XXXIII. Depuis il ne s'est fait chose digne de récit, parce que, peu de jours après, l'édit de paix fut publié partout, qui fit soudain en général poser les armes à ceux de l'une et l'autre religion, mais qui a encore laissé dans les cœurs particuliers des guerres intestines et plus dangereuses sans comparaison que la générale et commune ; car telles querelles particulières produisent tous les jours, en notre France, infinis maux et sont causes de la mort de plusieurs personnes et de la division et ruine d'infinies républiques.

XXXIV. Je t'ai ici, lecteur, représenté simplement et au vrai ce qui s'est fait ès provinces desquelles j'avois entrepris de parler, afin que la connoissance des choses passées te serve d'instruction et d'avertissement pour l'avenir, et pour t'émouvoir aussi à une juste pitié et compassion des misères et calamités advenues en icelles, et mêmement dans le pays de Poitou, au dedans duquel les plus grands

efforts de cette guerre ont été la plupart faits (1); sur lequel entre tous les autres de la France, l'ire de Dieu semble être tournée, qui l'a rendu en un tel et si misérable état qu'il me seroit impossible le pouvoir exprimer. Et tous ceux qui entendront au vrai comme il a été traité, savoir qu'on ne lui a non plus pardonné qu'aux villes qui ont opiniâtrement enduré le siége et le canon; et encore la ville prise par assaut est pillée une seule fois, mais tout le pays l'a été autant de fois qu'il y a passé de compagnies, lesquelles l'ont si outrageusement ruiné, qu'il y a peu d'espoir qu'il s'en puisse jamais remettre. On tient qu'à un seul voyage et en moins de six semaines, il a pris et icelui emmené plus de dix à douze mille tant bœufs que vaches, sans compter les chevaux, mules, mulets, juments et autres bêtes (2). Je ne parle pas des sommes excessives de deniers, appelées rançons, que, contre toutes les lois de la guerre, on a extorquées d'infinis marchands, artisans, jusques aux laboureurs et petits enfants, ni pareillement des bleds, vins, argent, joyaux, meubles et autres biens et richesses inestimables qui s'y sont perdues et consommées, lesquelles pertes lui sont d'autant plus grièves qu'elles lui ont été

(1) Il est certain que les guerres de religion se sont surtout fait sentir en Poitou.

(2) Cette quantité de bestiaux était considérable pour le temps, mais aujourd'hui ce serait un nombre bien peu considérable, en comparaison de la masse énorme qu'on élève en Bas-Poitou.

faites par ceux qui disoient s'être armés pour le secourir, et pour en déchasser l'ennemi de Dieu, du Roi et le sien. Encore a-t-il été chargé de subsides extraordinaires qu'on lui a fait payer pour l'entretennement, nourriture et solde de l'armée et des compagnies, pour la garde des villes et places fortes du pays, des pionniers tant du camp que des autres places, des magasins de bled, de vin, de foin, paille et avoine, des ouvriers pour réparer et fortifier les brèches et places que nous tenions, et plusieurs autres semblables charges, qu'on estime que toutes ces charges pouvoient égaler la grandeur de dix à douze tailles ordinaires. D'avantage, il y a eu plusieurs personnes, qui tiennent place et rang honorable en la justice, qui, abusant de leur charge et devoir, ont tellement usé de la malice du temps, en l'exécution des commissions nécessaires pour ce que dessus, et de plusieurs autres nouveaux impôts mis par quelques eux, sous couleur d'une charge et autorité publique, qui leur a été donnée pour en soulager les pauvres, de laquelle au contraire, ils se sont servis pour les charger, vexer et tourmenter, conduits et poussés par un espoir qui leur persuade que tout sera enfin remis et pardonné; ils se sont, dis-je, tellement aidés de la malice du temps, que le pays se voit presque détruit et ruiné par ses créatures mêmes. Or comme le bon pilote, plus il voit la mer courroucée, prend d'autant plus

d'égard et a plus de soins de sa nef. Et comme aussi celui qui désire conserver sa santé n'use de viandes qui lui sont contraires et lui font mal, fuit et évite à son pouvoir les lieux peu salubres et mal sains ou, quand la nécessité le contraint d'y aller, prend lors plus soigneusement garde à soi ; ainsi l'homme pur et entier qui a soin du bien et de sa réputation, évite et fuit les lieux et personnes corrompues, et en tel temps que nous sommes par une juste volonté de Dieu se contregarde plus curieusement et considère murement à ce qu'il fait, de peur d'être mis au nombre des méchants, qui, comme les pêcheurs, épient le temps trouble et nébuleux pour faire (comme ils cuident) leur profit particulier, sans avoir aucun soin du public, qu'ils devroient avoir en plus chère recommandation que leur propre vie.

XXXV. Mais je ne sais comment, sans y penser, je me suis laissé transporter à la juste douleur qui me presse et contraint de me plaindre, pour voir mêmement le pays où je suis né réduit à une telle et si extrême misère. Au reste, lecteur, si d'aventure tu remarques, en ce discours, quelque chose légèrement omise, comme en ce que les ennemis se seroient essayés de surprendre plusieurs villes, et entre autres S.t-Jean-d'Angély et Niort, ou quelques autres petites particularités advenues durant

la longueur du siége de Lusignan, comme les mines que nous y fimes (1), les escalades que nous y présentâmes, la ligue qui fut proposée ès villes et cités des provinces ci-dessus, par toutes ensemble, avec la permission du Roi, faire d'un accord à bon escient la guerre aux perturbateurs du repos public et les remontrances des auteurs d'icelle, qui remontroient que telle ligue étoit le seul moyen pour avoir une prompte issue des guerres et rétablir en France un repos assuré. De telles et semblables omissions, je te prierai m'en excuser d'autant plus aisément que je l'ai fait de propos délibéré, de peur de t'ennuyer par un trop long propos. Excuse-moi aussi, si tu ne trouves ici autant d'éloquence et de faconde que peut-être tu en désires et reçois en payement, au lieu de l'effet, la bonne volonté et le désir que j'ai eu de te pouvoir aider et satisfaire en cet endroit.

FIN de la Chronique de Brisson.

(1) Je prends dans ma collection de documents manuscrits, pour la placer ici par extrait, une lettre dont je viens d'aider M. Cooper (de Londres) et M. A. Teulet (de Paris), pour leur belle collection de la *correspondance des Ambassadeurs Français en Angleterre*.

« Vous entendrez, par le Sieur de la Croix que je vous renvoye, comme les ville et château de Lusignan ont été remis et réduits à mon obéissance, par composition, où il a été trouvé grand nombre de piques et autres armes, avec vingt-quatre pièces d'artillerie grosse, entre lesquelles il y en a, entre autres, une pièce de celles qui ont été envoyées d'Angleterre aux rebelles. La ville de Xaintes est aussi réduite à mon obéissance et espère, dans peu de jours loger avec mon armée dedans S.t-Jean-d'Angely. » *Lettre du Roi Charles IX, datée du camp devant S.t-Jean-d'Angély, le 1.er Novembre 1569, et écrite à M. de la Mothe-Fenelon, Ambassadeur en Angleterre.*

CHRONIQUE DE LA GUERRE DES TROIS HENRI,

EN BAS-POITOU.

LIVRE UNIQUE.

I. Dans ce temps malheureux où le royaume de France est travaillé continuellement par les dissensions civiles, et où les paix ne sont que des trèves, on donne des noms particuliers à chacune des guerres qui viennent nous désoler. L'une d'elles, s'appeloit

la *Guerre des Amoureux* (1) ; celle qui l'a suivie et dont je veux tracer le sommaire, pour le Bas-Poitou, a été appelé *Guerre des trois Henri*, parce que trois personnages du même nom, Henri de Valois, Roi de France, Henri de Bourbon, Roi de Navarre, et Henri de Lorraine, duc de Guise, jouoient alors en France le premier rôle, sur la scène du monde.

II. On sait ce que c'est que l'*Union Sainte* (2) ou la ligue formée par Catholiques peu instruits ou fanatiques, et dirigée autant contre l'autorité royale que contre les Protestants. Or la ligue alors grandissoit et ce fut bien autre chose quand parut un édit rendu à Nemours, en Gâtinois, le 9 Juillet 1585, qui défendoit l'exercice de tout autre culte que celui de l'église catholique, apostolique et romaine, ordonnoit aux ministres de la nouvelle croyance de vider le royaume, sous un mois, à peine de confiscation de corps et de biens et enjoignoit aux autres réformés d'abjurer la nouvelle religion, dans six mois, ou de sortir des terres de France (3).

(1) Il s'agit ici de la guerre commencée en 1580, et à laquelle donnèrent lieu des intrigues de galanterie. Le roi de Navarre la détermina, par le résultat d'une assemblée protestante, tenue à Montauban, et elle finit par le traité de Fleix, de 1581.

(2) La ligue commença en Picardie en 1576, et les Bénédictins auteurs de l'*art de vérifier les dates* la représentent, avec raison, comme aussi funeste à la religion qu'à l'état.

(3) Le père Arcère dit que l'édit de Nemours *déshonora l'autorité royale, dans la personne de Henri III.* Cet acte désastreux fu

III. L'édit de Nemours fut un signal de guerre pour les deux partis. Les Catholiques se disposèrent à courir sur les Protestants et ceux de la nouvelle croyance, qui étoient, soit dans l'armée principale du Roi, soit avec le Duc de Montpensier, redoutant les mesures qui alloient être prises contre eux, se retirèrent, les uns dans leurs maisons, et les autres, soit auprès du Prince de Condé ou vers le Roi de Navarre, qui tous deux se disposoient à résister à l'oppression et à prendre l'offensive.

IV. Déterminé à faire ses preuves, comme zélé ligueur, le Duc de Mercœur passa de Bretagne en Poitou, avec plus de deux mille hommes, dans l'intention de ravager le pays et d'en exterminer les novateurs ; car, à entendre parler ceux qui composoient cette armée, elle devoit être la terreur de ses ennemis. Mais bientôt ceux-ci réunis à Saint-Jean-d'Angély, sous les ordres du Prince de Condé se portèrent sur Champdeniers, et le Duc au lieu de les attendre pour livrer combat, se jeta dans le

tant d'impression sur le jeune roi de Navarre qu'elle lui *blanchit la moitié de la moustache*, et il protesta, le 10 Août 1585, de concert avec le Prince de Condé, contre une mesure *arrachée à sa Majesté, par la violence des perturbateurs de l'état*. Mais par contre, les ligueurs appelèrent à leur secours les foudres du Vatican et Sixte-Quint, nouvellement élevé sur la chaire de S.t-Pierre, déclara, par une bulle du 6 Septembre de la même année, que ces Princes *étaient des enfants de colère, génération batarde et détestable de l'illustre famille de Bourbon*. On se demandera, si l'on veut s'arrêter à ces étranges paroles d'un Pape, où était alors la branche légitime des Bourbons.

faubourg des Loges de Fontenay-le-Comte ; le Gouverneur de la ville, irrésolu encore sur le parti qu'il prendroit quant à la ligue, ayant refusé de recevoir Mercœur, tout en l'assistant autant que possible en vivres et munitions, les Protestants arrivés tinrent les Catholiques ligueurs assiégés dans le faubourg en question et il y eut quelques escarmouches (1). Or, bientôt le Duc craignant que sa route vers Nantes ne lui fût coupée ou qu'on ne le prît par famine, quitta sa position très-secrètement et pendant la nuit, se dirigeant, avec la plus grande célérité, dans la direction qu'il avoit à suivre, il marcha toujours au grand trot et laissa son infanterie et ses bagages derrière lui, dans le plus grand désordre. Les malheureux piétons maudissoient leur général et sa manière déloyale, en s'écriant qu'on les avoit menés à la boucherie. De fait, poursuivis par une partie des gens du Prince de Condé, ils se virent forcés de prendre la fuite et furent en partie faits prisonniers vers la rivière du Lay (2). Le chef ligueur fut ainsi obligé de serrer ses cornes à bouquins (3).

(1) Pour ce qui concerne cette tentative sur Fontenay, voir la première des chroniques de ce recueil, pages 209 et 210.

(2) Le Lay *Ledium*, petit fleuve qui passe à Mareuil, et a servi, à plus d'une époque, de ligne de division entre les différents partis du Bas-Poitou.

(3) Expression de l'époque, qui indique une intention de cacher sa marche.

V. Ce fut à cette époque (1) que le Prince de Condé, déjà veuf, forma le projet de se remarier avec une *Damoiselle* (2) du Poitou, Charlotte de la Tremouille, fille du Duc de Thouars (3). Ces fiançailles se firent dans des conditions assez singulières, au milieu des intrigues et des faits de guerre, entre le chef le plus ardent de la réforme et la fille du Gentilhomme le plus prononcé pour la ligue. Quelque fût l'honneur de l'alliance, le mariage, qui eut lieu plus tard, ne se célébra que malgré la volonté de Jeanne de Montmorency, veuve du Duc de Thouars. Par suite de ses rapports, Taillebourg, en Saintonge, place très-forte et dominant la Charente, demeura aux Protestants (4).

VI. Claude de la Tremouille, par orgueil de ce qu'un Prince de la maison de Bourbon, épousoit sa sœur, de Catholique qu'il étoit, se fit Protestant. Peu après il fut s'emparer du château de Talmont

(1) Henri de Bourbon, prince de Condé, veuf de Marie de Clèves.

(2) Une *Damoiselle* était une fille noble.

(3) Charlotte-Catherine de la Tremouille était fille de Louis III de la Tremouille, duc de Thouars, gouverneur de Poitou, Aunis et Saintonge, tué au siége de Melle, en 1577, d'un coup d'arquebuse et non d'une attaque de goutte, comme le dit Thibaudeau, et de Jeanne de Montmorency. Elle n'avait qu'un frère, Claude de la Tremouille, qui hérita de la plus grande partie de la fortune princière de son père.

(4) Je laisserai parler ici un de mes collaborateurs, M. Moreau (de Saintes), qui s'exprime ainsi, dans son article intitulé *Taillebourg, en Saintonge*, inséré dans le 1.er vol., (*1.re série*), de la *Revue Anglo-Française* : « Cependant Taillebourg était aux Protestants quand il (la Tremouille) mourut. Sa veuve *Anne* de Montmorency, restée au château, était tentée de le livrer aux Catholiques ; mais

(1), en Bas-Poitou, où commandoit la Grange-Maronnière (2). Le Roi, extrêmement mécontent du changement de religion de la Tremouille, fit arrêter sa mère et la fit conduire à Poitiers, où elle demeura, sous la garde du corps de ville.

VII. Après plusieurs exploits en Saintonge, le Prince de Condé étoit occupé au siége de Brouage, place qui alloit être obligée de se rendre, quand il apprit que le château d'Angers, dont s'étoit emparé Bouchereau de Rochemorte, Gentilhomme Protestant, alloit être obligé de capituler, s'il n'étoit secouru. Alors, et c'étoit en Octobre 1585, il envoya au secours de cette place un renfort de près de mille hommes à cheval, sous le commande-

Charlotte, sa fille, aimée du Prince de Condé qui commandait l'armée protestante favorisait les reformés. Ces dames étaient occupées d'idées différentes, la mère reçoit dans la ville quatre compagnies de Catholiques, commandées par Beaumont, qui se préparait à assiéger le château. La fille s'apercevant du projet de siége, commande secrettement à Laval (Guy-Paul de Coligny), qui était à St.-Jean-d'Angély, tout ce qui se passait à Taillebourg. Laval marche sur cette ville avec 300 hommes, attaque Beaumont, secondé par les Protestants du château, mais Picard et les Catholiques de Saintes arrivent, le combat s'engage, les Catholiques sont défaits: ils ont 140 hommes tués, seize Capitaines pris, quatre drapeaux enlevés. Laval entre glorieux dans le château et y met une garnison, de la garde même du Prince de Condé. » — J'ai ajouté en note, sur ce texte: « Il y eut mariage entre le Prince de Condé et Charlotte de la Tremouille. Le Prince mourut à St.-Jean-d'Angély, le 5 Mars 1588, et des soupçons graves pèsèrent sur la tête de la princesse de Condé. »

(1) La Tremouille se déclara d'abord pour le parti protestant, en allant, suivant d'Aubigné, joindre le prince de Condé, son futur beau-frère, au siége de Cognac.

(2) De l'ancienne maison de Jaillard de la Maronnière, qui existe encore, dans les environs de Talmont, en Bas-Poitou.

ment de d'Aubigné (1), de la Boulaye (2) et du Comte de Laval. Mais quelques heures après (3), le Prince abandonna le siége qu'il faisoit, et se dirigea vers l'Anjou, avec presque toute la noblesse protestante, en prenant sa route vers Niort, Bressuire et Vihiers. Arrivé devant Angers, on n'attaqua même pas les retranchements de cette ville, afin de secourir le château, par la raison que la garnison protestante, divisée par la perte de ses deux chefs, Rochemorte et de Fresne, étoit en pourparlers pour capituler. L'armée protestante ne pouvant repasser la Loire, battit une grande étendue de pays et finit par être obligée de se dissoudre, sans une grande perte, mais aussi sans pouvoir repasser la Loire, quoique l'ayant tenté plus d'une fois (4). Quant au Prince de Condé, après avoir erré de château en château, du Maine en basse Normandie, il parvint à joindre la mer, et passa d'abord dans l'île de Guernesey et ensuite en Angleterre. Un peu plus tard il revint en France par la Rochelle et se hâta de se rendre à Taillebourg où il réalisa son projet de mariage, en épousant Charlotte de la Tremouille (5).

(1) D'Aubigné, l'Historien.

(2) Charles Eschalard, Seigneur de la Boulaye, en Bas-Poitou.

(3) Suivant d'Aubigné, un courrier ayant *figuré* le Prince de Condé, en lui disant qu'il était étonnant qu'il laissât ainsi le gouvernement conquérir l'Anjou, le prince se décida à se porter sur la Loire avec une armée.

(4) Cette excursion d'outre-Loire a quelque ressemblance avec celle des Vendéens, en 1793.

(5) Ce mariage eut lieu, le 10 mars 1566.

VIII. En Août 1586, après la composition de Marrans, favorable au Roi de Navarre, celui-ci en tira le Sieur de Nemours qu'il y avoit mis, pour y commander et le fit retirer vers le Poitou, puis à Vouvant. Il étoit là, lorsque le Capitaine L'Hommeau l'instruisit du passage d'un convoi portant l'argent des tailles du Bas-Poitou, conduit par des Albanais et quelques Gentilshommes et soldats ligueurs et du pays, en leur faisant connoître l'avantage qu'il avoit obtenu sur eux et leur retraite dans un prieuré voisin de là : Nemours arriva donc, puis le Roi de Navarre aussi, qui, parti de la Rochelle, amena la coulevrine de la galiotte de Marans, qu'il fit braquer sur le Prieuré, fort par lui-même, mais dénué d'artillerie. Ceux qui étoient là furent donc forcés de capituler en laissant les cinq ou six mille bons écus qu'ils conduisoient à la reine. Le Roi avoit usé d'une grande diligence en cette occasion, car il savoit que ses ennemis étoient en force entre Moricq et Fontenay.

IX. En 1586, le Roi de Navarre ne put se résoudre à demeurer long-temps resserré et inutile, dans la Rochelle, où il se trouvoit, il fit tant qu'il obtint du corps municipal de cette ville 1200 fantassins, 200 chevaux et trois canons qu'il confia au Duc de la Tremouille, afin qu'il fût attaquer Talmont, un des postes les plus importants du Bas-Poitou. La

Tremouille fut accompagné par Mignonville, Fouquerolle, Bois du Lys et autres bons officiers et par le Baron de Rosny (1), qui prit le commandement de l'artillerie. Le trajet de la Rochelle à Talmont se fit par terre, et la ville, dépourvue de fortifications, fut occupée en arrivant. La garnison se retira dans le château et Maronière, qui la commandoit, comptoit sur un secours prompt de M. de Malicorne (2), Gouverneur de Poitou, ce qui détermina les assiégeants à presser vivement la place. La poudre commençant à leur manquer, Rosny s'embarqua pour aller en demander aux Rochellois et prévenir en même temps le Roi de Navarre qu'on auroit peine à réussir avec si peu de monde. Le trajet se fit en six heures. Le Roi sur cet avis, leva 2,000 hommes dans les campagnes de l'Aunis et les embarqua sur trois vaisseaux, qui séparés et battus par les vents, pendant deux jours, furent plusieurs fois en grand danger de périr. Ils arrivent enfin séparément et les assiégés, non secourus par Malicorne, qui avoit manqué d'argent, se rendirent en apprenant quel étoit le nouveau général à qui ils avoient à faire. Celui-ci se porta ensuite

(1) Il s'agit ici de Maximilien de Béthune, baron de Rosny, puis duc de Sully, maréchal et grand maître de l'artillerie de France.

(2) Jean de Chaourses, seigneur de Malicorne, succéda à Gui de Daillon du Lude, son beau-frère, dans le gouvernement de Poitou, à la mort de celui-ci, arrivée le 11 Juillet 1585.

au delà de Niort, vers Chizé, après avoir traversé tout le Bas-Poitou.

X. Vers la fin d'Avril 1587, le Roi de Navarre attaqua Fontenay-le-Comte, où commandoit la Roussière. Cette ville s'étant promptement rendue, le Prince de Condé fut envoyé devant Maulévrier, place qui fut prise par escalade, avant que les trois pièces de canon, qu'avoient les assiégeans eussent été placées en batterie (1). Le lendemain de la reddition de cette place, le Roi de Navarre y arriva. De là, il se porta à la rencontre du Duc de Joyeuse envoyé avec une forte armée, par le Roi Henri III, sur les instances des Catholiques unis de ce côté-ci de la Loire. Il défit ses coureurs à Aunis, puis il fut secourir Talmont, où Saint Etienne s'étoit réfugié. De là le Prince prit possession du château de la Garnache, d'où M. de Genevois chassa sa propre mère (2). Elle se retira à Beauvoir-sur-Mer, où Genevois la poursuivit encore; mais cette fois, il tomba entre ses mains et le fils devint ainsi le prisonnier de sa mère.

(1) D'après un mémoire *sur la ville de Châtillon-sur-Sèvre* que Jouyneau-Desloges a inséré dans les *affiches du Poitou*, la Tremouille, lieutenant du Prince de Condé, s'empara à Maulévrier des vases sacrés de l'Abbaye, d'une valeur de 30,000 livres tournois.

(2) La dame de la Garnache étoit Françoise de Rohan, et son fils prenoit le titre de prince de Génevois, par la prétention qu'avoit sa mère d'être l'épouse légitime de Jacques de Savoie, duc de Nemours, mais ce mariage étoit contesté.

XI. Quoique la bataille de Coutras gagnée par le Roi de Navarre, le 20 Octobre 1587, sur le Duc de Joyeuse, soit un fait d'armes en dehors du pays pour lequel j'écris, je crois devoir en faire mention ici, par deux motifs. D'abord par l'importance de cette bataille, pour les guerres du temps, en général, et ensuite à raison de la part active et glorieuse qu'y prirent dans les deux partis beaucoup de Gentilshommes et de Capitaines du Bas-Poitou ; Maillé-Brezé, Seigneur de Cerizay (1), de l'armée royale, y perdit la vie. Et au commencement de la bataille, les Gascons de l'armée du Roi de Navarre, contre leur habitude il est vrai, lâchèrent pied. Sur ce, Montausier et Vaudoré, en firent la remarque au Roi de Navarre, en s'écriant : *Ce ne sont là ni Xaintongeois ni Poitevins* et nulle autre harangue ne pouvoit valoir celle là (2). Né-

(1) Claude de Maillé-Brezé, seigneur de Cerizay et de la Flocelière, à cause de dame Robinette Hamon, propriétaire de ces seigneuries, fut tué à la bataille de Coutras, portant la cornette blanche du duc de Joyeuse. Son fils, Jacques de Maillé-Brezé, fit ériger un monument dans l'église de Cerizay où il plaça les cœurs de son père, de sa mère et de Charles, son frère aîné. De Charles de Maillé-Brezé sortit Urbain de Maillé-Brezé, maréchal de France qui, de son mariage avec Nicole Duplessis-Richelieu, nièce du cardinal, eut Claire-Clémence de Maillé-Brezé, mariée à Louis de Bourbon, prince de Condé. Jacques de Maillé-Brezé n'ayant pas eu d'enfant de son mariage avec Julienne d'Angenne, les seigneuries de Cerizay et de la Flocelière passèrent par succession à son neveu Paul-Philippe de Morais, fils de Françoise d'Angenne, qui les fit ériger en marquisat, en Juin 1645. La terre de Cerizay est demeurée jusqu'à la révolution de 1789 à la maison de Morais, d'où elle est passée par succession, à la famille qui la possède aujourd'hui.

(2) « Vaudoré, dit Briquet, dans une note de son *Histoire de Niort*, Gentilhomme poitevin, propriétaire du château de ce

anmoins ces fuyards d'un moment revinrent à la charge et ils aidèrent à la fin au succès obtenu par les Protestants. Seulement il faut ajouter qu'en position de tirer un grand parti de sa victoire, il ne sut pas en profiter (1).

XII. En Mars 1588, mourut à Saint-Jean-d'Angély, le Prince de Condé (2), de poison, si l'on en croit beaucoup de gens. Une procédure

nom, situé sur les bords de la Sèvre Nantaise, commune de Saint-Jouin-de-Milly. Ce château d'une architecture moderne, remarquable par ses quatre beaux pavillons et sa belle orangerie, a été incendié en 1793. »

« Les troupes du Roi de Navarre, dit Thibaudeau, *Hist. de Poitou*, qui emprunte son récit à d'Aubigné, « plièrent en » quelques endroits au commencement du combat. Comme les » premières troupes passaient en confusion derrière les autres, » *on voit grouder dans les salades, si n'est fait, car il faut parler* » *à nous.* Les Saintongeois et les Poitevins étaient mécontents des » fréquentes louanges que le Roi de Navarre donnait, à tout propos, » à sa nation, Montausier et Vaudoré, voyant passer la troupe » du Vicomte de Turenne qui avait été rompue, crièrent : *Ceux* » *sont là ni Poitevins, ni Xaintongeois.* Nulle autre harangue ne » pouvait valoir celle là, car au lieu que c'était un exemple pour » la fuite, il le fut d'émulation. Cette noblesse serra les dents et » les poings, et il y en eut des troupes, entr'autres Longchamps, » qui entamèrent le gâteau douze pas avant leurs compagnons. » Par ce moyen, les troupes Catholiques furent entièrement dé- » faites ».

(1) En effet, le Roi de Navarre, dominé par les charmes de la belle Corisandre d'Andouin, Comtesse de Guiche, partit pour le Béarn, presqu'aussitôt sa bataille de Coutras, au lieu de chercher à tirer tout le parti possible d'une victoire aussi complète.

(2) Sully prétend, dans ses *mémoires*, que le prince de Condé séduit par les conseils de la Trémouille, son beau-frère, avait le projet de se rendre indépendant de la couronne de France, en se formant un petit royaume qui aurait été composé de l'Anjou, du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois. Le prince de Condé, au reste, était assez mal avec le roi de Navarre ainsi que le prouve sa lettre que je vais donner, et une autre que j'ai imprimée dans la nouvelle édition des *mémoires de Duplessis-Mornay*.

fut instruite au sujet de ce crime et je m'abstiendrai d'entrer dans de plus amples détails, n'étant pas suffisamment renseigné à cet égard (1). Toujours

(1) Le prince de Condé mourut à S.t-Jean-d'Angély, le 5 Mars 1588, à trois heures du soir, après deux jours de souffrances atroces. Les détails de sa mort se trouvent dans une curieuse lettre du roi de Navarre, depuis Henri IV, adressée à Corisandre d'Andouin, comtesse de Guiche, sa maîtresse, et que je vais transcrire ici. « Pour m'achever de peindre, il m'est arrivé l'un des plus extrêmes malheurs que je pouvais craindre, qui est la mort subite de M. le Prince. Je le plains comme ce qu'il me devait être, non comme ce qu'il m'était. Je suis à cette heure la seule butte où visent les perfides de la Messe. Ils l'ont empoisonné les traîtres, si est-ce que Dieu demeurera le maître, et moi, par sa grâce, l'exécuteur. Ce pauvre prince, (non de cœur) Jeudi, ayant couru la bague soupa, se portant bien. A minuit, lui prit un vomissement très-violent, qui lui dura jusqu'au matin. Tout le Vendredi, il demeura au lit. Le soir il soupa, et, ayant bien dormi, il se leva le samedi matin, dîna debout, puis joua aux échecs. Il se leva de sa chaise, se mit à se promener par la chambre, devisant avec l'un et l'autre. Tout-à-coup il dit: « baillez-moi ma chaise, je sens une grande faiblesse. » Il ne fut assis qu'il perdit la parole, et soudain après il rendit l'âme assis. Les marques du poison sortirent soudain. »

Sans doute le prince de Condé avait été empoisonné, mais non pas par ceux qu'Henri de Bourbon appelait alors *les perfides de la messe*. La procédure faite par René de Cumont, lieutenant-général de la maréchaussée, inculpa beaucoup Charlotte de la Tremouille qui fut arrêtée, et garda prison jusqu'à son accouchement. Permillac de Belcastel, l'un de ses pages, très-chargé par les dépositions des témoins, parvint à se sauver, et Jean Ancelin Brillaud, intendant du Prince fut condamné à mort, surtout d'après les révélations du valet-de-chambre de la Princesse qui, arrêté à Poitiers, dit tout ce qu'il savait et obtint ainsi sa grâce. La Princesse de Condé accoucha le premier Septembre, près de six mois après la mort de son mari, d'un Prince suspecté, dit l'Etoile, d'être le fruit d'un commerce adultérin entre la Princesse et le jeune Belcastel, et que le Roi de Navarre, pour anéantir le bruit public, tint sur les fonds de baptême, en lui donnant son nom quatre ans après sa naissance: c'est cet enfant qui a perpétué la race vaillante des Condé, éteinte de nos jours. Quoiqu'il en soit la procédure entamée contre Charlotte de la Trémouille, semblait alors dormir: mais en 1595, elle recommença, à l'instigation des Protestants, qui arrêtèrent de nouveau la Princesse, si même elle ne demeura pas tout le temps prisonnière comme le dit de Thou. Celle-ci, condamnée à mort par les juges de Saint-Jean-d'Angély, demanda d'être jugée par la cour des Pairs, comme veuve d'un Prince du sang, et obtint sa liberté provisoire.

est-il que, par cette mort, le Roi de Navarre se trouva le seul chef du parti des prétendus réformés en France.

XIII. Le Vendredi 25 Mars 1588, onze heures du matin, par un temps assez calme, un tremblement de terre avec grand bruit eut lieu, sur les bords de la Loire. On le sentit particulièrement à Nantes et sur l'autre rive, à haute et à basse Goulaine. Cet événement effraya beaucoup, et le docteur Louis, médecin de l'université de Nantes, composa un traité à ce sujet qu'il dédia au Duc de Mercœur. Dans cet ouvrage, l'auteur prétendit que ce prodige présageoit beaucoup de calamités et un admirable changement dans le royaume (1).

XIV. En Octobre, même année, vers le moment de la tenue des états de Blois et que se pré-

sous le cautionnement des Ducs de Thouars et de Montmorency, des Maréchaux de Brissac, de Bouillon, de Damville et autres grands, ses parents ... La Princesse de Condé fut alors acquittée par le parlement de Paris, en même-temps qu'elle abjurait le Calvinisme, entre les mains du Cardinal de Médicis, légat du Pape en France. Néanmoins pour faire perdre le souvenir de la procédure que Brué de Cumont avait instruite avec autant de zèle et d'exactitude que de droiture et d'intégrité, on fit ce Magistrat à Paris, en le faisant Conseiller d'État et en lui donnant les moyens de vivre dans la capitale.

On trouve des détails étendus et peu connus, sur les faits que je viens d'analyser, dans les *Recherches topographiques et historiques sur S^t-Jean d'Angely* qu'a publiées, il y a quelques années, M. Guillaud de Mervillé, médecin en cette ville.

(1) Ce livre a été imprimé chez Hivant Lpezt.

paroit l'édit contre les Protestants (1), les Catholiques cherchoient à ruiner le parti du Roi de Navarre, et celui-ci, se mettant sur la défensive, reprit Marans, enlevé depuis peu par Laverdun. Dans ce même temps, plusieurs régiments de la ligue suivirent le long de la Loire et passèrent dans le Bas-Poitou, qu'ils ravagèrent ; ils furent suivis par le Duc de Nevers, en personne (2), ce qui occasionna l'arrivée du Roi de Navarre avec toutes ses forces et donna lieu à plusieurs faits d'armes.

XV. Il y avoit déjà quelque temps que Colombière et la Luzerne, son frère, s'étoient emparés de la ville de Montaigu, ruinée et démantelée les années précédentes, ainsi que le château, extrêmement fort par lui-même ; malgré tout, ils réparèrent et cette ville et ce château, en assez peu de temps, pour les rendre tenables, aidés de plusieurs autres Capitaines qui s'unirent à eux.

XVI. Le Duc de Mercœur, Gouverneur de Bretagne, pour la ligue et ceux de son parti, particulièrement les habitants de Nantes supportoient

(1) Il s'agit ici de l'édit de Rouen, enregistré au parlement, le 21 Juillet 1588, et par lequel Henri III s'alliait avec la ligue. Cet acte était avilissant pour l'autorité royale.

(2) L'armée du duc de Nevers, composée à la fois de Français, de Suisses et d'Italiens, comptait dans ses rangs plusieurs compagnies commandées par Châteaubriand des Roches-Baritaud, de Bourneseau, de la Boucherie et de la Roche-S.t-André, qui tous les quatre étaient des gentilshommes du Bas-Poitou.

impatiemment cette gêne, d'autant mieux que la garnison de Montaigu faisoit des courses jusque dans le comté Nantois et la Loire. Le projet d'assiéger cette place fut donc résolu, aidés des régiments qui battoient le Bas-Poitou et qui sembloient devoir bien servir ce projet.

S'étant, en effet, porté de sa personne devant Montaigu, le Duc fit loger le régiment de Gersay à Saint-Georges, et, voulant faire une reconnoissance, il fit attaquer la ville, pendant qu'avec deux cents chevaux il étoit en bataille, sur la hauteur, du côté de la Barillerie. Les Protestants, découvrant l'ennemi, firent une sortie très-vive et repoussèrent les ligueurs à qui ils tuèrent plusieurs hommes, notamment des gardes de M. de Mercœur et beaucoup de chevaux. Celui-ci voyant qu'il n'étoit pas aisé de loger ses gens de guerre dans le faubourg S.t Jacques, ainsi qu'il l'avoit projeté, les renvoya dans leurs quartiers à S.-Georges et dans les environs ; quant à lui, il se retira, le soir même, dans la ville de Clisson et y fit venir trois canons qui étoient au faubourg de Pont-Rousseau de Nantes.

XVII. A peine arrivé à Clisson, le Duc de Mercœur apprit que le Roi de Navarre étoit sorti de la Rochelle, et il ne douta pas qu'il ne vint bientôt, avec sa diligence ordinaire, devant Montaigu, pour en faire lever le siége. Le Prince Lorrain

prit donc le parti de retirer ses troupes, qui décampèrent trois jours avant l'arrivée du Roi. Pour assurer sa retraite, il laissa le régiment de Gersay à Monnière, sur la Sèvre.

XVIII. Le Roi de Navarre partant de Luçon vint à Bournezeau où il fut joint par la Boulaye et sa compagnie de gendarmes, très-brillante alors, et par la compagnie d'arquebusiers à cheval du Capitaine de Nesde (1). De Bournezeau, ce corps fut coucher aux Essarts où le Roi apprit la retraite du Duc de Mercœur et le placement du régiment de Gersay à Monnière. Cela détermina le Prince à partir le lendemain, de très-bon matin, afin de surprendre ce régiment. Passant par Montaigu il en prit la garnison commandée par la Luzerne, frère puiné de Colombière, et fit une telle diligence, qu'il arriva promptement sur la Sèvre qu'il passa à gué. Mais le régiment se trouva avoir quitté Monnière, faisant sa retraite à Pillemil, faubourg de Nantes; continuant de suite sa route, le Roi de Navarre envoya la garnison de Montaigu en coureurs, qui bientôt joignit et attaqua le régiment de Gersay, à deux lieues de Pillemil, dans un chemin couvert, fort avantageux pour le régiment, à cause de trois petites maisons qui les flanquoient

(1) Ce capitaine de Nesde, était de la maison Pidoux, ancienne en Poitou, et qui a fourni des médecins distingués.

et dans lesquelles ils avoient placé des tireurs. Le combat dura une demi-heure, mais à l'arrivée du Roi de Navarre et des restes de ses troupes, les ligueurs prirent la fuite et furent entièrement défaits. Le Maître-de-Camp Gersay, blessé d'un coup d'arme à feu, se sauva monté sur un bon cheval espagnol. 50 Catholiques furent tués, il y en eut 450 faits prisonniers, on prit 8 drapeaux, beaucoup de charrettes et quantité de chevaux de bagages.

XIX. Le Roi de Navarre ayant remercié publiquement Dieu, pour une victoire aussi complette, dîna sous un arbre et se retira à S.t-Georges (1) où il séjourna le lendemain pour se reposer de la fatigue de la veille, ce qui ne l'empêcha pas cependant de chasser des perdraux, pendant quelques instants, et de visiter, le soir, la place de Montaigu, pour donner des ordres à la garnison et aviser aux réparations à faire aux fortifications.

XX. A S.t-Georges-de-Montaigu, le Roi Henri fut joint par les régiments d'infanterie de Charbonnière, de Salignac (2) et de Preaux, et par le régiment des gardes à pied de Guérin et de la cavalerie légère que lui amena M. de la Tremouille,

(1) S.t Georges de Montaigu, l'ancien lieu connu sous le nom de *Durinum*, où il existe des restes d'antiquités romaines.

(2) Bertrand de Salignac, commandant d'un de ces régiments, était de la famille qu'a illustré Fénélon, l'archevêque de Cambray, de si heureuse mémoire.

qui lui présenta quatre drapeaux qu'il avoit pris au régiment de l'Estelle, qu'il avoit battu près de Poitiers (1). Mais instruit là, que M. d'Epernon étoit assiégé dans le château d'Angoulême, par les ligueurs, il partit le lendemain pour se diriger sur ce point, ce qui lui fit manquer l'occasion de s'emparer de la ville et du château de Clisson (2). Mais, bientôt averti de tout ce qui s'étoit passé, il ne s'achemina pas jusques là.

XXI. Revenu en Bas-Poitou, le Roi de Navarre se disposa à assiéger le château de Beauvoir-sur-Mer, place importante tant à cause de sa position que parce qu'elle commandoit les îles voisines (3), et encore cause du grand revenu qu'elle procuroit à cause des salines des environs. Il logea son infanterie dans les faubourgs de Clisson et fit une attaque légère, mais étant dépourvu d'artillerie, cette tentative n'eut pas de succès.

(1) Ce fut le capitaine protestant Charbonnière qui, après une tentative infructueuse sur Parthenay, fut surprendre la compagnie de l'Estelle et une compagnie d'Albanais, dans le faubourg de Rochereuil de Poitiers, et leur fit bon nombre de prisonniers. Une intrigue d'amour avait mis Charbonnière en position de savoir que ses ennemis n'étaient pas sur leur garde, et victorieux d'hommes placés si près d'une ville bien gardée, il envoya dix-huit Albanais solliciter leur liberté auprès de sa maîtresse.

(2) Illustrés par le Connétable de ce nom dont j'ai écrit l'histoire, il y a déjà quelques années.

(3) Outre Noirmoutiers, on qualifiait alors d'Iles plusieurs autres portions du marais septentrional de la Vendée, notamment Bouin et S.t-Jean-de-Monts.

alloit sur eux l'épée à la main, pour ne leur faire aucun quartier, à cause du peu de loyauté de leur attaque.

XXV. Pendant ce temps, Duplessis-Mornay et d'Angennes de Monlouet, qui avoient fait agréer au Prince le projet d'attaquer S.t-Nazaire, à l'embouchure de la Loire, sur la rive gauche, projet qui manqua parce que le vent empêcha trois fois l'escadre de se diriger sur le point convenu, arrivèrent à St.-Gilles-sur-Vie. Ils avoient avec eux 300 pionniers, qui s'étoient trouvés dans l'île de Ré pour les vendanges, les régiments de Salignac et d'Hagranville, 2 canons, 2 coulevrines, des munitions, des vivres et des ustensiles de siége. Quoiqu'il n'y ait que 7 lieues de St.-Gilles à Beauvoir, comme le chemin étoit extrêmement mauvais et marécageux et que l'expédition navale avoit été en retard, les renforts venus par mer n'arrivèrent devant Beauvoir que 15 jours après que la place eut été investie.

XXVI. A ce siége, où l'art fut pour beaucoup, les soldats furent contraints d'être presque toujours dans l'eau. Malgré que des tranchées faites jusques sur le bord du fossé aient en dernier lieu diminué beaucoup la quantité d'eau, Duplessis-Mornay inventa et fit exécuter alors les galeries, dont se servit depuis et si heureusement le Prince Maurice. Après

qu'on fut logé sur la contre-escarpe, il fit couper le fossé et des mantelets préparés à cet effet, on dressa une galerie à travers le fossé qui conduisit sans danger jusqu'au pied de la muraille. Cela fait et les batteries placées et pointées avec grandes difficultés, et ayant à peine tiré 30 coups de canon, les assiégés désespérés demandèrent à capituler, le 21 Octobre, voyant bien qu'ils ne pouvoient plus tenir et qu'il n'y avoit pas de secours à attendre. La capitulation fut bientôt arrêtée, aux conditions suivantes : les assiégés devoient remettre leur drapeau et sortir avec armes et bagages, la mèche morte. Ils sortirent 53 et furent conduits en l'Ile-Bouin où ils avoient demandé à se retirer. Les assiégeants perdirent à ce siége deux Gentilshommes, Dro, de la maison du Roi, et Villebeau, Capitaine d'une des compagnies du régiment de Salignac.

XXVII. Les habitants de Bouin que le Roi de Navarre avoit très-bien traités, lui avoient promis de ne laisser entrer dans leur île aucuns de ses ennemis. Ils ne tinrent parole et ils admirent deux compagnies du régiment de S.t Paul, le plus beau et le plus redouté de ceux de la ligue, que le Duc de Guise, quoiqu'occupé aux états avoit dirigées de ce côté. Le lendemain de la reddition de Beauvoir, les deux compagnies, très-épouvantées, envoyèrent un tambour à Henri de Bourbon, pour lui demander

un sauf-conduit, afin de se retirer en lieu de sûreté. Ce Prince, qui les avoit en son pouvoir, ayant envoyé ses forces navales à un lieu appelé le *Collet sus Bourgneuf d'en Res* (1) où il falloit nécessairement qu'ils passassent, usa de douceur avec eux, ainsi qu'il le fit presque toujours envers ses ennemis, il permit à tous ces militaires de se retirer librement et avec passeport où ils voudroient, en emportant leurs armes et leurs effets, à la charge seulement de quitter la place le jour même, ce qu'ils s'empressèrent de faire.

La magnanimité de ce grand Prince le porta même à pardonner aux insulaires qui méritoient bien d'être châtiés. Dignes pères de ces loyaux et braves MARAICHINS, si bons parmi les bons Bas-Poitevins, ils furent tellement touchés de cette clémence vraiement royale, qu'ils restèrent toujours fidèles à un Roi Protestant, quoiqu'ils fussent excellents Catholiques.

XXVIII. Le Roi de Navarre vouloit voir cette île dont, avec raison, il ne désespéroit pas de la loyauté des habitants, mais le vent qui dominoit ne le lui permit pas. Il y envoya pour Gouverneur de Guergroy, Gentilhomme Breton, très-estimé, et il lui donna une garnison suffisante pour le lieu. Averti alors que l'armée de la ligue, aux ordres

(1) Ceci est en langage poitevin où on appelle le pays de Rais ou de Retz, le *Pé de Ré*. Cette contrée, d'abord du Poitou, qui s'étendit d'abord jusqu'à la Loire, fit ensuite partie de la Bretagne.

du Duc de Nevers, qui d'abord avoit refusé ce commandement avec offre d'entretenir 100 cavaliers, à ses frais, descendoit en Poitou, il partit le lendemain du jour où il avoit arrêté ces dispositions et se dirigea sur Montaigu, place qui paroissoit devoir être bientôt assiégée, y laissa le régiment de Préaux, et avisa aux autres moyens de défense. Il distribua pareillement des garnisons et des secours aux autres places du Bas-Poitou, comme Mauléon, la Garnache, Talmont, Fontenay et autres, promettant bien de les secourir si elles étoient attaquées, et fut de sa personne à l'assemblée générale des églises protestantes de France, qui se réunissoit à la Rochelle, et qui s'ouvrit le 14 Novembre 1588.

XXIX. Pendant cette assemblée et que les états de Blois se tenoient, où le Duc de Guise fut assassiné, l'armée royale avançoit vers le Bas-Poitou; elle étoit commandée, sous le Duc de Nevers, par la Chastre, Sagonne, Lavardin et autres généraux ligueurs et se composoit de François, de Suisses et d'Italiens, outre un grand nombre de gendarmes, de chevaux légers et de Gentilshommes volontaires. La Noblesse catholique dudit pays fournissoit notamment les compagnies de Philippe de Châteaubriant des Roches-Baritaud, de Bournezeau, de la Boucherie et de la Roche-St.-André (1). L'artillerie

(1) Ces deux dernières familles existent encore en Bas-Poitou.

f-conduit, afin de se retirer en lieu de sûreté.
ince, qui les avoit en son pouvoir, ayant
é ses forces navales à un lieu appelé le *Collet*
Bourgneuf d'en Res (1) où il falloit nécessaire-
t qu'ils passassent, usa de douceur avec eux,
i qu'il le fit presque toujours envers ses ennemis,
permit à tous ces militaires de se retirer librement
vec passeport où ils voudroient, en emportant leurs
nes et leurs effets, à la charge seulement de quitter la
ce le jour même, ce qu'ils s'empressèrent de faire.

La magnanimité de ce grand Prince le porta même
pardonner aux insulaires qui méritoient bien d'être
châtiés. Dignes pères de ces loyaux et braves
MARAICHINS, si bons parmi les bons Bas-Poitevins,
ils furent tellement touchés de cette clémence vraiment
ment royale, qu'ils restèrent toujours fidèles à un Roi
Protestant, quoiqu'ils fussent excellents Catholiques.

XXVIII. Le Roi de Navarre vouloit voir
île dont, avec raison, il ne désespéroit pas
loyauté des habitants, mais le vent qui
ne le lui permit pas. Il y envoya pour G
de Guergroy, Gentilhomme Breton, à
et il lui donna une garnison suffisante.
Averti alors que l'armée de la ligue

(1) Ceci est en langage poitevin où on appelle
de Retz, le *Pé de Ré*. Cette contrée, d'abord
tendit d'abord jusqu'à la Loire, fit ensuite par-

et le surplus du matériel de cette armée étoit considérable. Son passage étoit marqué par les plus grands excès, notamment dans les lieux peuplés de Protestants ou envers ceux qui tenoient à cette secte, qu'elle s'annonçoit comme devant exterminer. La désolation fut bientôt à son comble, en Bas-Poitou. La population Huguenote presqu'entière, avec ses bestiaux et ses effets les plus précieux se retira à la Rochelle et dans les lieux fermés, où le parti avoit garnison.

XXX. La première place, ayant garnison Protestante, qui se présenta sur le passage de l'armée royale, fut Mauléon, ville alors très-foible et mal approvisionnée, ayant un château peu susceptible non plus d'être défendu. De Villiers-Charlemagne, y avoit été placé Gouverneur, par le Roi de Navarre, avec un petit nombre de soldats. On avoit senti qu'ils ne pouvoient tenir et ils n'y étoient, en quelque sorte, que pour s'y rafraîchir et se retirer ailleurs. Cependant des coureurs étant venus jusques là, la garnison ne crut pas devoir encore abandonner la place. Mais bientôt un parti considérable de l'armée royale, avec du canon, étant inopinément survenu, le Gouverneur se détermina à capituler, par l'entremise de Laverdin. Les Capitaines Marigny et la Croix furent chargés de régler les articles; et les otages furent, pour la ligue, Miraumont, sergent-major de bataille, et le Capitaine Laudelrix.

XXXI. La capitulation, qui fut peu avantageuse pour les assiégés, ayant été conclue et exécutée en partie par la reddition des armes à Miraumont, les régiments de Brigneux et de la Châteigneraye (1) s'approchèrent des murailles de la ville, déjà abandonnée par la garnison, y firent brèche et entrèrent dans l'intérieur. Ils tuèrent là tout ce qu'ils rencontrèrent, soldats, protestants ou autres, nonobstant tout ce que Miraumont, qui fut indigné d'une telle lâcheté et d'une pareille barbarie, fit pour en empêcher. Ce brave homme, voyant que ses ordres et ses exhortations étoient sans effet, se jeta alors dans le château avec ce qu'il put réunir de la garnison, le surplus ayant été massacré de sang froid ou s'étant jeté par-dessus les murailles, pour se sauver dans la campagne. La Chastre et Laverdin, avertis de ce désordre, arrivèrent, mais trop tard pour faire cesser cette boucherie. Ils firent conduire ce que Miraumont avoit recueilli dans le château en lieu de sûreté au delà la Sèvre Nantaise, vers Fontenay.

XXXII. De Mauléon, l'armée royale se porta sur Montaigu, à la sollicitation des Gentilshommes Catholiques d'Anjou et Bas-Poitou, qui ayant beaucoup à souffrir des courses de la garnison de cette ville, s'étoient en partie retirés à Nantes et à Angers,

(1) Ce dernier régiment était levé par Vivône de la Châtaigneraye.

ou ne pouvoient subsister dans le pays plat qu'à l'aide de sauves-gardes délivrées par le Roi de Navarre.

XXXIII. La ville de Montaigu, ainsi que son château, appartenant au Prince de Condé, avoient été précédemment surpris et tellement démantelés, qu'on croyoit qu'il étoit impossible à des hommes de guerre de s'y loger. Cependant Colombière et la Luzerne, son frère puiné, s'y étoient établis avec quelques compagnies. Les fortifications de la ville avoient été un peu restaurées par eux et le château mis dans un état de défense beaucoup meilleur. La place d'ailleurs étoit forte par elle-même. Les habitations formoient un groupe élevé qui, à sa gauche avoit une rivière (1) et à sa droite un grand étang, dont la réunion, formant une pointe, étoit occupée par le château. A la tête de la ville se trouvoit un fossé de 15 toises d'ouverture, de 5 toises de profondeur.

XXXIV. Colombière, Gouverneur pour le Roi Protestant, avoit reçu du Roi Henri, au moment de l'approche de l'armée de la ligue, un renfort de quatre compagnies du régiment de Préaux, commandées par le Colonel en personne, les deux autres ayant été placées à la Garnache et autres lieux.

(1) Cette rivière est la Maine, qui va se jeter dans la Sèvre-Nantaise.

La totalité de la garnison ne consistoit qu'en 250 à 300 fantassins, 58 à 60 arquebusiers à cheval et 50 à 60 autres bons chevaux ou gendarmes. Elle étoit bien approvisionnée, en munitions de guerre, bled, farines, viandes salées et en vin, dont on comptoit plus de 400 pipes.

XXXV. Le Mercredi, Miraumont, sergent-major de bataille, à la tête des arquebusiers à cheval (ou dragons), formant l'avant-garde, mit pied à terre à la Barillerie, où logea depuis le duc de Nevers, pour reconnoître la place. Sur cela, les Capitaines Beauvoix et Lebœuf (1), guidon de la compagnie de Colombière sortirent aussitôt pour les aller recevoir. L'escarmouche dura une bonne heure et fut fort âpre. Le Capitaine Brichanteau, fils de Brigneux et autres ligueurs y furent tués, et le Capitaine Lebœuf reçut un coup de feu dans la cuisse. Après cet engagement chaque parti se retira, et les assiégeants s'établirent à la Barillerie.

XXXVI. Les deux jours suivants, il y eut des combats moins sérieux, et le gros de l'armée royale arriva par le côté de la Lande-Buor (2), et

(1) Ce Capitaine Lebœuf était probablement de l'ancienne maison poitevine de ce nom, qui a produit, en dernier lieu, le général Lebœuf-des-Brunières.

(2) Ce lieu de la Lande-Buor, ainsi que le Bouillac-Buor, près Talmont, ont pris leur nom de la maison de Buor, très-ancienne et très-répandue en Bas-Poitou. On sait que l'on disait proverbialement que, quand on battait un buisson, dans cette contrée, il en sortait un Buor, un Berthais ou un lièvre.

commença à travailler aux tranchées. Le Colonel des Préaux sortit alors, et il y eut un engagement fort rude, dans lequel les Catholiques perdirent plusieurs hommes, sans perte du côté des Protestants, qui forcèrent leurs ennemis à abandonner ces travaux commencés.

XXXVII. Huit jours se passèrent encore sans que l'artillerie put arriver, à cause des pluies continuelles qui occasionnèrent le débordement des rivières et des ruisseaux, et rendirent les chemins excessivement mauvais. Les canons arrivés, il fallut encore trois ou quatre jours pour les mettre en batterie. Alors M. de Nevers fit tirer douze coups et sommer en même temps les assiégés de se rendre.

XXXVIII. Sur cette sommation, le Gouverneur observa à la garnison qu'il avoit peu de moyens de résister à une armée telle que celle qui assiégeoit. Il fit valoir les inconvénients qu'il y avoit à retarder une reddition trop certaine et termina, au moins à ce que quelques-uns ont prétendu, par dire qu'il avoit des motifs particuliers pour ne pas résister aux assiégeants. Préaux, au contraire, répondit que la place étoit tenable et qu'ayant promis de la conserver, l'honneur désavouoit toute autre conduite. Cette division entre les deux chefs en entraîna une dans la garnison. Colombière avoit pour lui les deux compagnies d'arquebusiers à cheval et le Colo-

nel avoit, dans son parti, outre les 4 compagnies, la Noblesse volontaire. Quelques étrangers étoient neutres, et quant aux habitants il n'y en avoit pour ainsi dire point.

XXXIX. De longues disputes eurent lieu et entraînèrent la perte de la place. En effet le Gouverneur l'emporta, et les ligueurs, qui n'ignoroient pas ce qui se passoit dans l'intérieur, reçurent avec une grande satisfaction Lacourbe, Lieutenant de Colombière qui vint au camp demander une capitulation. M. de Nevers, si on eut tenu, auroit été obligé de rester au moins 15 jours devant cette place et cet espace de temps, par la pluie et avec une grande rareté de vivres, auroit fait à l'armée un mal prodigieux.

XL. On prit un terme pour l'exécution de la capitulation, afin d'en avertir le Roi de Navarre, mais il fut si court que sa Majesté, qui avoit fait des préparatifs pour porter des secours, fut obligé d'abandonner ce projet, qu'il n'eut pas le temps suffisant pour exécuter. Les soldats devoient sortir avec armes, la mèche morte, et rendre leurs drapeaux, et les Gentilshommes conservoient leurs équipages. Il fut en outre convenu que tous seroient conduits jusqu'à S.t-Aubin, près S.te-Gemme de Luçon, par un héraut et un trompette, et que dans les trois jours suivants, ils se retireroient.

XLI. Colombières conduisit la garnison jus-

ville avec une vieille muraille flanquée de tourelles antiques et plus capables de résister au canon qu'on ne l'auroit cru. Une seule porte existante avoit été fortifiée, par le gouverneur, d'un éperon qui lui servit beaucoup. Il en fit construire deux autres, de l'autre côté, vers le faubourg S.t-Thomas, l'un qui couvrit une tour du château faite en forme de fer-à-cheval, l'autre plus bas, vers la chaussée de l'étang. Dix jours seulement avant le siége, il en fit élever un autre pour couvrir la porte de Machecoul. Sans celui-là l'ennemi eut pu, dès la première nuit, se loger derrière la contre-escarpe du fossé, dont le pied n'étoit vu ni de la courtine ni d'aucun flanc.

XLIV. Le Gouverneur de la Garnache prévoyant bien, pendant le siége de Montaigu, qui n'est qu'à 7 lieues de là, qu'il alloit être bientôt attaqué, dépêcha à la Rochelle, la Sablonière et Jousserant, pour avoir des secours et pouvoir, par suite, résister à l'ennemi.

D'après cet avis le Roi de Navarre envoya, par terre, le Baron de Vignole, Gentilhomme gascon, avec un renfort de troupes. D'un autre côté, deux Capitaines, du régiment de ses gardes, d'Aubigné et Robinière, embarquèrent partie à la Rochelle, partie à Esnandes, un peu de poudre et autres munitions et quelques armes, notamment des piques.

Les vents ayant été contraires, les embarcations furent obligées de relâcher en l'île de Ré et d'attendre huit jours un temps propre pour remettre à la voile, mais alors beaucoup d'hommes embarqués refusèrent d'aller plus loin et les 200 hommes furent réduits à un bien plus petit nombre. Pendant ce temps d'Aubigné entroit dans la ville avec sa compagnie, forte de 50 arquebusiers à cheval, et Duplessis-Gesté faisoit travailler jour et nuit aux fortifications et s'approvisionnoit de vivres qu'il prenoit dans la banlieue.

XLV. Enfin les secours de mer arrivèrent, et on les garda en entier sauf une foible partie qui fut envoyée à Beauvoir, par ordre supérieur, avec quelques soldats du régiment de Valirant, venus aussi de la Rochelle. Le baron de Vignole entra dans la place, ainsi que la compagnie de S.t-Georges forte de 50 arquebusiers à cheval.

XLVI. On songea alors à assigner à chacun le poste qu'il devoit occuper ou le rôle qu'il devoit jouer. Vignole, avec le Pin et Soulas, ses Capitaines, eut la garde de l'épaule de la courtine, vis-à-vis la chapelle détruite du faubourg S.-Thomas. Il étoit commandé par une petite ville garnie d'arbres. Ces hommes se couvrirent de barricades et de gabions, firent une épaule à leur [illegible]

passer l'hiver, monta à cheval avec quatre ou cinq des siens, et fut en reconnoissance.

XLIX. Le Vendredi suivant, 16 du mois, de grand matin, la Perrine se porta encore à cheval vers les Pourrières, à peine y fut-il qu'il aperçut les coureurs ennemis et il envoya en rendre compte au Gouverneur. A onze heures, parut un parti de la cavalerie royale, composée de gendarmes et d'arquebusiers, et commandé par Sagonne, puis les régiments de la Châtaigneraye, de Brigneux, de Lestelle et autres suivirent, se dirigeant sur le faubourg S.t Léonard. La Perrine marcha sur ce corps et l'amusa, afin de donner le temps de prendre les armes en ville. Quoiqu'il en soit, lorsque le tocsin sonna, les ligueurs étoient déjà à l'entrée du faubourg.

LX. Au même instant, le Capitaine Rufigny, qui n'avoit même pas eu le temps de prendre sa cuirasse, se porta à leur rencontre l'épée à la main, suivi par la Vignole et Desmarets, enfants de Sablonnière et quelques soldats de leurs compagnies qu'ils étoient parvenus à rassembler. Mais Rufigny ayant voulu entrer dans une maison où il voyoit que les Catholiques se logeoient, reçut un coup d'arquebuse dans l'estomac; emporté en ville par les siens, il mourut deux heures après. La perte de ce brave homme hâta l'occupation du faubourg

jusqu'à la chapelle. Ce ne fut cependant pas sans coup férir, car l'armée de la ligue perdit, tant dans la maison que vouloit défendre Rufigny, que dans le faubourg, le Capitaine Jean et 15 hommes qui furent tués, outre un bon nombre de blessés.

LI. Le Baron de Vignolle et le Capitaine la Forestrie, avec environ 40 arquebusiers, vinrent au secours de ceux qui combattoient dans le faubourg, et disputèrent tout le jour ce qui restoit de ce même faubourg, entre la chapelle et la ville. En cette occasion la Mothe, enseigne de Vignolle, fut blessé, au haut de la cuisse, d'un coup de feu dont il mourut quelques jours après.

LII. Il existoit devant la porte de la ville, au delà d'un chemin creux, quelques maisons qu'on avoit à peu près ruinées. S.t Georges fut s'y établir avec sa compagnie et quelques gendarmes de la compagnie du Gouverneur, pour soutenir les arquebusiers si on entreprenoit de les forcer. Sur cela les ligueurs se présentèrent là en force et attaquèrent. On leur résista jusqu'à la nuit, de sorte que les attaquants ne pouvant se loger dans ces masures, si bien défendues, furent s'établir en un village sur le chemin de Machecoul. A cette attaque, les Protestants eurent un soldat tué et un de leurs officiers, appelé la Coulée, fut blessé.

LIII. Le reste du jour et la nuit suivante, les régiments de la Châtaigneraye et de Brigneux, qui avoient emporté le faubourg S.t-Léonard, se logèrent dans les maisons ruinées des environs de la chapelle, ils ne purent cependant se barricader, à cause du feu continuel qui partoit des forts et de la courtine et à raison de cela, ils ne sortirent pas des maisons.

LIV. Les jours suivants se passèrent en escarmouches continuelles, à mesure que les régiments approchoient pour se loger. Il y en eut une très-forte, à l'arrivée du régiment du Comte de Beaupré, qui prit quartier aux Planches. Du côté de l'étang, un autre régiment, établi à Guignefolle, eut à combattre des Gascons de la garnison. Des hommes de marque tombèrent dans les rangs de l'armée royale à ces différentes affaires, sans que ceux de la ville éprouvassent de perte, si ce n'est en blessés. Ils gardèrent même les haies à 4 et 500 pas des forts et de la courtine, et 8 à 10 jours après le commencement du siége, ils démolirent et brûlèrent des maisons, en vue de leurs ennemis, notamment celle de Lescazière, où ceux-ci s'étoient d'abord logés et dont ils furent chassés.

LV. La cavalerie de la garnison faisoit aussi de fréquentes sorties et revenoit souvent avec des prisonniers. On en employa aux fortifications, on en

rançonna et même on en renvoya sur parole, tant on en fit.

LVI. M. de la Chastre, avec une escouade d'une dixaine de cavaliers, se rendoit des Planches au quartier de M. de Nevers. Apercevant quelques hommes à cheval sortis de la ville, il voulut les charger, mais son cheval étant tombé dans un fossé, il fut assez heureux pour être secouru par un grand nombre d'arquebusiers qui survinrent et le couvrirent. Sans ce renfort, il eut été fait prisonnier.

Le Gouverneur avoit donné avis à différentes fois, de sa position au Roi de Navarre et en avoit reçu réponse par les mêmes messagers. Il s'attendoit par suite à être secouru.

LVII. Le pénultième jour de Décembre, les canons pour le siége arrivèrent par le chemin de Machecoul, qu'on avoit jugé moins difficile que les autres. Ils ne purent parvenir jusques-là que par suite des peines infinies que Belle-Ile et les autres habitants du pays, qui se trouvoient dans l'armée royale, prirent pour arriver à ce résultat. Toute cette artillerie, consistant en 6 canons de batteries, 4 coulevrines royales et 2 moyennes, fut aussitôt pointée et salua la ville du côté de Machecoul. Ceux qui servoient ces pièces se logèrent dans les masures des environs et placèrent des gabions, ce qui fit

croire aux assiégés qu'ils seroient attaqués par là et ce qui les porta à travailler fortement à se retrancher dans ces parages. Ces travaux furent fort inutiles, car les canons furent bientôt portés ailleurs.

LVIII. Un caporal de la ville ayant été envoyé pour reconnoître s'il étoit possible de faire quelque entreprise sur ce matériel, fut étendu mort d'un coup de feu dans l'estomac. Au même moment et vers midi, M. de Nevers fit mettre l'armée en bataille et saluer la place de dessus une petite colline située à 4 à 500 pas de la ville, près les justices, en tirant vers Machecoul. Il dépêcha ensuite un héraut d'armes pour sommer Duplessis-Gesté de lui rendre la place, en sa qualité de Lieutenant pour le Roi. Le gouverneur, de l'avis de tous les Capitaines, fit réponse qu'il étoit, ainsi que tous ceux à ses ordres, très-humble et très-fidèle serviteur et sujet de sa Majesté, mais qu'il ne reconnoissoit en toute la Guienne autre Lieutenant-Général pour le Roi que le Roi de Navarre, et que, sans son exprès commandement, il ne remettroit la place à autre qu'à lui. Le héraut revint deux autres fois de la part du Baron de Palluau et de Villeneuve d'Anjou (1), mais le gouverneur refusa de l'entendre.

(1) Le Baron de Palluau devait être un Clérambault, et l'on sait que cette maison a depuis fourni un Maréchal de France et un Évêque de Poitiers. Quant au Villeneuve d'Anjou, c'était un Villeneuve du Casau.

LIX. Pendant ce siége, l'hiver fut si rude que les glaces portoient partout. Cela incommoda grandement les assiégés qui, lorsqu'ils voulurent se retrancher en dedans, mettoient une heure à ouvrir un pied de terre, quoiqu'ils fussent munis de bons outils. L'excès du travail et le froid excessif occasionnèrent bientôt des maladies et particulièrement le flux de sang, qui bientôt devint contagieux.

LX. Pendant les pourparlers, en plein jour et à la vue des combattants, un soldat Valon, du régigiment de Picardie, le sabre à la main, se mit à courir à travers un grand pré, droit au fort où commandoit le Capitaine Beauregard, en criant : *Vive Navarre, M. de Guise est mort et Niort est pris!* Ce cri fut poussé si haut qu'il fut entendu de part et d'autre. Plusieurs coups d'arquebuses furent tirés sur ce soldat et aucun ne l'atteignit; un seul porta dans son chapeau. Il arriva donc, sans coup férir, aux assiégés et les instruisit des nouvelles qui les intéressoient, particulièrement de l'état de l'armée royale, de ce qui s'étoit passé aux états de Blois et des victoires du Roi de Navarre, en Haut-Poitou, tous événements survenus depuis le commencement du siége. Les Protestants apprirent ces particularités avec grande joie, et leur courage en fut d'autant accru.

LXI. Le premier de l'an 1589, jour de dimanche,

chaque parti sembla plus s'occuper des fêtes qui ont lieu ordinairement en cette occasion que d'agir activement contre son ennemi ; mais, dès le lendemain, dans la soirée, les ligueurs déplacèrent leurs canons. Ce ne fut que le mardi que les assiégés qui avoient aperçu le mouvement, virent qu'une batterie étoit pointée avec quantité de gabions à la chapelle St.-Léonard, à environ 200 pas de la courtine, ils aperçurent aussi une autre batterie que l'on établissoit dans un champ au delà de l'étang, vers Guignefolle. Les feux de ces deux batteries devoient se croiser. A midi, quelques coups en furent tirés contre une porte du château, par laquelle on entroit dans le jardin où on remuoit de la terre.

LXII. Le Mercredi, 4 Janvier, à la diane, les assiégés apercevant une batterie prête à battre, furent très-embarrassés parce qu'ils n'avoient devant elle aucuns retranchements, et qu'il étoit presqu'impossible d'y travailler, tant la terre étoit gelée dur. Malgré tout ils y travaillèrent. Pendant ce temps le Gouverneur et les Capitaines s'étoient réunis, pour aviser à ce qu'il y avoit à faire. Quelqu'un ayant proposé, pour retarder l'effet de la batterie, de faire battre une chamade par un tambour, vers la chapelle, sous prétexte d'un échange de prisonniers, cela fut adopté et sur l'heure

on donna un ordre en conséquence. Bientôt on changea unanimement d'avis, par plusieurs raisons et surtout parce que c'étoit donner à croire aux assiégeants qu'on craignoit la canonnade. Malgré tout, le tambour étoit déjà dehors et on l'apercevoit, et peu s'en fallut que ceux qui trouvoient cette conduite repréhensible et qui étoient placés dans la courtine ne tirassent sur lui. Le Gouverneur ayant rappelé ce tambour qui avoit déjà battu et ayant fait tirer pour annoncer que son indication étoit fausse, les deux batteries commencèrent. L'une battoit l'éperon de Beauregard et celui qui regardoit la maison de la Ménagère, au-dessus du portail dont on a déja parlé; l'autre battoit au-dessous de ce même portail. La muraille, quoique très vieille, résista bien plus long-temps qu'on ne l'auroit cru. Depuis une demi-heure après soleil levé jusqu'à un quart d'heure avant son coucher, on foudroya continuellement, et il y eut plus de 800 coups de canons tirés. Ce ne fut qu'au dernier moment qu'on fit deux brèches.

LXIII. Dès midi, les régiments François et Suisses de l'armée royale étoient en bataille pour donner l'assaut, dès qu'il y auroit ouverture. Les assiégés voyant qu'on ne faisoit rien d'abord ne firent pas de grandes dispositions pour recevoir leurs ennemis. Les brèches faites, ils pensèrent avec raison que la nuit étoit trop

prochaine pour que l'assaut fût tenté, d'autant mieux que les trous avoient à leurs flancs deux forts qu'il falloit forcer auparavant. Néanmoins on divisa les hommes valides et disponibles de la garnison, qui ne montoient qu'à 260, tous les autres étant blessés, ou malades dans les cinq forts du dehors et à garder les brèches si on s'y présentoit. Le Gouverneur se chargea de la brèche qui étoit à gauche et d'un trou qu'on avoit fait aux forts battus. Il avoit avec lui 13 à 14 hommes couverts et quelques arquebusiers. Le Baron de Vignolle devoit garder la brèche, au-dessus du portail, avec 5 hommes armés et 15 arquebusiers, comme ce nombre étoit notoirement insuffisant, on lui envoya la Perrine, avec 5 hommes armés.

Dès que les brèches furent praticables, ayant environ 16 pas d'ouverture, tout le gros de l'armée, qui étoit toujours en bataille, se mit en mouvement au grand pas, la tête baissée, passant pardessus l'épaule du fort de Beauregard, qui étoit fort basse et de fort facile accès. Il essuya la décharge des deux forts avec perte de quelques hommes. Malgré la résistance qu'on leur opposa, même avec des piques, les attaquants se rendirent maîtres des deux forts en peu d'heures. Il est à croire qu'ils auroient tenus davantage, s'il y avoit eu plus de soldats à les défendre et sans la mort du jeune Desmarets,

fils de Sablonnière et frère puiné du Capitaine la Vignolle, qui combattoit la compagnie et le fort de Rufigny. Il fut emporté d'un coup de coulevrine, et son frère et ses soldats songèrent dès lors à la retraite.

LXIV. Les assiégeants poursuivant leur victoire, enfilèrent un corridor de la contre-escarpe qui conduisoit au fort de la porte et poursuivirent les gardiens des forts qui se retiroient en combattant. Le Capitaine la Ferrière s'en étant aperçu et voyant que dans le fossé qui étoit plein d'épines la glace portoit, rallia les siens et soutint ceux qui se retiroient, de telle sorte que les ligueurs furent obligés de se retirer avec perte de plusieurs des leurs, qui restèrent sur la place.

LXV. Les gardes des brèches furent alors vivement assaillis et ils résistèrent avec un grand courage. Rien n'y fut négligé, coups de feu, coups de piques, grenades, cercles à feu et coups de pierres. Le combat dura plus d'une heure et l'ardeur des assiégés leur fit revenir quelques hommes qui s'étoient d'abord retirés. La nuit favorisa la retraite des assaillants, qui étoient en désordre, beaucoup furent tués ou se noyèrent dans le fossé de l'éperon de Menage, la glace s'étant rompue sous leurs pieds, les autres laissèrent leurs armes dans le même

fossé ou dans les forts qu'ils abandonnèrent. Cette victoire fut remarquable, car les 50 hommes qui gardoient les deux brèches avoient battu un nombre infini d'assiégeants, particulièrement les corps Suisses. La perte de l'armée royale fut d'environ 300 tués et noyés, et d'un grand nombre de blessés, au nombre desquels étoit le maître de camp Brigneux. Du côté des assiégés, la Perrine fut blessé d'un coup de feu à la tête, dont il mourut bientôt. Le Capitaine Laforêt reçut deux balles aux bras, et Cômes fut aussi blessé. Le Gouverneur courut le plus grand risque, car les siens ayant mis le feu à une grenade pour la jeter dans le fossé, elle retomba entre ses jambes et se creva sans lui faire de mal, ni à ceux qui étoient près de lui.

LXVI. Aussitôt que l'avantage fut déclaré, les fossés furent éclairés par une quantité de flambeaux, tant de la ville que des éperons. Alors les Protestants dépouillèrent les morts et quelques-uns d'eux sortirent même des forts jusqu'au ruisseau qui sépare la ville du faubourg, pour avoir des armes. Les blessés ennemis qui étoient restés dans les brèches furent humainement conduits en ville et bien pansés et traités. Cette nuit fut particulièrement employée à réparer les brèches et à continuer les retranchements dont la terre se jetoit dans ces mêmes brèches avec des fascines. Il fut aussi tiré quelques coups de canon.

LXVII. Le lendemain, le Gouverneur convoqua tous les officiers pour rendre grâces à Dieu de la victoire qu'on venoit de remporter. Puis pendant le reste du jour l'armée royale enterra ses morts. Cependant sur le soir, un de ses tambours apporta une lettre de M. de Palluau, au Gouverneur qui assembla son conseil pour l'ouvrir. Elle portoit que celui qui l'écrivoit avoit le plus grand désir d'avoir une conférence avec l'individu à qui elle étoit adressée pour lui confier des choses qui lui feroient plaisir et qu'il ne pouvoit écrire. La conclusion étoit de demander cette entrevue. L'avis unanime des Capitaines fut qu'on ne pouvoit la refuser, Palluau étant frère puîné du Comte de Caravas, connu pour très-attaché au Roi et à la maison de Bourbon et très-ennemi de la ligue, et d'ailleurs parce que c'étoit un moyen d'apprendre des nouvelles du Roi de Navarre, dont on étoit fort en peine et d'autres particularités. Sur cela, le lendemain Palluau, accompagné de la Grange, Capitaine dans le régiment du Comte de Grandpré, se présenta à l'éperon du fer à cheval, à 20 pas des contre-escarpes, et eut un entretien avec le Gouverneur. Pendant ce temps, deux pièces de canon, qui s'étoient fait entendre dès la pointe du jour, recommencèrent à battre. A midi on renforça cette batterie de 3 pièces et le feu continua jusqu'au soir, de sorte qu'il fut tiré plus de 150 coups de canons. Deux soldats furent

tués, l'un appelé Dubourg, de la compagnie du Baron de Vignolle, fut fort regretté. Il étoit connu comme un modèle de valeur, de discipline, de piété et de vertu.

LXVIII. Duplessis-Gesté, revenu de la conférence où il étoit assisté de d'Ajomont, rapporta au conseil que Palluau lui avoit dit que M. de Nevers étoit résolu de pousser le siége jusqu'au bout, sans rien épargner, pour parvenir à la reddition de la place; que l'obstination des assiégés étoit préjudiciable aux intérêts du Roi de Navarre; que le Roi avoit déclaré la guerre à la ligue et tenoit Orléans assiégé par la citadelle dans laquelle étoit le Maréchal d'Aumont et vouloit même se servir des forces du Roi de Navarre contre les ligueurs; qu'il n'y avoit donc plus lieu à tenir davantage dans une place où l'on avoit acquis assez d'honneur, surtout lorsqu'on manquoit de tout. On finissoit par offrir au Gouverneur et aux gens d'armes, leurs armes, chevaux et bagages, et aux soldats leurs armes et bagages, avec garde pour les mener partout où ils le voudroient, sous les ordres du Comte de Grandpré, du Baron de Palluau et de Bastenay, Capitaine de cent chevaux légers. Enfin, on donnoit huit jours pour avertir le Roi de Navarre de la capitulation, et au cas où sa Majesté ne donneroit secours aux siens par armes ou gain de bataille, le Gouverneur ou les siens se seroient

obligés de remettre la place, aux conditions de ladite capitulation.

LXIX. Il y eut beaucoup d'allées et de venues par suite de cette proposition. La matière délibérée au conseil de la place, on goûta beaucoup les offres volontaires que faisoit le Duc de Nevers de donner huit jours pour avertir le Roi de Navarre, ce qui fit croire qu'il n'étoit pas en position de secourir les assiégés, seul espoir qu'ils eussent, ne pouvant résister si on les pressoit davantage. On résolut donc d'accepter une capitulation si avantageuse, et le Capitaine Robinière, fut envoyé pour l'arrêter, le Vendredi au soir, et le Samedi 7, la trêve fut accordée, les hostilités cessèrent et des otages furent échangés. Robinière partit avec un trompette de M. de Nevers pour aller près du Roi de Navarre. Le Gouverneur, pour parer à tout, empêcha les siens de sortir de la ville et ne permit à aucun des assiégeants d'y entrer. Il continua à faire faire bonne garde aux brèches, tant le jour que la nuit, mangeant et couchant toujours là, quoiqu'il y fût bien mal.

LXX. Le Mercredi suivant, le Capitaine Robinière revint accompagné de la Rinville, auquel M. de Nevers permit d'entrer à la Garnache, avant de s'en retourner. Les assiégés apprirent par eux, que le Roi de Navarre s'étoit mis en route pour

LXXIV. Cependant Le Duc de Nevers faisoit le siége de la Garnache, et le Roi de Navarre croyoit que cette place tiendroit assez pour lui donner le temps de faire un beau fait d'armes, avant d'aller secourir les assiégés. C'est ce qui le détermina à faire une tentative sur Niort qu'il pensoit devoir réussir, d'autant plus que Duplessis-Mornay avoit fait préparer des échelles, des pièces d'artifices et tout ce qu'il falloit pour donner un assaut au besoin ou mieux que cela, agir par surprise.

Le Prince disposa, pour cette entreprise, de Capitaines braves et expérimentés, comme Saint-Gelais, d'Harambure (1), Parabère (2) et autres. Une nuit de la fin de Décembre 1588, les hommes et les choses arrivèrent la nuit après le coucher de la lune sur les murs de la place. On descendit les échelles dans le fossé et le petard fut attaché et la sentinelle, qui avoit entendu du bruit et s'étoit allarmée, commença à croire que ce n'étoit rien, ainsi que les soldats du corps de garde dont la porte fut bientôt refermée. Ce fut alors que l'escalade eut lieu, que la sentinelle fut surprise et jetée dans le fossé

(1) D'Harambure eut un œil crevé à l'attaque de Niort, et ce fut par suite de cet accident qu'Henri IV ne l'appela plus que son *borgne*.

(2) De la maison Baudean de Parabère qui eut long-temps le gouvernement de Niort. On voit, dans l'église de Notre-Dame, de cette ville, un monument funéraire élevé à des membres de cette famille.

et les hommes du corps de garde surpris et désarmés. Le petard fit bientôt ouvrir la porte du ravelin, et le bruit donna l'alarme. L'autre petard ne produisit pas tant d'effet sur la seconde, mais fit cependant un trou, par lequel passèrent St. Gelais, Parabère et certain nombre de Gentilshommes et de soldats. D'un autre côté, ceux qui étoient entrés en ville par escalade, marchoient par bande serrée dans les rues en forçant les habitants d'éclairer. Arrivés à la halle, ils trouvèrent des habitants qui les repoussèrent et blessèrent d'Harambure. Mais St. Gelais et Parabère arrivèrent à leur secours, et après plusieurs engagements où Malicorne, aidé de bon nombre de Gentilshommes, notamment de Pont-Courlay et de la Rochejaquelein frères (1), furent forcés de se retirer dans le château. Les assaillants, maîtres des bonnes positions de la ville, attendirent le jour pour en finir et surtout pour piller. A 9 heures du matin, les Protestants firent sommer Malicorne de rendre le château et, privé de ses canons, qui étoient en ville, il accepta. Sur cela, on dépêcha auprès du Roi de Navarre, qui arriva en toute diligence, le Jeudi 29 Septembre, il accueillit très-bien Malicorne, à qui il permit d'emporter tout ce qu'il voulut.

(1) Vigonrot du Pont-Courlay, et Duvergier de la Rochejaquelein étoient frères utérins. Les descendants du premier devinrent ducs de Richelieu, par suite d'un mariage avec la nièce du Cardinal, premier ministre, et l'on sait quel rôle brillant ont joué les membres de l'autre famille, dans les guerres vendéennes !

On trouva, dans la place, de bonne artillerie et beaucoup de bleds, qui servirent à approvisionner les autres places du Poitou. Le Roi de Navarre donna le commandement de la ville à S.t Gelais, et la garde du château à Parabère.

La prise de Niort entraîna la reddition de S.t-Maixent et de Maillezais.

LXXV. Alors le Roi de Navarre jugea que le temps pressoit pour aller faire lever le siége de la Garnache, et il s'achemina de ce côté avec une partie de son armée. Partant de S.te-Hermine, il laissa la conduite de ses troupes à Duplessis-Mornay et voulut faire à pied une partie du reste de la route, soit pour chasser, soit à cause du grand froid qu'il faisoit et pour se délasser. Quoiqu'il en soit, il paroît qu'après s'être arrêté pour dîner, après quelques lieues de marche, au Champ-Saint-Père, il y fut saisi par une grosse fièvre, le 9 Janvier 1589. Duplessis, averti de cela, accourut et fit transporter le Prince au château de la Mothe-Freslon, appartenant à un Gentilhomme du nom de Buor (1). Là, on l'engagea à se mettre au lit,

(1) La Mothe-Freslon est un ancien château de la commune du Champ-S.t-Père, qui a été possédé long-temps par la maison de Buor et qui, en dernier lieu, appartenait à la famille Surineau de la Menolière. Je vais indiquer les possesseurs de la Mothe-Freslon, vers l'époque où Henri de Navarre y fit un séjour assez long. René Buor, Seigneur de la Mothe-Freslon, fut marié à Péronne Mauclerc; Jacques Buor, leur fils, aussi Seigneur de la Mothe-Freslon,

ce qu'il ne voulut pas d'abord, croyant que ce n'étoit qu'une simple douleur. Le mal ayant beaucoup augmenté pendant la nuit, on reconnut que c'étoit une pleurésie, et les symptômes parurent allarmants. Le Prince avoit laissé à Niort Dortoman, son premier médecin, pour soigner d'Harambure, qui avoit eu l'œil traversé d'un coup de feu et il n'avoit avec lui que son chirurgien, nommé Martel (1). Dans une telle occurrence, Mornay fut fort embarrassé, mais d'après l'avis du chirurgien et l'expérience qu'il avoit de la maladie dont le Roi étoit attaqué, pour l'avoir eue deux fois dans sa vie, il prit sur lui d'ordonner une saignée, pour empêcher le mal d'aller plus avant. Malgré tout, il fut dans de grandes angoisses jusqu'à ce que le médecin Dorthoman, étant arrivé approuva le régime et ajouta même que s'il avoit été là au début de la maladie, il auroit fait tirer plus de sang qu'on n'en avoit extrait.

épousa Julienne du Plessis-Muette, et de ce mariage vint Mathurin Buor, encore Seigneur de la Mothe-Freslon, qui fut marié, en Avril 1574, avec Jeanne de Caradeux ou de Caradreux, fille du Seigneur d'Asson et de Pellouaille. Ce fut Mathurin Buor qui reçut le roi de Navarre à la Mothe-Freslon, lorsqu'il allait au siége de la Garnache, et comme ce prince avait auparavant logé dans ce château, il eut tout naturellement l'idée de s'y faire transporter, lorsqu'il se trouva malade au bourg du Champ-S.t-Père. On a fourni, sur la première réception de Henri de Navarre, à la Mothe-Freslon, des renseignements inexacts et que je rectifierai quand je m'occuperai spécialement des châteaux du Bas-Poitou.

(1) Martel, chirurgien assez distingué, était né dans la ville d'Alençon, en Normandie.

LXXVI. La nouvelle de cette maladie fut communiquée aux églises protestantes de toute la contrée, en les engageant à faire des prières pour le rétablissement d'Henri de Bourbon ; elle parvint à la Rochelle, dans la soirée du 13 Janvier et le peuple en fut instruit de suite, par le son de la cloche. A l'instant tous les temples furent remplis de personnes de tout sexe et de tout âge qui venoient implorer l'Eternel, pour un si bon Prince(1); il en fut de même, dans les autres lieux où il y eut aussi des prières publiques, et la douleur étoit empreinte sur le visage de tous les hommes de la nouvelle croyance (2).

LXXVII. Le bruit de la mort du Prince parvint même en cour, mais il fut bientôt démenti. Henri courut réellement des risques pour sa vie à la Mothe-Freslon, et il montra la plus grande résignation, en même temps qu'il donnoit des ordres pour les affaires de son parti qui devoient être transmis au loin. Enfin grâces aux bons soins qui lui furent donnés par son hôte et les membres de sa famille, et par les personnes de sa suite, il fut bientôt

(1) « Le 13 Janvier (1589), dit Arcère, on fut informé à la Rochelle du danger où il se trouvait. Ce fut alors principalement que se développa ce fond d'amour et d'attachement que tout le monde avait pour lui ; ce funeste accident causa un deuil universel. On courait en foule dans les temples, les larmes et les gémissements se mêloient au chant des psaumes. »

(2) Les courriers et même les personnages de marque qui arrivaient à la Mothe-Freslon, pour savoir des nouvelles du roi de Navarre, étaient extrêmement nombreux. On peut dire que toute la France Protestante avait alors les yeux fixés sur un petit château à tourelles du fond du Bas-Poitou.

hors de danger et s'achemina promptement vers une heureuse convalescence.

LXXVIII. La nouvelle de la reddition de la Garnache, que sa maladie l'avoit empêché de secourir, chagrina particulièrement le Roi de Navarre, au moment où il étoit presque rétabli, mais où il se trouvoit bien foible encore. Tout-à-coup un autre événement d'une grande importance vint lui faire distraction; car il apprit la mort de Cathérine de Médicis, la reine-mère. C'étoit à l'instant où il se disposoit à retourner à la Rochelle et il s'y rendit, en effet, malgré qu'on lui conseillât de différer encore son départ de la Mothe-Freslon (1).

LXXIX. L'armée du duc de Nevers, après l'occupation de la Garnache, sembloit devoir demeurer maîtresse de tout le Bas-Poitou. Il n'en fut cependant pas ainsi, car un événement étranger vint bientôt la dissoudre. On veut parler de la mise à mort du Duc de Guise, qui eut lieu à Blois, pendant la tenue des états et d'après l'ordre du Roi,

(1) « Le roi de Navarre, dit encore l'historien de la Rochelle, après avoir essuyé tous les dangers d'un mal redoutable, recouvra la santé; il était en convalescence, lorsqu'il se fit transporter à la Rochelle Le plaisir de le revoir fit succéder à la douleur les plus vives démonstrations d'une tendresse respectueuse. Dans ces circonstances, on venait d'apprendre la mort de la reine-mère, événement qui ne fit pas sur les esprits la même impression qu'avait produite la maladie du Roi de Navarre. Les Rochelais avaient toujours regardé cette reine comme leur ennemie, persuadés que tous les coups lancés si souvent contr'eux, étaient partis de sa main. »

le 23 Décembre 1588. En effet, aussitôt que cette nouvelle fut sue dans l'armée royale, ceux qui en faisoient partie et qui passoient pour ligueurs prononcés, s'empressèrent de se retirer dans les lieux où ils crurent être plus en sûreté. La désertion devint bientôt générale, et M. de Nevers, craignant d'être attaqué dans le pays où en dernier lieu il avoit obtenu des succès, se porta avec les forces qui lui restoient et son artillerie, du côté de Blois, pour soutenir le Maréchal d'Aumont. Il ne tarda pas ensuite à se retirer chez lui à Nevers. Le Bas-Poitou fut donc de la manière la plus heureuse et la plus inattendue, délivré d'une armée qui le ravageoit. Les Protestants en rendirent de grandes actions de grâces à Dieu et considérèrent ce changement subit comme un miracle.

LXXX. Ainsi finit la *Guerre des trois Henri*, dont l'un des chefs, Henri de Lorraine, Duc de Guise avoit été assassiné par ordre d'Henri III et ainsi qu'on a vu, aux états de Blois. Mais d'autres grands évènements advinrent et notamment on l'a vu déjà, Cathérine de Médicis, qui avoit ourdi tant de manœuvres et fait faire tant d'actes si peu François aux Rois ses enfants, venoit de mourir à Blois, le 5 Janvier 1589. Elle ne laissoit plus qu'un fils, Henri III, qui fut bientôt réduit pour sauver sa couronne, à s'unir avec son cousin et beau-frère Henri, Roi de Na-

varre. Tous les deux étoient à S.t-Cloud, assiégeant Paris, lorsque Henri III fut assassiné le premier Août suivant, par un moine. Alors le seul survivant des *trois Henri*, le Roi de Navarre, fut ainsi Henri IV, Roi de France, pour ceux qui étoient vraiment François qu'ils fussent Catholiques ou Protestants. Néanmoins les ligueurs proclamèrent pour leur Roi le Cardinal de Bourbon, oncle du Roi de Navarre. Celui-ci fit arrêter son oncle et le fit conduire à Maillezais, sous la garde de d'Aubigné. Là, la maladie du Prélat empira et, pour jouir d'un meilleur air, on le fit transférer à Fontenay-le-Comte, où il mourut le 10 Mai 1590 (1).

C'étoit en Bas-Poitou, où l'heur du Roi de Navarre avoit commencé et ce fut là où il s'acheva, par la mort de son foible compétiteur au trône.

(1) La dépouille mortelle du Cardinal de Bourbon, le *Charles-Dix* de la ligue, fut inhumée dans l'église de S.t-Nicolas de Fontenay-le-Comte, avec une modeste inscription. Cette église, convertie en magasin à fourrage pendant la révolution, a été incendiée et son clocher s'est écroulé. Lorsque je fis faire, comme conservateur des monuments historiques, il y a quelques années, des fouilles à S.t-Nicolas de Fontenay, pour rechercher les restes du Cardinal de Bourbon, je ne pus rien découvrir, et il y a lieu de croire, d'après cela, qu'un vil spoliateur a violé cette sépulture, pour s'en approprier le cercueil de plomb. Je renverrai, pour de plus amples détails, sur cet oncle et ce compétiteur d'Henri IV, à mon *Histoire de la ville de Fontenay-le-Comte*, qui doit faire partie de la collection historique de localité que commence ce volume.

FIN

DE LA CHRONIQUE DE LA GUERRE DES TROIS HENRI.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE des Archives Historiques du Bas-Poitou, page *v*.

INTRODUCTION aux Chroniques Fontenaisiennes, page *vij*.

I. Impulsion donnée pour l'impression des documents historiques originaux et importance de ces documents... *Ibid.* II. Projet de publication de ces mêmes documents, en ce qui concerne le Bas-Poitou. Travail relatif au Langon. *ib.*. III. Caractère particulier à la *Chronique du Langon*, les détails relatifs aux institutions municipales, dans les campagnes, étant à peu près inconnus *ib.*. IV. Importance de ces détails. *viij*.. V. De plus, la Chronique du Langon présente presque toute l'histoire du marais méridional du Bas-Poitou. *ib*. VI. Indication des auteurs de ce document et jugement porté, par l'auteur de la *Statistique de la Vendée*, sur l'importance de la première partie de ce travail.. *jx*. VII. La seconde partie est très-curieuse pour les détails relatifs aux guerres de religion, dans le Bas-Poitou... *x*. VIII. Mérite de la *description du département de la Vendée*, par M. Cavoleau, et nécessité, pour compléter, en cette partie, la *Chronique du Langon*, de rapporter ce que cet administrateur dit d'historique, relativement au marais méridional... *ib*. IX. Les canaux de Moricq et de Luçon sont les premiers creusés... *ib*. X. Ouverture, en 1217, du canal des Cinq-Abbés... *xj*. XI. Origine inconnue, mais très-ancienne, de l'étier de Chaillé, de l'étier du Morillon et de l'acheneau de la Tranchée.. *ib*. XII. Etablissement, d'après l'historien du Langon, du canal et de la levée de l'Anglée. *ib*. XIII. D'après la même chronique, les eaux trop resserrées par le bot de l'Anglée inondant les Loges de Fontenay, les habitants de ce faubourg vont rompre cette

chaussée et les marais redeviennent à leur premier état. Sur cela, les communes riveraines, privées de fourrages, en réfèrent au roi Philippe-le-Hardi... *xj*. XIV. Sur le rapport de commissaires délégués par l'autorité royale, on arrête l'ouverture de l'*Acheneau-le-Roi*, qui est creusé, en 1283, par les habitants de plusieurs communes des environs... *xij*. XV. En 1331 se fait un autre canal, partant du Langon et portant ses eaux dans la Sèvre Niortaise, près de Marans. *ib*. XVI. Neuf autres canaux conduisent à la mer, les eaux de la partie la plus occidentale du bassin, formée par le marais méridional. *xiij*. XVII. Etablissement, par suite de ces travaux, d'un système complet d'écoulement des eaux, dans la partie occidentale du bassin de la Sèvre Niortaise, et ayant pour but, non un desséchement assez complet pour la culture des céréales, mais bien pour une grande production de fourrages. Néanmoins sous François I.er, tous les canaux se trouvent comblés; les guerres de religion empêchent de remédier au mal et c'est seulement au milieu du XVII.e siècle qu'on procède de nouveau au desséchement du marais méridional. *xiij*. XVIII. Intérêt qu'offrent les particularités de ces desséchements, extraites en grand partie, de la chronique du Langon. *xjv*. XIX. *Chronique des Guerres civiles en Bas-Poitou*, de 1574 à 1576. *ib*. XX. Esprit dans lequel Pierre Brisson a écrit cet ouvrage. *xv*. XXI. On y trouve de grands détails sur la conspiration de la Haye et sur les guerres de religion. *xvj*. XXII. Notice sur Pierre Brisson. *xvij*. XXIII. Détails de parenté sur cet écrivain. *ib*. XXIV. Personnages importants fournis par cette famille. *xviij*. XXV. Indication de deux membres de cette même famille qui se sont fait remarquer par leur pieuse générosité. *ib*. XXVI. *Chronique de la Guerre des trois Henri, en Bas-Poitou*, faite par un anonyme, sur les travaux d'auteurs connus. *xx*. XXVII. Les trois chroniques réunies forment un corps d'histoire complet, pour les origines des marais et les guerres de religion, en Bas-Poitou. *ib*. XXVIII. Si elles intéressent Fontenay, elles ont trait aussi à des faits relatifs à beaucoup d'autres localités de la contrée. *ib*. XXIX. Elles con-

tiennent en outre des détails sur un grand nombre de familles du pays. *xx.*

CHRONIQUE d'une Commune Rurale de la Vendée (Le LANGON près Fontenay-le-Comte.)

LIVRE PREMIER.

Origine du Langon et son Histoire, jusqu'au commencement des Guerres de Religion.

I. L'auteur du livre au lecteur, *p.* 1... II. Quelques mots sur les origines du Poitou en général et du Langon en particulier. Cercueils en pierre. — Retraite de la mer qui a formé le marais méridional du Bas-Poitou. — Amas d'huîtres. — Ancien château et restes de construction au Langon. — Ancienne ville de *Langue* et sa ruine, 3... III. Un mot sur Mouzeuil, 7... IV. De l'origine de Luçon et de Saint-Michel-en-l'Herm, 8... V. Domination des Romains et moyen par eux employé, pour connaître instantanément les révoltes de leurs Provinces. — Restes présumés de leurs excès au Langon et de la destruction de l'ancienne ville de *Langue*. — Anciennes salines. — Retrait de la mer, 9... VI. Limites de la paroisse du Langon, 16... VII. Droits féodaux. — Etablissement du bot et acheneau de l'Anglée, 18... VIII. Erection du Pontreau du Poiré et commencement des Loges de Fontenay. — Chaussées détruites et inondation. — Construction de l'Acheneau-le-Roi (1283). — Visite des marais de 1442, 20... IX. Introduction du christianisme en Poitou, 24... X. Construction d'églises au Langon. — Devoirs et droits du Prieur et du Curé. — Aumônes. — Relique de Saint Blays; querelle faite à un curé à son occasion et moyen qu'il emploie pour se tirer d'affaire. — L'Eglise paroissiale étant profanée, on revient à celle du prieuré. — Réparations qu'on y fait, 25 .. XI. Mortalité en Poitou et notamment au Langon, en 1502, 29... XII. Obligations du Curé du Langon. *Ib*... XIII. Le Langon

relevait de la baronnie de S.te-Hermine. — Les habitants du Langon assujétis au guet du château de S.te-Hermine. — Exécution pour la taxe du guet et enfant noyé, par suite, dans son bain. — La paroisse plaide au parlement et la taxe est supprimée, en 1384, 30... XIV. L'auteur a vu un rôle pour le guet de 1380. — La famille Seguinot et sa longévité. — Extrême piété d'un de ses membres et ses propos, 31... XV. Nouvelle tentative, en 1518, pour ramasser la taxe du guet. — Une émeute éclate. — Le bon Seigneur et la bonne Dame du Langon, protecteurs des habitants de cette paroisse, 33... XVI. Mort du bon Seigneur, en 1525. — Second mariage de la veuve, qui meurt bientôt elle-même et laisse le Langon à l'un des fils de son second époux, en 1527, 33... XVII. Le cher temps de trois ans, 1528, 1529 et 1530. — Famine épouvantable, 33... XVIII. Naissance de l'auteur (Antoine Bernard), en 1528. — Premier établissement des foires du Langon, par François I., en 1530. — Construction d'une halle par le Seigneur. — Il fait faire aussi un Acheneau pour aller du Langon à Marans, 36... XVIII. Le Seigneur du Langon veut attenter aux priviléges des habitants, pour leur marais. — Ceux-ci résistent et indiquent les monastères où sont leurs titres. — Le Seigneur et les principaux habitants vont au monastère de Moureille où les titres sont vérifiés. — Traité entre le Seigneur et les habitants, pour la maintenue des priviléges des habitants. — Continuation de l'Acheneau. — On fait plusieurs copies de l'accord. — Réflexion sur la conduite des gens de justice. — Malheur des Langonnais, 37... XIX. Parachèvement de l'Acheneau. — Droit perçu sur les chargements de charrettes étrangères. — Le Seigneur obtient du Roi François I, le droit de coutume, 40... — XX. Indication de plusieurs Seigneurs du Langon et de leur descendance, 41... — XXI. Etat complet de prospérité du Langon, après le parachèvement de son Acheneau. — Nouvelle indication de Seigneurs. — La seigneurie mise en ferme. — Les habitants refusent de payer au fermier

les droits pour les foires et ces foires finissent par se réduire à presque rien, 42... — XXII. Mort de beaucoup de personnes au Langon, 44... — Echange du Langon faite avec un Gentilhomme du Berry, à manteau rouge. — Contr'échange. — Procès. *Ib.*

LIVRE DEUXIÈME.

Depuis le commencement des Guerres de Religion, jusqu'à la paix de Longjumeau, en 1568.

I. Luther comparé à Bérenger. — Jean Calvin. — Ses sectaires s'efforcent de saccager, ruiner et détruire les établissements et édifices catholiques. — Guerres civiles, 47... II. Insurrection calviniste de Fontenay, la Châtaigneraye et autres villes ou bourgs du Bas-Poitou, qui se porte sur Luçon. — Pillage de la cathédrale de cette ville (3 Avril 1562), 51... III. Dévastation des églises de Nalliers, Mouzeuil et le Langon (1.er Mai 1562.) — Dévastation des églises de Fontenay-le-Comte et des environs (24 Juin 1562), 53... IV. Position religieuse du Langon et nouvelle dévastation des édifices de cette localité, le samedi de la Fête-Dieu 1562, 55... V. Autres dévastations, dans l'église du Langon, le 1.er Juin 1562. — Fontenay tenu par les Protestants, 56. — VI. Les Protestants reviennent armés au Langon et parachèvent la destruction des choses relatives au culte. — Le curé se sauve. — Les novateurs se portent sur Chaillé-les-Marais, 57... — VII. Le Roi envoie ses forces dans l'Ouest et le Duc de Montpensier, à Angers, fait pendre les chefs des révoltés, 58... — VIII. Un riche habitant du Gué-de-Velluire, noyé par ses faucheurs, 59... IX. Grande Cène du protestantisme à la Rochelle (en Juin 1562), où il se trouva plus de 40,000 personnes. — A la suite pillage des églises de cette ville, *ib*... X. Chants des catholiques et réponses des protestants dans l'église du Langon, 60... XI. Petite assise du Langon, tenue par la Dame du lieu, 61... XII. Reprise du culte au Langon. — Fontenay

soulèvement aux protestants, *ib.*... Attaque de St.-Michel-en-l'Herm, par les protestants. — Position de Fontenay, 62... XIV. Prise de Poitiers par les protestants, 64... XV. Reprise du culte catholique à Fontenay et au Langon, *ib.*... XVI. Le Maire de Poitiers pendu, pour avoir laissé surprendre sa ville, 65... XVII. Chute d'une partie des murailles de la Rochelle, pour faciliter l'entrée des protestants, *ib.*... XVIII. Le Roi en personne reprend Bourges, sur les protestants, *ib.*... XIX. Poursuite contre ceux qui avaient dévasté l'église du Langon et rétablissement des autels de la même église, 66... XX. Arrivée d'une compagnie de M. du Lude à Fontenay et dans les environs. — Les habitants de Mouilleron-en-Pareds se révoltent contre elle. — Combat meurtrier, *ib.*... XXI. Tentative infructueuse de la Rochefoucault, pour entrer à la Rochelle, *ib.*... XXII. Arrivée de 200 hommes de troupes au Langon. — Ils se retirent, sur la crainte de la venue de S.te Gemme, après avoir saisi les meubles des protestants et emmené un d'eux, 67... XXIII. Marché tenu à Fontenay, dans la prairie et foire de St. Venant, hors de ville, 69... XXIV. Mort de Jacques d'Escoubleau, Evêque de Maillezais, *ib.*... XXV. Arrivée du Duc de Montpensier à la Rochelle, *ib.*... XXVI. Exercices religieux au Langon, 70... — XXVII. Assassinat commis par un homme du Langon, et sa punition, *ib.*... XXVIII. Crime commis par un Langonnais, poursuites, condamnation et supplice, 72... XXIX. Le Roi assiége et prend Rouen, 73... XXX. Mort d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, *ib.*... XXXI. Mort d'un Seigneur du Langon, 74... XXXII. Pillage à Marsais et à St.-Cyr-des-Gâts. — Assassinat du Seigneur de Bazôges et second mariage de sa veuve, *ib.*... XXXIII. Assassinat du duc de Guise, par Poltrot, 75... XXXIV. Fait du Capitaine Chesnet, à la Rochelle, 76... XXXV. Entreprise des protestants sur Pouzauges, l'Hermenault et le Langon. — Prise du château des Moutiers-sur-le-Lay et outrages envers le Clergé, *ib.*... XXXVI. Prix du blé en Bas-Poitou, en mars 1563, 78... XXXVII. Paix

conclue à Amboise et publiée à Poitiers, *ib*... XXXVIII. Adjudication de la Seigneurie du Bois-Lambert.—Indication détaillée de ce qu'était alors une terre noble en Bas-Poitou. — Décès de divers personnages au Langon, 80. XXXIX. Jugements et exécution à mort, dans cette localité, 81... XL. Arrivée d'une compagnie d'arquebusiers à cheval au Langon.—Mort de deux Seigneurs du pays, 82... XLI. Le Comte du Lude fait cesser le prêche à Fontenay. — Décès d'Anne de la Roche, Dame du Langon et mort d'un criminel, 83... XLII. Hiver rigoureux de 1564 — 1565. — Grande crue des eaux au dégel et désastre à Fontenay. — Grande cherté du foin, 84... — XLIII. Le Roi va à Bordeaux et à Bayonne, et revient à la Rochelle. — Son entrée en cette ville et ce qui se passe, à cette occasion. — De là, ce Prince passe par Niort et se rend à Beaupreau, 85... XLIV. Arrestation de mauvais garnements, leur jugement et exécution. — Par qui sont faits les frais de poursuites, 88... XLV Orage de la Madelaine 1566, et les désastres qu'il occasionne dans divers lieux, 91... XLVI. Grands jours tenus à Poitiers. — Les Protestants se lèvent et marchent sur cette ville et les Magistrats des grands jours se retirent à Paris. — Les réformés entrent à St.-Denis-en-France et, plus tard, a lieu un assaut dans lequel le Connétable est blessé à mort, 94... XLVII. Le Comte du Lude réunit l'arrière-ban du Poitou.—Combat de Puy-de-Serre, 94... XLVIII. La Roussière arrête un ministre et les protestants vont, par représailles, saccager sa maison. — Terreur panique d'un parti de réformés, 95... XLIX. Ordre donné à Fontenay de saisir les biens des réformés et mise à rançon au Langon, 97 .. L. Le Comte du Lude donne commission, pour faire montre des habitants des baronnies et chatellenies de Sainte-Hermine, la Chaise-le-Vicomte, etc. Pendant ce temps les Protestants vont dévaster l'église du Langon, puis celles de Mouzeuil et de Nalliers. — Mauvais traitements qu'ils font subir aux Prêtres. — Fait de la tour du Garrot, à la Rochelle, 98... LI. Les réformés

sortent de la Rochelle et de Marans et vont vers le Gué-de-Velluire et au Poiré, enlevant tous les meubles des catholiques. — Ils se dirigent ensuite sur Luçon où ils dévastent la cathédrale et les autres églises, 101... LII. Le Comte du Lude sort de Niort et tue 4 à 500 protestants. — Montluc les bat aussi, vers Marennes. — D'un autre côté, les réformés s'emparent de Montaigu et vont brûler Moureuille. — Message singulier à la Rochelle, de la part de la cour, 104.. LIII L'église de Sainte-Gemme est saccagée, 105... LIV. Courses du Comte du Lude en Saintonge. — Levée de pionniers et mouvements vers Marans. — La garnison protestante de Montaigu dévaste les églises des environs, 106... LV. Montluc arrive à St.-Jean-d'Angély et soumet sans difficulté les îles de Saintonge, sauf l'île de Ré qui est prise de force, 107... — LVI. Marans encore assailli. — Incendie des Eglises de Pouillé et Petosse par les protestants. — Petit combat de Bourgseguin, 108.

LIVRE TROISIÈME.

Depuis la pacification de 1568, jusqu'au massacre de la St. Barthélemy, en 1572.

I. Paix faite à Paris, le 27 mars 1568, et publiée à Fontenay, le jeudi absolu. — La Rochelle ne veut recevoir garnison de la cour. — Puis une nouvelle levée de boucliers a lieu et Fontenay est pris, en août suivant, par les protestants, 109... II. Faits relatifs à Nicolas Moquet, ancien Curé du Langon. — Les protestants, l'ayant fait prisonnier, le conduisent au château des Moutiers sur-le-Lay, où ils le font mourir d'une manière cruelle, 112... III. On fait tomber les voûtes des églises de Fontenay. — Siége de l'église et du fort de St-Michel-en-l'Herm, 114... IV. Le Prince de Condé est à la Rochelle et tout le pays est couvert de gendarmes catholiques. — Prise de Niort et d'Angoulême, par les protestants, 114... V. Somme considérable exigée des Rochelais, par le Prince de Condé. — Il fait établir un grand impôt

à Fontenay. — Derniers méfaits, dans l'église du Langon, 118. VI. Prise de Pons, par le Prince de Condé, 118... VII. Le curé du Langon est mis à rançon, 118... — VIII. Descente des catholiques de Saint-Michel-en-l'Herm à Champagné, 119. IX. Le duc d'Anjou défait vingt cornettes de cavalerie protestante, vers Poitiers. Autre avantage remporté vers Sainte-Neomaye, 119. X. Le prince de Condé fait lever les tailles, pour son compte, à Fontenay. Il se retire vers Chinon et Saumur, 120... — XI. Jean de Pons, seigneur du Langon, obtient l'autorisation de faire réparer l'Acheneau-le-Roi et celui allant du Langon à Marans; travaux faits en conséquence, 120... — XII. Siége et prise de Saint-Michel-en-l'Herm, par les Protestants. Carnage qui en est la suite. Ruines de l'Abbaye et pertes des titres, pour les priviléges des paroisses, 121... — Marche du prince de Condé, de Saumur sur Thouars, Niort et Saint-Jean-d'Angély, allant vers le duc d'Anjou, en laissant garnison à Niort et Fontenay, 122. — Bataille de Jarnac, mort du prince de Condé et quatrain fait sur lui, 121. — XV. De Bournezeau, seigneur du Landreau, de protestant qu'il était, se fait catholique. Il va assiéger Tiffauges et Montaigu qu'il prend. Les Protestants réunis, pour secourir cette dernière place, n'étant arrivés à temps, se portent sur le château de Bournezeau où ils délivrent plusieurs prisonniers, notamment le Procureur du Roi de Fontenay, 121... — Rude hiver de 1568 — 1569. Les blés et les légumes gèlent, 126... — XVII. Les Protestants de Marcuil et d'ailleurs se réfugient à Fontenay, leur forteresse. D'Andelot y arrive, fait occuper l'Hermenault, et enlever les cloches et les blés, dans tout le pays. — Mort de d'Andelot, 126... XVIII. L'auteur est pris et rançonné, 127... XIX. Le Comte du Lude, assiége Niort que Puyviaud vient secourir. — Après l'ouverture de brèches et grande perte d'hommes, le siége est levé. — Marche de l'armée du Duc d'Anjou en Haut-Poitou et Limousin, *ib*... XX. Pionniers levés sur la juridiction de Fontenay, de l'ordre des Princes protestants, 129.. XXI. Tentatives infructueuses des réformés pour prendre

Poitiers ; ils s'emparent de Lusignan et de St.-Maixent. — D'un autre côté, du Landreau surprend Rochesservière, de nuit, *ib*... XXII. Les biens des établissements ecclésiastiques du Langon sont criés et adjugés, par l'ordre des Princes, 130... XXIII. Siége de Poitiers par l'Amiral Coligny; il est levé, *ib*... XXIV. Complot pour livrer Nantes aux novateurs, mais il est découvert et demeure sans effet, 131.... XXV. L'armée du Roi de Chatellerault va vers Mirebeau. — Bataille en la plaine de Crom, entre Moncontour et Saint-Jouin-de-Marne, où les réformés sont défaits, avec grande perte. — Prise du château de la Grève, par les catholiques, 132.... XXVI. Capitulation de Niort. — Escarmouche près de Fontenay, qui est ensuite abandonné par les Protestants, et Puygaillard s'y établit. — Marche de l'armée du Roi vers la Saintonge, *ib*... XXVII. Mort de Pierre Bernard, fils de l'auteur, et circonstances de sa vie édifiante, 134... XXVIII. Montsereau, Gouverneur de Fontenay, pour le Roi, et ce qu'il fait pour s'assurer du pays. — Sansay, prend Beauvoir-sur-Mer et la Garnache, et le Comte du Lude assiége Marans qu'il prend, en Novembre 1569, 136... XXIX. Siége de Saint-Jean-d'Angély et mort de Martigue, Seigneur des Essarts: la place se rend. — Occupation de l'Ile-de-Ré. — Le Roi va devant Saintes qui ouvre ses portes. — La Rochelle continue à résister et Charles IX, s'étant d'abord dirigé sur Poitiers, vient à Coulonges-les-Royaux, où réside la cour, les derniers jours de 1569, 138... XXX. Pillage commis au Langon et dans les paroisses voisines, par les compagnies placées à Marans, 139... XXXI. Grand bruit de la paix. — Ceux de la Rochelle députent vers le Roi qui était à Angoulême et les députés passent et repassent par Fontenay. — Mort de la Rivière, Gouverneur de Marans, remplacé par le Capitaine Chaperon, 140... XXXII. Marans, pris par les réformés, ils se portent sur les Sables-d'Olonne, dont ils s'emparent et font le du Landreau prisonnier, 141... XXXIII. Les protestants bâtissent un fort au Langon, et les catholiques se fortifient à

Fontenay. — Ceux-ci se portent sur le Langon, dont ils s'emparent — Leur attaque inutile sur le Gué-de-Velluire, dont à une autre tentative, ils finissent par s'emparer, 142... XXXIV. Une compagnie catholique s'établit au Langon et se fortifie au bot de la Crouzilleuse. — D'autres fortifications sont faites au Gué et à Luçon. — Moricq, occupé par les protestants, se rend à l'arrivée du canon. — Fournitures exigées pour la nourriture de la garnison du Langon, dans les paroisses voisines, 142... XXXV. Bruits de paix et passage des députés et de M. de Biron, à Luçon. — La Roussière est pris par Puyviaud, près de Mervent. — Victoire de Sainte-Gemme, remportée par les protestants sur les catholiques. — Mascaron rend le fort de Luçon. — Attaque de Fontenay où la Noue a le bras emporté et la place finit par se rendre. — D'un autre côté, les royalistes occupent Marans par surprise, 146... XXXVI. Garnison protestante au Langon et dégât qu'elle fait pour sa nourriture. — Les catholiques vont à Mouzeuil où ils font grand dommage et tuent M. de Jazeneil, 149... XXXVII. Enlèvement d'une vache et de deux bœufs appartenant à l'auteur et ses doléances à cet égard. XXXVIII. Publication de la paix à Fontenay et à S.te-Hermine.—Excès commis dans ces quartiers, à cette époque. — Disette de fourrages et perte sur les blés, 152... XXXIX. Le Maréchal de Cossé, arrive à la Rochelle, comme commissaire du Roi et y fait célébrer la messe. — Il vient à Marans et à Fontenay, recevant les plaintes et doléances. — Le Roi de France épouse la fille de l'Empereur Maximilien. — Remise de moitié des tailles de Fontenay, pour 1570 et 1571, 154... XL. Dans l'hiver 1571 les blés gèlent, et en Juillet un orage épouvantable détruit les blés et la récolte des vignes, de Champagné à Mervent. — Grande inondation et cherté des céréales. — Publication de la paix. — Le Roi à Blois où les Princes de Navarre et de Condé vont le trouver. — Tremblement de terre, grande inondation et cherté des fourrages et du blé, 154.

LIVRE QUATRIÈME.

Depuis la Saint-Barthélemy, en 1572, *jusqu'à l'année* 1606.

I. En Août 1572, mariage d'Henri de Bourbon, prince de Navarre, avec Marguerite de France. Convocation de Grands, pour cette cérémonie et massacre, dit des *Nopces de Paris*, où périssent l'Amiral, Port de Piles, Puyviaud et autres. Sur cette nouvelle, les portes de la Rochelle sont fermées, 158... — II. Les Protestants du plat pays se réfugient dans cette ville. Nouvelle publication de la paix à Fontenay, avec défense aux novateurs de s'assembler. Biron se présente pour entrer dans la Rochelle et n'y est pas reçu, 161... — Assassinat au Langon, 162... IV. Le Roi de Navarre proscrit l'exercice du protestantisme, dans son Royaume et dans le Béarn, 163... V. D'après le refus de recevoir Biron à la Rochelle, le Roi se dispose à faire assiéger cette ville, 164... VI. Les protestants se rassemblent à la Rochelle et à Marans. — Transport de vivres et de meubles, dans ce dernier endroit, et [illegible] dans le premier. — Les catholiques marquent une première attaque sur Marans et finissent par s'en emparer, 164... VII. Commencement du siège de la Rochelle et [illegible] de vivres, qui en est le résultat. — Premiers [illegible] [illegible] — [illegible] [illegible] [illegible]

des Rochelais, 169... XII. Grêle extrêmement grosse et elle fond sur une église près de Montpellier.—Miracle arrivé dans cette ville, d'après le témoignage d'un prédicateur Cordelier, 170... XIII. Temps de paix qui suit la levée du siége de la Rochelle. — Conspiration ourdie contre cette ville où tous les protestants se retirent, emportant tous leurs effets mobiliers. — Passage au Langon de plus de six cents charrettes par jour, à cette occasion, 171... XIV. Levée de boucliers des protestants, la nuit du mardi-gras. — Ils manquent Niort, s'emparent de Fontenay, marchent sur Poitiers où ils ne s'arrêtent et vont vers le Port de Piles, où ils sont attaqués, 173... XV. La Noue à Fontenay et petites garnisons au Langon et au Gué. — Grande consommation de vivres faite par des soldats, dans la maison de l'auteur, 173... XVI. Fontenay est fortifié par les soins de la Noue, qui fait, à cet effet, abattre beaucoup de maisons. — Il fait venir de l'artillerie, dans cette ville, et y réunit beaucoup de vivres. — On en fait autant à Marans, *ib*... XVII. Arrivée, entre Pâques et la Quasimodo, de l'armée du Roi, aux ordres du Duc de Montpensier, devant Fontenay. — Faute de canons, elle se retire vers S.te-Hermine, 174... XVIII. L'armée va assiéger successivement Talmont et Moricq, qui se rendent, 175... XIX. Sortie de ceux de Fontenay, vers S.te-Hermine, où ils prennent des chevaux; une partie de ce détachement est tué; en s'en retournant. — L'armée royale désole tout le pays, enlevant les bestiaux et les meubles, *ib*... XX. Le Duc de Montpensier revient avec ses forces et de l'artillerie devant Fontenay, qu'il commence à assiéger, le 12 Mai 1574. — La canonnade commence, *ib*... XXI. Un parti va devant le fort du Gué dont il s'empare, en y laissant garnison, 176... XXII. Cannonade vers les Jacobins et les Loges. — Prise de ce faubourg le 18 Mai. — Le Dimanche 23, on bat la muraille, entre la porte des Loges et celle de la Fontaine.— Brèche faite et tentative inutile pour entrer, dans laquelle Brebaudet est blessé. — Le Duc de Montpensier, lève le siége

sept personnes dans un jour, *ib*... LII. Pour le fait de Mouzeuil, où un chef avait été tué, les habitants sont en crainte, mais la Rivière-St.-Martin y met ordre, 194... LIII. Le Roi de Navarre quitte la cour et se rend à Thouars, mais il retourne bientôt à Paris, *ib*.. LIV. Marans pris par les protestants, 195... LV. Le 14 mai 1576, la paix est publiée à Paris, le Roi séant en parlement. — Réjouissance au Langon à ce sujet, *ib*... LVI. Raoul Dubois, avocat à Fontenay, assassiné à Mareuil par B..... et son frère. — Condamnation et exécution, en effigie, des coupables. — Chignevert, assassiné à Fontenay. — Terreur des habitants de cette ville, à raison de ces deux faits et mesures prises, 196... LVII. Les états du royaume sont convoqués et se réunissent à Blois, en novembre 1576, 197... LVIII. Réunion de grands personnages protestants à la Rochelle, *ib*... — LIX. Les réformés se lèvent et prennent villes et châteaux. — Le Prince de Condé traverse le Poitou et se rend en Saintonge, *ib*. LX. Un parti sorti de Marans passe par le Langon et essaie de surprendre Fontenay, mais, étant découvert, il retourne sur ses pas, 198... LXI. Le Prince de Condé a un désavantage, entre Pons et St.-Jean-d'Angély, et se rend à la Rochelle. — Ses troupes vont prendre les Sables-d'Olonne et, plus tard, le Château de la Chaume se rend, 199... LXII. Les protestants se renforcent à Marans, *ib*... LXIII. L'armée royale devant le château de Bouteville, près Angoulême, qui se rend. — Prise de Tonnay-Boutonne et de Tonnay-Charente, 200... LXIV. L'armée arrive sur Marans que les protestants abandonnent. — Ceux-ci n'étant pas reçus dans la Rochelle, sont obligés de vagabonder, *ib*... LXV. Un corps catholique parti de Marans va assiéger et prendre les Sables-d'Olonne, 201... LXVI. Levée de pionniers dans la juridiction de Fontenay, *ib*... LXVII. Siége de Brouage grandement contrarié par les protestants de Pons et de St.-Jean-d'Angély. — Enfin, la place se rend par capitu-

tion, 202... LXVIII. Le Roi à Poitiers, *ib*... LXIX. Les revenus des protestants saisis de par le Roi, 203 .. LXX. La paix faite, en Septembre 1577, pendant le séjour du Roi à Poitiers. — Ce Prince se retire vers Amboise et Orléans, *ib*... LXXI. Apparition d'une comète, *ib*... LXXII. Valeur des monnaies, *ib*... LXXIII. Sécheresse tellement grande qu'on va à Marans à pied par le marais.—Continuation de la sécheresse, attribuée à une comète, 204... LXXIV. Grande guerre en Flandre, en 1578, où figurent Monsieur frère du Roi, M. de Guise, la Noue et autres protestants, *ib*... LXXV. Grandes eaux qui avarient les fourrages — Difficulté pour nourrir les bestiaux, 205... LXXVI. Grands jours à Poitiers, en 1579, *ib*... LXXVII. Renforcement du marché du Langon et grande cérémonie à ce sujet, 206... LXXVIII. Prise de Montaigu par les protestants, qui y mettent la Boulaye pour Gouverneur, *ib*... LXXIX. La ville de Périgueux prise par les protestants est reprise par les catholiques, en Juillet 1581, 207... LXXX. Monsieur marche vers la Flandre, pour en chasser les espagnols, *ib*... LXXXI. Mort d'Antoine Bernard, premier auteur de cette chronique et ses derniers instants, *ib*... LXXXII. Changements apportés au calendrier, en Décembre 1582, 208... LXXXIII. En 1585, la guerre de la ligue commence. — Le Duc de Mercœur s'étant présenté devant Fontenay, on lui en refuse l'entrée. — Le Prince de Condé qui était à Coulonges-les-Royaux, se disposant à arriver, les ligueurs se retirent, 209... LXXXIV. Accident arrivé à Isaac Perreau, l'un des auteurs de cette chronique, pendant qu'il est à la chasse, 210... LXXXV. En 1586, le Sieur de la Ramée, tué à Fontenay par un des B..... — Détails de cet évènement malheureux et de ses suites, *ib*... LXXXV. Mort, en 1603, d'André Bernard, autre auteur de ces mémoires et sa biographie, 212... — LXXXVII. Mort en Février 1606, de Louis d'Arcemale, Seigneur du Langon, 213...

CHRONIQUE des Guerres Civiles, en Poitou, Aunis, Xaintonge et Angoumois, de 1574 à 1576.

LIVRE PREMIER.

Depuis le Complot des Jours Gras de 1574, jusqu'à la mort du Roi Charles IX.

I. Epître dédicatoire, 215... II. Sonnet adressé au lecteur, 217... III. Cinquième guerre de religion, commencée par la surprise de la nuit du *Carême prenant* de l'an 1574, 218... IV. Préméditation du complot, arrêté à la Rochelle par les chefs et les ministres protestants, à l'instigation de la Noue, 219.,. V. Mesures prises par ce personnage, pour l'exécution du complot, 221... VI. Grande importance de la Rochelle à cette époque et coup d'œil jeté sur sa position commerciale, morale et politique, 222... VII. Complot, en sens contraire, que l'auteur prétend supposé, pour livrer la Rochelle au parti de la cour, et exécutions à mort qui en furent la suite, 227... VIII. Dispositions prises pour la réalisation, par les protestants, de leur prise d'armes et indication des principaux chefs de ce parti, en Poitou, Xaintonge et Angoumois, 228... IX. La Haye, Lieutenant général de la Sénéchaussée de Poitou, essaie d'entrer dans cette entreprise, 230... X. Moyens employés par les Gentilshommes protestants pour persuader les Gentilshommes catholiques que leur intention était de vivre en paix, 231... XI. La Haye ayant député à Milhau, en Rouergue, pour faire accéder le [illegible] à une ligue prétendue du bien public, le Duc de Montpensier se rend à Poitiers et avise à des moyens de conservation pour cette ville, 232... XII. Entreprise infructueuse des protestants sur la ville de Niort, à l'époque de la foire de S.te Agathe, 234... XIII. S.t Sulpice, envoyé à la Rochelle, par le Roi, en part sans rien conclure, [illegible] les catholiques [illegible] [illegible] cette ville, 236... XIV. [illegible] [illegible], [illegible] par

la Noue, pour la réalisation du complot et sa mise à exécution, par suite de laquelle les protestants surprennent Fontenay-le-Comte, Lusignan, Pons, Tonnay-Charente, Talmont et d'autres petites places, *ib*... XV. Tentative inutile pour s'emparer de la personne du Roi et prise à Fontenay du cordelier Protase, que l'auteur qualifie de l'*un des plus suffisants personnages de son ordre*, 238.. XVI. Conduite modérée des protestants, lors de leur occupation des places, conforme à la déclaration qu'ils avaient publiée, *ib*... XVII. Défaut de réussite de l'entreprise pour Niort, S.t-Maixent, Cognac et Angoulême, 240... XVIII. Conservation d'Angoulême, due entièrement au Seigneur de Ruffec, *ib*... XIX. Détails sur la surprise de Lusignan, 241... XX. Menée de la Haye à Poitiers, par suite de la prise de Lusignan, 242... XXI. Précaution prise en sens contraire par S.te Souline, 244... XXII. Protestation publiée par les protestants, pour justifier leur prise d'armes et indication des faits sur lesquels ils l'appuyaient, 245... XXIII. La Haye, chef des publicains du Poitou et ses finesses pour faire croire qu'il était attaché au parti de la cour, 248... XXIV. Livre écrit en ce sens, 252.. XXV. Tentative sans résultat formée par la Haye, pour s'emparer de Poitiers, 253... XXVI. Biographie de la Noue, 256... XXVII. Biographie de la Haye, 258... XXVIII. Sur la nouvelle de la levée d'armes des protestants, le Roi envoie le Duc de Montpensier, avec une armée, en Poitou, 260... XXIX. Biron, Gouverneur de Xaintonge, tente inutilement de reprendre Tonnay-Charente, *ib*... XXX. Propos tenu à Jarnac, 264... XXXI. Marche du Duc de Montpensier, avec ses forces, sur Partenay, Coulonges et S.te Hermine.—Retraite de la Noue et reddition de Talmont au parti de la cour, *ib*... XXXII. Surprise d'un parti catholique aux Magnils-au-Celin, près S.te Hermine, par une troupe de Protestants, sortis de Fontenay, et aux ordres de S.t-Etienne, 263... XXXIII. Le Duc de Montpensier se disposant à attaquer Fontenay, va prendre position à

Charzay, et s'empare du faubourg des Loges, 263... XXXIV. Le Seigneur de la Ménardière, assiégeant le château de la Forêt-sur-Sèvre, occupé par les Protestants, est assassiné dans une conférence, 266... XXXV. Le Duc de Montpensier, maître du faubourg des Loges, attaque la ville de Fontenay, aux murailles desquelles il avait fait faire deux brèches. A cet assaut demeuré sans résultat, Bodinatière et Brebaudet frères sont blessés, *ib*... XXXVI. A la suite de ce désavantage, Montpensier, qui se disposait à combattre son ennemi en rase campagne, apprend la mort du Roi Charles IX, et quitte le pays, avec le dessein de revenir l'année suivante, 268... XXXVII. Pendant le siége de Fontenay, les Protestants essaient une escalade de nuit sur Niort, d'où ils sont repoussés avec perte, 269.

LIVRE DEUXIÈME.

Depuis la mort du Roi Charles IX, jusqu'à la reddition de Fontenay au Duc de Montpensier.

I. A la nouvelle de la mort de Charles IX, La Haye demande à conférer avec les Officiers du Roi à Fontenay. Ce qui se passa dans la réunion effectuée près de cette ville, 270... II. Suite des ouvertures du Lieutenant de Poitou, qui se dit agir dans l'intérêt de la cour, et séparation de l'assemblée sans résultat, 274... III. La Roussière défait la compagnie protestante du Capitaine Trompette, à Damvix, 277... IV. L'Abbé de Gadagne, envoyé de la Reine-Régente, assiste à une conférence avec la Noue et autres, à Thairé, près la Rochelle. Conclusion d'une trêve non approuvée par le Roi, et faits relatifs à S.t Maixent et à Lusignan, *ib*... V. Grand conseil tenu par le Duc de Montpensier à Vouillé, où on arrête que l'on assiégerait Fontenay avant Lusignan et motifs donnés de cette détermination, 279... VI. Mesures prises par le Prince pour assurer la nourriture de son armée en Bas-Poitou, par le concours des villes de Fontenay, Niort et S.t-Maixent, 281... VII. Les députés de ces villes offrent d'approvisionner l'armée royale, à condition que toutes les contributions ordinaires et extraordinaires du pays soient

employées à la solde et à l'entretien de ces troupes, 282... VIII. Notable marché, fait en conséquence, avec Amaury Bourguignon (de Niort), ancien munitionnaire de l'armée au siége de la Rochelle, 283... IX. Mesure proposée pour réduire la Rochelle, en l'assiégeant par terre et par mer, pour ensuite vendre les biens de ceux qui résisteraient, 284... X. Du Landreau avertit des Roches-Baritaud, qu'il se renferme dans sa maison de Bournezeau avec des forces et des vivres pour attendre, comme de guet-à-pens, ceux qui tenteraient de l'assiéger, en le croyant sans moyens de défense, 285... XI. Touvoy parti de Fontenay pour amasser les deniers du Roi en Bas-Poitou se fait ouvrir les portes de la maison du Seigneur du Plantis, comme ami, et l'assassine, 286... XII. Du Landreau croyant que Touvoy venait l'assiéger, en donne avis à des Roches-Baritaud, qui lui dépêche Chavigny avec 5 ou 600 chevaux, *ib*... XIII. Rencontre de Chavigny, des Roches-Baritaud et Montsoreau, près d'Auzay avec S.t-Etienne. Celui-ci est battu, et les Capitaines Moterie et Bizot sont faits prisonniers, 287... XIV. De la Rochelle, la Noue apprenant la résolution prise par le Duc de Montpensier d'assiéger Fontenay, enhardit S.t-Etienne et les siens à tenir bon, 288... XV. Déloyale conduite de deux Gentilshommes Protestants, de la garnison de Lusignan, envers la Ceste, Gentilhomme Catholique, auparavant leur ami, *ib*... XVI. Arrestation d'un émissaire expédié de Saintes à Pons, et, par suite, de la découverte d'une lettre de Lamoureux, médecin de cette dernière ville, celui-ci est arrêté et condamné à mort, 290.. XVII. Prise des châteaux de la Forêt-sur-Sèvre, Aulnay et Melle. Tournecoupe, Capitaine de cette dernière place, est pendu par les Catholiques, avec 12 ou 15 des siens, pour avoir attendu l'arrivée du canon, 291... XVIII. Pour faciliter le siége de Fontenay, le Duc de Montpensier envoie, après la prise de Melle, attaquer l'île de Marans par Chavigny. A la suite d'un engagement où le capitaine Paillerie est tué, les Protestants abandonnent la place, 292... XIX La Boissière-Brisson est envoyé par la Reine-Régente à

la Rochelle. Les habitants de cette ville ne consentent à traiter qu'à condition d'une suspension d'armes de la part du Duc de Montpensier, qui la refuse, *ib*... XX. Pendant ces pourparlers, le Prince se porte devant Fontenay, avec ses troupes. Première escarmouche, 294... XXI. Site et description de la ville de Fontenay-le-Comte, avec l'indication de toutes ses fortifications, 295... XXII. Manière d'agir bien entendue et très-politique des Protestants, 298... XXIII. Pourquoi ils sont moins heureux en batailles rangées qu'ils évitent autant qu'ils peuvent, que lorsqu'ils font la guerre en partisants, 301. XXIV. Le Duc de Montpensier ayant fait battre les Loges, avec huit canons, ce faubourg est abandonné. Mort du Marquis de Saluces, 302... XXV. Cette prise de possession encourage les assiégeants, mais les assiégés étaient obligés de se restreindre à défendre la ville même, à défaut de forces suffisantes, 303. XXVI. Les assiégés s'étant mis à tirer du grand clocher de Notre-Dame sur les assiégeants, dans la direction de la porte S.t-Michel, on rompt avec le canon, l'escalier de ce clocher, *ib*... XXVII. S.t-Etienne, tue par méprise Barilère, l'un des siens, 304... XXVIII. Tranchées et approches faites par les assiégeants sur plusieurs points, *ib*... XXIX. Du Landreau amène au camp un renfort en hommes et en artillerie, ce qui permet de commencer une brèche, 305... XXX. Les Protestants, qui assiégeaient le château de Nuaillé, près la Rochelle, sont forcés de le lever, à l'arrivée de Chavigny, expédié par le Duc de Montpensier, *ib*... XXXI. Plusieurs brèches sont faites aux murailles de Fontenay, 306... XXXII. Diverses tentatives sans résultat définitif de la part des assiégeants pour s'introduire dans la place, *ib*... XXXIII. Assauts prononcés donnés par Bussy, des Roches-Baritaud, Du Landreau et autres, et résistance décidée des assiégés, 307... XXXIV. Un habitant des environs de Thouars surpris près de chez lui est conduit prisonnier à Lusignan. XXXV. Fontenay est canonné plus rudement encore, une large brèche est faite et Serriou et Montsoreau, se disposent à monter à l'assaut, 309... XXXVI. Les Capitaines Moulin

et la Chaume s'arrangent aussi pour monter à l'assaut, d'un autre côté ; les assiégés font proposer au Duc de Montpensier de capituler, et Touvoy et Bessay sont dépêchés à cet effet, 310... XXXVII. Pendant ce temps, les soldats du camp, placés sur la contr'escarpe, font entendre aux soldats de l'intérieur que les Gentilshommes ne traitaient que pour eux et qu'on les ferait pendre, comme à Melle. — Aussitôt les soldats protestants se mutinent, sur l'arrivée des négociateurs porteurs des articles approuvés par le Prince, *ib*... XXXVIII. Par suite de cet état de choses, les soldats protestants s'entendent avec les soldats catholiques, pour assurer leur vie, livrent leurs armes et laissent entrer plusieurs de ces derniers en ville. — Le lendemain, le Prince, le Comte du Lude, Chaviguy, Puygaillard et autres chefs prennent possession de la place. — Récompense promise à ceux qui livreraient les deux Ministres, 311... XXXIX. Raisons données par l'auteur pour disculper les chefs catholiques de la non exécution de la capitulation, 313... XL. La reddition de Fontenay, due non au défaut de cordes d'arquebuses, mais à la crainte que Touvoy et Bessay avaient, vu la grandeur des brèches, que la ville fût prise d'assaut et qu'ils fussent mis à mort, comme auteurs de la prise de la ville la nuit du carême prenant, 314... XLI. Fontenay se trouvait ainsi pris pour la cinquième fois et ayant soutenu trois siéges, le tout en quatre années. — Lamentation à ce sujet, en émettant cette idée que l'asservissement de la Rochelle, eut été une chose utile pour le pays, 315... XLII. Artillerie et moulins à moudre le blé trouvés à Fontenay, 316.., XLIII. Propos d'un militaire loyal portant une appréciation sévère de la conduite du Duc de Montpensier pour la non exécution de la capitulation, 317... XLIV. Le ministre du Moulin est pris dans les faubourgs de Niort et conduit au duc de Montpensier.—Propos attribué à un soldat relativement à cette capture et jugement de l'auteur, à ce sujet, 318.

LIVRE TROISIÈME.

Depuis la reddition de Fontenay au Duc de Montpensier, jusqu'à la prise de possession de Lusignan.

I. L'armée du Duc de Montpensier va prendre position à Benet. Mais auparavant S.t-Etienne, Touvoy et Bessay sont donnés en garde à des Capitaines, et des Roches-Baritaud est établi gouverneur de Fontenay, place qu'il répare avec soin et en diligence. 319. II. L'auteur essaie encore d'excuser le pillage de Fontenay et prétend que si Touvoy et Bessay ont pu se plaindre d'avoir été détenus contre la capitulation, ce motif cesserait pour S.t-Etienne et ceux pris avec lui dans la ville, 321... III. Le Duc de Montpensier et son armée séjournent dix à douze jours à Benet, et pendant ce temps on condamne et met à mort le Capitaine Bizot et le Ministre du Moulin, confession de ce dernier, 321... IV. Il attribue à la noblesse tous les malheurs des temps, 323... V. Opinion de l'auteur, en ce sens, 324... VI. L'armée royale se rend de Benet à Rouillé, et de là devant Lusignan. — Difficulté pour approcher de la place, 326... VII. La Noue fait une tentative sur Marans, *ib*... VIII. La Bruyère est sur le point de s'emparer de la Noue qu'il chasse de ce lieu, 327... IX. Tranchées faites et batteries placées devant Lusignan, 328... X. Changement dans les points d'attaques et assaut peu prolongé, mais sanglant et sans résultat, 329... XI. Ne pas s'étonner du peu fait, en tant de temps, à cause de la force de la place, si bien jugée par Charles-Quint, 330... XII. Description détaillée du château de Lusignan, 331... XIII. Fortifications de la ville, 333... XIV. Trois sorties faites par les assiégés, 334... XV. Passage des Députés de la Rochelle, allant en cour, avec passeport du Duc de Montpensier, 335.. XVI. Sortie vigoureuse des assiégés, dans laquelle pourtant ils ne peuvent enclouer des canons, ainsi qu'ils se le proposaient, *ib*... XVII. Autre sortie au désavantage des assaillants, 336... XVIII. Cessation du tir des

batteries, par défaut de munitions et destruction du moulin qui fournissait des farines aux assiégés, *ib*... XIX. Détermination du Duc de Montpensier de détruire les places et châteaux non tenables du plat pays, et même de démolir les maisons des Gentilshommes, non attachés au parti du Roi, 337... XX. Courses de ceux de la Rochelle, pendant le siége de Lusignan, et stratagème par eux employé, pour faire des prisonniers, 338... XXI. Retour au camp de Lusignan des Députés de la Rochelle avec une cessation d'armes pour le Poitou, la Xaintonge, l'Angoumois et l'Aunis, afin de donner le temps à la Noue, d'aller, avec sauf-conduit, traiter la paix en cour. Lusignan était excepté de la trève, 339... XXII. Propos au camp d'un des députés avec un Gentilhomme catholique, sur le caractère d'Henri III, 340... XXIII. Arrestations là de plusieurs espions et notamment d'un, qui allait fréquemment de la Rochelle à Lusignan, et de Lusignan à la Rochelle, 341... XXIV. Aveux faits par cet espion, au moment de son exécution à mort, confession qui faisait connaître les relations des Protestants de France avec les puissances étrangères et les diverses menées du Lieutenant de Poitou, 342... XXV. Le camp devant Lusignan demeure stationnaire assez long-temps, à défaut d'infanterie suffisante et par le peu d'espérance de prendre la place de vive force, 346... XXVI. Avec le consentement du Roi, les Rochelais députent en Allemagne, vers le Prince de Condé, et en Languedoc et Dauphiné, auprès de leurs co-réligionaires, *ib*... XXVII. Arrivée au camp de reistres et de soldats français, avec des munitions de guerre. La Haye entre à la Rochelle et ce qu'il y fait, 347... XXVIII. Avantage de Montsoreau en Saintonge, *ib*... XXIX. Refus du Duc de Montpensier de laisser sortir de Lusignan les Dames qui s'y trouvaient renfermées, 348... XXX. Les assiégeants s'étant disposés à livrer un assaut général, ceux du dedans se décident à demander une capitulation, qui est accordée, 349. XXXI. Elle autorisait les assiégés à sortir de la place avec armes, chevaux et bagages, et en garantie des articles, des ôtages sont donnés de part et d'autre, 351... XXXII.

On arrête que Lusignan sera demantelé, et cette mesure est mise sur le champ à exécution, sauf pour la tour de Mélusine qui est conservée. 331.

LIVRE QUATRIÈME.

Depuis la prise de possession de Lusignan, par le Duc de Montpensier, jusqu'à la paix de Chatenoy, en 1576.

I. Au moment de la capitulation de Lusignan, Mai plante à la porte du Comte du Lude, à Niort, avec une requête cousue présentée par le peuple du Poitou contre la noblesse du même pays, 333... II. L'auteur considère cette pièce comme très-séditieuse, tout en reconnaissant que le *pauvre peuple* avait un juste occasion de se plaindre, 334... III. Association suspecte proposée à la noblesse du Poitou et attribuée au Lieutenant de cette province, *ib*... IV. Formule de l'association, 335... V. A son retour de la cour, la Haye apporte des lettres de rémission, mais les Magistrats de Poitiers refusant de les recevoir, il se retire à sa campagne, puis vers la Rochelle où il intrigue de nouveau. — Son projet pour occuper les différentes places du Poitou, 360... VI. Son entreprise pour s'assurer de Fontenay, ayant gagné un des Capitaines de la garnison, 363... VII. Ouverture qui devait être faite à la muraille par une cave d'une petite maison, d'où ensuite on devait s'introduire en ville, 364... VIII. Indication des autres moyens convenus pour Fontenay, qui devaient être étendus à Poitiers et Partenay, 365... IX. Les moyens proposés très-adroits et d'une facile exécution, 366... X. Le complot pour Poitiers est découvert par un homme de la ville, au Gouverneur Boisseguin. — Courrandière, l'un des principaux conspirateurs, est aussitôt arrêté et condamné à mort, 367... XI. Pour Fontenay, la conspiration est découverte par un bourgeois chargé de visiter les caves, et le Gouverneur prend aussitôt les mesures convenables, *ib*... XII. Procès

fait aux conspirateurs et leur exécution à mort, 369... XIII. Avis donné au Comte du Lude de la découverte de la conspiration et parti qu'il en tire, 370... XIV. La Haye cherche à s'excuser auprès du Comte du Lude. — Sa participation au complot, 372... XV. Il cherche aussi à s'excuser auprès du Roi et de la Reine-Mère, et offre de remettre la Rochelle en leur obéissance, 374... XVI. Ayant obtenu un sauf-conduit il va en cour, où à force de mensonges, il rentre en faveur, et obtient une mission de confiance, 376... XVII. Le Lieutenant de Poitou donne avis de sa position à la Noue, 378. XVIII. Il présente ses entreprises comme agréables à la cour, 379. XIX. Par ce moyen, il entraîne plusieurs à entrer dans une entreprise sur Poitiers. — Moyens qu'on devait employer, 380... XX. Le capitaine Bastardin fait connaître le complot à son ami Dupin, qui en avertit le Gouverneur Boisseguin. Bastardin est arrêté, condamné à mort et exécuté, ainsi que plusieurs de ses complices. — La Haye est exécuté en effigie, 384. XXI. Celui-ci est arrêté et blessé à mort à sa maison de la Begaudière. — Porté à Poitiers, sa tête est placée au-dessus de la porte St. Cyprien, 387... XXII. Jugement porté sur le Lieutenant de Poitou, 389... XXIII. Vers latins et sonnet français faits sur lui, 390... XXIV. Les Rochelais prennent le château de Benon, mais les catholiques s'en emparent de nouveau, 391... XXV. Le Comte du Lude fait adopter à la cour un plan d'exécution contre les îles d'Aunis et de Saintonge, 392.. XXVI. Sur cela, du Landreau réunit des vaisseaux et des hommes, débarque dans l'île de Ré et s'en empare; mais le lendemain cette même île est reprise par les Rochelais et du Landreau s'échappe presque seul, 393.. XXVII. Pendant que l'on traitait de la paix, le Duc d'Alençon, s'échappe de la cour et se retire à Dreux bien accompagné, 394... XXVIII. Protestation publiée là par ce Prince, 395... XXIX. Le Duc d'Alençon se rend à Romorantin, à Blois, à Champigny et à Chatellerault. — Conclusion

d'une trève, 400... XXX. Les villes d'Angoulême, Niort, Saumur, La Charité, Bourges et Mézières, sont données au Prince comme places de sûreté. — Résistance du Gouverneur d'Angoulême, 401... XXXI. Le Roi de Navarre étant à Saumur où ceux de son parti allaient le joindre, les Rochelais s'emparent de Marans, 405... XXXII. Expédition préparée pour reprendre ce point par des Roches-Baritaud, Puygaillard et du Landreau, qui se réunissent à Maillezais; mais sur la nouvelle de la paix, ils se retirent de devant la place, après avoir détruit la bastille, 405... XXXIII. Réflexion sommaire sur cette paix et sur les guerres civiles, 406.. XXXIV. Résultats néfastes de cette même guerre pour les habitants du Bas-Poitou. — Conduite blamable de certains Magistrats, 406.. XXXV. Omission reconnue de certains détails et conclusion, 409.

CHRONIQUE de la Guerre des Trois Henri, en Bas-Poitou.

LIVRE UNIQUE.

I. Chaque guerre civile a un nom particulier, celle-ci tire son nom des trois Henri de Valois, de Bourbon et de Guise, 411... II. Ce que c'était que l'union sainte ou la Ligue. — Edit de Nemours, du 9 Juillet 1585, 412... III. Cet édit est un signal de guerre. — Les catholiques se disposent à courir sur les protestants et ceux-ci se retirent vers le Roi de Navarre ou le Prince de Condé, 413... IV. Le Duc de Mercœur passe de Bretagne en Poitou, avec des troupes. — Sur ce, le Prince de Condé se porte sur Champdeniers et Montpensier se jette dans le faubourg des Loges de Fontenay et les protestants les y assiégent. — Les Ligueurs se retirent vers le Lay, 414... V. Projet formé par le Prince de Condé d'épouser Charlotte de la Tremouille. — Par suite, Taillebourg demeure aux protestants, 415... VI. Claude de la Tremouille, Duc de Thouars, se fait protestant et s'empare de Talmont. — Le

Roi fait arrêter sa mère et la fait conduire à Poitiers, *ib*... VII. Le Prince de Condé apprend au siége de Brouage, que le château d'Angers, occupé par ceux de son parti, était assiégé; il marche de ce côté par Niort, Bressuire et Vihiers.—Arrivée devant Angers, l'armée protestante est instruite que le château veut capituler et elle essaie inutilement de passer la Loire, sur divers points... — Elle est obligée de se dissoudre et le Prince de Condé erre du Maine en Normandie, passe à Guernesey et en Angleterre, et revient à la Rochelle d'où il se rend à Taillebourg épouser Charlotte de la Tremouille, 416... VIII. Affaire de l'arrestation de l'argent des tailles du Bas-Poitou et siége du prieuré où figure le Roi de Navarre, 418... IX. Ce Prince sorti de la Rochelle, envoie le Duc de la Tremouille assiéger Talmont avec le concours de Rosny et la place finit par capituler, *ib*... X. En Août 1587, le Roi de Navarre prend Fontenay et le Prince de Condé s'empare de Mauléon, par escalade; puis le Monarque va secourir Talmont et prend possession de la Garnache, d'où la mère est chassée par le fils, qui ayant assiégé Beauvoir sur-Mer, devint le prisonnier de la mère, 420... XI. Bataille de Coutras, gagnée par le Roi de Navarre avec le concours de la Noblesse Poitevine; le Prince ne tire pas parti de cette victoire, 521... XII. En Mars 1588, mort du Prince de Condé à Saint-Jean d'Angély. — Soupçon de poison et procédure, 422.... XIII. Tremblement de terre senti particulièrement à Nantes; livre écrit à ce sujet, 424... XIV. Tenue des états de Blois. On cherche à ruiner le parti du Roi de Navarre qui reprend Marans. Passage en Bas-Poitou de régiments de la Ligue qui détruisent tout, *ib*... XV. Colombière et la Luzerne, qui s'étaient emparés de Montaigu, réparent cette place, 425... XVI. le Duc de Mercœur et les habitants de Nantes gênés par cette forteresse se décident à l'assiéger. Commencement du siége, forces logées à S.t-Georges, et le Duc établi à Clisson, *ib*... XVII. Apprenant que le Roi de Navarre, était sorti de la Rochelle, Mercœur fait

retirer ses troupes, trois jours avant l'arrivée du Roi, laissant un régiment à Monnière, 426... XVIII. Le Roi de Navarre va de Luçon à Bournezeau et aux Essarts, et se disposant à attaquer le régiment de Gersay à Monnière, le trouve délogé. La garnison de Montaigu se met à sa poursuite; l'ayant atteint dans un chemin creux, un combat s'engage que le Roi de Navarre vient décider. Grande perte des Catholiques, 427... XIX. Le Roi remercie Dieu de sa victoire, dîne sous un arbre et se retire à Saint-Georges, d'où il visite Montaigu, 428... XX. Renforts de plusieurs régiments et de la cavalerie légère arrivés au Roi de Navarre à Saint-Georges-de-Montaigu. Sur l'avis que d'Epernon était assiégé dans le château d'Angoulême, il se dirige sur ce point, négligeant ainsi de prendre Clisson. Averti en route de ce qui s'était passé, il retourne sur ses pas, *ib.* XXI. Revenu en Bas-Poitou, le Roi assiége Beauvoir-sur-Mer; mais dépourvu d'artillerie, il est obligé de renoncer à son entreprise, 429... XXII. Il se dirige sur quatre régiments d'infanterie de la Ligue qui avaient passé la Loire à Saumur et qui la repassent aussitôt. Retour du Prince dans les environs de Nantes, 430... XXIII. Il va coucher à Vertou, passe la Sèvre à Monnière, va loger à la Touche-Limouzinière et arrive devant Machecoul, ensuite il investit le château de Beauvoir, allant loger de sa personne à Saint-Gervais, *ib.*.. XXIV. Reconnaissance de la place par le Roi de Navarre et danger qu'il court, 431... XXV. Le projet formé par Duplessis-Mornay et Monlouet sur Saint-Nazaire manque. Ils arrivent avec leurs forces et par mer à Saint-Gilles-sur-Vie, et ensuite sur Beauvoir, 432. XXVI. A ce siége, où les soldats furent presque toujours dans l'eau, Duplessis-Mornay inventa les Galères dont se servit depuis le Prince Maurice. Capitulation de la place, *ib.*.. XXVII. Les habitants de Bouin qui avaient promis au Roi de Navarre de ne pas recevoir ses ennemis, ne tiennent pas parole et recueillent un régiment de la Ligue. Ce corps obtient de sortir et les insulaires à qui le Prince pardonne, s'attachent à lui, 433... XXVIII. Le Roi ne pouvant voir cette île

y met de Guergroy pour Gouverneur et se dirige sur Montaigu. Il distribue ses forces ensuite dans les garnisons du Bas-Poitou, et se rend à la Rochelle, à l'assemblée générale des Églises réformées de France, 434... XXIX. Pendant cette assemblée et les États de Blois, une armée royale s'avance aux ordres du Duc de Nevers dans le Bas-Poitou, où elle commet les plus grands désordres. Sur cela la population protestante se retire à la Rochelle ou dans les autres lieux fermés, avec ses effets les plus précieux, 435. XXX. Mauléon est la première place devant laquelle l'armée royale se présente. Elle résiste d'abord et finit par capituler, 436... XXXI. Cette capitulation défavorable n'est pas même exécutée, et les assiégés sont passés au fil de l'épée malgré la résistance de Miraumont, Sergent-Major de bataille. La Chastre et Lavardin, avertis de ces désordres, arrivent tard et font diriger vers Fontenay les Protestants sauvés par Miraumont, 437 ..XXXII. De là, l'armée royale se porte sur Montaigu, 438...XXXIII. Position lors actuelle de cette place, *ib*... XXXIV. Forces de la garnison et renfort que le Gouverneur Colombière venait de recevoir du Roi de Navarre, *ib*... XXXV. Arrivée de Miraumont, avec l'avant-garde ; commencement du siége et engagement sans importance, 439... XXXVI. Autres engagements, dont l'un est fort rude pour les Catholiques, *ib*. XXXVII. L'artillerie arrêtée par le mauvais temps arrive enfin, et est mise en batterie. M. de Nevers fait alors tirer douze coups et sommer les assiégés de se rendre, 440... XXXVIII. Observation faite par le Gouverneur sur la difficulté de se défendre, tandis que le Colonel Préaux prétend la place tenable. Cette division entre les chefs en entraine une dans la garnison *ib*,... XXXIX. Le Gouverneur l'emporte et la capitulation est proposée, au grand avantage des assiégeants qui ne pouvaient guère tenir, 441... XL. Terme pour avertir le Roi de Navarre, sortie convenue des soldats avec armes et des officiers avec équipages, pour être conduits jusqu'à Saint-Aubin, près Luçon, *ib*... XLI. Colombière dirige la garnison jusqu'à demi-lieue de la place, déclare la

qu'il passe au parti de la Ligue et peu le suivent ; le reste étant conduit à Saint-Aubin, Sagonne, Colonel de la cavalerie légère catholique, l'attaque et ces malheureux n'ont que le temps de se réfugier dans le temple de la localité. Assiégés de nouveau là, sans munitions et sans vivres, ils se rendent à discrétion, et on les dépouille de tout, *ib*... XLII. L'armée royale arrive ensuite devant la Garnache ; là Duplessis-Gesté, Capitaine de cette place, refuse de se rendre, 442... XLIII. Description de cette place, 443... XLIV. Prévoyant bien d'être attaqué, le Gouverneur de la Garnache avait député à la Rochelle. Secours envoyé, 444. XLV. Ce secours est en partie gardé et en partie envoyé à Beauvoir, 445. XLVI. Division des forces de la garnison et mesures prises pour se fortifier, *ib*. XLVII. Avis de la capitulation de Montaigu et de l'arrivée de l'armée de la Ligue à Légé, 447.. XLVIII. Cette reconnaissance est faite par LaPerrine, venu tout nouvellement de sa campagne, *ib*... XLIX. Cet officier se reporte encore en reconnaissance le surlendemain, et Sagonne arrive avec plusieurs régiments sur le faubourg Saint-Léonard, 448... L. Un parti protestant va les attaquer, mais la blessure à mort de Rufliguy hâte l'occupation du faubourg, *ib*... LI. Secours apporté par Vignolle à ceux des assiégés du faubourg, 449. LII. Autre combat près des maisons presque détruites vers la porte de la ville, où s'était établi Saint-Georges, *ib*. LIII. Deux régiments de la Ligue s'établissent dans des maisons ruinées, près la place, 450... LIV. Forte escarmouche, à l'arrivée du Comte de Beaupré, *ib*... LV. Autres sorties faites par la cavalerie de la garnison, *ib*. LVI. La Chastre se rendant au quartier de M. de Nevers charge quelques cavaliers de la ville. Son cheval s'abat et il court risque d'être fait prisonnier, 451... LVII. Arrivée de l'artillerie destinée au siége, *ib*... LVIII. M. de Nevers met son armée en bataille et fait sommer Duplessis-Gesté de lui livrer la place, comme Lieutenant du Roi. Celui-ci répond de l'avis de tous les Capitaines, qu'il ne reconnaît pour Lieutenant-Général du Roi, que le Roi de Navarre, 452... LVIX. Hiver rigoureux durant ce siége et entrave qu'il met aux

travaux, 453... LX. Pendant des pourparlers, un soldat annonce la mort du Duc de Guise et la prise de Niort, ce qui fait prendre courage aux assiégés, *ib*... LXI. Le premier Janvier 1589, on ne s'occupe que de fêtes; mais le lendemain les assiégeants placent des canons dont les feux devaient se croiser et on commence à tirer, *ib*... LXII. Mesures prises par les assiégeants pour résister à la canonnade; néanmoins plus de 800 coups tirés finissent par faire deux brèches, 454... LXIII. Les régiments Français et Suisses en bataille, les assiégés prennent des mesures pour résister. — Les brèches praticables, les ligueurs marchent à l'assaut et s'emparent des deux forts en peu d'heures, 455... LXIV. Les ligueurs profitant de leur avantage suivent le corridor de la contre-escarpe, mais sont repoussés, 457... LXV. Les gardes des brèches, violemment attaqués, résistent et les assaillants sont obligés de se retirer avec grande perte. — Risque couru par le Gouverneur, 457... LXVI. L'avantage déclaré, les fossés sont éclairés et les blessés enlevés traités humainement. La nuit est employée à réparer les brèches, 458... LXVII. Grâces rendues à Dieu par le Gouverneur et les Officiers et, lettre de M. de Palluau apportée, par laquelle il demandait une entrevue, qui est accordée. Pendant ce temps, la canonnade continue, 459... LXVIII. Duplessis-Gesté rapporte au Conseil, qu'on lui a assuré que Palluau voulait pousser le siége jusqu'au bout, ce qui serait préjudiciable à leur parti; que le Roi avait déclaré la guerre à la ligue et tenait Orléans assiégé, voulant se servir des forces du Roi de Navarre. Sur cela, on offrait au Gouverneur et aux Gens d'armes leurs armes, chevaux et bagages, et aux soldats leurs armes et bagages. De plus on accordait huit jours pour donner avis de la capitulation au Roi de Navarre, 460... LXIX. Ces propositions, après des allées et venues, sont acceptées et le Capitaine Robinière conclut le traité et va ensuite vers le Roi de Navarre En attendant la place est gardée comme par le passé, 461... LXX. Robinière revient avec Rinville et annonce la maladie du Roi de Navarre, qui l'avait empêché d'arriver, *ib*. LXXI. Chatillon et la Tremouille viennent reconnaître l'ar-

mée royale, et coups de canons tirés, 462... LXXII. Les assiégés se disposent à sortir et M. de Nevers enchanté de la loyauté du Gouverneur, fournit tous les charriots pour les blessés et le bagage. La garnison est conduite à Breuil-Herbault, d'où elle joint le Roi de Navarre à Palluau, et se retire vers Fontenay et Niort, 462... LXXIII. Mort malheureuse du Commissaire des Guerres, Poisson tué, pendant le siége par son ami le Baron de Vignolle, 463... LXXIV. Le Roi de Navarre, croyant que la Garnache tiendrait long-temps, avait cru pouvoir, avant d'aller la secourir, faire une entreprise sur Niort. Relation de cette entreprise où figurent Saint-Gelais, Parabère et d'Harambure qui a l'œil crevé. Bravoure de Pont-Courlay et la Roche-Jacquelein frères. La ville est prise d'assaut et Malicorne, qui était dans le château, capitule. Reddition de Saint-Maixent et de Maillezais, 464. LXXV. Le Roi de Navarre marche ensuite sur la Garnache. Parti à pied de Sainte-Hermine, il est atteint d'une pleurésie qui le force de s'arrêter au Champ-St-Père. Il est transporté à la Mothe-Freslon, où il est dangereusement malade. Duplessis-Mornay le fait saigner et lui sauve ainsi la vie, 466. LXXVI. Résultats de la nouvelle de cette maladie dans le parti protestant, 458... LXXVII. Bruit de la mort du Prince, bientôt démenti. Il se rétablit promptement, *ib.* LXXVIII La nouvelle de la reddition de la Garnache chagrine Henri de Bourbon, qui apprend presqu'aussitôt la mort de Catherine de Médicis. Alors il se rend à la Rochelle, 469... LXXIX. Sur la nouvelle de la mort du Duc de Guise à Blois, l'armée de la ligue en Bas-Poitou se disperse. Le pays en est ainsi délivré et les protestants se réjouissent de cet évènement comme d'un miracle, 469... LXXX. Ainsi finit la guerre des trois Henri. —Henri III et Henri de Navarre se réunissent; le premier est assassiné et l'autre devient Henri IV, Roi de France: mais les ligueurs proclament Roi le Cardinal de Bourbon son oncle, qui arrêté et détenu à Maillezais, meurt à Fontenay.—C'est en Bas-Poitou où l'heur d'Henri de Bourbon avait commencé, et c'est là où il s'acheva par la mort de son faible compétiteur, 470.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.